Le plus grand quotidien français d'Amérique

la presse

Montréal, vendredi 8 janvier 1971, 87e année, no 6, 42 pages, 4 cahiers ★★★ 10¢

M. Geoffrey JACKSON

Rapt d'un diplomate anglais en Uruguay

MONTEVIDEO, Uruguay. (PA, Reuter, UPI, AFP) — Les "Tupamaros", terroristes uruguayens d'extrême-gauche, ont enlevé ce matin l'ambassadeur de Grande-Bretagne, M. Geoffrey Jackson, en plein centre de la capitale.

C'est ainsi que pour la quatrième fois en six mois, un fonctionnaire étranger est kinappé par les Tupamaros. Les "guérilleros urbains", qui avaient exécuté le conseiller économique américain Dan Mitrione, détiennent depuis août dernier comme otages l'agronome américain Claude Fly et le consul du Brésil, M. Alioso Dias Gomide.

L'ambassadeur britannique Geoffrey Jackson avait quitté son domicile comme à l'accoutumée ce matin et se rendait en voiture à l'ambassade. Il était entouré de son chauffeur et de deux gardes du corps. Soudain, dans une des rues de la vieille ville, la voiture fut interceptée par une camionnette noire occupée par cinq ou six jeunes gens.

Gardes blessés

Selon des témoins, ils étaient bien habillés, et la plupart d'entre eux étaient blonds. Un témoin a déclaré que l'un des jeunes gens portait un panier rempli de légumes sous lesquels étaient cachées des armes, et notamment une mitraillette. Entourant la voiture, les guérilleros ont saisi les armes dissimulées dans le panier et ont obligé l'ambassadeur et ses compagnons à descendre. Ils ont alors frappé à coups de crosses le chauffeur et les deux gardes du corps, pour qu'ils ne puissent donner l'alerte, puis ont contraint l'ambassadeur à monter dans la camionnette qui a démarré aussitôt.

Des témoins ont raconté plus tard

Voir RAPT, en page A 6

Abolition possible de la confession

CITE DU VATICAN (UPI) — Le pape Paul IV vient de demander aux 3.199 évêques du monde entier d'étudier une recommandation visant à abolir la confession obligatoire pour les catholiques romains, sauf dans les cas de fautes graves.

Cette recommandation est contenue dans un document sur la confession préparé au Vatican par le département pour la discipline des sacrements. Elle a été soumise récemment aux évêques.

Les recommandations pourraient être adoptées par l'Eglise d'ici un an, advenant un accord des évêques.

Ceci permettrait les confessions communautaires aux catholiques romains. Le prêtre pourrait donner l'absolution générale à tous ceux qui se sont ainsi confessés.

La confession individuelle est obligatoire dans l'Eglise depuis le concile de Trente, c'est-à-dire depuis le XVIe siècle.

L'élimination de la confession individuelle entraînera certainement de nombreuses critiques de la part de conservateurs qui s'opposent déjà aux réformes liturgiques.

Toutefois, affirme-t-on dans des milieux bien renseignés, l'adoption des confessions communautaires ne privera pas les catholiques qui le désirent du droit de se confesser individuellement.

On croit savoir que la confession individuelle continuera d'être exigée dans certains cas que l'on ne précise pas. Il pourrait s'agir des cas où la faute commise a des conséquences graves sur d'autres personnes, notamment dans des cas de vols. Dans ce cas, le prêtre exigerait la restitution avant l'absolution.

téléphoto PA

Lady Jacqueline Rufus Isaacs, dont le nom est associé à celui de lord Snowdon par un journal new-yorkais. Le marquis et la marquise de Reading, parents de lady Jacqueline, une des célébrités du "Tout-Londres", ont catégoriquement démenti qu'une idylle se soit nouée entre leur fille et le mari de la princesse Margaret.

Margaret: rumeurs, démentis, rumeurs...

LONDRES, (AFP, UPI) — Le marquis et la marquise de Reading, parents de lady Jacqueline Rufus-Isaacs, ont catégoriquement démenti aujourd'hui la rumeur, répandue par un journal new-yorkais, qu'une idylle se soit nouée entre leur fille et lord Snowdon, mari de la princesse Margaret.

"C'est la chose la plus absurde que j'aie jamais entendue" a déclaré pour sa part le marquis de Reading, agent de change richissime, aux journalistes qui l'interrogeaient à propos de l'article du "Daily News".

La marquise de Reading a, de son côté, qualifié l'article en question d'"absolument ridicule" et de "parfaitement révoltant". Quant au conseiller de presse de la princesse Margaret, le major John Griffiths, il a déclaré, ce matin, à Londres : "A ma connaissance, il n'y a aucune idylle."

Lady Jacqueline Rufus-Isaacs, qui est au centre de cette affaire, est une des célébrités du "Tout-Londres". Elevée à Southover Manor, école très fermée située à Lewes, et à Genève, elle a exercé divers métiers dans des maisons de mode et dans des agences de relations publiques.

Elle est âgée de 24 ans.

Les Reading et les Snowdon ayant

Voir MARGARET, en page A 6

Refonte générale de la loi des hôpitaux

par Claire DUTRISAC

● La loi des hôpitaux et les règlements qui en découlent seront refondus, peut-être même au cours de la prochaine session; cette loi toucherait toutes les institutions.

● Des groupes de comptables agréés pourraient éventuellement servir d'arbitres entre l'Etat et les institutions subventionnées.

En plus de dénoncer un état de choses qui a amené le Québec à s'endetter pour plus d'un demi-milliard de dollars au seul chapitre des immobilisations, le ministre des Affaires sociales, M. Claude Castonguay, a énoncé les objectifs prioritaires de son ministère pour l'année 1971.

Le ministre s'adressait hier, à Montréal, à quelque 300 personnes membres de l'Association des étudiants comptables agréés à l'issue d'un déjeuner-causerie.

M. Castonguay s'est prononcé en faveur des conseils d'administration des multiples institutions para-publiques du secteur des affaires sociales: hôpitaux, foyers d'hébergement; etc. Il a l'intention de les "revitaliser" et de leur attribuer des responsabilités et les pouvoirs qui fassent de l'idée de décentralisation une réalité et non pas un vain mot. Car "la décentralisation suppose et requiert la confiance en ces conseils d'administration."

Cependant, le ministre, conscient que tous les conseils d'administration ne se valent peut-être pas et que leur autonomie en certains cas, paraît excessive (légalement, ils ne répondent à personne de leur activité), a rajouté : "Nul ne contestera que la confiance, et la décentralisation qu'elle justifie, n'excluent en aucune manière la responsabilité ultime de l'Etat."

Répondant à une question d'un reporter, à ce sujet, M. Castonguay a annoncé, peut-être même pour la pro-

Voir REFONTE, en page A 6

● *Texte intégral de la conférence de Castonguay* — page A 5

sommaire

Annonces classées / D 3 à D 12
Arts et Spectacles / B 5 à B 7
Bandes dessinées / C 6
Cinéma / B 6
Décès, naissances, etc. / D 13
Economie / C 1 à C 4
Editorial / A 4
Etes-vous observateurs ? / D 4
Horoscope / A 8
Informations étrangères / C 5
Informations nationales / A 2, C 7, D 14
Les secrets de polichinelle / A 10
Loisirs et récréation / C 6, C 7
Loto-Presse / D 2
Mots croisés / D 7
"Mot-mystère" / D 5
Radio et télévision / B 7
Sports / B 1 à B 4
Transactions immobilières / D 12
Tribunaux / A 11
Vivre aujourd'hui / A 8 à A 10
Votre médecin / A 9

Un B-52 plonge dans le lac Michigan

CHARLEVOIX, Michigan (UPI-PA) — Un bombardier B-52, véritable mastodonte de l'air, s'est écrasé, hier soir, dans le lac Michigan, avec neuf personnes à bord.

Il n'y aurait aucun survivant.

Cet appareil qui appartient à la série des plus gros bombardiers mis à la disposition de l'Armée de l'Air américaine, participait à un exercice de bombardement quand il s'est perdu corps et biens.

On ignorait, ce matin, les causes de la tragédie et, selon des témoins, le B-52 a fait explosion au moment de toucher la surface du lac.

On signalait néanmoins que la garde-côtière américaine avait repêché le corps d'un membre de l'équipage parmi les débris. Un casque et des

Voir UN B-52, en page A 6

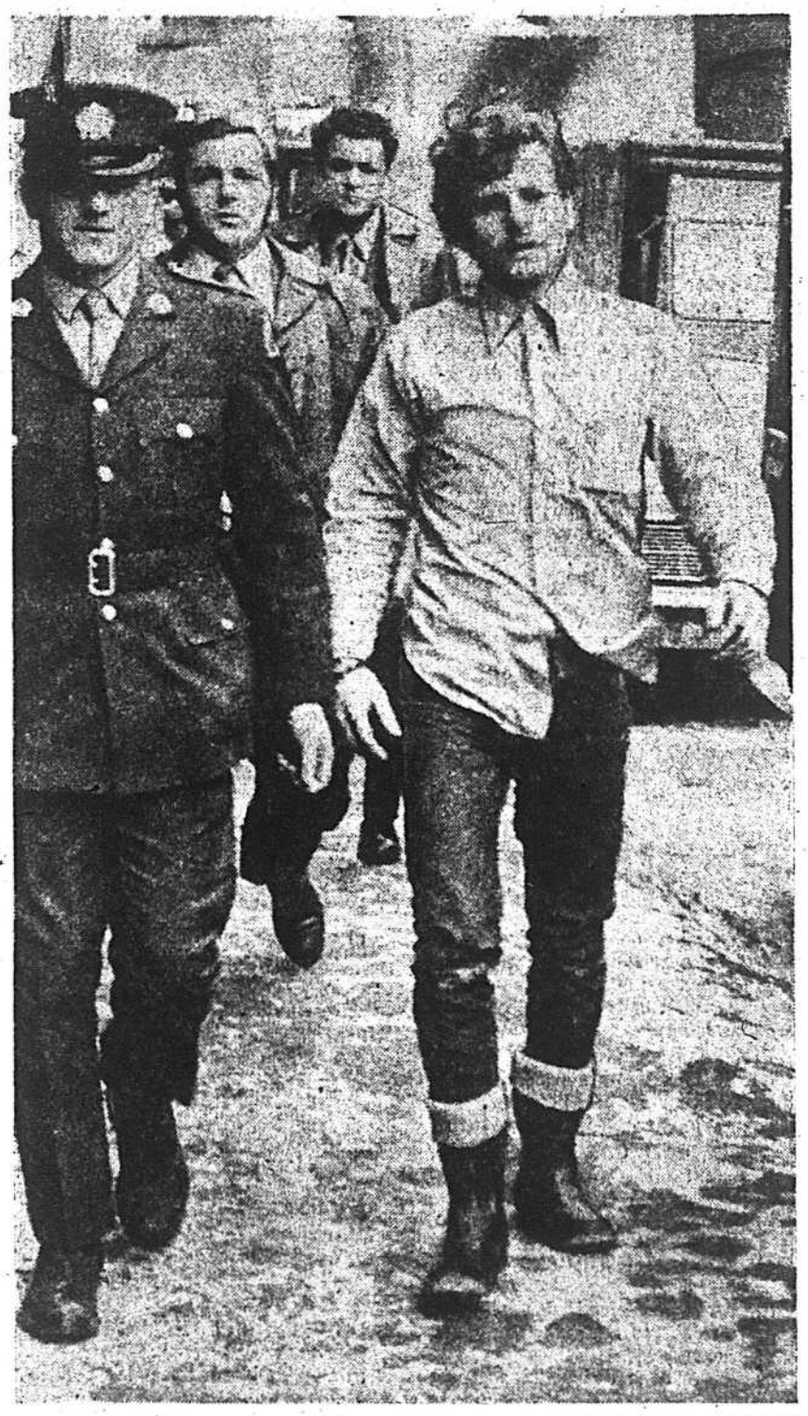

photo Antoine Désilets, LA PRESSE

Jacques Rose a été amené, hier après-midi, au palais de Justice de Montréal avec ses compagnons d'armes. La date de son procès pour le meurtre non prémédité du ministre Pierre Laporte a été fixée au huit février. Il a, de plus, été déclaré coupable d'outrage au tribunal.

Deux détenus gardent trois otages

KINGSTON. (PC) — Dix huit heures se sont écoulées sans que l'on puisse faire entendre raison à deux détenus du pénitencier qui, depuis hier après-midi, tiennent en otage trois employés.

Les deux prisonniers, enfermés dans un atelier avec leurs otages, n'avaient pas encore fait savoir aux petites heures de la matinée, ce qu'ils désiraient en échange de la liberté de leurs victimes.

Au cours d'une interview, M. John Maloney, directeur régional des pénitenciers fédéraux, a tenté de faire un parallèle entre les événements au Québec et les actes des prisonniers.

"Je suis persuadé que les détenus sont aussi bien renseignés que les autres au sujet des enlèvements et — soyons réalistes — s'ils pensent que d'autres peuvent le faire, ils peuvent le faire aussi . . .".

Il a ajouté que toute demande d'ordre "mineur" des détenus serait prise en considération à Kingston alors que

Voir DEUX DETENUS, en page A 6

AUJOURD'HUI

● *Election du maire de Ste-Scholastique ce soir, à huis clos* — page A 3

● *Jacques Locas ne passera pas au Canadien jr* — page B 1

● *Une bombe antirusse à Washington* — page C 5

météo

On prévoit pour aujourd'hui, dans la région de Montréal, un temps généralement ensoleillé et froid se couvrant dans la soirée. Samedi, nébulosité croissante avec des températures de saison.

Max. 15 Min. 0 ● Détails à la page A 6

POLLUTION

La pollution de l'air à Montréal : 0.07 partie par million d'anhydride sulfureux. Niveau

Felquistes: la ronde des procès débute dès lundi

par Léopold LIZOTTE

● Paul Rose, celui qui est apparu, ces derniers mois, comme le chef de file de la dernière vague felquiste, subira son procès pour le meurtre de Pierre Laporte le 25 janvier. Les séances auront lieu rue Parthenais, et c'est probablement le juge Marcel Nichols qui présidera.

● Me Robert Lemieux, Michel Chartrand, Pierre Vallières, Charles Gagnon et Jacques Larue-Langlois, accusés de conspiration séditieuse, se retrouveront devant le jury, ensemble ou séparément, le 1er février prochain. En chambre 4 du Nouveau Palais de Justice, et presque certainement devant le juge Roger Ouimet.

● Dès lundi prochain, le 11 janvier, ce même juge présidera le procès de cinq jeunes gens qui, tout d'abord présentés comme membres d'une cellule de communications, auraient cependant eu des projets... fort audacieux. Il s'agit de Jean Boisjoly, Gilles et Raymond Cormier, Robert Langevin et Côme Leblanc.

● Les procès des autres accusés qui sont toujours aux cellules ont été reportés (et ils ne pourront évidemment pas être instruits à cette date) au 8 février prochain.

● Quant à la vingtaine de prévenus qui ont déjà été remis en liberté sous cautionnement, leurs causes ont été ajournées à la prochaine

Voir FELQUISTES, en page A 6

inter-loto 2
TIRAGE DE
DÉCEMBRE
LUNDI
11 JANVIER

Mark Ten
prolonge
votre plaisir.
Demandez votre
catalogue
de cadeaux.

"Le terrorisme peut facilement amener la démocratie à se détruire elle-même"

par Pierre SAINT-GERMAIN

L'histoire contemporaine montre qu'un gouvernement, pris dans un engrenage infernal, aboutit — au nom de la démocratie — "à brimer les libertés individuelles du citoyen innocent de la même façon et avec le même résultat que le terrorisme".

Deux juristes montréalais, MM. Jean-Louis Baudouin et Jacques Fortin, professeurs à l'Université de Montréal, font cette amère constatation dans le tout dernier ouvrage suscité par la crise qui perturbe le Québec depuis octobre: "Terrorisme et justice", qui porte en sous-titre "Entre la liberté et l'ordre: le crime politique".

Dans la première partie de cet ouvrage, publié aux Editions du Jour, M. Denis Szabo, directeur du département de criminologie de la faculté des Sciences sociales de l'Université de Montréal, traite des délits politiques et de leurs modes de répression législative, ainsi que du délit politique dans quelques législations contemporaines.

"Jusqu'où ira-t-on?"

La seconde partie, rédigée par MM. Baudoin et Fortin, est consacrée aux infractions contre l'ordre public au Canada. En conclusion, les auteurs — faisant notamment allusion à la loi de 1970 concernant l'ordre public, loi qui a remplacé celle sur les mesures de guerre — écrivent:

"Il ne serait nullement étonnant que les Canadiens constatent dans quelques années que le terrorisme québécois a été le moteur d'une rupture de la tradition et a provoqué l'abandon de certains principes de base jusqu'alors considérés comme acquis et immuables.

"Si, en effet, un gouvernement peut permettre, sans que la population ne s'émeuve outre mesure, de donner un caractère apparemment rétroactif à une loi, n'est-il pas permis de se demander si celui-ci ne sera pas tenté d'aller encore plus loin dans l'avenir."

"Un danger réel"

MM. Baudouin et Fortin ajoutent:

"Il y a là un danger beaucoup plus réel qu'on ne peut le penser en général pour les libertés civiles et cela pour deux raisons. En premier lieu, il est extrêmement difficile pour un gouvernement de contrôler efficacement l'application que font les forces répressives des pouvoirs que le législateur leur donne.

"La loi répressive, comme d'ailleurs toute loi, ne doit pas seulement être jugée par son contenu mais aussi par son application. La meilleure des lois, objectivement parlant, peut donner naissance à des abus manifestes impliquant des citoyens honnêtes et pacifiques.

"Ceux-ci, victimes innocentes de lois qui en principe ne devraient pas être utilisées contre eux, risquent alors de changer de camp et de grossir le rang des mécontents, donnant ainsi aux groupements terroristes le soutien moral ou effectif dont ils ont absolument besoin pour réussir dans leur entreprise."

A la fin de leur conclusion, les auteurs soulignent qu'il faut s'attaquer surtout aux causes du malaise politique et social dont "le terrorisme ne constitue en général qu'une des manifestations antidémocratiques". Et ils ajoutent: "Le paradoxe brutal mais réel reste que le terrorisme est la négation de la démocratie, mais qu'il peut facilement amener la démocratie à se détruire elle-même".

Dans leur historique du recours aux pouvoirs d'urgence au Canada, MM. Baudouin et Fortin estiment que la loi sur les mesures de guerre promulguée le 16 octobre dernier est "en elle-même incompatible avec le fédéralisme". Car, assurent-ils, cette loi "donne virtuellement au Gouverneur en conseil; et donc au fédéral, des pouvoirs tels que celui-ci peut, en pratique, accaparer la totalité des compétences législatives, normalement réparties entre le fédéral et les provinces".

La rétroactivité

D'autre part, les juristes soutiennent que l'article 8 de la loi de 1970 concernant l'ordre public peut donner lieu, par suite de son ambiguïté, à deux interprétations différentes au sujet de l'appartenance à "l'association illégale".

L'une de ces interprétations donne à cet article un effet rétroactif illimité. En d'autres termes, toute personne qui a assisté, disons en 1964, à une réunion d'une cellule du FLQ serait alors présumée, à défaut de preuve contraire, d'avoir continué à y appartenir "et de ce simple fait serait coupable d'une infraction punissable de cinq ans de prison".

L'autre interprétation, poursuivent les deux professeurs, ne donne à l'article 8 qu'un effet rétroactif limité. Alors, pour que X puisse être présumé membre du FLQ, il est nécessaire à la Couronne de prouver qu'il a assisté à une réunion de cette association, a parlé publiquement ou a communiqué des déclarations pour son compte le ou après le 16 octobre 1970.

Voilà un point fort obscur qui, font observer les auteurs, "soulèvera sans nul doute des débats judiciaires puisqu'il incombera aux juges d'interpréter cette disposition de la loi".

Dans la première partie, M. Szabo fait l'histoire du délit politique, depuis l'antiquité jusqu'à nos jours. Dans sa conclusion, il se demande si l'élargissement progressif des accords internationaux, "ayant trait aux crimes violents contre l'Etat", n'aboutirait pas à la création d'un tribunal international, ou d'une Cour supra-nationale, "chargée de juger en toute objectivité et à l'abri des influences indues d'une opinion nationale surexcitée les causes des terroristes, ou considérés comme tels".

A l'époque où "les techniques de la guérilla urbaine et des nouvelles formes de guerre révolutionnaire remettent en cause la philosophie pénale traditionnelle du droit canadien", où les expressions "crime politique" et "prisonniers politiques" entrent dans le vocabulaire courant, l'ouvrage de MM. Baudouin, Fortin et Szabo — formés selon les valeurs de la démocratie de type occidental — constitue un document fort intéressant.

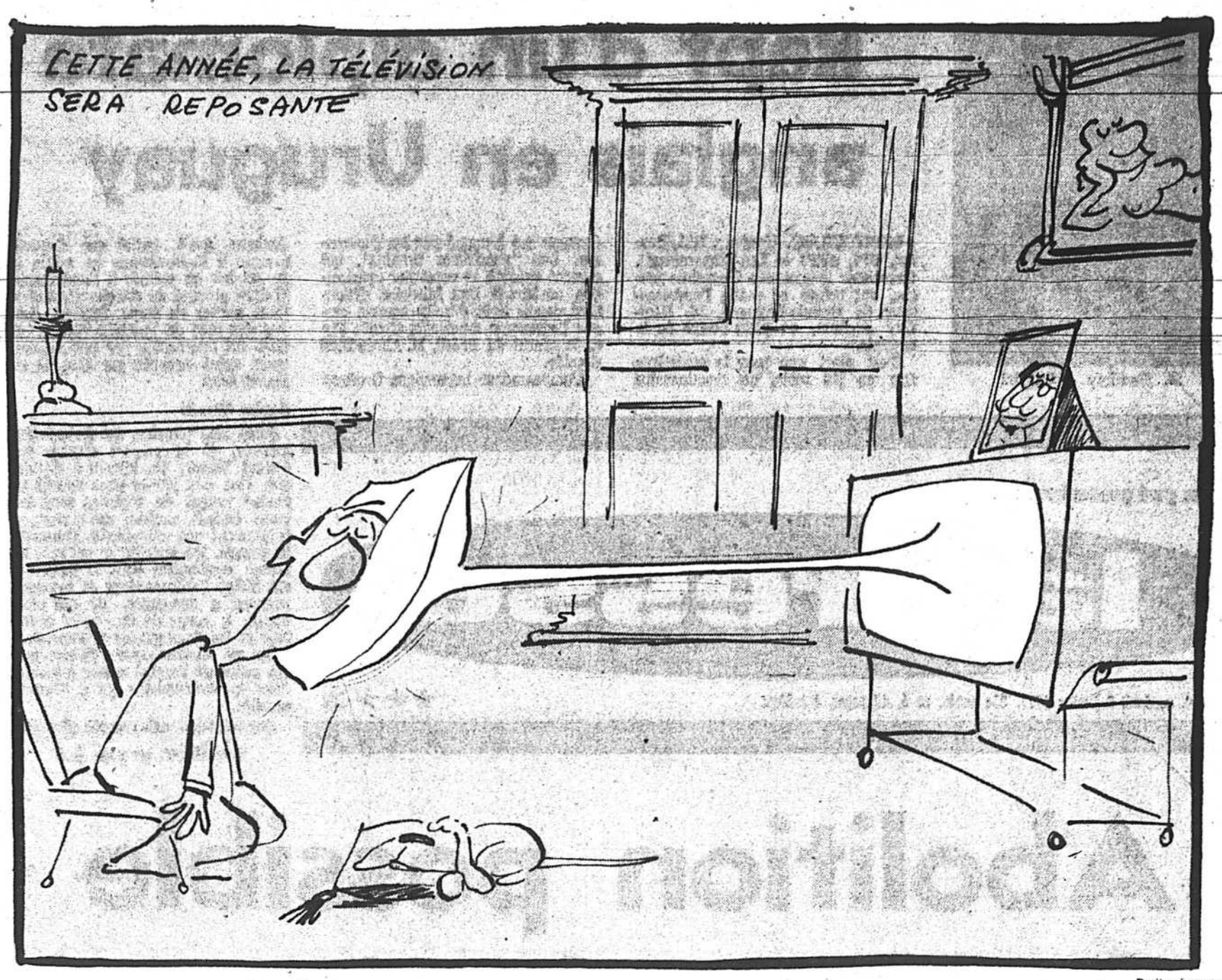

Droits réservés

Enseignement supérieur: révolution tranquille

par Marcel DUPRE
de notre bureau de Québec

QUEBEC — Révolution tranquille dans le domaine de l'enseignement supérieur.

Voilà ce que l'on dira probablement, dans quelques années, de la vaste opération de planification sectorielle, annoncée hier par le ministre de l'Education, M. Guy Saint-Pierre, au Parlement de Québec, au cours d'une conférence de presse.

Car si le ministre de l'Education mène à bien son initiative, non seulement celle-ci aura-t-elle pour effet de "rationaliser l'enseignement supérieur", comme il l'a dit, mais elle changera presque du tout au tout la façon actuelle de dispenser et de suivre des cours, tant au niveau universitaire qu'au niveau collégial.

A la suite de l'opération, les institutions universitaires et collégiales ne pourront plus, en effet, donner les cours qu'elles veulent, tandis que les étudiants ne pourront plus suivre les cours qu'ils désirent.

Du moins, en pratique.

Les subventions du gouvernement seront en effet réservées aux institutions qui donneront les programmes approuvés par Québec. Les bourses du gouvernement seront réservées aux étudiants qui s'intéresseront aux mêmes programmes.

L'opération s'appliquera d'abord au niveau universitaire à cause de l'ampleur des investissements, mais, dans un deuxième temps, aux collèges d'enseignement général et professionnels (cégeps).

Au niveau universitaire, le premier secteur touché sera, dès 1971, celui des sciences appliquées. Peu de temps après — les études seront entreprises dans quelques semaines — suivront le secteur des sciences de la santé et celui de la formation du personnel du système scolaire. Puis, ce sera les quatre ou cinq autres secteurs universitaires.

Dans le secteur des sciences appliquées, l'opération touchera immédiatement au moins les spécialités suivantes: arpentage, géodésie et photogrammétrie; écologie et pédologie forestières; exploitation et utilisation forestières; génie aéronautique; génie chimique; génie civil; génie électrique; génie géologique; génie industriel; génie mécanique; génie médical; génie métallurgique; génie minier; génie nucléaire; génie physique; génie rural; mathématiques appliquées et informatique; sciences agronomiques; et vivres.

Si la formule adoptée pour les sciences appliquées est généralisée, l'opération se déroulera en trois phases dans chaque cas.

Au cours des deux premières années de l'opération, ne sera mis en oeuvre que le minimum indispensable de nouveaux programmes. Il s'agira d'attendre les résultats d'un plan intérimaire qui donnera lieu à l'adoption d'un premier plan de développement fondé notamment sur l'inventaire des ressources humaines (enseignants, étudiants, chercheurs, etc.); des ressources physiques (locaux et équipements des ressources financières (budgets d'investissement et de fonctionnement); des besoins de l'économie (nombre et qualification des individus nécessaires au marché du travail); etc.

Puis, durant cinq ans, tout en appliquant le premier plan quinquennal, on établira les grandes orientations d'un plan qui sera appliqué au cours des cinq années suivantes.

Les mécanismes de planification seront formés avec la collaboration de représentants de l'industrie, du milieu du travail, du monde universitaire, des enseignants, des étudiants et du gouvernement.

Dans chaque cas, un comité directeur du plan sera chargé de coordonner les travaux de recherche et de collaborer avec les services gouvernementaux afin de mettre l'accent sur l'efficacité et une meilleure utilisation des ressources.

D'après le ministre de l'Education, une telle façon de procéder permettra une meilleure orientation des étudiants en fonction du marché du travail, la formation accentuée de spécialistes dans certaines domaines, l'adaptation du contenu des cours à la réalité sociale.

Concrètement, cela signifiera par exemple que certains cours, comme le génie atomique, pourront être donnés dans une seule université, tandis que d'autres, répondant mieux aux besoins du marchés du travail, pourront être donnés dans toutes les institutions.

L'étudiant de Chicoutimi ne sera pas pénalisé pour autant, s'il doit, par hypothèse, aller suivre à Montréal le cours en génie atomique. Le ministère de l'Education lui versera une bourse spéciale.

Par ailleurs, certains cours pourront peut-être même ne plus être suivis au Québec, car la province pourra tenir compte de la réalité canadienne et même de la réalité nord-américaine. Encore là, l'étudiant aura une bourse spéciale.

Le Québec conservant ainsi son argent pour le développement de certaines spécialités, des "centres d'enseignement par excellence" naîtront dans les différentes universités de la province. Il n'y aura peut-être plus des cours presque nécessairement médiocres dans deux ou trois universités pour sept ou 17 étudiants en tel génie, mais un bon cours à un endroit pour tous ces 24 étudiants.

Les autorités universitaires et les étudiants seront obligés d'emboiter le pas dans les programmes d'enseignement et de bourses à moins qu'ils ne soient très riches, car, autrement, les deux ne recevront rien du gouvernement.

Toutefois, plusieurs conséquences directes de l'opération sont encore inconnues.

Ainsi, est-ce que les universités privilégiées au point de départ continueront de l'être en conservant par exemple les spécialités les plus prestigieuses? Il n'y a encore rien d'établi, mais le gouvernement pourra, en établissant un programme spécial de subventions, rétablir certaines situations anormales.

Si M. Saint-Pierre n'a pas parlé de l'accueil que les étudiants et les parents feront à son programme, il s'est dit assuré de l'accord des autorités universitaires qui, dit-il, se rendent compte qu'à défaut de telles initiatives, elles auraient elles-mêmes à souffrir éventuellement du gaspillage de certaines ressources.

"Je peux même dire", a-t-il ajouté en souriant, "que c'est l'un des seuls cas ou les anglophones et les francophones réagissent de la même façon".

Le ministre de l'Education croit possible une loi sur l'endoctrinement scolaire

par Marcel DUPRE
de notre bureau de Québec

QUEBEC — Le ministre de l'Education du Québec, M. Guy Saint-Pierre, a déclaré, hier, qu'il ne fallait pas écarter la possibilité d'une législation sur l'endoctrinement scolaire même s'il n'avait pas actuellement l'intention d'en proposer l'adoption.

M. Saint-Pierre, qui a fait cette déclaration à la fin d'une conférence de presse sur la planification de l'enseignement supérieur, a également évoqué la possibilité d'une autre législation visant à régler des crises comme celles de Notre-Dame-du-Sacré-Coeur et de Ville Mont-Royal.

Le ministre n'a pas précisé de qui pourrait venir l'idée d'une loi qui donnerait un caractère de permanence au rôle du commissaire-enquêteur nommé à la suite de la crise d'octobre, mais il a dit qu'il se pouvait même que l'initiative soit prise avant la fin de l'année.

La possibilité d'une loi sur l'endoctrinement scolaire survient toutefois moins d'une journée après la décision du cabinet de demander à Ottawa l'adoption d'une loi permanente prévoyant des mesures d'urgence pour la sécurité de l'Etat.

M. Saint-Pierre n'a pas élaboré davantage sa pensée au sujet de l'autre loi qui pourrait être adoptée avant la fin de l'année et qui viserait à résoudre des crises comme celles de Notre-Dame-du-Sacré-Coeur et de Ville Mont-Royal.

Le ministre s'est en effet contenté d'expliquer qu'une telle législation lui permettrait d'éviter d'avoir à nommer un enquêteur spécial chaque fois qu'un problème ne semble pas devoir se résoudre au niveau local.

Si une telle législation est compréhensible, celle sur l'endoctrinement scolaire l'est d'autant moins que l'abbé Gérard Dion, dont le mandat de trois mois se terminera à la fin de février, semble devoir accoucher d'une souris.

En effet, M. Saint-Pierre a révélé hier, à la suite d'une conversation avec le commissaire-enquêteur, que celui-ci ne semblait devoir retenir finalement qu'une cinquantaine de plaintes. Il y a actuellement plus de 70,000 enseignants au Québec.

Le ministre de l'Education a également bien pris soin de préciser que la cinquantaine de plaintes retenues ne donneraient pas nécessairement lieu à un nombre égal de sanctions.

Ces faits démontrent-ils que la population n'a pas à craindre pour la jeunesse un endoctrinement politique de la part du corps enseignant?

Pour le moment, M. Saint-Pierre ne va pas encore aussi loin, mais exprime l'avis que la nomination du commissaire-enquêteur aura au moins eu pour effet de prouver qu'il ne faut porter un jugement brusque (blunt) contre les enseignants chaque fois que de graves problèmes sont éprouvés.

A l'occasion de la conférence de presse, on a rendu publique la procédure suivie pour l'examen des plaintes soumises à M. Saint-Pierre et référées au commissaire enquêteur. La voici:

1—Prendre connaissance des lettres que le ministre de l'Education soumet au commissaire-enquêteur.

2—CLASSER LA CORRESPONDANCE SELON LES CATEGORIES SUIVANTES:
a) lettres anonymes
b) lettres générales d'un caractère politique
c) lettres contenant des plaintes générales
d) lettres contenant des plaintes particulières nécessitant des précisions
e) lettres avec des plaintes précises.

3—DISPOSER DE LA CORRESPONDANCE
a) ne pas tenir compte des lettres anonymes
b) référer au cabinet du ministre les lettres générales d'un caractère politique
c) répondre aux lettres contenant des plaintes générales avec politesse
— en disant qu'on ne peut rien faire avec une plainte générale
— en transmettant la lettre que le ministre de l'Education a adressée le 19 novembre aux présidents et recteurs d'institutions
d) demander des précisions aux lettres contenant des plaintes particulières mais vagues
— sans donner de délai
— attendre 15 jours et classer si on ne répond pas.

4—DEVANT UNE PLAINTE PRECISE
a) communiquer avec les personnes mises en cause
— demander des explications dans un délai d'une semaine
— informer de la possibilité de soumettre des représentantations seul ou avec le concours d'un représentant
b) retenir la plainte ou la rejeter.

5—PLAINTE RETENUE APRES ECHANGE DE LETTRES AVEC LE PROFESSEUR
a) vérification auprès
— du directeur de l'école
— du président de l'institution
— ou d'autres personnes
b) lettre au plaignant l'informant que l'affaire est en marche.

6—SI LA PLAINTE EST RETENUE AU JUGEMENT DU COMMISSAIRE-ENQUETEUR
a) pour les enseignants du niveau élémentaire et secondaire, déposer une plainte assermentée auprès du ministre
b) pour les autres enseignants, rapporter le cas au ministre avec recommandations.

N.B. Pas d'enquête publique.

Cloutier nie avoir voulu démissionner

QUEBEC (PC) — Le ministre des Affaires culturelles, M. François Cloutier, a formulé hier, dans une conversation téléphonique, un démenti catégorique de rapports qui étaient publiés dans la journée selon lesquels il avait, la veille, menacé de démissionner du gouvernement de M. Robert Bourassa.

"Je n'ai formulé aucune menace de démission," a affirmé M. Cloutier.

"J'ai dit toutefois et je puis le répéter, que je n'accepterais pas de demeurer dans un gouvernement qui ne donnerait pas sa vraie place aux Affaires culturelles," a-t-il précisé.

"Là-dessus, il y a entente parfaite entre moi-même et le premier ministre M. Bourassa," a continué M. Cloutier.

Le ministre a souligné qu'un "bon nombre de ministres s'interrogent sur la restructuration administrative du gouvernement québecois".

Cette restructuration administrative, qui prévoit la création d'un certain nombre de super-ministères, était annoncée déjà dans le programme électoral du Parti libéral porté au pouvoir par les élections du 29 avril 1970.

PEINTURES À L'HUILE
Vous vous devez de profiter de cette
Occasion Unique
D'embellir votre foyer avec une vraie peinture
1. Le choix est immense
2. Les encadrements de luxe
3. Les prix à la portée de tous
Nous tenons à ce que cette vente
NOTRE PREMIÈRE VENTE
soit un événement dont vous vous souviendrez
GALERIE ELITE
Place Versailles
7275 est, rue Sherbrooke
Tél. 354-9031
DU JEUDI 7 AU SAMEDI 16 JANVIER

Ellner LE JOAILLIER
Dernière semaine
TOUT DOIT ETRE VENDU
30% à 70%
DE RABAIS
Montre automatique pour hommes, 17 rubis. En or massif 14 carats $25.00 $45.00
GARANTIE REGULIERE SUR TOUT ACHAT
Un escompte de 5% additionnel sera accordé sur tout achat excédant $100.
PLACE VICTORIA · 861-1845

la presse

MONTREAL, VENDREDI 8 JANVIER 1971 — 87e ANNEE — No 6 REDACTION (JOUR) 874-7078 / LIVRAISON A DOMICILE 874-6911 / RENSEIGNEMENTS 874-7272

photo Michel Gravel, LA PRESSE

Les ruines de cinq établissements commerciaux, détruits par les flammes, la nuit dernière, à Joliette, offraient, ce matin, un spectacle hallucinant. Combattu par un froid glacial, le feu a laissé la place à la glace.

Election du premier maire de Sainte-Scholastique, ce soir

par Claude GENDRON

C'est ce soir que sera élu (en catimini) le premier maire de la nouvelle ville de Sainte-Scholastique, créée récemment par Québec, en vue de donner une seule administration municipale à tout le territoire entourant le nouvel aéroport international en voie de construction.

Seulement 14 citoyens auront cependant droit de vote à cette élection, qui se déroulera dans la salle paroissiale de Sainte-Scholastique. Ce sont les maires des 14 municipalités fusionnées par la loi 60.

Certes, il fallait s'y attendre, les 14 maires procéderont par vote secret, tel que le prévoit l'article 13 de la loi.

Les observateurs se demandent s'il ne s'agit pas là d'un précédent.

A la suite de la fusion des 14 municipalités de l'île Jésus et de la création de la ville de Laval, le premier maire, M. Jean-Noël Lavoie, avait été nommé par Québec directement, en tant que maire de Chomedey.

Le huis clos

Mais il y a plus, la réunion, au cours de laquelle se déroulera l'élection, sera tenue à huit clos, c'est dire qu'aucun contribuable n'y sera admis.

Interrogé sur ce huis clos, le sous-ministre des Affaires municipales, Me Richard Beaulieu, a déclaré que c'était en vertu de l'article 13 de la loi 60, concernant le vote secret. Ainsi, aucun contribuable n'aura l'opportunité de connaître comment se sera déroulée l'élection par vote secret.

Ce n'est qu'après la réunion d'élection, soit vers 21 h 30 ou 22 h, que les contribuables seront admis dans la salle, alors qu'on dévoilera le résultat de l'élection, au cours de la première assemblée officielle du conseil municipal de la nouvelle ville de Sainte-Scholastique.

Jusqu'ici, un seul ancien maire, M. Maurice St-Pierre, de Saint-Antoine-des-Laurentides, a fait savoir à LA PRESSE qu'il posera sa candidature.

Par ailleurs, on apprend que le maire de l'ancien village de Ste-Scholastique, M. Paul-Emile Lacombe, doit aussi poser sa candidature.

Le nouveau maire sera élu pour un mandat de 10 mois environ, puisqu'une élection générale, la première de la nouvelle ville, aura lieu le 1er novembre prochain.

Cette élection générale, à laquelle participeront tous les électeurs de Sainte-Scholastique, aura lieu par vote secret, comme le prévoit la Loi électorale, mais rien n'indique qu'elle se déroulera au cours d'une réunion à huis clos.

Elections dans les nouvelles villes de Percé et de Gaspé

La nouvelle ville de Percé, créée par la fusion de cinq municipalités, aura un nouveau maire aujourd'hui. Celui-ci sera choisi entre les maires des cinq anciennes municipalités, à savoir : Percé, Barachois, Bridgeville, Cap d'Espoir et la paroisse de St-Pierre de la Malbaie.

En outre, le ministère des Affaires municipales a nommé un de ses fonctionnaires, M. Pierre Picard, comme administrateur. Celui-ci travaillera conjointement avec le nouveau conseil municipal.

Comme à Sainte-Scholastique, le nouveau conseil n'a qu'un mandat de 10 mois, puisque le gouvernement a prévu la tenue d'une élection générale le 1er novembre prochain.

Outre la mise en place des structures nécessaires, le conseil devra prioritairement adopter des règlements concernant le zonage, la construction et la création d'une commission d'urbanisme.

Il s'agit là d'une directive précise du ministre des Affaires municipales et toute nouvelle construction demeurera prohibée tant que les règlements n'auront pas été approuvés par le ministre. L'administrateur pourra cependant permettre qu'on déroge à ce gel de la construction, note aussitôt un communiqué du ministère.

Une autre élection du même genre doit avoir lieu ces jours-ci dans la nouvelle ville de Gaspé, née, en même temps que Ste-Scholastique et Percé, de la fusion de 12 autres municipalités. M. Picard, en tant qu'administrateur, représente aussi le ministère auprès du nouveau conseil de Gaspé.

Québec destitue trois gardiens d'Orsainville

QUEBEC (PC) — Le ministère de la Justice a annoncé, hier, que trois gardiens à l'emploi du nouvel établissement de détention de Québec, seront destitués de leurs fonctions à compter du 11 janvier 1971.

De plus, le ministère de la Justice recommande à la Commission, de la Fonction publique d'instituer une enquête en vue de destituer le directeur de l'institution, M. Marc P. O'Neil et l'assistant-chef des surveillants M. Stanley Somerville.

Dans un communiqué remis à la presse, le ministère précise que les personnes révoquées sont MM. Marcel Mathieu, Hector Lamoureux et Yves Mecteau, qui avaient été suspendus le 1er décembre 1970.

Le ministère a cependant refusé de dévoiler les motifs qui ont amené ces révocations.

Cette nouvelle institution pénitencière est en opération depuis la fin de l'été 1970 et des enquêtes ont été instituées, notamment sur les causes des nombreuses évasions qui s'y sont produites, et sur des présumés actes de brutalité des gardiens à l'endroit des prisonniers.

Traitement

Par ailleurs, le directeur de l'établissement, M. O'Neil a été suspendu de ses fonctions, avec traitement, le 5 novembre, et M. Somerville avait subi le même sort le 1er décembre.

"Les suspensions étaient pour une période de deux mois", avait alors dit le ministre Jérôme Choquette période nécessaire pour compléter l'enquête sur les événements qui s'étaient produits à l'institution.

En adressant sa demande, dans une lettre en date du 4 janvier, à la commission de la Fonction publique, dans le but de faire congédier MM. O'Neil et Somerville, le ministère a également demandé de prolonger, sans traitement, à compter du 11 janvier 1971, la suspension de MM. O'Neil et Somerville, jusqu'à ce qu'une décision soit rendue.

Version

Dans une conversation téléphonique, M. Stanley Somerville, a affirmé que les raisons invoquées par le ministère de la Justice pour la destitution des trois gardiens et la recommandation de destitution de lui-même et de M. O'Neil "sont complètement fausses et injustifiées".

"Il est certain, a dit M. Somerville, que nous allons porter plainte devant la Commission de la fonction publique."

"Au besoin, a-t-il ajouté, nous allons intenter des poursuites judiciaires en vue de rétablir nos droits."

Invité à dire quelles sont les raisons que le ministère invoque pour les décisions qu'il annonçait, hier, par voie de communiqué, M. Somerville a dit: "Seulement le comportement général" des personnes impliquées.

"Pendant les 15 années de mon service, comme agent de la paix, c'est là, la première tache à mon dossier", a insisté par ailleurs M. Somerville.

Rectification

En outre, le ministère souligne, dans son communiqué dans le but de mettre fin aux rumeurs qui ont circulé, que M. Donald Berrigan, détenteur d'une maitrise en criminologie, a décliné l'offre qui lui avait été faite, d'occuper un poste au sein de l'équipe de traitement du Centre de détention de Québec.

Joliette: le feu détruit 5 magasins

JOLIETTE. — Un incendie qui a fait rage pendant près de 12 heures, par un froid de cinq degrés sous zéro, a détruit, hier, à Joliette, cinq établissements commerciaux. Les dégâts s'élèvent à plus d'un demi-million de dollars.

Le sinistre s'est déclaré vers cinq heures de l'après-midi, et une cinquantaine de pompiers, de policiers et de volontaires ont combattu les flammes pendant plusieurs heures avant de pouvoir les maitriser, tôt ce matin.

Une quincaillerie, un magasin de chaussures, deux salons de coiffure et une succursale de la Banque Canadienne Nationale, situés sur la Place de l'Esplanade, ont été compltèrement détruits par le feu.

Selon les premiers rapports, l'incendie aurait débuté dans le magasin de chaussures. Employés et clients des établissements, ouverts au début de l'incendie, ont été évacués sans difficulté et l'on ne rapporte pas de blessés.

Seuls un pompier a été incommodé par la fumée et un curieux s'est infligé quelques coupures après avoir trébuché sur des boyaux.

Pour le moment, l'origine de cette incendie qui a pris une ampleur assez considérable n'est pas connue. Une enquête a été instituée mais il est peu probable qu'il soit d'origine criminelle.

L'année dernière, à la même époque et au même endroit, plusieurs magasins avaient été également la proie des flammes.

Région de Montréal: onze vols à main armée en moins de 24 heures

Quelques onze vols à main armée, rapportant au moins $101,000 sous forme d'argent et de cigarettes, ont été perpétrés depuis hier après-midi, dans la région métropolitaine.

Le "braquage" le plus important est survenu hier après-midi vers 12 h. 30, quand plusieurs inconnus masqués se sont emparé d'un camion remorque chargé de 295 caisses de cigarettes d'une valeur totale de $75,000.

Le chauffeur du poids-lourd a été ligoté et l'un des apaches a pris le volant du véhicule convoité, appartenant à la compagnie Pearson Transport.

Les voleurs disposaient également d'une camionnette. Tout ce "beau monde" a disparu dans la brume et le chauffeur a été retrouvé quelques temps plus tard.

C'est sous le nez de deux policiers de Montréal-Est en congé, que trois cagoulards armés de revolvers ont mis la main sur $23,913, hier soir, vers 7 h. 15, dans une succursale de la Caisse populaire de Montréal-Est, 13 rue Broadway.

Tenant en respect une trentaine de clients et d'employés — dont les deux policiers qui n'étaient pas armés — les inconnus ont vidé quatre tiroirs-caisses en quelques secondes, avant de prendre la fuite dans une automobile.

Peu de temps avant l'irruption des bandits, une caissière venait de transférer $10,000 de la voûte de la banque aux caisses du comptoir.

Laissant clients et employés couchés sur le sol, les trois bandits ont disparu comme ils étaient venus.

Plus tôt dans l'après-midi, un assistant comptable de la compagnie Progress Brand Clothes, 7080 avenue du Parc, était intercepté en pleine rue — angle Jean-Talon-Marconi — par deux hommes masqués et armés qui lui ont arraché $1000 destiné aux voûtes d'une banque voisine.

Le comptable, M. Robert Girard n'a pas été brutalisé par les individus qui ont disparu.

Dans la soirée, vers 20h.30, trois inconnus, cagoules et armes à feu en évidence se sont appliqués à faire les caisses d'un magasin COOP situé au 1420 est rue Legendre, avant de prendre le large.

La police s'est livrée à des recherches aux environs du CEGEP Ahuntsic — recherches qui, malgré l'intervention de l'unité mobile, de l'escouade canine et de l'escouade technique, sont restées sans résultat.

Les 7 autres vols à main armée survenus depuis hier n'ont rapporté que des sommes d'argent assez réduites et, comme les autres, n'ont donné lieu a aucun acte de violence particulier.

Par ordre chronologique, ils se sont déroulés comme suit :

19 h. 20 : au magasin IGA, 4215, Jarry, deux hommes armés et masqués ont vidé les caisses et ont pris la fuite à pieds.

19 h. 25 : un homme armé et masqué s'est emparé de $106 dans un garage situé au 5480, rue Saint-Jacques.

19 h. 35 : à l'épicerie Gosselin, 5275, rue Bordeaux, deux inconnus armés et masqués ont mis la main sur $62.

20 h. 57 : à la Plaza Gaston Lévesque, Ville Vanier, deux inconnus ont "braqué" le magasin Deschêne et ils ont pris la fuite avec $500.

22 h. 30 : trois hommes masqués et armés ont fait irruption dans la pharmacie Brouillette, 3108, rue Legendre, pour s'emparer de $100.

21 h. 15 : quatre apaches, dont un était armé, ont attaqué M. Claude Fortier, au 6869, 24e Avenue, à Rosemont, et lui ont arraché une bague de diamant, une montre, de l'argent, le tout ayant une valeur de $290.

6 h. 02 (ce matin) : à l'épicerie Murrays Provision, 1109, rue Bleury, trois hommes armés se sont emparés de $600 après avoir fait coucher le propriétaire sur le plancher.

Bill 62: les Montréalais pourront se prononcer

par Marcel DUPRE

de notre bureau de Québec

QUEBEC — Les intéressés pourront faire valoir au gouvernement leurs points de vue sur le nouveau projet de loi concernant la réorganisation scolaire de l'île de Montréal, qui remplacera le bill 62 déposé par l'Union nationale.

Au cours d'une conférence de presse, au Parlement, hier, le ministre de l'Education, M. Guy Saint-Pierre, a en effet dévoilé que la Commission parlementaire permanente de l'éducation serait convoquée après l'adoption du bill en principe et que les Montréalais pourraient alors se faire entendre.

Le ministre de l'Education venait de confirmer les prévision selon lesquelles le projet de loi serait déposé dès le début de la prochaine session, qui doit commencer vers la mi-février.

M. Saint-Pierre a également confirmé que serait déposé, presqu'en même temps, le bill sur le regroupement scolaire à l'échelle de la province et visant à réduire de 1,200 à 200 le nombre de sommissions scolaires.

Au sujet du contenu du nouveau bill 62, le ministre a été peu loquace, expliquant que la réduction du projet de loi n'était pas encore terminée et que sa teneur ne pouvait être dévoilée avant que le cabinet n'en ait été saisi, ce qui devrait toutefois se faire d'ici deux semaines.

Si M. Saint-Pierre n'a pas voulu dire par exemple à quelle date la loi entrerait en vigueur, il a toutefois répété que le temps avait permis au nouveau gouvernement d'apporter "quelques ameliorations" au bill de l'UN.

D'autres sources, LA PRESSE a toutefois appris que le nouveau projet de loi prévoyait un moins grand nombre de commissions scolaires que celui de l'UN qui en prévoyait 11.

Depuis la décision du gouvernement Bourassa de ne pas donner suite au projet de l'ancien ministre Jean-Guy Cardinal, peu de détails du nouveau bill ont transpiré. Le premier ministre M. Robert Bourassa, a toutefois toujours affirmé que le projet libéral respecterait le principe de l'unification des commissions scolaires catholiques et protestantes.

photo Yves Beauchamp, LA PRESSE

Saisie de billets de loterie

Trois descentes effectuées hier après-midi par l'escouade de la moralité de la police de Montréal, ont permis aux forces de l'ordre de mettre la main sur des milliers de billets de loterie, dont quelque 680 étaient la propriété de "LOTO-QUEBEC". Dix-sept personnes, dont quatre femmes, ont été appréhendées par la police. Les descentes ont été effectuées au 3604 rue Cadillac ; au 5970 - 30e Avenue, Rosemont et au 5101 rue Chambord. Dans un cas, la police a noté que 6,000 billets de "hockey" avaient été retirés pour être détruits afin d'éliminer les gagnants. La rafle a été préparée et exécutée par les agents de la moralité du poste no 4 de la police de Montréal.

PLEINS FEUX SUR L'ACTUALITE

Castonguay: la vérité doit être le premier mais pas le seul remède

M. Claude Castonguay

La conférence prononcée hier, par le ministre des Affaires sociales, M. Claude Castonguay, constitue un document important dans l'évolution de ce nouveau ministère qui a été constitué de l'ex-ministère de la Santé et de l'ex-ministère de la Famille et du Bien-être social.

En effet, M. Castonguay y définit la politique de son ministère pour l'année 1971 et les répercussions de cette politique sur les contribuables sont particulièrement importantes.

De plus, le ministre des Affaires sociales introduit un style nouveau que l'on peut placer sous le signe de "la vérité".

Pour ces raisons, LA PRESSE, pour le bénéfice de ses lecteurs, reproduit in extenso le texte de la causerie du ministre.

AU COURS de l'année 1970, les ministères de la Santé, de la Famille et du Bien-être social ont été débordants d'activités. Certaines des initiatives que nous avons prises s'imposaient en quelque sorte par la force des choses, l'ETABLISSEMENT DE L'ASSURANCE-MALADIE et la mise en application de la LOI DE L'AIDE SOCIALE en sont des exemples, alors que d'autres actions entreprises s'inscrivent dans une perspective différente. Ces actions, telles l'INTEGRATION DES MINISTERES DE LA SANTE, de la FAMILLE ET DU BIEN-ETRE en un ministère des AFFAIRES SOCIALES structuré sur une base fonctionnelle, la REVISION des PROJETS DE CONSTRUCTION d'hôpitaux ET DE FOYERS pour personnes AGEES, sont en effet destinées à introduire, entre autres choses, un développement plus coordonné et rationnel du secteur des affaires sociales. Rappelons que ce secteur comprend les services de santé, les services sociaux et, de façon générale, les mesures de sécurité de revenu.

C'est dans cette conjoncture générale que nous nous sommes fixé, pour l'année 1971, trois objectifs prioritaires, soit:

1. Elaboration et affirmation d'une politique de sécurité du revenu en coordination avec une politique de main-d'oeuvre;

2. L'intégration à tous les niveaux des anciens ministères de la Santé, de la Famille et du Bien-être social;

3. La rationalisation et le contrôle du fonctionnement des établissements de santé et de bien-être au triple plan législatif, administratif et financier.

J'ai cru utile de vous entretenir de certains aspects du **troisième objectif** par suite de l'intérêt évident que vous apportez à ce type de questions.

En général, plus une société est riche plus elle inspire aux individus qui la composent, le sentiment du risque qu'il y a de perdre l'accès aux biens et aux services qu'elle produit. On se plaît à dire que la société moderne "aliène" l'homme mais il faut aussi noter qu'il en est de plus en plus dépendant pour la satisfaction de ses besoins naturels ou acquis.

S'assurer contre la pauvreté elle-même

Cependant les mêmes causes qui stimulent chez nous le besoin de sécurité en limitent également l'expression: **rares sont ceux qui veulent assurer aux autres la jouissance de choses auxquelles ils ne peuvent avoir accès eux-mêmes ou envers lesquelles ils n'éprouvent aucun intérêt**, de sorte que la politique sociale ne peut guère qu'assurer des services considérés comme essentiels et constituant en quelque sorte un **minimum** nécessaire. En outre, puisqu'un des risques contre lesquels il s'agit de s'assurer est la **pauvreté elle-même**, et que ce risque exclut par définition toute contribution des intéressés, les limites socialement tolérées de redistribution du revenu imposent un autre frein au développement des mesures sociales. A mesure qu'augmente la redistribution, on arrive à un point où une plus grande redistribution apparait comme impossible, quoique selon les idéologies qui prévalent, ce point peut différer d'une société à l'autre.

Il est également à propos de rattacher la notion de **politique sociale aux idées de pauvreté et de richesse** car il ne peut s'agir ici comme ailleurs que d'utiliser les ressources existantes: **l'Etat est devenu un pourvoyeur de services** mais ceci ne modifie en rien le fait que ces services ne peuvent être tirés du néant. La politique sociale ne peut qu'assurer et redistribuer des biens et services qui sont disponibles à la société dans son ensemble; dans ce sens l'idée de gratuité lui est étrangère.

C'est pourquoi, je crois qu'une meilleure appréciation **du coût** des mesures sociales est indispensable à leur sain développement dans une société démocratique. Il peut apparaître séduisant à des esprits qui se prétendent "progressistes" de dissimuler le coût réel de programmes sociaux dont on craint l'impopularité si la population venait à en connaître les implications. A mon sens, le progrès social acheté à ce prix n'est qu'un trompe-l'oeil. Ceux qui suggèrent à la société des idées généreuses **doivent savoir compter et surtout rendre public le résultat de leurs calculs.**

Ce sont là des idées auxquelles, à mon avis, on peut découvrir de nombreuses applications.

Les coûts et le ministère

Le ministère des Affaires sociales peut faire son propre usage de cette maxime. C'est pourquoi, nous nous attachons présentement, avec toute l'objectivité dont nous sommes capables, **à établir un tableau fidèle et à jour de notre situation financière.** A ce jour, il apparait déjà clairement que l'image apparente de cette situation a **sous-estimé régulièrement et systématiquement l'incidence économique de nos activités.**

a) **Quant aux dépenses courantes de fonctionnement**, des budgets sous-estimés, des délais extrêmement longs apportés à leur revision finale pour fins de règlement et des majorations salariales avec effet rétroactif ont contribué à donner l'impression d'un niveau de coût inférieur à la réalité. Les mêmes causes ont provoqué des déficits cumulatifs croissants, dont **l'existence n'est pas administrativement reconnue**, mais qui n'en sont pas moins très réels. Ces déficits prennent la forme **d'emprunts auprès des banques et auprès des fournisseurs.** L'Etat étant malgré tout un bon débiteur, institutions financières et fournisseurs ont donc prêté en définitive au gouvernement **des sommes qui n'apparaissent pas dans les comptes publics gouvernementaux et dont, même au moment où je vous parle, nous ne connaissons pas le montant exact.** Notre premier devoir comme fiduciaire de l'intérêt public est de mesurer et de **rendre publique cette situation**, d'en admettre une fois pour toutes l'existence et de prendre des mesures pour y apporter la solution la moins mauvaise possible. A cette fin, nous avons récemment demandé aux conseils d'administration des institutions où ces problèmes sont susceptibles de se poser avec le plus d'acuité, de nous aider à établir les faits en cause. Quant aux remèdes, il faut envisager non seulement **l'assainissement financier** mais également des **mesures préventives** capables de prévenir désormais l'occurrence d'une pareille situation. En particulier, on peut se demander s'il est dans l'intérêt général dans un régime de décentralisation administrative du secteur parapublic constitué par les centaines d'institutions affiliées au ministère des Affaires sociales que le **crédit à court terme soit si largement accessible de la part des banques et des fournisseurs — du moins sans l'intervention du ministère.**

Dépenses d'immobilisation

b) **Quant aux dépenses d'immobilisation**, elles ont donné lieu aux mêmes **faux-fuyants.** L'absence de planification méthodique et rigoureuse a permis le **foisonnement de projets** que nous avons dû dans bien des cas annuler ou reporter et décevoir, ainsi, des espoirs qui n'auraient jamais dû être éveillés. Les **autorisations massives** qui les avaient rendus possibles ne reflétaient en aucune manière **l'impossibilité absolue d'aborder les coûts de fonctionnement de ces projets une fois réalisés.**

L'illusion est donc double. Si, d'une part, on ignore ce qu'il en coûtera en **dépenses de fonctionnement**, on passe aussi **sous silence l'envergure** de l'engagement financier contracté par l'Etat au moment de l'approbation des projets d'immobilisations. Ainsi le Québec a effectivement à ce dernier titre **une dette dépassant largement le demi-milliard de dollars mais qu'un artifice permet de ne pas inscrire aux comptes publics.** Pourtant le service lui en incombe, ce qui n'est pas sans importance, car cet artifice a son prix. Là aussi, **la vérité doit être le premier mais non pas le seul remède.**

Les coûts et la population

Un aspect important de la politique sociale consiste dans la gratuité de certains services pour celui qui en bénéficie directement. Plus que jamais, il importe que ces **services**, défrayés par l'Etat, ne soient pas définis par **rapport aux institutions** qui, à un moment donné, rendent ces services mais par rapport aux **caractéristiques propres aux services eux-mêmes** (par exemple, les soins médicaux sont maintenant assurés qu'ils soient prodigués à l'hôpital, en clinique ou dans le cabinet du médecin).

Dans le passé, la **gratuité s'est trop souvent attachée à des institutions,** par exemple les services diagnostiques à l'hôpital, les médicaments gratuits au foyer pour personnes âgées, encourageant ainsi la fréquentation des institutions pour des fins en définitive abusives.

Le ministère des Affaires sociales **va donc s'attacher** à affirmer cette distinction entre les services assurés et **institutions et cela de deux manières:**

a) Nous voulons faire en sorte que tous les services qui actuellement sont accessibles à la condition pour le bénéficiaire d'être admis dans une institution deviennent accessibles aux personnes hors institution. Evidemment, il nous faudra tenir compte des possibilités techniques d'application d'une telle règle et nous assurer également que les services en cause doivent vraiment être couverts.

b) Quant aux services accessibles à la clientèle des institutions, dans la mesure où ils n'appartiennent pas vraiment aux services nécessitant d'être couverts, nous croyons qu'ils devront donner lieu à une contribution financière équitable de la part du bénéficiaire.

Les contributions des usagers au coût de fonctionnement des institutions (par exemple, le supplément pour chambres privées dans les hôpitaux) feront donc l'objet d'un examen attentif de la part du ministère des Affaires sociales. Dans cet examen, nous serons guidés par les principes directeurs suivants:

i) Les contributions privées des usagers devraient être égales aux coûts additionnels impliqués par la prestation, au bénéfice de ces usagers, de services non couverts.

ii) Ces contributions devraient demeurer comparables aux prix et tarifs pratiqués par des institutions entièrement privées pour des services équivalents.

iii) Enfin, mais c'est là un principe très important, ces contributions ne devraient pas dépasser la capacité contributive de l'usager dans tous les cas où le recours au service visé n'est pas purement électif. Ce problème se pose surtout lorsque l'inclusion ou l'exclusion d'un service donné dépend de la situation financière du bénéficiaire. Si l'indigent reçoit le service gratuitement alors que les autres usagers doivent payer, il importe que l'on s'assure que les usagers jugés non indigents ne se trouvent pas, après le paiement de leurs contributions, dans une situation pire que ne l'est l'indigent lui-même.

"Zone grise"

Pour ce qui est des services jugés — à une époque donnée — essentiels ou nécessaires, nous nous trouvons souvent dans une "zone grise" en constante évolution. Dans chaque cas doit entrer la **perception commune de ce qui est "socialement nécessaire" et aussi la considération de ce qui est économiquement possible.** Il n'existe pas de réponses toutes faites ou de réponses "technocratiques" à ces questions. Ces jugements doivent être posés démocratiquement au nom de l'ensemble de la société, en tenant compte de ce qui est possible. Par exemple, peu de gens mettront en doute qu'il serait souhaitable d'inclure la couverture des médicaments dans l'assurance-maladie pour l'ensemble de la population. Cependant, la considération contraignante portera sur **l'incidence financière d'un tel choix** et ce choix lui-même ne peut dépendre de rien d'autre que de l'opinion commune des avantages escomptés comparativement au coût qu'il entraine.

Le financement de certains programmes, telle l'assurance-hospitalisation, à même les ressources générales de l'Etat est susceptible d'introduire une certaine confusion à cet égard. Le paiement des impôts étant pour l'individu **si directement relié aux bénéfices propres découlant de ces programmes,** la revendication de services nouveaux devient pour lui le moyen le plus sûr de maximiser l'avantage personnel qu'il perçoit devoir en résulter pour lui et en contrepartie d'un sacrifice dont il ne comprend que confusément les raisons, qu'il ne peut mesurer, et dont il a perdu espoir d'influencer la masse globale. Dans une telle perspective, l'espoir de voir percer les vraies préoccupations et les priorités essentielles risque d'être le plus souvent déçu. A sa place, on risque de voir s'installer — et on a effectivement trop souvent constaté — une démagogie facile où chacun croit trouver son compte mais où tout le monde joue perdant.

Il me semble que nous devons viser à un financement mieux identifié à de grandes catégories de services publics ayant une signifacation directe et générale pour la population et de **relier directement le niveau de ces contributions à l'évolution du coût des programmes désignés.** Une telle formule aurait l'avantage d'inspirer un plus grand réalisme aux discussions publiques de certaines politiques sociales et aussi, dans une époque où la main-d'oeuvre qualifiée est très mobile, de permettre une comparaison, mieux ajustée aux différences réelles, du niveau relatif de la fiscalité au Québec et ailleurs. Mentionnons que cette approche a déjà été retenue dans les cas du Régime de rentes du Québec et du Régime d'assurance-maladie.

Les coûts et les institutions para-publiques

On oublie peut-être trop souvent que le ministère des Affaires sociales a comme mission de **concevoir, de planifier et de contrôler mais qu'il n'exécute pas, dans bien des cas, les politiques dans son secteur.** Plusieurs centaines d'institutions (en majorité sans but lucratif) sont affiliées au ministère sans compter les médecins et professionnels de toutes sortes agissant comme entrepreneurs indépendants, au nombre de plusieurs milliers.

C'est à ces institutions et à ces individus qu'il appartient en définitive d'appliquer les politiques sociales et rien ne peut remplacer leur jugement, leur expertise et leur expérience professionnelle. Il ne saurait être question de faire le procès de quiconque pour avoir négligé de tenir un compte suffisamment rigoureux des incidences économiques des décisions prises à ce niveau. Nous en avons assez dit déjà pour faire voir que les politiques qu'on y exécutait n'étaient pas suffisamment marquées par le souci d'une saine gestion. Les traditions héritées par certaines institutions et le manque d'habitude et de formation pour certains professionnels à se considérer comme preneurs de décisions et agents économiques y sont d'ailleurs pour quelque chose.

Quoi qu'il en soit, l'opération "vérité" doit trouver à ce niveau des prolongements sous peine d'être sans lendemain. Notre tâche principale à cet égard doit donc consister à formuler clairement et précisément nos objectifs et à accorder ensuite les moyens nécessaires à l'exécution des mandats requis pour leur réalisation.

Je voudrais ici profiter de l'occasion pour dire quelques mots au sujet **des conseils d'administration des multiples institutions para-publiques du secteur des affaires sociales.** Je considère ces conseils comme un véhicule par excellence de la participation du public à la vie et au fonctionnement des programmes sociaux. Plusieurs de mes concitoyens possèdent une expérience et des connaissances de tous ordres utiles à la gestion de ces programmes et ils manifestent en outre la générosité d'en faire bénéficier la collectivité. Ces ressources sont précieuses et ne doivent pas être négligées. Aussi, nous avons l'intention de **revitaliser** ces conseils d'administration et de leur attribuer les **responsabilités et les pouvoirs qui fassent de l'idée de décentralisation une réalité et non pas un vain mot.** La décentralisation suppose et requiert la confiance en ces conseils d'administration.

Cependant, nul ne contestera que la confiance, et la décentralisation qu'elle justifie, **n'excluent en aucune manière la responsabilité ultime de l'Etat.**

La décentralisation administrative

Un instrument indispensable à la décentralisation administrative consiste dans la définition pour chaque unité administrative d'un **mandat** clair et précis dont l'exécution peut être ensuite vérifiée.

Quelque **mille** institutions publiques et privées sont financées en tout ou en partie par le ministère des Affaires sociales. Ce serait une folie d'essayer de centraliser leur administration. Grâce à une approbation extrêmement détaillée des budgets de ces institutions dans le passé, le gouvernement du Québec **a voulu**, en quelque sorte, réaliser effectivement cette centralisation. Dans le cadre du présent propos, il n'importe pas de savoir si cette centralisation s'est faite consciemment ou non. Ce qui importe plutôt, c'est de reconnaître **clairement que les conseils d'administration et les administrateurs de ces institutions doivent assumer une responsabilité de premier plan dans la réalisation de nos objectifs.** Ils doivent pouvoir y apporter toute leur connaissance du milieu et leur expérience pratique. Dans ce but, nous viserons donc à libérer le plus possible leur administration des **entraves superflues** qui leur ont parfois fait croire à la futilité de leur rôle. En contrepartie toutefois, nous devons aussi déterminer des objectifs précis de la réalisation desquels ils seront tenus responsables.

La réalisation des objectifs sociaux du Québec suppose donc un **mandat précis** et **véritable** pour les institutions diverses fournissant les services sociaux à la population. Pour assurer la **précision du mandat** nécessaire à une saine administration de ces institutions et pour vérifier **l'exécution fidèle** de ces mandats, un agent indépendant jouant le rôle de **vérification externe** peut faire une contribution essentielle. Dans une large mesure, cette nouvelle définition du rôle du vérificateur externe constitue un défi à votre profession. Elle s'écarte en effet du rôle traditionnel, et presque exclusivement financier, du vérificateur pour considérer des dimensions plus variées de l'activité administrative.

Après le TSS, nouvel affrontement au sujet du THS

Collaboration spéciale de New York
Louis Wiznitzer

LE TSS, l'avion de transport supersonique américain a décidément la vie dure. Depuis trois ans les adversaires de cet appareil onéreux ne cessent de lui trancher les chefs : ses tronçons épars trouvent le moyen de se ressouder. McNamara avait déjà opté contre sa construction. Mais ses thuriféraires charmèrent Lyndon Johnson qui décida d'allouer d'importants deniers publics à sa mise en chantier. Puis Nixon, installé à la Maison-Blanche, nomma un groupe d'études chargé de lui faire un rapport d'expertise auquel il se conformerait.

Le rapport conclut qu'un bon TSS est un TSS mort-né, mais Nixon en décida autrement et leva le pouce: le TSS eut la vie sauve. Cependant ses ennemis ne désarmaient pas, le sénateur Proxmire en tête. A les en croire, l'argent du contribuable pouvait trouver bien meilleur emploi (les municipalités sont ruinées, les écoles, les hôpitaux manquent, les ghettos sont insalubres) qu'à subventionner un avion qui allait puissamment contribuer à polluer les airs et ferait au-dessus des villes un bruit assourdissant.

Le 3 décembre dernier le Sénat décida une bonne fois de couper les vivres au TSS. Mais ses partisans, aux gages de Boeing, se regroupèrent et firent tant et si bien que la Chambre des représentants lui vota des fonds. De sorte que le Sénat fut appelé à se prononcer une fois encore. De guerre lasse, le sénateur Proxmire permit qu'on lui accordât assez d'argent pour survivre trois mois et à condition qu'au mois de mars le nouveau Congrès — dont il fera partie — débatte une fois de plus et se prononce de manière définitive sur son sort.

Le THS (avion hypersonique)

A l'heure où l'opinion publique se révèle de plus en plus hostile au TSS et où sa mise en chantier n'est rien moins qu'assurée, on apprend qu'un projet d'étude du THS (avion hypersonique) est déjà passablement avancé. Cet avion de transport sera au TSS et au Concorde français (qui dans un an ou deux reliera Montréal à Paris en deux heures et qui ne présente pas, au contraire, les caractéristiques terrifiantes de son concurrent américain) ce que ces derniers sont aux DC-3.

Le Concorde d'Air France transportera 150 passagers à la vitesse de 2,200 kms-heure (déjà les Boeing 747 relient le Nouveau Continent à Paris en moins de six heures). Le THS aura une vitesse de croisière de 10,000 kms-heure et reliera New York à Sidney en deux heures. Son décollage sera vertical et les passagers devront être étendus de tout leur long au moment du départ et rester attachés pendant la presque totalité du voyage.

Ils n'auront pas loisir de voir un film ni d'être servis par les hôtesses: tout au plus un appareil leur servira-t-il un repas. Les cabines seront sans hublots. D'ailleurs cet avion tiendra plus du navire spatial que de l'avion. Ses réacteurs le mettront en orbite et il rentrera dans l'atmosphère en glissant à la manière des fusées spatiales. Ses envols auront lieu d'aéroports isolés — sans doute de régions désertiques.

Le prestige des Etats-Unis

Les défenseurs de ce projet (ils sollicitent déjà les subsides fédéraux pour en continuer l'étude) font valoir que la construction du THS est indispensable au prestige des Etats-Unis. Ses adversaires, ceux-là mêmes qui disent au TSS "on ne passe pas", demandent pourquoi l'argent du contribuable devrait financer la mise en place d'un appareil aussi onéreux et qui ne profitera qu'à un petit nombre, car disent-ils "combien de personnes ont envie ou besoin d'effectuer dix mille kilomètres d'une seule traite et en deux heures?"

Heureusement le THS hypersonique ne roulera sur une piste qu'en l'an 2000. Sa conception présente encore d'innombrables difficultés — les difficultés du TSS à la Nième puissance. Ses chantres prétendent qu'il utilisera du méthane en guise de carburant et par conséquent polluera l'environnement bien moins que le TSS.

A imaginer les voyages aériens dans 25 ans; les déplacements "en orbite", le 747 semble soudain bien douillet et presque humain...

FELQUISTES

SUITE DE LA PAGE A 1

session des assises, soit celle de mars.

Telles sont les principales décisions prises hier, devant le juge Antonio Lamer, au cours d'une journée aussi longue que... mouvementée, alors qu'en plus de la cinquantaine d'accusés felquistes, quelque trois cent cinquante autres inculpés ont défilé devant la cour pour la remise ou l'arrêt définitif de la date de leur procès.

Pour le juge Lamer, cette tâche fastidieuse à certains moments, exacerbante à plusieurs reprises, ne s'est terminée que peu avant 6 h. du soir.

A ce moment-là, déjà quatre prévenus, dont les présumés felquistes Jacques Rose et Jacques Lanctôt, avaient été trouvés coupables d'outrage au tribunal, en raison des déclarations faites ou des injures proférées en cour même.

Pendant ce temps, saisi de requêtes présentées par quelques-uns des accusés, le juge Roger Ouimet, dans une autre cour, soulignait avec grande emphase que les juges locaux étaient décidés à se faire respecter de rigoureuse façon, au cours des semaines qui viennent, et que l'on prendrait fort probablement la formule pure et simple de l'éviction des prévenus, s'ils avaient des écarts de conduite, ou se laissaient aller à des excès de langage.

Me Lemieux: plaidera ou ne plaidera pas?

L'un des grand points d'interrogation de la fin de journée reste cependant encore posé aujourd'hui.

Si Me Robert Lemieux est toujours aux cellules, lui donnera-t-on la permission de plaider pour ses compagnons de détention?

La question prend d'autant plus d'importance qu'hier après-midi, le jeune avocat incarcéré s'est retrouvé avec d'autres clients potentiels.

L'un d'eux, le jeune Jean Boisjoly, a même déclaré devant le juge Lamer qu'il n'en voulait pas d'autre que... le patriote!

Le magistrat a alors souligné que ce serait définitivement au juge qui présiderait le procès à décider.

On s'est donc rendu devant le juge Ouimet, qui, selon toutes les apparences, présidera l'instruction dans l'affaire des cinq jeunes gens: ce dernier a tout d'abord tenté de dissuader Me Lemieux, par de nombreux arguments, de défendre d'autres prévenus dans ces affaires. Et, surtout, les frères Rose, son association à cette défense pouvant lui être préjudiciable dans sa propre cause.

Puis, ses efforts de persuation ne semblant pas avoir grand succès, le tribunal a tourné à la fermeté, et il a souligné qu'il ne lui permettrait très certainement pas d'occuper pour ces cinq accusés, lundi, alors qu'il serait encore en prison.

Car on sait que c'est le juge Ouimet lui-même qui a été saisi de la requête en cautionnement de l'avocat, et qu'il ne se prononcera sur celle-ci que vendredi prochain.

Le procureur de la couronne présent, Me Bruno J. Pateras, souligne pour sa part qu'un avocat ne pouvait accepter un mandat qu'il ne pouvait physiquement remplir, et que le ministère public s'opposait donc fermement à sa demande.

Me Lemieux eut beau ajouter que son souci était surtout d'éviter une dépréciation de la justice, le juge Ouimet déclara soudainement qu'il y avait là une question de décence et d'éthique.

"Vous irez en cour d'appel si vous le voulez, vous me citerez devant le Barreau, je ne changerai pas d'idée là-dessus."

Le plus en verve: le jeune Jacques Rose

La comparution des frères Rose, de Simard et de Lortie, qui a eu lieu peu avant 3 h. hier après-midi, a évidemment été le point central... d'attraction de la journée.

Mais c'est le jeune Jacques Rose qui a, pour ainsi dire, "volé le show" à ses compagnons.

Il a fait une entrée fracassante en cour en criant à tue-tête: "Maudit ... de Québécois".

Immédiatement déclaré coupable d'outrage au tribunal, il lança un aussi retentissant: "Vive le Québec libre".

Puis, alors que le juge Lamer ajournait le prononcé de sa sentence, pour outrage au tribunal, au 18 janvier, il lançait à ce dernier une bordée d'injures, en signifiant qu'il pouvait prendre toutes les accusations qu'on pourrait porter contre lui.

Son ainé Paul, qui était flanqué, depuis son départ de Parthenais, du détective Alber Lizacheck, se montra beaucoup plus circonspect.

Pour ne pas dire ... muet.

Tout ce qu'il parvint à laisser échapper, ce fut un "Vive le Québec libre", alors que son "escorte" lui faisait ... signe que c'était fini.

Lortie répéta la même chose, et Simard le fit encore plus timidement, presque à voix basse, après avoir déclaré de nonchalante façon que si la date du 8 février plaisait à la cour, elle lui était totalement indifférente.

Tous ceux qui étaient sous cautionnement, par ailleurs, acceptèrent l'ajournement en mars en observant un silence également remarqué.

Chartrand toujours égal à lui-même

Quelques minutes plus tard, Michel Chartrand allait présenter, comme toujours, la pièce de résistance de ce spectacle inégalement étoffé.

Toujours en chemise rouge, cheveux et barbe toujours plus abondants, il voulut demander un procès séparé d'avec ses quatre coaccusés.

Mais le juge Lamer lui fit remarquer qu'obligé de fixer à lui seul la date de quatre cents procès, en une journée, c'est à un autre juge qu'il revenait d'entendre les requêtes possibles de la part des accusés.

Cette simple raison eut évidemment le don de provoquer à la fois l'ire et le flot verbal chez le leader syndical emprisonné depuis le 16 octobre.

"C'est ça, lança-t-il, on veut venir en cour, et on nous refuse. Puis quand on nous fait venir, on ne veut pas nous entendre parler."

Puis il continua:

"Pourquoi pas nous donner une chance, l'affaire est finie, les soldats sont partis, la police est partie. Qu'est-ce qui se produit? Est-ce que Choquette est trop lâche pour faire nos procès?"

Le tribunal lui faisant remarquer que le nouveau délai n'était que de trois semaines, il répliqua alors:

"Ben oui, mais trois semaines sans soleil et sans femme, vous pensez que c'est gai, ça."

Puis il devint soudainement plus "sérieux" et lança:

"Tiens, plus vite ça sautera, mieux ce sera".

Et encore:

"Je vous le dis, il y a quelqu'un qui va payer pour ça! Quand on est libéral, on a des promotions, puis quand on l'est pas, on va en prison. C'est-y ça?"

Puis, en retournant aux cellules, il "lâcha"finalement:

"Maudit bordel de C..."

"Aristide" coupable de mépris de cour

Peu avant, trois des individus apparaissant sur la liste des "prisonniers politiques" dont on demandait la libération, au moment de l'affaire Cross-Laporte, avaient également été amenés pour remise de leur cause en mars.

Il s'agissait d'André Roy, Claude Morency et François Lanctôt, tous accusés de vol à main armée et de possession d'explosifs.

Le premier se plaignit rapidement, et en termes non choisis, qu'on lui ait volé six mois et demi de sa vie.

Le juge lui dit alors: "Faites attention".

Ce à quoi le prévenu répondit aussi rapidement:

— Attention à quoi ? Au ministre ... Cotroni de la Justice ?

Puis le tribunal fit remarquer à Lanctôt, qu'il confondait, a-t-il semblé, avec Morency, qu'il avait peu à reprocher à la justice, en fait de délai, en raison de son attitude lors de son propre procès raté, devant le juge Claude Bisson.

Le prévenu fait alors soudainement remarquer:

"J'ai des nouvelles pour toé. Je m'appelle Aristide Laframboise, travailleur écoeuré".

Puis il demanda encore au juge Lamer:

— As-tu demandé la permission de ton Big Boss, pour faire ça?"

Le tribunal l'arrêta alors à ce moment-là et déclara à son tour :

"Aristide", coupable de mépris de cour, sentence demain."

Deux étudiants de Sir George incarcérés

Au cours de la matinée, alors que l'on procédait à la fixation des dates de procès de nombreux étudiants de Sir George Williams, dont les causes sont toujours en suspens, deux de ces derniers avaient été incarcérés en raison de leurs interventions fracassante devant la cour.

Le premier, Martin Bracey, avait tout d'abord déclaré qu'il n'était ni un criminel, ni un membre de la mafia.

Puis il s'était dit membre du parti communiste, et engagé à finir dans la lutte du peuple québécois.

Déclaré également coupable d'outrage au tribunal, sa sentence a aussi été reportée au 18.

Quant à Gate August, elle a tout simplement "décliné la juridiction de la cour".

Et ce, en déclarant qu'elle n'avait commis aucun crime et que seuls les ouvriers et les étudiants du Québec pouvaient la juger.

DEUX DETENUS

SUITE DE LA PAGE A 1

les exigences "plus importantes" seraient soumises à Ottawa.

Parmi les demandes d'ordre "mineur" on notait celle qui, ce matin, consistait en une demande de petit-déjeuner de la part des détenus et de leurs otages.

M. Maloney a refusé de se plier à ces "exigences" et la requête pour le petit déjeuner n'a pas été faite sous forme de communiqué.

Les deux auteurs de la mini-révolte n'ont pas non plus été identifiés par le directeur de la prison mais l'on sait que l'un d'eux a été condamné à la prison à vie pour homicide et l'autre, à quelques années de prison pour vol.

Quant aux trois prisonniers des deux détenus ... ils sont : M. C. E. Turner, un officier de "correction" et deux instructeurs de l'atelier de menuiserie, MM. L. D. Bramley et Allen Marsden.

"Nous sommes certains qu'ils ont des couteaux" ont laissé entendre les dirigeants de la prison" et nous considérons les deux hommes comme dangereux."

Entre temps, les autres détenus de la prison ayant appris par la radio ce qui se passait dans l'atelier de menuiserie, ont traduit une certaine émotion en cognant à plusieurs reprises leurs tasses de métal sur les barreaux de leurs cellules et en criant.

Le dernier "enlèvement" du genre survenu à la prison de Kingston, remonte au 31 juillet 1961 quand deux prisonniers ont réussi à tenir cinq gardes en otage pendant 28 heures avant de les relâcher sains et saufs.

C'était aussi en 1961 que pour la dernière fois, un garde était assassiné par un détenu à Kingston.

Crédits russes utilisés au Chili

VALPARAISO (AFP) — Un grand port de pêche va être construit à Valparaiso, grâce à des crédits consentis par l'Union soviétique selon un accord soviéto-chilien signé en 1966 et qui n'avaient pas encore été utilisés, annonce-t-on officiellement.

D'autre part, une commission étudie actuellement la création d'un "ministère de la Mer", qui sera installé dans cette ville.

Entretiens Trudeau-Yahya Khan

Le Pakistan craint qu'Ottawa n'aide l'Inde à se doter d'armes nucléaires

RAWALPINDI, Pakistan (PC-AFP) — le général Yahya Khan, chef de l'Etat pakistanais, aurait exprimé au premier ministre canadien, M. Pierre Elliott Trudeau, sa crainte que l'aide canadienne à l'Inde, dans le domaine des recherches nucléaires, ne permette à ce pays de fabriquer une bombe atomique.

Ces préoccupations auraient été exprimées au cours de l'entretien d'une heure que les deux chefs d'Etat ont eu, hier, ont révélé des sources canadiennes au Pakistan.

Un porte-parole du service canadien a souligné que le Pakistan est "préoccupé par le renforcement de l'armée indienne" et par les déclarations du premier ministre indien au sujet du potentiel nucléaire du pays.

Le secrétaire de presse de M. Trudeau, M. Peter Roberts, a refusé de confirmer ou d'infirmer que le Pakistan ait exprimé de telles préoccupations au premier ministre canadien.

Le Canada a construit la première centrale nucléaire indienne à Trombay et il fournit présentement une aide à la Commission indienne de l'énergie atomique pour la construction d'usines jumelles à Rajastan.

Les substances laissées par les opérations dans ces centrales peuvent être utilisées pour la production d'armes nucléaires.

Autres sujets

Parmi les autres sujets soulevés au cours du tête-à-tête, on note une politique commune vis-à-vis de la Chine, l'entrée de la Grande-Bretagne au sein de la Communauté économique européenne et le projet britannique de fourniture d'armes à l'Afrique du Sud.

Toujours selon des sources canadiennes, les deux pays ont réaffirmé leur désir de demeurer dans le Commonwealth, mais il n'a pas été question de leur position si la Grande-Bretagne devait aller de l'avant avec son projet de vent d'armes à Prétoria.

Les Pakistanais soulignent que le président Yahya Khan a indiqué , à maintes reprises, que son pays est opposé au projet, parce qu'il est contraire aux résolutions des Nations unies.

Le porte-parole canadien a également souligné que le chef d'Etat pakistanais a déclaré au premier ministre canadien que le Pakistan considère la Chine populaire "comme un très bon et très fiable ami et voisin".

Interrogé plus tard au cours d'une interview télédiffusée, M. Trudeau a exprimé l'espoir que la décision canadienne d'établir des liens diplomatiques avec la Chine poussera d'autres pays à réviser leurs positions et que Pékin sera admis aux Nations-Unies.

Au cours de cette interview, enregistrée par la Société de la télévision pakistanaise pour diffusion aujourd'hui, le premier ministre souligne qu'il refuse de se prêter le rôle de médiateur dans la controverse au sujet du projet britannique. "Au plus, nous pourrions jouer le rôle de catalyseur. Nous n'avons pas de solution."

Parlant au cours d'un déjeuner offert en son honneur par le général Khan, M. Trudeau a déclaré que la pauvreté était à la base du malaise social et politique dans de nombreux pays et que si elle n'était pas combattue, elle menaçait le progrès et les bases de la paix internationale.

Le premier ministre canadien a ajouté qu'à l'ère nucléaire, la guerre menaçait non plus quelques villes, mais l'ensemble de la civilisation.

Pour cette raison, a-t-il précisé, le Canada entend poursuivre ses missions de paix au sein des Nations unies, notamment au Cachemire, où des soldats canadiens se trouvent depuis 1949 à titre d'observateurs,

Il est vrai, a-t-il dit, qu'à notre époque, nous avons la possibilité d'accomplir de grands travaux ou d'utiliser des techniques modernes pour rechercher le moyen de produire plus de nourriture, grâce aux hommes qui ont résolu de tourner le dos à la guerre et la destruction.

Parlant ensuite des relations pakistano-canadiennes, M. Trudeau a déclaré qu'elles avaient toujours été amicales et que, partenaire au sein du Commonwealth et du plan de Colombo les deux pays étaient parvenus à une excellente compréhension mutuelle, Enfin, le Premier ministre canadien a évoqué les similitudes géographiques et politiques existant entre les deux pays, notamment le système fédéral qui, au Canada comme au Pakistan, est en cours de réforme.

Rôle constructif

M. Trudeau quitte Rawalpindi pour Karachi, cet après-midi, après avoir séjourné trois jours dans la capitale pakistanaise.

Il a été salué à son départ de l'aéroport par le président Yahya Khan. M. Trudeau a visité, tôt ce matin, les ruines de Taxilla près de Pindi, admirant diverses pièces du musée et l'architecture grandiose de l'ancienne cité. Le premier ministre canadien était arrivé à Rawalpindi le 6 janvier et s'y est entretenu avec le président Yahya Khan. Il est attendu demain à la Nouvelle Delhi après avoir séjourné 24 heures à Karachi.

Le général Yahya Khan, a déclaré, au cours de la même réception, que le Canada et le Pakistan étaient favorables à "la sauvegarde de la paix et de la bonne volonté internationale".

Il a ajouté que le Canada avait mené, au sein du Commonwealth et à l'égard des autres pays, une politique semblable à celle du Pakistan sur la plupart des points d'intérêt commun.

Le chef de l'Etat pakistanais a encore déclaré que le Canada avait joué un rôle constructif, et positif dans le développement du Pakistan en lui accordant une aide économique très libérale.

A ce propos, le général Yakhya Khan a mentionné le projet de construction de la centrale hydro-électrique de Warsak, le premier barrage du Pakistan, ainsi que le projet de centrale nucléaire de Karachi, qui seront réalisés avec l'aide du Canada.

Le chef d'Etat a ensuite rappelé que le satellite de télécommunications pakistanais allait également être réalisé avec l'assistance du Canada.

Le général Yahya Khan a souligné que les principaux buts de la politique pakistanaise étaient d'obtenir un développement économique rapide, la sécurité et la prospérité du peuple.

Jeudi soir, M. Trudeau a offert un banquet en l'honneur du président pakistanais, auquel ont assisté les membres du cabinet ainsi que plusieurs personnalités militaires pakistanaises.

Au début de l'après-midi, M. Trudeau, entouré de la communauté canadienne au Pakistan, avait posé la première pierre d'une chancellerie canadienne à Islamabad. Le premier ministre canadien quittera Rawalpindi vendredi, à destination de Karachi d'où il s'envolera le lendemain pour la Nouvelle Delhi, ayant de se rendre à Singapour, où il assistera à la conférence des premiers ministres du Commonwealth, qui s'ouvrira le 14 janvier.

Manifestations au Pakistan à l'arrivée de M. Heath

KARACHI. (AFP, UPI, PA) — Coïncidant avec l'arrivée aujourd'hui, à Rawalpindi, du premier ministre britannique, M. Edward Heath, qui passera deux jours au Pakistan, de nouvelles manifestations se sont déroulées à Karachi pour protester contre la publication à Londres de "l'Art de l'amour turc en images", livre jugé offensant pour le Coran et le Prophète (Mahomet).

Dans le quartier populeux de Saddar, des groupes de jeunes gens ont forcé les commerçants à fermer boutique en recourant partois à des actes de violence pour se faire obéir.

Depuis plusieurs jours, des manifestations de ce genre ont eu lieu dans diverses villes du pays, notamment devant les centres culturels et le haut-commissariat britanniques. Le gouvernement pakistanais lui-même a exprimé son indignation devant ce qu'il a appelé les "mentions irrévérencieuses" contenues dans l'ouvrage en question. Il a néanmoins affirmé sa volonté de protéger les biens des étrangers et les personnes des diplomates britanniques.

De toute façon, l'éditeur du livre a annoncé hier que celui-ci allait être retiré de la circulation afin d'éviter de nouveaux troubles. "Reste, a précisé le directeur de la maison, qu'il ne s'agit pas d'un ouvrage offensant."

les étudiants pakistanais (musulmans) qui en jugent tout autrement ont principalement témoigné leur indignation violente à Lahore, Karachi, Bahawalphur et Rawalpindi, ces jours derniers.

REFONTE

SUITE DE LA PAGE A 1

chaine session, une loi générale touchant toutes les institutions.

Une telle loi implique la refonte et de la loi des hôpitaux et de ses règlements, et de la loi des institutions privées. Le ministre l'a explicitement reconnu. Son but est d'amener les conseils d'administration et les administrateurs des institutions à assumer une responsabilité de premier plan dans la réalisation de ses objectifs. A cette fin, il veut les libérer le plus possible "des entraves superflues qui leur ont parfois fait croire à la futilité de leur rôle. En contrepartie toutefois, a ajouté M. Castonguay, nous devons aussi déterminer des objectifs précis, de la réalisation desquels ils seront tenus responsable."

Donc, les conseils d'administration recevront un mandat précis et l'on devra vérifier "l'exécution fidèle de ces mandats."

Le ministre a exprimé le désir que l'exécution du mandat des conseils d'administration soit vérifiée par "un agent indépendant jouant le rôle de vérification externe".

Monsieur Castonguay a souligné les multiples dédoublements qui se produisent dans les tâches de vérification. L'hôpital, par exemple, dresse son budget, le service de l'assurance-hospitalisation le vérifie, à la fin de l'exercice financier de l'année, un expert-comptable procède à une vérification, puis de nouveau, le service de l'assurance-hospitalisation en fait autant et souvent l'auditeur général reprend à son compte l'examen des états financiers.

Face à un auditoire extrêmement intéressé, le ministre a lancé l'idée que des groupes de comptables agréés pourraient procéder à une vérification qui dépasserait la conception étroite, qui consiste à vérifier si les dépenses ont vraiment été faites, pour déboucher sur un rôle plus important: s'assurer que la gestion de l'institution a été faite au meilleur coût possible, compte tenu de ses objectifs. Ces groupes pourraient jouer le rôle d'arbitre entre l'Etat et les institutions.

La dette du Québec, au seul chapitre des projets d'immobilisation, dépasse largement le demi-milliard de dollars, a révélé le ministre des Affaires sociales, M. Claude Castonguay.

Parlant de "faux-fuyants", de "budgets sous-estimés", de "sommes qui n'apparaissent pas dans les comptes publics gouvernementaux", M. Castonguay a affirmé : "Notre premier devoir comme fiduciaire de l'intérêt public est de mesurer et de rendre publique cette situation, d'en admettre une fois pour toutes l'existence et de prendre des mesures pour y apporter la solution la moins mauvaise possible."

Cette dette d'un demi-milliard de dollars "qu'un artifice permet de ne pas inscrire aux comptes publics" existe. "Là aussi, la vérité doit être le premier mais non pas le seul remède."

Répondant à la question d'un journaliste: "Qui est responsable de cette situation? Le gouvernement de l'Union nationale ou celui de M. Jean Lesage?" M. Castonguay s'est défendu de vouloir répartir des responsabilités et de blâmer qui que ce soit. "C'est une situation historique à laquelle nous devons faire face. C'est tout."

Dans sa causerie, présentée à l'issue d'un déjeuner organisé par l'Association des étudiants comptables agréés du Québec, le ministre des Affaires sociales a expliqué comment et pourquoi cette dette cachée existe.

"Il peut paraître séduisant à des esprits qui se prétendent "progressistes" de dissimuler le coût réel de programmes sociaux dont on craint l'impopularité si la population venait à en connaitre les implications."

"A mon sens, a dit le ministre, le progrès social acheté à ce prix n'est qu'un trompe-l'oeil. Ceux qui suggèrent à la société des idées généreuses doivent savoir compter et surtout rendre public le résultat de leurs calculs."

De quoi est faite cette dette? D'abord, les ministères de la Santé et de la Famille et du bien-être social (aujourd'hui ministère des Affaires sociales) ont "sous-estimé régulièrement et systématiquement l'incidence économique" de leurs activités.

"Des budgets sous-estimés, des délais extrêmement longs apportés à leur révision finale pour fins de règlement et des majorations salariales avec effet rétroactif ont contribué à donner l'impression d'un niveau de coût inférieur à la réalité."

D'autres facteurs ont faussé l'image réelle de la situation financière du ministère des Affaires sociales. A titre d'exemples : des hôpitaux accumulent des déficits croissants dont l'existence n'est pas administrativement reconnue mais que le gouvernement doit payer.

Non pas directement mais sous forme d'emprunts par les institutions en cause auprès des banques et dont le gouvernement doit se porter garant.

De même, les achats à crédit des institutions auprès des fournisseurs constituent des dettes dont écopera directement ou indirectement le gouvernement. Mais tout cela n'apparait pas dans les comptes publics.

Le ministre s'étonne de la facilité d'emprunt de centaines d'institutions para-publiques affiliées au ministère des Affaires sociales, qui obtiennent du crédit à court terme de la part des banques et des fournisseurs, du moins sans l'intervention du ministère. C'est pourquoi M. Castonguay a pu affirmer qu'au moment même où il parlait, le ministère ne connaissait pas le montant exact de ces sommes.

M. Castonguay, parlant des dépenses d'immobilisation, a fait état de "l'absence de planification méthodique et rigoureuse" qui a permis le foisonnement de projets d'institutions.

"Les autorisations massives qui les (les projets) avaient rendus possibles ne reflétaient en aucune manière l'impossibilité absolue d'aborder les coûts de fonctionnement de ces projets une fois réalisés."

Donc, double illusion : d'une part on ignore ce qu'il en coûtera en dépenses de fonctionnement, et d'autre part "on passe aussi sous silence l'envergure de l'engagement financier contracté par l'Etat au moment de l'approbation des projets d'immobilisations." Le ministre expliquait ainsi les décisions qu'il a dû prendre d'annuler ou de reporter des projets.

Le principe qui guidera le ministère des Affaires sociales, dans ses activités sera dans chaque cas "la perception commune de ce qui est socialement nécessaire, et aussi la considération de ce qui est économiquement possible".

M. Castonguay a été chaleureusement applaudi par les quelques centaines d'étudiants venus l'écouter.

RAPT

SUITE DE LA PAGE A 1

que l'ambassadeur se débattait pour ne pas entrer dans la camionnette, mais qu'il avait été finalement maîtrisé par ses ravisseurs.

La camionnette a été retrouvée peu après, endommagée, dans une rue assez proche du lieu du rapt, où elle avait été abandonnée.

Le chauffeur et les gardes du corps de l'ambassadeur ont réussi, malgré leurs blessures, à alerter la police et l'ambassade. Ils ont été hospitalisés.

Un dispositif de recherche a été aussitôt mis en oeuvre. Des barrages ont été installés à toutes les sorties de Montevideo et l'armée a pris place aux abords des points stratégiques de la ville.

M. Geoffrey Jackson, qui est âgé de 55 ans, occupe le poste d'ambassadeur de Grande-Bretagne en Uruguay depuis juillet 1969. Il avait auparavant été en poste à Beyrouth, au Caire, à Bogota, à Berne et à Tegucigalpa. Il a été premier conseiller commercial à Toronto. M. Jackson est marié et a un fils de 27 ans.

La nouvelle du rapt avait été tout d'abord annoncée par la station radiophonique "El Espectador" de Montevideo qui, à ce moment, ignorait l'identité de la victime des Tupamaros. Peu après, la police et un porte-parole du Foreign Office confirmaient qu'il s'agissait de l'ambassadeur britannique Geoffrey Jackson.

M. Jackson n'est que le deuxième diplomate de Grande-Bretagne à être victime de ravisseurs. Le premier a été le premier attaché commercial britannique à Montréal, M. James Cross, kidnappé le 5 octobre dernier et libéré 60 jours plus tard par les terroristes québécois du FLQ.

Un ami de Cross

L'ambassadeur de Grande-Bretagne, M. Geoffrey Jackson que les tupamaros ont kidnappé ce matin, à Montevideo, est "un vieil ami" de M. James Cross, l'attaché commercial du Royaume-Uni, enlevé et détenu en captivité pendant 60 jours par les terroristes québécois du FLQ.

C'est ce que viennent de révéler les hauts fonctionnaires britanniques à Montréal qui ont parlé, à cette occasion, de "très extraordinaire coïncidence".

L'ambassadeur Jackson était depuis 1964 le premier attaché commercial de Grande-Bretagne à Toronto avant d'être nommé ambassadeur en Uruguay.

C'est à ce poste que la plus récente victime des tupamaros a vraisemblablement eu l'occasion d'entretenir d'étroites relations avec son homologue, M. James Cross. en poste à Montréal.

MARGARET

SUITE DE LA PAGE A 1

des propriétés voisines à la campagne, ils entretiennent d'excellentes relations d'amitié, explique-t-on.

Le Daily News écrit que l'amitié liant lord Snowdon, 40 ans, et lady Jacqueline se serait transformée en amour, il y a un an environ.

C'est la deuxième fois en quinze jours que la presse américaine rapporte des rumeurs de rupture dans le ménage de la soeur de la reine Elizabeth. Le "Washington Post" affirmait en effet, récemment, que la princesse Margaret était sur le point de divorcer.

Pour lors, les protagonistes de cette affaire sont dispersés. La princesse Margaret se trouve avec la reine Elizabeth à Sandringham. Lord Snowdon se remet d'une légère opération à Kensington Palace, résidence londonienne du couple, et lady Jacqueline est en vacances en Suisse.

UN B-52

SUITE DE LA PAGE A 1

gilets de sauvetage ont également été récupérés.

Les recherches ont été rendues difficiles par des chutes de neige qui réduisent la visibilité au minimum.

L'état-major du 346e escadron du 99e détachement du "Strategic Air Command" de la base de Westover. Mass. — qui commandait l'appareil — a assuré la presse que le B-52 ne transportait pas d'armes atomiques lors de l'exercice.

L'appareil, véritable géant de l'air est propulsé par huit moteurs à réaction et pèse, au moment du décollage, quelques 480,000 livres. Il a une longueur de 156 pieds, coûte $8 millions et vole à une vitesse de 650 milles à l'heure.

le TEMPS qu'il fera

Les prévisions de la météo selon l'observatoire de Dorval

Maximum 15, Minimum 0

Régions de Montréal, Ottawa, Laurentides et Cantons de l'Est : généralement ensoleillé. Samedi ensoleillé devenant nuageux en fin de journée. Maximum aujourd'hui et samedi 15 à 20. Minimum la nuit prochaine d'environ zéro, sauf 5 à 10 sous zéro pour les Cantons de l'Est et les Laurentides.

Régions de Québec, St-Maurice et Lac St-Jean : aujourd'hui et samedi généralement ensoleillé. Venteux ce matin. Maximum aujourd'hui d'environ 10 au-dessus. Minimum la nuit prochaine 5 à 10 sous zéro. Maximum samedi 10 à 15 au-dessus.

Régions de Baie-Comeau et Sept-Iles : aujourd'hui et samedi généralement ensoleillé. Venteux aujourd'hui. Maximum aujourd'hui et samedi d'environ 10 au-dessus. Minimum la nuit prochaine 5 à 10 sous zéro.

Régions de Rimouski et Gaspé : ciel variable avec quelques chutes de neige locales. Samedi généralement ensoleillé. Maximum aujourd'hui et samedi d'environ 15 au-dessus. Minimum la nuit prochaine 5 à 10 au-dessus.

En Amérique du Nord

Voici les températures observées hier dans certaines villes nord-américaines:

Vancouver, min. 36, max. 36; Victoria 36, 41; Edmonton 33, 35; Calgary 31, 38; Yellowknife —3, —2; Saskatoon 4, 15; Regina —7, 10; Winnipeg —11, 3; Churchill —21, 0; Sudbury 1, 4; Windsor 4, 19; London 7, 15; Toronto 11, 21; Kingston 14, 20; Ottawa 10, 18; Montréal, 17, —; Québec 9, 19; Fredericton 13, 20; Saint-Jean 15, 22; Moncton 11, 17; Halifax 24, 26; Chicago —3, 13; Détroit 4, 20; Buffalo 12, 16; Albany 9, 25; Boston 20, 29; New York 24, 28; Washington 25, 32; Pittsburgh 8, 17; Tampa 59, 66; Miami 72, 82; New Orleans 38, 47; Oklahoma City 14, 32; St-Louis 9, 31; Kansas City 10, 31; Los Angeles 37, 64; San Francisco 36, 56; Honolulu 56, 74.

Deux autres associations contestent le décret de la construction

par Pierre VENNAT

La contestation patronale contre le décret de la construction se continue et deux autres associations patronales, parties au décret, la Corporation des maitres électriciens et la Corporation des maitres mécaniciens en tuyauterie viennent, à leur tour, d'intenter des procédures judiciaires pour faire annuler les principaux articles du décret.

Elles viennent s'ajouter à la Fédération de la construction du Québec, dont LA PRESSE a mentionné la tentative de boycottage du décret, dès le lendemain du Nouvel An. C'est en effet le 1er janvier que le nouveau décret, régissant l'industrie de la construction jusqu'en 1973, este ntré en vigueur.

Certains journaux avaient émis l'hypothèse que la contestation patronale s'estomperait à la suite d'amendements mineurs apportés au décret depuis le Nouvel An, mais il n'en est rien.

Toutefois, il est encore trop tôt pour juger si la contestation judiciaire au niveau des organismes aura des effets réels à court terme sur les membres et si les entrepreneurs prendront le risque d'encourir les foudres syndicales en refusant, par exemple, tel que suggéré par la Fédération de la construction, d'accorder, en province, les augmentations salariales prescrites par le décret.

Il faudra attendre les prochaines paies pour le savoir. Si les syndiqués ne recevaient pas leur dû, on pourrait s'attendre alors à un déchainement, particulièrement du côté de la Fédération du bâtiment et du bois (CSN), qui représente la majorité des ouvriers de la construction en province.

Air Canada: mises à pied illégales

Air Canada n'avait pas le droit de mettre à pied son personnel des ventes affilié à la Canadian Airline Employees Association, lors de la grève des mécaniciens en 1969.

Ce faisant, elle a commis un bris de contrat et devra, en conséquence, suite à un jugement du juge Alan B. Gold, débourser 46,000 heures de salaires à quelque 350 employés.

C'est le 20 avril que le personnel d'entretien des avions entra en grève à Air Canada. Ces mécaniciens sont affiliés à l'Association internationale des machinistes.

Le surlendemain, le personnel des ventes était temporairement mis à pied et remplacé par le personnel des cadres, ce qui, a déclaré le juge Gold, constituait un bris de contrat.

Le personnel des ventes n'avait été réembauché que le 18 mai.

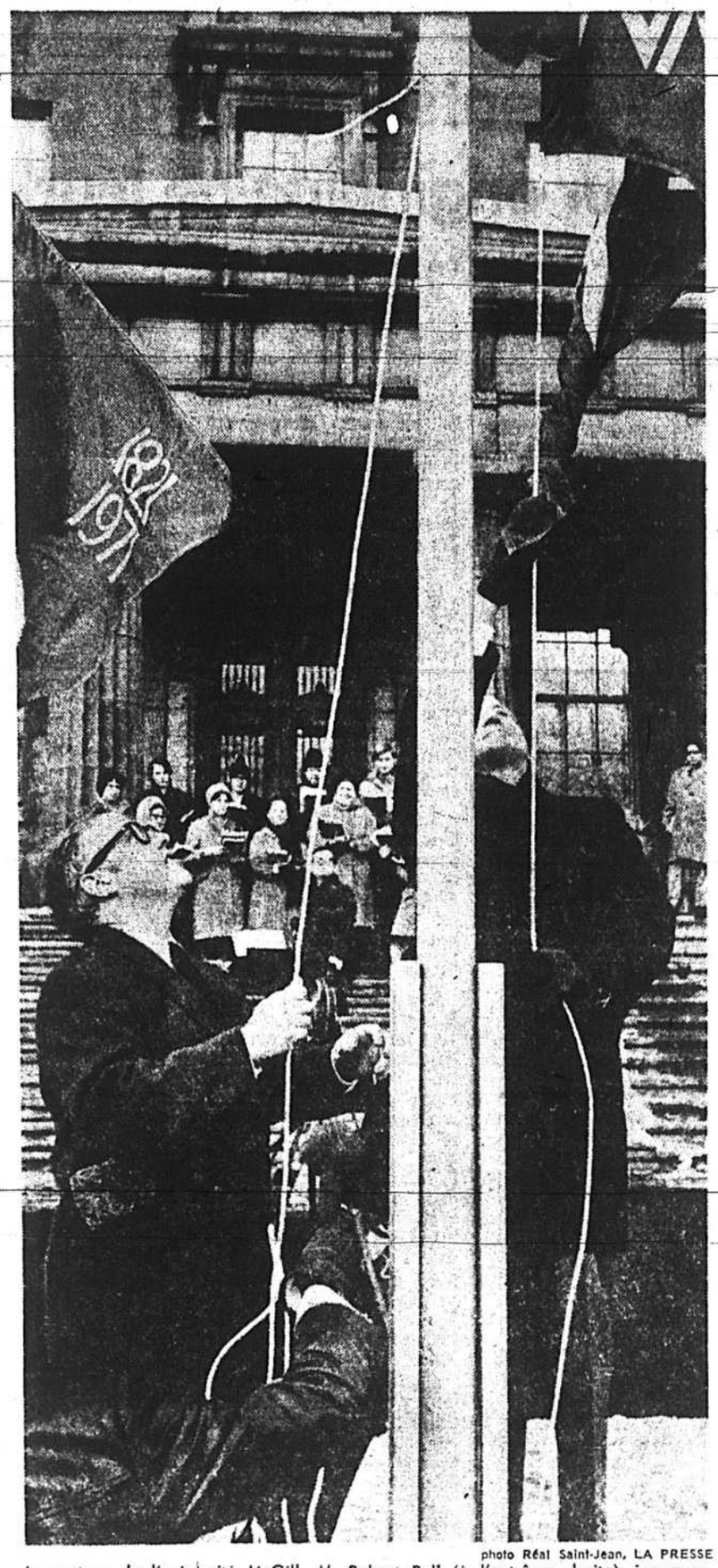

photo Réal Saint-Jean, LA PRESSE

Le recteur de l'université McGill, M. Robert Bell (à l'extrême droite), inaugure la cérémonie d'anniversaire en procédant à la levée des drapeaux. L'accompagne dans sa tâche, le président du Comité du 150e anniversaire, M. David Bourke, architecte diplômé de McGill, que nous apercevons à gauche.

L'université McGill: 150 ans

L'Université McGill célèbre depuis hier son 150e anniversaire de fondation.

L'événement qui sera souligné tout au long de l'année 1971 a été salué discrètement, hier, par le recteur Robert Bell, à l'occasion de la levée des drapeaux et la proclamation de l'année d'anniversaire.

La plus vieille université canadienne entend souligner de façon particulière cette autre page de l'histoire qu'elle vient de tourner.

En effet, chaque semaine de l'année sera consacrée à toutes sortes d'événements et festivités tant artistiques, culturels, littéraires que religieux et scientifiques.

McGill, qui jouit d'une réputation enviable dans le monde entier, entend souligner, en cette année d'anniversaire, qu'elle fait corps avec le Canada qu'elle a vu naitre et également avec de nombreuses autres communautés mondiales.

Elle espère aussi que l'année 1971 lui permettra d'évaluer le rôle de l'université dans une société troublée et constamment remise en question.

Les manifestations prévues au calendrier, qui débuteront samedi par une exposition de documents et d'imprimés inédits des oeuvres de Ludwig von Beethoven, se poursuivront jusqu'au 22 décembre inclusivement.

Autoroute est-ouest: guerre des nerfs entre Québec et Montréal

par André BEAUVAIS

La petite guerre des nerfs entre Québec et Montréal relativement au tracé de l'autoroute, dans l'est de la ville, est déclenchée.

Quelques heures seulement après que M. Gérard Niding eut annoncé au conseil municipal que le ministre de la Voirie, M. Bernard Pinard, avait décidé de surseoir à la décision de son ministère que l'autoroute épouse l'axe de la rue Rouen, M. Pinard lui-même n'a pas tardé à démentir le président du comité exécutif de Montréal.

La dernière rencontre entre le ministre Pinard, le maire Jean Drapeau et M. Niding s'est déroulée lundi soir en présence des experts de Québec et ceux de Montréal. Tout le monde avait convenu de garder le silence sur ces négociations qui ont duré plus de trois heures.

Mais lors de l'assemblée du conseil municipal de Montréal, mardi soir, une question habilement posée par le conseiller Pierre Lorange, représentant le quartier Hochelaga-Maisonneuve, fit "glisser" le président Niding vers une affirmation qui n'aurait pas plu au ministre Pinard.

En écartant toute possibilité que le choix de la rue Rouen soit rejeté, M. Pinard a révélé que la Ville de Montréal avait sollicité le droit de présenter un nouveau projet et que ce droit lui avait été prêté jusqu'au 15 janvier.

Silence à l'hôtel de ville

La déclaration de M. Pinard n'a provoqué aucune déclaration du côté de l'hôtel de ville. MM. Drapeau et Niding ont préféré garder le silence.

D'ailleurs, tous deux n'ont pu être approchés, hier, ayant passé la majeure partie de la journée à discuter de la question de Terre des Hommes avec les autres membres de l'exécutif, rencontre qui fut immédiatement suivie d'un caucus du comité exécutif de la Communauté urbaine de Montréal, au bureau de M. Lucien Saulnier, dans l'édifice de la Société Saint-Jean-Baptiste, angle Sherbrooke et Saint-Denis.

Un commentaire, cependant, émis par M. Guy Legault, directeur du service de l'habitation de Montréal, apporte un peu plus de lumière quant à la prise de position du ministre Pinard.

M. Legault a déclaré à LA PRESSE, hier, que le choix de la rue Rouen, s'il devient définitif, ne posera pas toutes les difficultés qu'on a avancées.

M. Legault ne croit pas, au départ, que les travaux de l'autoroute, entre le pont Jacques-Cartier et la rue Viau, pourraient être entrepris avant trois ans, ce qui donnerait le temps aux familles de la rue Rouen de se trouver d'autres logements et ce qui donnerait le temps au service de l'habitation de prévoir une banque de logements pour celles qui se retrouveraient dans une impasse, selon M. Legault.

S'il faut en croire le ministre Pinard, le maire Jean Drapeau et tout le conseil municipal n'auront plus qu'à reconnaitre le choix de la rue Rouen, entre le pont Jacques-Cartier et le tunnel Louis-Hyppolyte-Lafontaine où la Transcanadienne sera construite en dépression jusqu'à la rue Viau. A moins que les autorités de Montréal ne trouvent une solution-miracle, il semble bien que cette décision finale sera annoncée vers le 15 janvier par le ministre Pinard.

L'UQ: maîtrise et doctorat communs dans 3 constituantes

Le Conseil des études de l'Université du Québec vient d'autoriser deux de ses constituantes, celles de Chicoutimi et de Trois-Rivières, de même que l'Institut national de la recherche scientifique (INRS) à offrir une maitrise et un doctorat de réseau.

C'est la première fois au Québec que des étudiants fréquentant des institutions universitaires diverses pourront s'inscrire à un programme de deuxième ou de troisième cycle commun.

La décision du Conseil des études permettra donc aux étudiants de trois de ses unités constituantes de s'inscrire aux mêmes programmes de maitrise et de doctorat ès sciences en énergie. Le Conseil signale en outre qu'éventuellement, d'autres unités du réseau de l'Université du Québec pourront être habilitées à dispenser ces programmes. Jusqu'à maintenant, seule l'INRS, par son centre de recherche de l'énergie (CREN), offrait des cours menant à la maitrise et au doctorat ès sciences en énergie.

Plus d'une trentaine de professeurs ont été autorisés à diriger ces études. La plupart sont attachés au CREN. Ce sont cependant les commissions des études de chacune des constituantes intéressées qui seront responsables de la sanction des cours.

Nomination à l'assemblée des gouverneurs de l'UQ

Par ailleurs, l'assemblée des gouverneurs de l'Université du Québec s'est nommé un nouveau membre. Il s'agit de M. Alcide Horth, directeur général du Centre d'études universitaires de Rimouski, unité constituante de l'UQ. La nomination de M. Horth, par arrêté en conseil, conformément à la loi de l'Université du Québec, est entrée en vigueur à la mi-décembre pour une durée de trois ans.

CECM: le projet de construction d'écoles préfabriquées sera bientôt mis en chantier

par Lysiane GAGNON

Le projet RAS — ce fameux projet de construction d'écoles préfabriquées qui a tant fait couler d'encre et suscité plusieurs controverses à la CECM — sera bientôt en chantier.

En effet, le ministère a dit oui. C'est le feu vert qu'attendait la Commission des Ecoles catholiques de Montréal pour octroyer à l'un des soumissionnaires (le groupe Francon), le contrat de construction de composants équivalant à 1,500,000 pieds carrés de locaux scolaires. Le ministère ayant donné son accord, rien ne s'opposait plus à ce que la CECM donne suite à son intention.

Ce projet de construction devrait être terminé d'ici 1975. Il comprend huit écoles — trois écoles élémentaires et cinq polyvalentes. Coût total: $28,550,000.

De fait, la construction d'écoles à partir d'éléments préfabriqués coûtera plus cher du pied carré que la construction scolaire traditionnelle, mais les experts estiment qu'à long terme il s'agit d'une mesure économiquement rentable: l'entretien de ces écoles serait plus facile et moins coûteux, leurs éléments composants pourraient, selon les besoins, être réaménagés ou "replacés" ailleurs, et la conception des locaux se prêterait davantage à un renouveau pédagogique qui exige un décor souple et mobile.

Ainsi prend fin une longue controverse au sujet du projet de Recherche en aménagement scolaire, une controverse commencée il y a trois ans et qui devait opposer le président d'alors, M. André Gagnon, à l'ex-vice-président, M. Joseph-L. Pagé, lequel a toujours continué depuis à manifester son opposition au projet RAS. Néanmoins, la majorité des commissaires actuels ont donné leur assentiment au principe de la construction modulaire.

Accords franco-québécois

Au cours de leur assemblée régulière, hier après-midi, les commissaires de la CECM ont décidé de se prévaloir pour la prochaine année scolaire (1971-72) de l'entente France-Québec au sujet de l'échange de professeurs.

Environ 50 enseignants de la CECM iront travailler en France l'année prochaine — remplacés ici par autant d'enseignants français. C'est la troisième année que se produisent ces échanges de professeurs.

La CECM a en outre approuvé, hier, un projet de réaménagement des écoles Sophie-Barat et Marie-Anne (deux anciennes institutions privées achetées par la CECM). Les travaux coûteront environ $3 millions, et permettront à ces deux écoles de recevoir chacune près de deux fois plus d'élèves.

L'OACI fera diffuser un programme d'éducation à l'intention des jeunes

par Denis MASSE

L'industrie aérienne a un tel besoin d'une relève compétente qu'elle vient de confier à une agence des NATIONS UNIES, L'OACI, le soin de diffuser un programme d'éducation susceptible de lui attirer les milliers de jeunes à qui elle peut offrir des perspectives d'avenir très séduisantes.

Dans tous les pays du monde, et plus spécialement dans les pays en voie de développement, la croissance extrêmement dynamique de l'aviation civile pose un problème critique: celui du recrutement des jeunes.

Au cours des prochaines années, on risque de manquer non seulement de personnel navigant, mais encore et surtout de techniciens au sol, spécialistes de l'entretien des aéronefs, du contrôle de la circulation aérienne, des télécommunications, de la météorologie, de l'administration des aéroports et de bien d'autres disciplines de l'aviation civile.

Selon les estimations, le volume du trafic aérien mondial double tous les cinq ans. Comme le tourisme, l'aviation civile est l'une des industries mondiales dont la croissance est la plus rapide, l'une de celles aussi qui offrent aux jeunes un sujet d'étude intéressant et moderne ainsi que des perspectives d'avenir séduisantes.

Malheureusement, trop de jeunes pensent que ces carrières échappent à leur portée.

C'est pour répondre à cette demande de renseignements globale que l'Organisation de l'Aviation civile internationale, dont le siège est à Montréal, lance une campagne mondiale d'éducation à l'ère de l'aviation. Cette campagne veut aider les jeunes à se faire une idée plus nette de cette branche de l'activité commerciale.

Chaque professeur peut enseigner cette carrière

Un programme spécial a été mis au point avec la collaboration de la compagnie Cessna Aircraft. Il est essentiellement conçu à l'usage des professeurs de l'enseignement secondaire.

Car ce sont souvent les maitres qui manquent de données sur ces carrières spécialisées, même s'ils sont les mieux placés pour orienter les jeunes dans cette voie.

Le programme d'éducation à l'ère de l'aviation est à la disposition de tous les établissements scolaires en version française, anglaise ou espagnole.

Il comprend un glossaire, une documentation de base sur la technique aéronautique, la météorologie, le rôle que joue l'aviation dans le domaine de la coopération internationale, les diverses utilisations des avions civils dans la vie moderne et quelques renseignements utiles sur la formation aéronautique et les carrières qui s'ouvrent aux jeunes dans cette branche.

Les élèves peuvent obtenir un diplôme

La documentation comprend également des affiches destinées à annoncer le programme dans les écoles, avec toutes indications utiles sur ce cours hors programme scolaire. La pochette renferme encore des diplômes qui pourront être décernés aux meilleurs élèves.

Le guide à l'usage des professeurs est succinct et facile à comprendre. Il permet de modifier et de développer le cours à volonté en fonction du niveau et de la sphère d'intérêt de chaque classe.

Le cours ne coûte presque rien

Cette documentation sera envoyée à tous ceux qui en feront la demande moyennant un versement symbolique de $5 en fonds américains.

Les commandes devront être adressées à l'Organisation de l'Aviation civile internationale, 1080, rue University, Montréal 101.

les tribunaux

Neuf accusations graves contre Favron, Hubert et Bourgeois

Réal Favron, 21 ans, du 8666 Provencher, Lorenzo Hubert, 33 ans, du 1087 Saint-Denis, et Louis-Philippe Bourgeois, 23 ans, de Cap-de-la-Madeleine, ont été accusés, hier, de conspiration pour commettre un acte criminel, de vol à main armée, de port de déguisement, de vol et de recel de camion.

Ils ont été également inculpés d'avoir déchargé leurs armes sur quatre détectives.

Favron, Hubert et Bourgeois auraient participé à un hold-up commis, le 30 décembre dernier, dans une succursale de la Banque de Montréal située au 6008 Darlington.

Ce vol à main armée aurait rapporté à ses auteurs une somme de $20,460.

Tout indique que la police avait été informée des plans précis de ce hold-up et qu'elle s'était rendue sur les lieux pour appréhender les voleurs sur le fait. Puis, pour des motifs ou des circonstances qui demeurent encore inconnus, une fusillade avait alors éclaté entre les policiers et les bandits.

L'un des bandits, Claude "Frisette" Lefebvre, 27 ans, du 529 DeCourcelles, avait été abattu par la police. Favron et Hubert avaient été blessés et transportés sur-le-champ dans un hôpital de Montréal. Quant à Louis-Philippe Bourgeois, il était sorti intact de cette spectaculaire fusillade.

Bourgeois a comparu, hier après-midi, devant le juge Claude Wagner, qui lui a refusé tout cautionnement jusqu'à son enquête préliminaire.

La comparution de Favron et Hubert, présidée par le juge J.-Arthur Lépine, de la cour des sessions de la paix, s'est déroulée, hier après-midi, à l'hôpital Queen Mary où ils reçoivent des soins pour des blessures subies, selon les policiers, lors de la fusillade du 30 décembre, au 6008 Darlington.

Ils ont nié toute culpabilité. Leur enquête préliminaire a été fixée "pro forma" au 15 janvier.

Un aveu de culpabilité pour un hold-up raté

Accusé de tentative de vol à main armée et de dommages à la propriété, un jeune individu de 22 ans, Jean-Marc Fournier, du 2152 Dézéry, a reconnu sa culpabilité, hier matin, alors qu'il comparaissait devant le juge Claude Wagner. Celui-ci prononcera sa sentence le 9 janvier.

Le 5 janvier, Fournier, coiffé d'une cagoule, armé d'une carabine au canon tronqué et accompagné d'un complice, s'est présenté au restaurant de M. Arthur Brissette, situé au 2308 Aylwin, pour commettre un vol à main armée.

Il a d'abord demandé au plaignant d'ouvrir la porte. Puis, devant le refus de ce dernier, il a tout simplement tiré une balle à travers la porte. Au cours de l'enquête, les policiers ont retrouvé cette balle dans les entrailles d'un réfrigérateur.

Les dommages ont été évalués à plus de $200. L'accusé n'avait pas jusqu'ici de dossier criminel.

Optométriste
Bruno Quesnel, O.D.
bureau chez
PEOPLES CREDIT JEWELLERS
1015 ouest, Ste-Catherine
849-7071

Clouâtre accusé de fraudes totalisant $775,000

par Conrad BERNIER

Me Raymond Daoust: "Je pense qu'il serait plus sage, à ce moment-ci, d'attendre l'enquête préliminaire pour parler d'un possible cautionnement pour mon client..."

Rires dans la salle. Tous les yeux se tournent vers le président du tribunal.

Le juge Claude Wagner: "Je pense, en effet, que vous faites preuve, à ce moment-ci, d'une sagesse exemplaire..."

Tout le monde s'esclaffe, sauf l'accusé, Marcel Clouâtre, que le lieutenant-détective Henri Nowak est allé cueillir à Genève, en Suisse, en compagnie de Me Jacques Dagenais, un des substituts du procureur général.

Marcel Clouâtre, qui aurait été repéré à Genève au moment où il allait tenter d'encaisser quelques-unes des obligations présumément volées à Montréal, en juillet dernier, comparaissait, hier après-midi, devant le juge Claude Wagner, sous trois substantielles accusations de fraudes présumément commises, entre le 1er avril et le 17 juillet 1970, aux dépens de trois compagnies de courtage et d'une institution bancaire.

Clouâtre et ses complices — il s'agit de Théodore Aboud, qui, il y a quelques mois, a reconnu sa culpabilité à des accusations similaires, et Conrad Bouchard, un individu bien connu des milieux policiers — est d'abord accusé d'une fraude de $291,800.69 aux dépens de la maison Doherty, Roadhouse et McQuaid Brothers.

Il aurait ensuite frustré la compagnie Sheanson et Hammill d'une somme de $293,650.69. Clouâtre aurait également fraudé la compagnie Bouchard et Leblond d'une somme de $196,167.12.

Enfin, la Banque Royale aurait elle-même été frustrée de $776,432.58.

Marcel Clouâtre, alias Jean-Claude Bourque, est âgé de 40 ans. Selon les policiers enquêteurs, il serait "le cerveau" qui a pensé et mis au point cette gigantesque fraude.

Théodore Aboud, mentionné comme un conspirateur dans cette affaire, a écopé, il y a quelques mois, de dix années de pénitencier après avoir reconnu sa culpabilité à des accusations identiques.

Pas de caution à André Vannerum accusé d'une fraude de $100,000!

André Vannerum, "un extraordinaire vendeur d'origine belge qui a obtenu sa citoyenneté canadienne l'an dernier", s'est vu refuser tout cautionnement, hier, en correctionnelle, à l'issue de sa comparution devant le juge Claude Wagner, sous une inculpation de fraude au montant de $100,000.

Agé de 30 ans, demeurant à Havre-des-Iles, à Laval, André Vannerum subira son enquête préliminaire le 14 janvier.

"Mon client, a déclaré le procureur de Vannerum, doit boucler d'ici la fin du mois une très importante transaction qui, je n'en doute pas, lui permettrait de rembourser ses présumées victimes. Mon client est un extraordinaire vendeur, Votre Seigneurie. De grandes entreprises souhaiteraient l'avoir à leur service. Il n'est peut-être pas un bon administrateur, mais comme vendeur, il est vraiment hors-série!"

Le procureur de la couronne, tout en reconnaissant "les qualités d'oiseau migrateur" de Vannerum, ne s'est pas objecté au cautionnement.

Mais le juge Wagner, après un moment de réflexion, s'est contenté de déclarer: "Le montant de la fraude est trop élevé, les victimes sont trop nombreuses, les qualités d'oiseau migrateur de l'inculpé sont trop évidentes pour que j'octroie un cautionnement à M. Vannerum. Il me déplait aussi d'apprendre qu'un mandat a été émis contre l'accusé depuis six mois..."

Selon le dossier de la police, Vannerum aurait organisé un voyage à l'Expo 70 d'Osaka pour environ 150 personnes qui, depuis leur pénible retour au pays, ont logé des plaintes de fraudes contre l'inculpé.

Steinberg: interprétations divergentes du décret

La chaine de supermarchés Steinberg a l'intention de discuter à fond de la réclamation de plus d'un demi-million de dollars du Comité paritaire de l'alimentation de Montréal et d'accorder son entière collaboration dans l'examen des dossiers pertinents.

Le Service des relations publiques de Steinberg a toutefois déclaré, dans un court communiqué, qu'à ce jour, le Comité paritaire n'a pas encore soumis à la compagnie, "les détails complets de sa réclamation".

Les détails fournis, toutefois, sont suffisants pour que la compagnie déclare qu'elle n'accepte pas l'interprétation donnée aux dispositions du Décret de l'alimentation de Montréal sur lesquelles s'appuie la réclamation et elle nie qu'elle soit responsable du paiement de $583,000 que lui réclame le comité.

Legaré
TOUT POUR LE FOYER
NOUVEAU CONCEPT...
NOUVELLE IDÉE...
NOUVEAU CONFORT!
CONFORT COMPLET AU FOYER
un vaste choix de meubles pour
TROIS PIÈCES
à partir de
$499
VENEZ LES VOIR!
12 MAGASINS À MONTRÉAL POUR VOUS SERVIR
1200 AMHERST Tél: 842-8911
1278 Mont Royal est – 521-5373
3250 rue Masson – 725-2453
3734 rue Notre-Dame ouest - 935-6994
4010 rue Wellington – 768-4730
11926 rue Notre-Dame est – 645-5371
6960 ST. HUBERT Tél: 271-4668
10530 Boul. Pie IX – 322-2741
3730 rue Ontario est – 526-1667
1020 rue Notre-Dame – 637-5825
4660 rue Ste. Catherine est – 255-7029
6589 Boul. Monk – 768-4777

maxi-mini
le concours le plus facile jamais vu
maxi-mini, c'est 100 billets de mini-loto offerts à 50 gagnants chaque semaine.
maxi-mini, 10 gagnants par jour qui méritent non pas un, mais deux billets de la mini-loto de la semaine suivante.
En plus, un MAXI-GAGNANT tous les jours du lundi au vendredi, qui méritera un billet de l'Inter-Loto de janvier.
RÈGLEMENT: Il s'agit du concours le plus facile jamais vu.
Tous les jours du lundi au vendredi CKAC choisit au hasard 10 noms, 5 dans le courrier accumulé, 5 dans l'annuaire téléphonique.
CKAC appelle ces auditeurs et leur demande d'identifier l'émission en cours et pour une bonne réponse ils méritent une double chance à la mini-loto.
Le MAXI-GAGNANT est soumis aux mêmes conditions.
VOUS VOULEZ GAGNER, RESTEZ AU 73, CAR CKAC C'EST LA STATION DES MAXI-CHANCES.
DU NOUVEAU
Vous pouvez participer par courrier, écrivez à: Concours Maxi-Mini, a/s CKAC, 1400 rue Metcalfe, Montréal, en ayant soin d'inscrire lisiblement vos nom, adresse et numéro de téléphone.
CKAC 73

DEMAIN
EDITION DU SAMEDI
ÉDITION RÉGULIÈRE
★ L'astuce des meubles multipliables
par Michèle Boulva
photographies de Michel Gravel
★ Le grand théâtre de Québec
par Martial Dassylva
photographies de Paul-Henri Talbot
★ Mexique: Cuernavaca, Acapulco, Taxco
par Jean La Boissière
★ Le Québec à l'heure de l'Olympisme
télé-presse
L'HORAIRE COMPLET DE LA TÉLÉVISION ET DE LA RADIO FM
★ Le télé-cinéma
★ Le ciné-choix
★ Papa et maman ont raison!
★ Premier long-métrage de la TV de Sherbrooke
★ Le 10 regarde en arrière
★ Une année de Radio-Canada
perspectives la presse
★ QUATRE JOURS DANS UN TEMPLE ZEN
Lors d'un séjour de plusieurs mois au Japon, la journaliste Brigitte Monssette a eu le privilège, insigne pour une femme, de passer quelques jours dans un temple zen, au milieu d'une centaine de moines. C'est cette expérience qu'elle relate, en plus de nous familiariser avec cette "religion" (ou philosophie?) qui connaît présentement une grande vogue dans toute l'Amérique.
★ Les graffiti: c'est sur le mur que le peuple écrit son journal
★ L'île Funk: cimetière des grands pingouins
★ Le gardien de but, cet acrobate
BANDES ILLUSTRÉES EN COULEURS
Mandrake le magicien — Tarzan — Les héritiers du capitaine — Kerry Drake — Emilie — Donald le canard — Les leçons de la nature — Rions ensemble — L'ours Yogi — Joe Bras-de-fer — La douce moitié — Ed et Flo — Les contes de Walt Disney
TOUS LES JOURS LISEZ
la presse

Des vêtements d'intérieur qui tirent toute leur originalité de leur coloris

par Hélène SABOURIN

S'il y a révolution chez Molyclaire, c'est dans la couleur. Imaginez des vêtements d'intérieur qui mêlent harmonieusement le bleu outremer, le rose buvard et le roux doré et vous aurez compris. Mais, pour réussir un tel mariage, il faut le doigté d'un artiste. Molyclaire a trouvé le sien à Paris.

Fred Tardif est un styliste peu connu en Amérique. En Europe, il a gagné ses galons. Mentionnons entre autres qu'il fut directeur de la maison Cardin et qu'il est vice-président des stylistes européens. La mode pour lui est une question d'élégance. "Je n'aime pas la mode hippie parce qu'elle déguise. Je ne suis pas d'accord non plus avec la haute couture qui vit au siècle dernier. Je suis un styliste qui créé en fonction de la vie courante, des activités professionnelles et de loisir."

Molyclaire qui pour sa nouvelle collection printemps-été voulait innover sans perdre le cachet d'élégance qui la distinguait a misé juste en faisant appel au talent de Fred Tardif.

A la ville, des allures champêtres

Cette semaine, un groupe de manufacturiers canadiens connu sous le nom de "Apparel Salesman's Market Inc.", présentait à plus de 500 acheteurs du Québec les nouveautés vestimentaires pour les saisons du printemps et de l'été. Parmi les modèles qui nous ont plu, nous avons choisi cette ravissante robe paysanne, imprimée "patchwoork" en cotonnade. Le corsage lacé et les manches courtes plissées donnent une allure jeune à cette tenue champêtre.

photo Antoine Désilets, LA PRESSE

Ensemble de détente en coton imprimé "patchwoork" composé d'un maxi-cardigan et d'un pantalon à peine évasé.

Des modèles qui plairont

Presque tous les modèles que nous avons vus lors du défilé d'hier plairont à la majorité des Québécoises.

Vraiment, ces tenues de détente "faites pour regarder la télévision, recevoir des amis ou flâner tout simplement" siéront aux jeunes comme à leur mère. Au fait, le choix se fera surtout en raison de la taille, du teint, du caprice, plutôt que d'après l'âge.

Si la coupe, contrairement aux coloris n'est pas vraiment nouvelle, il y a des modèles moins courants qu'il vaut de souligner. Par exemple, les tenues style persan avec incrustation contrastées, les ensembles gitans à volants, les longues chemises type "smock" avec fronces élastiques.

Fred Tardif utilise de préférence des tissus souples souvent transparents: jersey, coton soyeux et léger, tissus synthétiques divers. "Quelle est belle la mode du flou", souligne-t-il.

Et les Québécoises ?

A peine arrivé de Mexico, le styliste parisien s'envole vers Madrid. "Dans ces pays ensoleillés, je passe plusieurs mois par année. J'y puise, mon inspiration. Toutes ces couleurs douces et ces demi-teintes, c'est un rêve pour un artiste". Pourtant, l'Amérique l'attire, il voudrait y travailler plus souvent. "Ici, c'est stimulant, le marché n'est pas gagné d'avance. En Europe, ça m'est plus facile de convaincre. Prenez la mode maxi, eh bien, les Européennes l'ont tout de suite adoptée. Pas vous."

Il attend d'ailleurs avec un brin d'appréhension la réaction des Québécoises: vont-elles aimer sa collection, vont-elles réclamer des vêtements de détente portant la griffe "Fred Tardif pour Molyclaire"?

C'est sous le ciel chaud d'Espagne qu'il aura la réponse. Car, dès le début de février, la nouvelle collection sera en vente dans les grands magasins et les boutiques spécialisées. Non seulement au Québec mais à travers le Canada et dans quelques villes des Etats-Unis.

photo Antoine Désilets, LA PRESSE

Rose, beige, bleu poudre, des volants, un air de gitane. C'est un des beaux ensembles d'intérieur signés Fred Tardif pour Molyclaire.

Rébellion féminine en Angleterre

LONDRES (CP) — Un nombre grandissant d'Anglaises imitent leurs ancêtres du 17e siècle en rendant les choses difficiles pour les grands manitous de la loi et des transports publics.

Elles copient jusqu'à un certain point les façons de faire de John Hampden, qui avait refusé de payer l'un des lourds impôts appliqués par Charles Ier; et préparé ainsi la chute du monarque.

Les partisanes actuelles des droits personnels ne sont pas si ambitieuses. Mais elles ont réussi à causer des remous à travers le pays. Elsie Raum, une veuve de 64 ans, a commencé le bal des protestations avec une condamnation de huit jours de prison sur une question de liberté d'action pour les femmes propriétaires.

L'autre événement d'importance sera l'audition d'une cause en appel par une institutrice de York, Lidsay Waller, âgée de 25 ans. Elle proteste contre l'imposition d'une amende de $72 pour avoir conduit sa bicyclette sans lumière neuf minutes après le temps prescrit pour l'allumage des feux sur la voie publique.

Mlle Waller est prête à aller en prison plutôt que de payer l'amende, qualifiée par son avocat "de la plus sévère connue pour ce genre d'offense".

Un juge a expliqué que le montant de l'amende dépend du refus de l'institutrice de s'arrêter quans on le lui a ordonné pour s'identifier.

Question de principes

Le cas Waller coïncide avec le mystérieux élargissement d'une femme qui a déclenché un incident dans un train. Incident qui est devenu une question de principes.

Anne Melville, dactylo de 23 ans de Brighton a été condamnée à une semaine de prison après avoir refusé de payer le plein passage de première classe. Elle avait un billet de seconde et ne voulait rembourser que la différence, ce qui n'est pas conforme aux règlements de la compagnie de chemins de fer.

Elle a donc préféré aller en prison que de payer le plein tarif. Mais elle a été relâchée après seulement huit heures d'emprisonnement, un inconnu ayant déboursé le montant requis plus les frais de cour.

Mme Melville ne semblait pas particulièrement heureuse mais il semble que son combat n'ait pas été vain. Une journaliste du Daily Scketch en a profité pour dénoncer le British Rail comme étant l'une des "organisations les plus mal organisées".

Mme Raum, une pionnière de l'actuelle vague de rébellion féminine, est un peu oubliée depuis son emprisonnement l'été dernier.

Ses protestations mettaient en cause le droit qu'elle disait avoir d'expulser un locataire qu'elle ne pouvait "pas subventionner plus longtemps".

votre horoscope

(AGENCE SCRIBEC)

VOTRE HOROSCOPE à partir de minuit ce soir

LES ENFANTS NES CE JOUR seront bien doués, surtout ceux nés entre le lever du soleil et la fin de l'après-midi ... malgré quelques tendance à être parfois capricieux et distraits et avoir "du vague à l'âme" ils seront actifs, énergiques et bons organisateurs avec un fond de bienveillance et de générosité. Leur santé sera vigoureuse et stable en général.

BELIER — DU 21 MARS AU 20 AVRIL

Rassemblez tous vos moyens d'action pour faire face à la situation et réalisez un nouveau bond en avant. Faites preuve de sincérité et ne recourez à aucun "truquage" sentimental. Ne surmenez pas la tête qui est fatiguée.

TAUREAU — DU 21 AVRIL AU 20 MAI

Vous devriez réaliser des gains financiers importants à condition de ne pas commettre d'erreurs. Ne cherchez pas même avec de bonnes intentions à tromper sur votre vraie attitude.

GEMEAUX — DU 21 MAI AU 21 JUIN

Vous rencontrerez des obstacles et des retards dus à des personnes assez lointaines qui agiront par interposition. On peut prévoir des divergences très nettes dues à une différence de sentiments.

CANCER — DU 22 JUIN AU 22 JUILLET

Tirez parti de l'observation des autres mais sans les imiter de façon servile ... Ne redoutez pas les oppositions. On ne peut dire que vous rencontrerez le meilleur accueil. Quelques bonnes opportunités le soir.

LION — DU 23 JUILLET AU 23 AOUT

Vous avez les meilleurs atouts pour réussir, mais il faudra faire preuve de beaucoup d'énergie et d'activité. C'est une journée spéciale pour des sentiments très généreux et très forts.

VIERGE — DU 24 AOUT AU 22 SEPTEMBRE

Vous risquez de montrer trop d'impatience ou de précipitation; prenez votre temps et ne craignez point les délais. Tendance à la brusquerie et à la mauvaise humeur. Trop de méfiance et de réserve dans votre comportement vous nuira beaucoup

BALANCE — DU 23 SEPTEMBRE AU 23 OCTOBRE

Gardez de la mesure et ne travaillez point au-dessus de vos possibilités présentes. Vous bénéficierez de "prégés très favorables" — profitez-en. Moment favorable pour des soins esthétiques.

SCORPION — DU 24 OCTOBRE AU 22 NOVEMBRE

Vous aurez souvent de bonnes inspirations pour vos affaires et activités professionnelles; n'y mettez point d'obstacles. Vous serez très intuitif et réceptif de qui augmentera votre crédit moral.

SAGITTAIRE — DU 23 NOVEMBRE AU 21 DECEMBRE

Vous aurez de la chance et les impondérables joueront en votre faveur. Dites ce que votre coeur vous dictera : ce sera le mieux. Durant la dernière partie de la journée, votre vie sera très animée.

CAPRICORNE — DU 22 DECEMBRE AU 20 JANVIER

Vous avez l'énergie nécessaire pour affronter les difficultés et les surmonter : ne vous tourmentez point. Ne vous laissez pas impressionner par le "Qu'en-dira-t-on". Votre santé sera bonne surtout si vous avez un emploi du temps régulier.

VERSEAU — DU 21 JANVIER AU 19 FEVRIER

Vous aurez à la fois des occasions favorables et des risques d'embûches : il vous faudra beaucoup de discernement. Méfiez-vous des faux amis qui peuvent nuire aux affaires de coeur.

POISSONS — DU 20 FEVRIER AU 20 MARS

Soyez très actif et diligent, mais ne cherchez point à avancer trop vite car cela pourrait se terminer mal. Certaines influences amicales pourront agir favorablement.

Pourquoi suis-je ckaciste?

Mlle LUCIE MARCOTTE
8922 rue Millen, Montréal
Moi, j'adore Michel Desrochers, il m'amuse beaucoup à CKAC NON STOP avec son sens de l'humour unique en son genre.

CKAC 73

les tribunaux

Neuf accusations graves contre Favron, Hubert et Bourgeois

Réal Favron, 21 ans, du 8666 Provencher, Lorenzo Hubert, 33 ans, du 1087 Saint-Denis, et Louis-Philippe Bourgeois, 23 ans, de Cap-de-la-Madeleine, ont été accusés, hier, de conspiration pour commettre un acte criminel, de vol à main armée, de port de déguisement, de vol et de recel de camion.

Ils ont été également inculpés d'avoir déchargé leurs armes sur quatre détectives.

Favron, Hubert et Bourgeois auraient participé à un hold-up commis, le 30 décembre dernier, dans une succursale de la Banque de Montréal située au 6008 Darlington.

Ce vol à main armée aurait rapporté à ses auteurs une somme de $20,460.

Tout indique que la police avait été informée des plans précis de ce hold-up et qu'elle s'était rendue sur les lieux pour appréhender les voleurs sur le fait. Puis, pour des motifs ou des circonstances qui demeurent encore inconnus, une fusillade avait alors éclaté entre les policiers et les bandits.

L'un des bandits, Claude "Frisette" Lefebvre, 27 ans, du 529 DeCourcelles, avait été abattu par la police. Favron et Hubert avaient été blessés et transportés sur-le-champ dans un hôpital de Montréal. Quant à Louis-Philippe Bourgeois, il était sorti intact de cette spectaculaire fusillade.

Bourgeois a comparu, hier après-midi, devant le juge Claude Wagner, qui lui a refusé tout cautionnement jusqu'à son enquête préliminaire.

La comparution de Favron et Hubert, présidée par le juge J.-Arthur Lépine, de la cour des sessions de la paix, s'est déroulée, hier après-midi, à l'hôpital Queen Mary où ils reçoivent des soins pour des blessures subies, selon les policiers, lors de la fusillade du 30 décembre, au 6008 Darlington.

Ils ont nié toute culpabilité. Leur enquête préliminaire a été fixée "pro forma" au 15 janvier.

Un aveu de culpabilité pour un hold-up raté

Accusé de tentative de vol à main armée et de dommages à la propriété, un jeune individu de 22 ans, Jean-Marc Fournier, du 2152 Dézéry, a reconnu sa culpabilité, hier matin, alors qu'il comparaissait devant le juge Claude Wagner. Celui-ci prononcera sa sentence le 9 janvier.

Le 5 janvier, Fournier, coiffé d'une cagoule, armé d'une carabine au canon tronqué et accompagné d'un complice s'est présenté au restaurant de M. Arthur Brissette, situé au 2308 Aylwin, pour commettre un vol à main armée.

Il a d'abord demandé au plaignant d'ouvrir la porte. Puis, devant le refus de ce dernier, il a tout simplement tiré une balle à travers la porte. Au cours de l'enquête, les policiers ont retrouvé cette balle dans les entrailles d'un réfrigérateur.

Les dommages ont été évalués à plus de $200. L'accusé n'avait pas jusqu'ici de dossier criminel.

Optométriste
Bruno Quesnel, O.D.
bureau chez
PEOPLES CREDIT JEWELLERS
1015 ouest, Ste-Catherine
849-7071

Clouâtre accusé de fraudes totalisant $775,000

par Conrad BERNIER

Me Raymond Daoust: "Je pense qu'il serait plus sage, à ce moment-ci, d'attendre l'enquête préliminaire pour parler d'un possible cautionnement pour mon client..."

Rires dans la salle. Tous les yeux se tournent vers le président du tribunal.

Le juge Claude Wagner: "Je pense, en effet, que vous faites preuve, à ce moment-ci, d'une sagesse exemplaire..."

Tout le monde s'esclaffe, sauf l'accusé, Marcel Clouâtre, que le lieutenant-détective Henri Nowak est allé cueillir à Genève, en Suisse, en compagnie de Me Jacques Dagenais, un des substituts du procureur général.

Marcel Clouâtre, qui aurait été repéré à Genève au moment où il allait tenter d'encaisser quelques-unes des obligations présumément volées à Montréal, en juillet dernier, comparaissait, hier après-midi, devant le juge Claude Wagner, sous trois substantielles accusations de fraudes présumément commises, entre le 1er avril et le 17 juillet 1970, aux dépens de trois compagnies de courtage et d'une institution bancaire.

Clouâtre et ses complices — il s'agit de Théodore Aboud, qui, il y a quelques mois, a reconnu sa culpabilité à des accusations similaires, et Conrad Bouchard, un individu bien connu des milieux policiers — est d'abord accusé d'une fraude de $291,800.69 aux dépens de la maison Doherty, Roadhouse et McQuaid Brothers.

Il aurait ensuite frustré la compagnie Sheanson et Hammill d'une somme de $293,650.69. Clouâtre aurait également fraudé la compagnie Bouchard et Leblond d'une somme de $196,167.12.

Enfin, la Banque Royale aurait elle-même été frustrée de $776,432.58.

Marcel Clouâtre, alias Jean-Claude Bourque, est âgé de 40 ans. Selon les policiers enquêteurs, il serait "le cerveau" qui a pensé et mis au point cette gigantesque fraude.

Théodore Aboud, mentionné comme un conspirateur dans cette affaire, a écopé, il y a quelques mois, de dix années de pénitencier après avoir reconnu sa culpabilité à des accusations identiques.

Pas de caution à André Vannerum accusé d'une fraude de $100,000!

André Vannerum, "un extraordinaire vendeur d'origine belge qui a obtenu sa citoyenneté canadienne l'an dernier", s'est vu refuser tout cautionnement, hier, en correctionnelle, à l'issue de sa comparution devant le juge Claude Wagner, sous une inculpation de fraude au montant de $100,000.

Agé de 30 ans, demeurant à Havre-des-Iles, à Laval, André Vannerum subira son enquête préliminaire le 14 janvier.

"Mon client, a déclaré le procureur de Vannerum, doit boucler d'ici la fin du mois une très importante transaction qui, je n'en doute pas, lui permettrait de rembourser ses présumées victimes. Mon client est un extraordinaire vendeur, Votre Seigneurie. De grandes entreprises souhaiteraient l'avoir à leur service. Il n'est peut-être pas un bon administrateur, mais comme vendeur, il est vraiment hors-série!"

Le procureur de la couronne, tout en reconnaissant "les qualités d'oiseau migrateur" de Vannerum, ne s'est pas objecté au cautionnement.

Mais le juge Wagner, après un moment de réflexion, s'est contenté de déclarer: "Le montant de la fraude est trop élevé, les victimes sont trop nombreuses, les qualités d'oiseau migrateur de l'inculpé sont trop évidentes pour que j'octroie un cautionnement à M. Vannerum. Il me déplaît aussi d'apprendre qu'un mandat a été émis contre l'accusé depuis six mois..."

Selon le dossier de la police, Vannerum aurait organisé un voyage à l'Expo 70 d'Osaka pour environ 150 personnes qui, depuis leur pénible retour au pays, ont logé des plaintes de fraudes contre l'inculpé.

Steinberg: interprétations divergentes du décret

La chaine de supermarchés Steinberg a l'intention de discuter à fond de la réclamation de plus d'un demi-million de dollars du Comité paritaire de l'alimentation de Montréal et d'accorder son entière collaboration dans l'examen des dossiers pertinents.

Le Service des relations publiques de Steinberg a toutefois déclaré, dans un court communiqué, qu'à ce jour, le Comité paritaire n'a pas encore soumis à la compagnie, "les détails complets de sa réclamation".

Les détails fournis, toutefois, sont suffisants pour que la compagnie déclare qu'elle n'accepte pas l'interprétation donnée aux dispositions du Décret de l'alimentation de Montréal sur lesquelles s'appuie la réclamation et elle nie qu'elle soit responsable du paiement de $583,000 que lui réclame le comité.

DEMAIN
EDITION DU SAMEDI

ÉDITION RÉGULIÈRE

★ L'astuce des meubles multipliables
par Michèle Boulva
photographies de Michel Gravel

★ Le grand théâtre de Québec
par Martial Dassylva
photographies de Paul-Henri Talbot

★ Mexique: Cuernavaca, Acapulco, Taxco
par Jean La Boissière

★ Le Québec à l'heure de l'Olympisme

Legaré
TOUT POUR LE FOYER
NOUVEAU CONCEPT...
NOUVELLE IDÉE...
NOUVEAU CONFORT!
un vaste choix de meubles pour
CONFORT COMPLET AU FOYER
TROIS PIÈCES à partir de $499
VENEZ LES VOIR!
12 MAGASINS À MONTRÉAL POUR VOUS SERVIR
1200 AMHERST Tél: 842-8911
1278 Mont Royal est – 521-5373
3250 rue Masson – 725-2453
3734 rue Notre-Dame ouest - 935-6994
4010 rue Wellington – 768-4730
11926 rue Notre-Dame est – 645-5371
6960 ST. HUBERT Tél: 271-4668
10530 Boul. Pie IX – 322-2741
3730 rue Ontario est – 526-1667
1020 rue Notre-Dame – 637-5825
4660 rue Ste. Catherine est – 255-7029
6589 Boul. Monk – 768-4777

télé-presse

L'HORAIRE COMPLET DE LA TÉLÉVISION ET DE LA RADIO FM
★ Le télé-cinéma
★ Le ciné-choix
★ Papa et maman ont raison!
★ Premier long-métrage de la TV de Sherbrooke
★ Le 10 regarde en arrière
★ Une année de Radio-Canada

perspectives
la presse

★ QUATRE JOURS DANS UN TEMPLE ZEN
Lors d'un séjour de plusieurs mois au Japon, la journaliste Brigitte Morissette a eu le privilège, insigne pour une femme, de passer quelques jours dans un temple zen, au milieu d'une centaine de moines. C'est cette expérience qu'elle relate, en plus de nous familiariser avec cette "religion" (ou philosophie?) qui connaît présentement une grande vogue dans toute l'Amérique.
★ Les graffiti: c'est sur le mur que le peuple écrit son journal
★ L'île Funk: cimetière des grands pingouins
★ Le gardien de but, cet acrobate

maxi-mini

DU NOUVEAU
Vous pouvez participer par courrier, écrivez à: Concours Maxi-Mini, a/s CKAC, 1400 rue Metcalfe, Montréal, en ayant soin d'inscrire lisiblement vos nom, adresse et numéro de téléphone.

le concours le plus facile jamais vu

maxi-mini, *c'est 100 billets de mini-loto offerts à 50 gagnants chaque semaine.*

maxi-mini, *10 gagnants par jour qui méritent non pas un, mais deux billets de la mini-loto de la semaine suivante.*

En plus, un MAXI-GAGNANT tous les jours du lundi au vendredi, qui méritera un billet de l'Inter-Loto de janvier.

RÈGLEMENT: Il s'agit du concours le plus facile jamais vu.
Tous les jours du lundi au vendredi CKAC choisit au hasard 10 noms, 5 dans le courrier accumulé, 5 dans l'annuaire téléphonique.
CKAC appelle ces auditeurs et leur demande d'identifier l'émission en cours et pour une bonne réponse ils méritent une double chance à la mini-loto.
Le MAXI-GAGNANT est soumis aux mêmes conditions.

VOUS VOULEZ GAGNER, RESTEZ AU 73, CAR CKAC C'EST LA STATION DES MAXI-CHANCES.

CKAC 73

BANDES ILLUSTRÉES
EN COULEURS
Mandrake le magicien — Tarzan — Les héritiers du capitaine — Kerry Drake — Emilie — Donald le canard — Les leçons de la nature — Rions ensemble — L'ours Yogi — Joe Bras-de-fer — La douce moitié — Ed et Flo — Les contes de Walt Disney

TOUS LES JOURS LISEZ
la presse

Le géant d'Oberstaufen: un autre blitz français

OBERSTAUFEN, (AFP) — La Française Michèle Jacot, qui avait fêté la veille ses 19 ans, a remportée le slalom géant d'Oberstaufen, ce matin, comptant pour la Staufen-Pokal et la "Coupe du Monde-trophée Evian", en 1.29.83, devant quatre de ses compatriotes: Britt Lafforgue, 2ème en 1.30.73, Jocelyne Périllat, 3ème en 1.31.34, Jacqueline Rouvier 4ème en 1.31.36 et Isabelle Mir, 5ème en 1.31.37.

Sur un parcours glacé et extrêmement rapide (longueur 1300 m — dénivelé 303m — 47 portes disposées par l'Allemand de l'Ouest, Sepp Behr) les Françaises ont accompli une extraordinaire performance d'ensemble, qui aurait pu être encore parachevée par Françoise Macchi, si la Savoyarde n'avait perdu un ski en pleine course alors qu'elle était nettement en tête. Elle avait en effet été chronométrée au poste intermédiaire en 43.7, contre 44.2 à Jacot, 44.5 à Florence Steurer, 44.7 à Britt Lafforgue, 44.9 à Jocelyne Périllat, 45.1 à l'Autrichienne Annemarie Proell comme à l'Américaine Marylin Cochran.

La course a été disputée par temps couvert et par un froid de moins cinq degrés, devant quelque 2,000 spectateurs placés tout le long du parcours.

L'Autrichienne Gertraud Gabl manqua une porte peu après le départ et fut disqualifiée ainsi que la Française Florence Steurer et une autre Autrichienne, Ingrid Gfoellner. Marylin Cochran, bien située à mi-parcours, tomba dans le dernier tiers.

Une nouvelle fois, la jeune Jocelyne Périllat — (15 ans, de Grand Bornand, en Haute-Savoie) a fait démonstration de sa très grande classe en se plaçant 3ième avec le dossard no 38, sur une piste qui, il est vrai, a bien tenu.

Ainsi assez décevantes à Maribor, malgré la victoire en géant de Françoise Macchi, les Françaises, sermonnées par leur entraineur Jean Béranger, se sont magnifiquement reprises.

La Canadienne Betsy Clifford, championne actuelle du slalom géant, a quelque peu déçu avec une 11e place, en 1:33.12, donc à plus det rois secondes de Michèle Jacot. Elle termine quand même parmi les Nord-Américaines.

Ronde record pour Ken Fulton

SALINAS, Californie. (AP) — Ken Fulton, un Canadien de 27 ans, qui commence une deuxième carrière dans la tournée de golf professionnel aux Etats-Unis, a établi un record de parcours, aujourd'hui, au club Laguna Seca.

Il a enregistré un 66, cinq sous la normale, et il domine à l'issue de la première ronde de la classique Salad Bowl de $10,000.

Fulton, un Montréalais, a suivi des cours à l'école du PGA afin de se qualifier de nouveau. Sa carte lui avait été enlevée la saison dernière.

Il a enregistré des pointages de 32 et 34 sur chacun des neuf trous et il jouit maintenant d'une avance de deux coups au classement.

Le Montréalais avait pourtant mal débuté. Il devait se contenter en effet d'un bogey au premier trou. Il revenait toutefois plus fort que jamais, enregistrant six birdies par la suite.

Son dernier birdie fut réussi de façon spectaculaire, à la suite d'un coup roulé réussi de plus de 35 pieds.

Un moniteur français qui n'a pas oublié Nancy Greene!

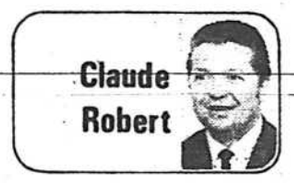

Ils sont encore loin des 12,012 à pouvoir servir le ski alpin français, mais, avec 3,500 moniteurs, le ski est bien dirigé en France. Ils sont venus à Montréal avec un effectif réduit à 24, mais ils permettent de bien comprendre le folklore des Alpes de France et de l'école de ski reconnue pour son efficacité.

Leur chef de mission, et le plus âgé, c'est Bernard Romand. C'est un méconnu du grand public et des skieurs au Canada.

Ils sont arrivés avec un emploi du temps passablement "garni". Mais, comme dira Jean-Michel Husser, "en saison nous faisons une moyenne de dix heures par jour et... comme c'est la première fois que je vois le Québec, je suis prêt à y mettre de mon temps.

Il avale un verre de vin blanc et trinque, en bon Français. Ils resteront au Québec jusqu'au 27 janvier.

Le tracé de la descente

Le plus réservé et le plus chevronné, Romand avoue ne pas venir au Québec avec d'autres objectifs que de regarder, et de repartir après avoir tiré des enseignements.

C'est lui qui a tracé les parcours aux Jeux olympiques de Grenoble. On apprend à tout âge. Ses cheveux blanchissant situent sa personnalité. Celle de l'homme responsable et compétent en matière de ski olympique. Romand est d'ailleurs bien connu d'au moins une Canadienne.

"Que devient Nancy Greene", demande-t-il.

Une réponse anonyme lui fait pointer le sourire aux coin des lèvres lorsqu'il apprend qu'elle "s'occupe des deux jumeaux Greene-Raine..."

C'est à Chamrousse, dans les Alpes, en 1968 qu'il a découvert Nancy. "J'avais fait le tracé de la descente... olympique", dit-il.

"On ne peut m'accuser de l'avoir favorisée, dit-il, puisque Olga Pall s'est illustrée en gagnant, et Nancy obtenait une 10e place en descente." Elle aimait bien le slalom et elle le prouvait, le surlendemain!

Entre Nancy Greene et Betsy Clifford se situe la plus intéressante des comparaisons que Romand pouvait faire.

"J'ai vu Betsy l'année dernière, et elle a du talent, comme la "Tigresse" devenue épouse et maman..."

Finalement, il dit sa préférence "...à cause du style et du panache.:. peut-être que mon choix va à Nancy Greene. Parce qu'elle ajoutait quelque chose à ses victoires. Betsy est plus "dans le genre déménageur, dont le style n'en demeure pas moins efficace. La preuve, elle est championne du monde... depuis l'année dernière."

conditions de neige

A = Qualité de la neige ; surface/base
B = Date de la dernière chute de neige
C = Epaisseur de la dernière chute de neige
D = Précipitation totale de la semaine
E = Numéro de la piste intermédiaire considérée
F = Epaisseur moyenne de la neige damée
G = Remontées

Abréviations utilisées :
artif. = artificielle
f.d. = fond dur
gran. = granuleuse
poud. = poudreuse
op. = opérant
part. = partiel
P.O. = pistes ouvertes
S.-D. = sam./dim.

Région des Laurentides

PREVISIONS — Généralement ensoleillé et venteux aujourd'hui. Maximum de 20. Clair la nuit prochaine et ensoleillé demain ; maximum et minimum 25° et 15°.

STATIONS	A	B	C	D	E	F	G
Gray Rocks	art./poud./f.d.	6	1	1	4	13/20	op.
Belle Neige	art./poud./f.d.	6	1	1	4	10/26	op.
Mont Gabriel	art./poud./f.d.	6	1	1	1	15/24	op.
Mont Sainte-Agathe	poud./f.d.	6	1	1	3	6/10	op.
Mont Plante	poud./f.d.	6	2	2	1	6/ 9	op.
La Réserve	poud./f.d.	6	2	2	3	6/10	op.
Mt-Tremb. v. sud	art./poud./f.d.	6	2	2	—	10/15	op.
Ayers Ski Centre	poud./f.d.	6	2	2	1	8/12	op.
Mt-Tremblant v. nord	poud./f.d.	6	2	2	—	8/10	op.
La Marquise	poud./f.d.	6	2	2	—	7/ 8	op.
Mont-Castor	poud./f.d.	6	2	2	—	—/—	s.-d.
Mont Avalanche	poud./f.d.	6	2	2	—	—/—	s.-d.

SKI LE SOIR — Mont Gabriel et Mont Habitant : tous les soirs, excepté le dimanche.

Région des Cantons de l'Est

Température 14°

PREVISIONS — Ensoleillé devenant nuageux ; chute de neige locale ; minimum 5°, maximum 20°

Mt Echo	croûte/cass./f.d.	3	2	0	nul	/11	part.
Indian Valley	croûte/cass./f.d.	2	2	0	1	/15	part.
Mt Joye	croûte/cass./f.d.	2	2	0	nul	/13	part.
Bromont	croûte/cass./f.d.	3	2	0	6	/14	op.
Mt Pinacle	croûte/cass./f.d.	3	3	0	1	/14	part.
Shefford Val.	croûte/cass./f.d.	3	4	0	nul	/10	part.
Mt St-Bruno	croûte/cass./f.d.	2	2	0	nul	/13	part.
Mt Orford	croûte/cass./f.d.	3	6	0	4	/15	op.
Sutton	croûte/cass./f.d.	2	2	0	8	8/20	op.

SKI LE SOIR — Mont Pinacle, Mont Elan : mardi au dimanche inclusivement. Bromont, Saint-Bruno : tous les soirs. Indian Valley, Shefford Valley : lundi au dimanche inclu.

Région de Québec

PREVISIONS — Ensoleillé avec quelques périodes de nuages et possibilité de chutes de neige locales dans les montagnes. Minimum et maximum : 5° et 20° ; aperçu pour demain : ensoleillé.

Mont Ste-Anne	gran./poud./f.d.	5	3	3	4	/15	op.
Manoir St-Castin	gran./f.d.	24	2	—	3	/14	op.
Le Relais	gran./f.d.	26	2	—	1	/14	op.
Lac Delage	gran./f.d.	5	1.5	1.5	—	/ 6	op.

SKI LE SOIR — Manoir Saint-Castin : mardi, mercredi, jeudi. Le Relais : lundi au vendredi inclusivement. Lac Delage : mercredi au dimanche inclusivement.

SKI DE FOND

Lac Delage	gran./f.d.	5	1.5	1.5	—	/ 5	op.
Parc des Laurentides							
Camp Mercier	croûte/cas./gran.	5	.6	.6	—	/15	ou.

Cinq joueurs des Hawks sur la 1ère équipe d'étoiles

NEW YORK (UPI) — Les Black Hawks de Chicago ont inscrit cinq joueurs, sur un maximum de six, sur la première équipe d'étoiles de la division Ouest de la ligue Nationale.

Ils devaient en ajouter trois autres, sur la deuxième... Il s'agit d'un record dans la ligue Nationale.

Sur la première équipe, Bobby Hull a été un choix unanime, à l'aile gauche, récoltant 105 voix. Stan Mikita a été choisi le meilleur centre (75), Tony Esposito, le meilleur gardien (87), Keith Magnuson (73) et Pat Stapleton (59), les meilleures défenses.

Le seul autre joueur à faire partie de la première équipe d'étoiles est le vétéran Ken Schinkel (70), des Pingouins de Pittsburgh.

Au sein de la deuxième équipe, on retrouve le gardien Ernie Wakely (27), le défenseur Barclay Plager (38) et l'ailier droit Tim Ecclestone (32), tous des Blues de St-Louis. Les autres joueurs des Hawks sont le centre Hubert Martin (40), l'ailier gauche Dennis Hull (39), et le défenseur Bill White (47).

Les huit joueurs des Hawks à avoir été choisis sur les équipes d'étoiles représentent le plus fort contingent à n'avoir jamais été élu.

A remarquer l'absence de Red Berenson, brillant centre des Blues de St-Louis. Berenson, malgré ses 15 buts et 18 assistances, n'a pu déloger Hubert Martin et Stan Mikita. Pourtant, Mikita, choisi sur la première équipe, présente une fiche de 10 buts et 25 aides.

Lors du match des étoiles, le 19 janvier, au moins un présentant de chacune des autres équipes sera représenté. Scotty Bowman sera l'instructeur des étoiles de la division Ouest pour une troisième année consécutive.

ESCOMPTE
SUR TOUS NOS SKIS BLIZZARD, FISCHER, ARIBERG, KASTLE.
BOTTINES Caber, Henke, Kastinger, Dachstein, Rosemont
HARNAIS : CHOIX COMPLET
CAPRI Sport
5500 est, Métropolitain (Sortie Lacordaire) 255-8881

dernière heure

La descente du Lauberhorn annulée

La descente du 41e Lauberhorn, à Wengen (Suisse), l'une des grandes "classiques" de la saison de ski alpin, prévue pour le samedi 16 janvier a été annulée en raison de l'enneigement insuffisant.

Le ski club de Wengen, organisateur des épreuves du Lauberhorn, a décidé de remplacer la descente par un slalom géant disputé en deux manches. C'est la quatrième fois dons l'histoire du Lauberhorn que la descente doit être supprimée (1933, 1962, et 1971).

Jim Ryun fait sa rentrée

Jim Ryun, détenteur du record du monde du mille et du 1500 mètres, fera sa rentrée le 22 janvier dans la mille de la réunion en salle qui aura lieu à San Francisco.

L'Américain de 23 ans qui a manifesté l'intention de gagner sa sélection pour le 1500 mètres des Jeux olympiques de Munich, avait renoncé à l'athlétisme après son abandon dans le mille des championnats des Etats-Unis il y a plus de dix-huit mois.

Série mondiale sous les réflecteurs

NEW YORK (UPI) — La quatrième partie de la série mondiale de baseball 1971 sera jouée le soir... voilà ce qu'annonçait, hier, le commissaire **Bowie Kuhn**... cette décision a été prise dans le but de favoriser les téléspectateurs nord-américains qui ne peuvent regarder la finale, le jour.

Paul Brown instructeur de l'année

NEW YORK (PA) — L'instructeur **Paul Brown**, qui a conduit les Bengals de Cincinnati au championnat de la division, a été nommé, hier, l'instructeur de l'année, dans la ligue Nationale de football, par les rédacteurs sportifs de l'Associated Press.

La ligue de soccer déménage

NEW YORK (PA) — Les dirigeants de la ligue Nord-Américaine de soccer ont annoncé, hier, qu'ils déménageaient leur quartier général d'Atlanta à New York... le but est de favoriser les équipes de l'expansion... "avec l'entrée de Montréal, Toronto et New York dans la ligue, la métropole améracaine sera sûrement un meilleur centre que Atlanta", a déclaré le commissaire **Phil Woosnam**.

Ronde record insuffisante

Billy Casper, le champion défendant de l'Omnium Glen Campbell de Los Angeles, a roulé une ronde record de 66, cinq sous la normale, mais il doit quand même partager le premier rang avec deux autres golfeurs à l'issue de la première ronde. Les autres "champions" sont Tom Shaw et Bob E. Smith.

Carlos Monzon boxeur du mois

NEW YORK (AFP) — L'Argentin **Carlos Monzon**, qui a ravi le titre de champion mondial des poids moyens à l'Italien Nino Benvenuti, en novembre, a été nommé "boxeur du mois", par le magazine "Ring" qui a publié, hier, ses classements mondiaux... par ailleurs, **Cassius Clay** réapparait dans les classements, immédiatement derrière **Joe Frazier... Sonny Liston**, bien que décédé, figure en huitième position.

Syl Apps à Omaha

NEW YORK (PA) — Un porte-parole des Rangers de New York a déclaré, hier, que le centre **Syl Apps**, avait été retourné à la filiale d'Omaha, de la ligue Centrale... **Apps** n'a obtenu qu'un but et deux passes, en 28 matches dans la ligue Nationale.

Myke McCoy recrue de l'année

Mike McCoy, premier choix des Packers de Green Bay au repêchage à la fin de la saison dernière, a été nommé, hier, recrue de l'année des Packers... **McCoy**, qui a été choisi par les instructeurs des Packers, sera honoré, le 28 février, lors du diner annuel de l'Association des chroniqueurs de football d'Amérique.

Trois combats au Madison Square Garden

NEW YORK (UPI) — Trois combats de 10 rounds sont prévus pour remplacer la rencontre qui devait opposer **Floyd Patterson** à **Oscar Bonavena**, le 22 janvier, au Madison Square Garden... **Ernie Shavers** rencontrera **Willie Burton, Jim Elder, Charlie Harris**, tandis que **Pedro Agosto**, de Porto-Rico, sera opposé à **Lou Hicks**.

Victoire des Petes

PETERBOROUGH (PC) — Les Petes de Peterboro ont compté trois buts en deux minutes hier pour briser une égalité de première période et finalement remporter une victoire de 7-5 aux dépens des Malboros de Toronto.

Craig Ramsay, Jim Mahon et Ron Lalonde ont chacun compté deux buts, l'autre appartenant à Danny Gloor, pour les Petes.

Les compteurs du Toronto ont été John Harris, avec deux, Dave Gardner, Glenn Goldup et Paulin Bordeleau, un chacun.

La victoire donnait aux Petes une avance de six points en tête du classement.

Par ailleurs, à Kitchener, Jerry Forler a annoncé hier sa résignation au poste d'instructeur qu'il détenait avec les Rangers de Kitchener, de la ligue Junior "A" de l'Ontario.

Shorter vainqueur à Brasilia

BRASILIA (AFP) — L'Américain **Frank Shorter**, victorieux de "La Corrida" de la Saint Sylvestre, à Sao Paulo, a remporté, hier, la "Carrera de Brasilia"... **Shorter** a franchi les huit kilomètres en 21:15.8 minutes... il devance, dans l'ordre, l'Italien **Giuseppe Cindolo**, le Français **JeanVaillant**, le Finlandais **Juha Vaatainen** et le Canadien **Robert Finlay**.

Pourquoi suis-je ckaciste?

MOUSTIQUE
Vous savez, la radio c'est comme un artiste: l'ensemble de ses qualités fait le succès de sa personnalité. Or, c'est l'ensemble de ses émissions qui fait le succès de CKAC. Elles démontrent que CKAC a une personnalité forte qui passe la rampe.
CKAC 73

Le ski a gagné la première manche

selon UPI, AFP, AP, PC

Les discussions préliminaires des représentants de diverses associations de sport amateur, organisées en vue de la rédaction d'un mémoire qui sera déposé devant le Comité international olympique, ont pris fin hier à Londres.

Au cours de cette dernière journée, le problème du ski était à l'ordre du jour et le président de la Fédération internationale du ski, Marc Hodler, en est sorti plein d'optimisme.

"Nous avons présenté des explications au comité dirigé par Lord Killanin et je crois que nous avons prouvé que les dix skieurs suspendus par Avery Brundage n'ont pas enfreint les règlements puisqu'ils ont respecté l'entente intervenue entre le FIS et le CIO en 1962", a-t-il déclaré.

Lorsqu'on lui a demandé si, à son avis, le ski serait toujours au programme olympique lors des Jeux de Sapporo, en 1972, Hodler a répondu: "J'en suis persuadé."

On sait aussi que Lord Killanin s'est dit satisfait des explications fournies par Hodler et son groupe, précisant que Brundage est non seulement président du CIO, mais aussi un individualiste. Et que tous ne partageaient pas nécessairement ses opinions.

Le président du CIO, qui se trouve présentement à Chicago, n'a voulu émettre aucun commentaire précis sur les résultats des entretiens d'hier à Londres.

"Je ne sais pas, de façon officielle, ce qui s'est passé. J'attends un rapport et nous verrons alors", a déclaré Brundage.

On sait que deux skieurs canadiens, Rod Hebron et Peter Duncan, sont au nombre des dix skieurs sous le coup d'une suspension. Même s'il advenait que ces skieurs soient réinstallés, on doute fort que Hebron et Duncan se retrouvent à Sapporo puisque ni l'un, ni l'autre ne fait plus partie de l'équipe nationale du Canada.

Hodler a toutefois fait une sortie, hier, lorsqu'on lui a demandé s'il était vrai que des skieurs français touchaient, en compétiton, des primes de huit cents francs de la part de la fédération française, il a répondu: "Les skieurs français qui acceptent des primes en compétition risquent la disqualification. D'après nos règlements, ce n'est pas autorisé. Si nous obtenons la preuve de cette infraction, nous les disqualifierons."

Par ailleurs, cette réunion n'a apporté aucun changement relativement à la situation du Canada sur la scène internationale du hockey. Le Canada tient à utiliser un certain nombre de joueurs professionnels ou des joueurs qui ont été réinstallés chez les amateurs. Il semble que le Canada ne pourra donc pas participer au tournoi olympique de 1972 à Sapporo, ni à celui de 1976 à Denver.

Les discussions se poursuivront maintenant à Paris, la semaine prochaine, sous la présidence du comte de Beaumont, puis à Lausanne.

Vendredi prochain, les trois commissaires se réuniront à Lausanne afin de rédiger un mémoire de toutes les suggestions faites au cours des quelque 26 réunions qui auront eu lieu.

Ce mémoire sera ensuite soumis au congrès plénier du CIO en septembre, au Luxembourg. Il sera alors ratifié ou rejeté.

Outre Lord Killanin, ce comité est formé du comte Jean de Beaumont, de France, et de Jonkheer H. Van Karnebeek, de Hollande.

Stages de baseball dans quatre provinces

Les instructeurs d'équipes de baseball amateur de quatre provinces, soit le Québec, l'Ontario, l'Alberta et la Saskatchewan, pourront bénéficier au cours du prochain mois de stages afin d'approfondir leurs connaissances en baseball et aussi afin d'améliorer leur technique.

Du 11 janvier au 3 février, au moins 25 stages seront présentés, dont 10 au Québec, grâce aux efforts conjoints des Expos, de la brasserie O'Keefe et des associations de baseball amateur.

Ces stages traitent de tous les aspects du baseball et chacun d'eux dure au moins trois heures. Il y a des allocutions, des films et aussi d'autres moyens visuels d'enseignement.

Au Québec, le prochain stage aura lieu le 11 janvier, lundi prochain, à Pierrefonds. Puis, il y en aura d'autres à Longueuil (le 12), l'Immaculée-Conception (le 18), à Valleyfield (le 20), à Lachine (le 21), de nouveau à l'Immaculée-Conception (le 25), à Trois-Rivières (le 26), à Sherbrooke (le 28), à Rimouski (le 1er février) et à Québec (le 2 février).

VENEZ CE SOIR AU rib'n reef
Le restaurant le plus réputé à Montreal pour ses steaks et fruits de mer.
8105 BOUL DECARIE
735-1601
Stationnement GRATUIT

AMENEZ-EN DES ANGLAIS

Ils se pensent toujours plus fins que les autres... ils pensent connaître leur dry gin par cœur... mais, en douce, servez-leur un Wiser International... Ils vont tellement l'aimer qu'ils voudront revenir.
On est prêt à les recevoir, à les instruire, à leur dire où aller s'en acheter à $8.15 le quarante onces.
bien équipés...
on peut tous leur en montrer.
Wiser's Distillery Limited, Belleville, Canada.

Musique

Un orchestre de haut calibre

ORCHESTRE DE CHAMBRE BARCHAI, de Moscou. Chef d'orchestre: Rudolf Barchaï. A la salle Wilfrid-Pelletier de la Place des Arts. Premier d'une série de trois concerts, hier soir.

Programme :

Suite no 2, en si mineur, pour orchestre (avec flûte) (BWV 1067) J. S. Bach

"Concerto brandebourgeois" no 3, en sol majeur, pour cordes (BWV 1048) J. S. Bach

Quinze "Visions fugitives" (op. 22) Prokofiev, orchestration Barchaï

"Une Plaisanterie musicale" (ou "Symphonie villageoise"), pour cordes et deux cors, en fa majeur (K. 522) . . . Mozart

par Claude GINGRAS

L'Orchestre de chambre de Moscou porte maintenant le nom de celui qui le dirige depuis 1955: Rudolf Barchaï. Sous son premier vocable, l'orchestre se fit d'abord connaitre ici par ses enregistrements. Il fit sa première tournée en Amérique au cours de la saison 1963-64 mais se fit entendre à Montréal pour la première fois le 6 octobre 1966, jouant la "Symphonie de chambre" de Shostakovitch, la 40e Symphonie de Mozart et cette deuxième Suite d'orchestre de Bach qu'il reprenait hier soir.

Devenu l' "Orchestre de chambre Barchaï", l'ensemble nous revient, cette fois pour trois concerts, dont le deuxième, ce soir, sera entièrement composé d'oeuvres de Haydn. C'est un compositeur que Barchaï semble beaucoup aimer: au dernier concert, demain soir, l'orchestre jouera un autre Haydn, la symphonie "La Passione", dont il donna déjà un des mouvements comme rappel, hier soir.

La base de l'orchestre est un ensemble — si j'ai bien compté — de dix-huit cordes, soit dix violons, quatre altos, trois violoncelles et une contrebasse. A ce "fond de troupe" de dix-huit s'ajoutent d'autres instruments, selon les oeuvres — pour le programme d'hier soir: deux cors, deux hautbois, une flûte et un clavecin.

Dès avant le début du concert, on pouvait entendre en coulisses les musiciens qui accordaient leurs instruments, ce qui indiquait déjà le haut standard professionnel de l'orchestre. Car souvent les musiciens d'orchestre passent ces derniers moments à finir une partie de cartes ou à capter les derniers résultats du hockey!

En dépit de cet environnement peu propre à un orchestre de chambre qu'est la grande salle de la Place des Arts, l'ensemble moscovite a fait entendre une sonorité pleine et bien équilibrée. L'orchestre est, de toute évidence, composé de virtuoses, et la discipline m'a paru impeccable. Je continue de penser cependant qu'une salle plus petite eût mieux mis en valeur les différentes sections et le dialogue contrapuntique. D'ailleurs, l'assistance assez réduite indique bien que l'orchestre de chambre est une chose qui s'adresse encore à une minorité.

L'Orchestre de chambre Barchaï est donc un ensemble de haut calibre, mais il faut reconnaitre aussi que ces Russes ne possèdent quand même pas le raffinement de style et de sonorité des grands orchestres de chambre allemands, italiens et anglais: je pense au Stuttgart Kammerorchester, aux Virtuosi di Roma et à l'Academy of St. Martin-in-the-Fields...

Rudolf Barchaï avait choisi, pour ce premier concert, un programme fort intéressant. En première partie: la rigueur et le génie musical de Jean-Sébastien Bach. En seconde: la fantaisie et l'humour de Prokofiev et de Mozart.

Le concert a débuté assez lourdement. On a retrouvé toutes les notes et toutes les reprises de la deuxième Suite de Bach, mais l'interprétation était d'un style trop romantique, avec des accents trop appuyés et des tempi généralement trop lents, sauf pour les deux bourrées, prises à toute vitesse (comme d'ailleurs lors du concert de 1966). Mais c'est surtout le flûtiste (anonyme) qui était en faute ici: une absence totale de style, une sonorité étouffée (je dirais même enrhumée), aucune luminosité, aucune couleur, aucun éclat.

Par contre, le troisième "Concerto brandebourgeois" a été dirigé et joué avec un brio exceptionnel. Et, grâce encore au respect de Barchaï pour les reprises, notre plaisir était renouvelé à chaque nouveau "recommencement". On a pu trouver son premier mouvement un peu rapide, mais Bach n'a laissé pour ce morceau aucune indication de tempo. La tradition veut qu'il s'agisse d'un "allegro moderato". Barchaï allait peut-être contre la tradition, dans ce mouvement, mais il n'est pas prouvé qu'il allait contre les intentions de Barh.

Le deuxième mouvement a été pris dans son tempo indiqué, "allegro". Pour le bref passage "adagio" qui sépare les deux mouvements, certains chefs insèrent une autre page de Bach; Barchaï s'est contenté d'une brève cadence du clavecin.

Bien qu'il soit entouré de musiciens que, de toute évidence, il connait bien et qui le connaissent bien, Barchaï ne laisse rien au hasard et il dirige au contraire avec une constante attention à tous les détails.

En seconde partie de concert, Barchaï a tout d'abord dirigé sa propre orchestration de quinze des vingt "Visions fugitives", pour piano, de Prokofiev, dont les sonorités subtiles prolongent les brèves "visions" suggérées par le piano. Fort belle exécution, mais néanmoins l'enregistrement qu'en a fait Barchaï il y a quelques années est plus coloré.

Pour finir, la fameuse "Plaisanterie musicale" ("Ein musikalischer Spass") de Mozart, présentée ici sous l'un de ses différents titres: "Symphonie villageoise". Mozart y raille un compositeur sans talent qui tente d'écrire une symphonie (on croit que Mozart a voulu s'y moquer de son père, compositeur médiocre) et il prescrit quelques dissonances effroyables aux cordes et aux cors.

L'Orchestre de chambre Barchaï a joué la "Plaisanterie musicale" avec un certain humour dans les passages "comiques", mais en n'oubliant jamais que l'oeuvre est, dans son ensemble, fort valable et qu'elle fut écrite par un compositeur de génie qui nous donna, cette même année-là (1787), son chef-d'oeuvre, "Don Giovanni".

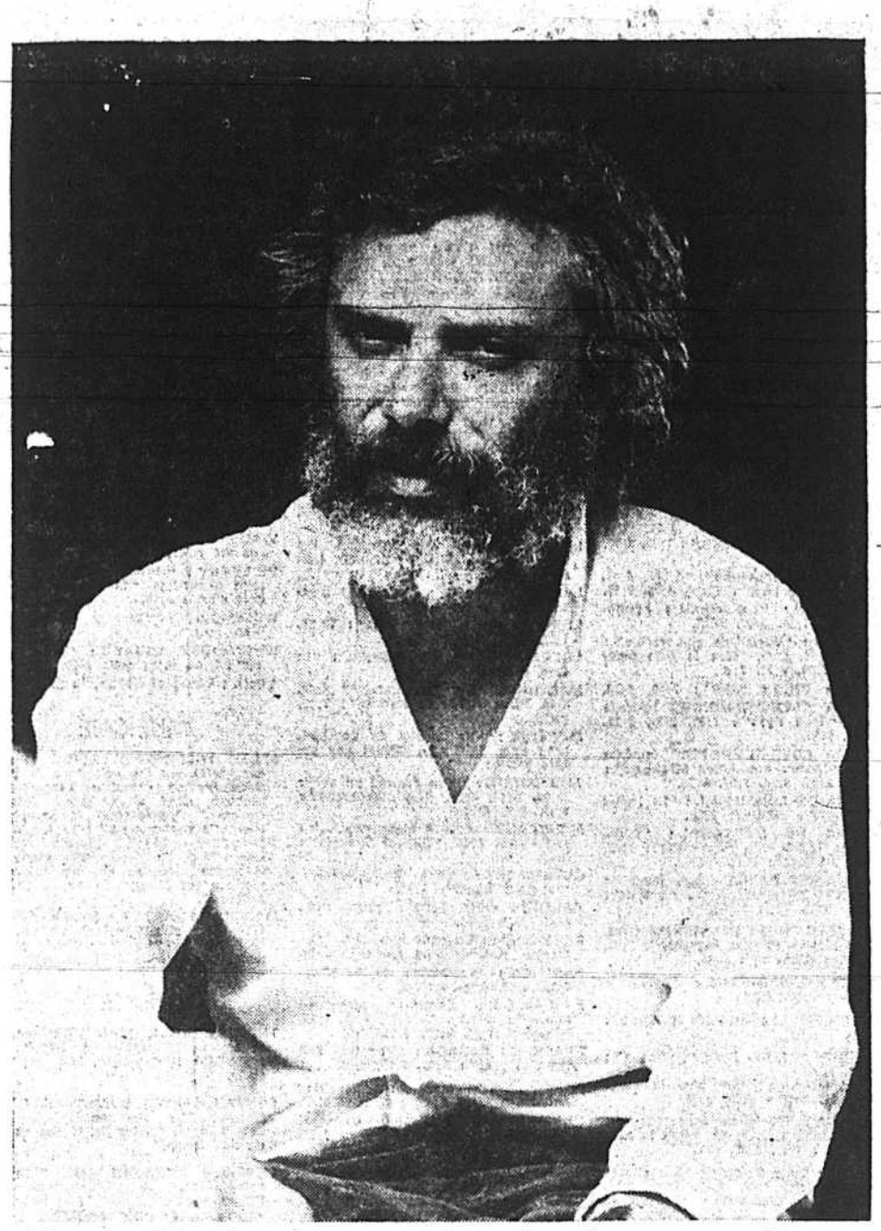

Moustaki: deux spectacles de plus et un disque

Pour son premier récital à Montréal Georges Moustaki aura le plaisir de chanter devant des salles combles. Tous les billets des trois représentations qu'il doit donner à la Place des Arts (les 15, 16 et 17 janvier) sont vendus. Michel Gélinas, le producteur du spectacle, nous a appris hier qu'il avait décidé d'ajouter une représentation supplémentaire, en matinée, le dimanche 17 janvier. Georges Moustaki, après ses spectacles à Montréal, fera une tournée en province. Les 18 et 19 janvier, il sera à Québec mais il y reviendra le 22 janvier pour une représentation supplémentaire. Le 20 il sera à St-Jean, le 21 à Chicoutimi et le 23 à Sherbrooke. D'ailleurs, d'ici quelques jours, la compagnie Polydor mettra sur le marché deux nouvelles chansons de Moustaki.

Mort du vice-président de "Time"

NEW YORK (AFP) — M. Eric Iodgins, qui fut l'éditeur de la revue "Fortune" et le vice président de la société d'édition "Time" pendant 25 ans, est décédé jeudi à l'âge de 71 ans.

Né à Détroit de parents canadiens, M. Hodgins était diplômé de l'Institut de Technologie du Massachusetts. Il abandonna l'étude de la chimie pour le journalisme et débuta comme rédacteur à "Fortune" en 1933 avant de devenir le rédacteur en chef, directeur et président directeur général de cette revue.

M. Hodgins laisse un fils d'un premier mariage et une fille d'un second mariage.

"Airport", le plus gros succès commercial de 1970 au cinéma et le septième du XXe siècle

NEW YORK (AFP) — De tous les films sortis aux Etats-Unis depuis décembre 1969, "Airport" de George Seaton est celui qui a rapporté le plus, selon "Variety", à ses distributeurs. Sa location, rien qu'aux Etats-Unis et au Canada, a fait rentrer plus de $37.5 millions dans les caisses de la firme "Universal Pictures". Le sujet en est une nuit dans un aéroport du Middle West pendant une tempête de neige. Un attentat à la bombe dans un avion et des complications sentimentales au sein du personnel maintiennent le "suspense". Burt Lancaster, Jean Seberg, Helen Hayes, Maureen Stapleton, Dean Martin, Van Heflin et Barry Nelson se partagent la vedette.

Les films ayant rapporté plus de 10 millions de dollars de location aux Etats-Unis et au Canada en 1970 sont les suivants:

	Réalisateur	Date de sortie	Location
"Airport"	George Seaton	mars	$37,650,796
"M.A.S.H."	Robert Altman	janvier	$22,000,000
"Patton"	Franilin J. Schaffner	février	$21,000,000
"Bob, Carol, Ted and Alice"	Paul Mazursky	déc. 1969	$13,900,000
"Woodstock"	Michael Wadleigh	avril	$13,500,000
"Hello, Dolly"	G. Kelly	janvier	$13,000,000
"Cactus Flower"	G. Saks	déc. 1969	$11,300,000

On estime que la location à l'étranger des films américains double approximativement les revenus de leur location aux Etats-Unis et au Canada.

Les 14 grands succès de recettes

Quatorze films ont rapporté $25 millions ou davantage à leurs distributeurs aux Etats-Unis et au Canada depuis leur sortie, sans compter "Birth of a Nation" qui date de 1915 mais dont les revenus de location, estimés à 50 millions de dollars, ne peuvent être établis avec précision.

Voici la liste de ces films. Le titre est suivi du nom du réalisateur et de la date de leur sortie.

"Gone with the Wind" (V. Fleming, 1939), **$72,921,000**; "The Sound of Music" (R. Wise, 1965), **$72,000,000**; "The Graduate" (M. Nichols, 1968), **$43,100,000**; "Ben Hur" (W. Wyler, 1959), **$40,690,000**; "The Ten Commandments" (C. B. De Mille, 1957), **$40,000,000**; "Doctor Zhivago (D. Lean, 1965), **$39,751,000**; "Airport" (G. Seaton, 1970), **$37,650,000**; "Mary Poppins" (R. Stevenson, 1964), **$31,000,000**; "My Fair Lady" (G. Cukor, 1964), **$30,000,000**; "Thunderball" (T. Young, 1965), **$27,000,000**; "Butch Cassidy and Sundance Kid" (G. R. Hill, 1969), **$26,200,000**; "Cleopatra" (J. Mankiewicz, 1963), **$26,000,000**; "Guess Who's Coming to inner" (S. Kramer, 1968), **$25,500,000**; "West Side Story" (R. Wise, 1961), **$25,000,000**.

Des films de l'ONF sur les Esquimaux sont présentés à Paris

PARIS (AFP) — Les deux premiers films d'une série de six consacrée aux Esquimaux ont été présentés mercredi en soirée au Palais de la Découverte. En couleurs et sonores, ces films retracent le mode de vie (chasse, pêche, mode de vie (classe, pêche, d'Esquimaux du Grand Nord canadien: les "Netsilik".

C'est à la suite d'un accord passé entre l'Office National du Film du Canada et le ministère français de l'Education nationale dont relève le Palais de la Découverte — où est réuni, à l'intention du grand public, un échantillonnage sans cesse remis à jour des sciences et techniques modernes — que la série des "Netsilik" sera projetée, pendant le mois de janvier, en matinée et deux fois par semaine en soirée, dans la salle du cinéma du Palais.

Présentés à raison de deux par séance, ces films sont complétés par des documentaires parlants et en couleurs sur l'Arctique. En soirée, ils sont commentés par Mlle Goesdoerfer, ethnologue.

Ces projections, d'une qualité exceptionnelle, font participer intensément le spectateur à la vie esquimaude. Tournés dans une région d'accès assez difficile, celle de la Baie de Pelly, où les Blancs n'ont pénétré que depuis peu d'années, les films ont été réalisés par deux ethnologues canadiens: M. Balicki et Mme Marie Rousselier, sous l'égide de l'Office National du Film du Canada.

A la soirée inaugurale, on remarquait la présence de MM. Rose, directeur du Palais de la Découverte, Boudreau, conseiller à l'ambassade du Canada, et Ladouceur, représentant en Europe de l'Office National du Film du Canada.

Ciné-participation reprend à l'ONF

L'Office national du film met de nouveau sa salle de 100 fauteuils, située au 550 ouest, rue Sherbrooke à Montréal, à la disposition du grand public.

En effet, Ciné-Participation inaugure la saison cinématographique 1971 en présentant tous les mardis soir, à 20 h 30, une série de films — courts, moyens ou longs métrages — axée sur un thème social, culturel ou artistique et suivie de discussions et d'échanges. Les programmes sont bilingues, l'entrée est libre et la première soirée qui aura lieu le 12 janvier affiche les titres suivants:

"Dimensions Soleils" de Raymond Brosseau, 4 minutes, couleur, 1970; **"Sir Sir!"** de Michael Rubbo, 20 minutes, noir et blanc, 1968; **"Bronze"** de Pierre Moretti, 13 minutes, couleur, 1969: ce film, qui traite du sculpteur Charles Daudelin, a reçu une médaille d'argent à la IXe Exposition internationale du film sur l'art qui prenait place lors du festival de Venise 1970; **"Toys"** de Grant Munro, 7 minutes, couleur, 1966; **"Paul-Emile Borduas"** de Jacques Godbout, 21 minutes, couleur, 1962; **"Espolio"** de Sydney Goldsmith, 6 minutes, couleur, 1970; **"Une Force Inépuisable"** de Crawley Film; 20 minutes, couleur 1967.

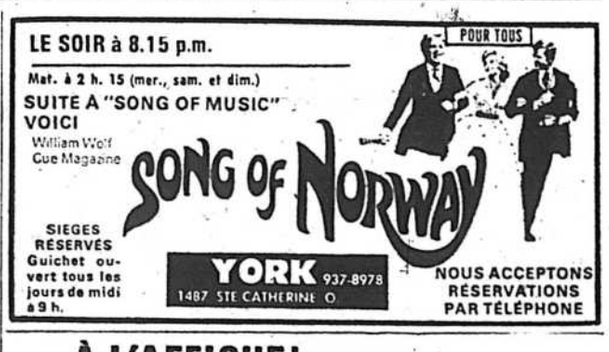

La Banque Royale réduit à 9.25 son taux hypothécaire

MONTREAL (PC) — La Banque Royale du Canada a réduit hier le taux des prêts hypothécaires pour la construction de maisons privées. Elle est la première banque canadienne à prendre une telle mesure.

Elle a ramené de 9¾ à 9¼ pour cent le taux des prêts pour les hypothèques consenties en vertu de la Loi nationale sur l'habitation, et de 10 à 9¾ pour cent les prêts pour les hypothèques ordinaires.

D'autres banques à charte envisagent, semble-t-il, d'emboîter le pas à la Banque Royale, tandis que les compagnies de fiducie soulignent, de leur côté, qu'elles suivent de très près l'évolution des taux de prêt. A Toronto, on parle d'une réduction probable d'ici quelques jours.

M. R. C. Paterson, gérant général adjoint aux investissements à la Banque Royale, a précisé que la décision de sa banque "reflète à la fois la diminution générale des taux d'intérêt et la volonté de la banque d'accroitre au cours de 1971 son activité dans le domaine des prêts hypothécaires".

En juin 1970, la Banque Royale avait ramené d'un demi pour cent le taux de ses prêts hypothécaires LNH et celui des prêts hypothécaires ordinaires.

La France baisse son taux d'escompte de 7 à 6.5 p.c.

PARIS, (AFP) — La Banque de France a ramené son taux d'escompte de 7 p. cent à 6.5 p. cent et le taux de ses avances sur titres de 8.5 p. cent à p. cent. C'est la troisième baisse d'un demi-point du taux d'escompte depuis le 27 août dernier.

Parmi les grands pays, seule la Grande-Bretagne conserve, avec 7 p. cent, un taux supérieur, la France et la Belgique arrivant immédiatement derrière avec un taux de 6.5 p. cent. L'Allemagne, le Canada, les Pays-Bas et le Japon ont un taux de 6 p. cent, l'Italie de 5.5 p. cent et les Etats-Unis, depuis hier, de 5.25 p. cent.

Cette décision, attendue depuis quelque temps par les milieux financiers, a été anticipée hier par la Bourse de Paris qui a enregistré une forte hausse.

La décision de la Banque de France montre une fois de plus qu'en matière de taux d'intérêt, le vent souffle des Etats-Unis. C'est de là qu'était venue la hausse, c'est de là que vient la baisse. Et les autres pays doivent s'y plier.

Pour certains d'entre eux, une telle baisse va à l'encontre de leur politique économique intérieure, comme en Allemagne fédérale ou le gouvernement de Bonn a dû, lors de la vague précédente, suivre bon gré mal gré le courant, alors qu'une politique d'argent rare et cher lui était indispensable pour combattre l'inflation. La poursuite de la baisse aux Etats-Unis ne devrait pas manquer de lui poser de nouveaux problèmes.

Par contre cette baisse répond en France à ce que demandait instamment le patronat pour soutenir, par une augmentation des investissements, une expansion qui ne devrait plus, cette année, être tirée par le commerce extérieur, mais par la relance intérieure.

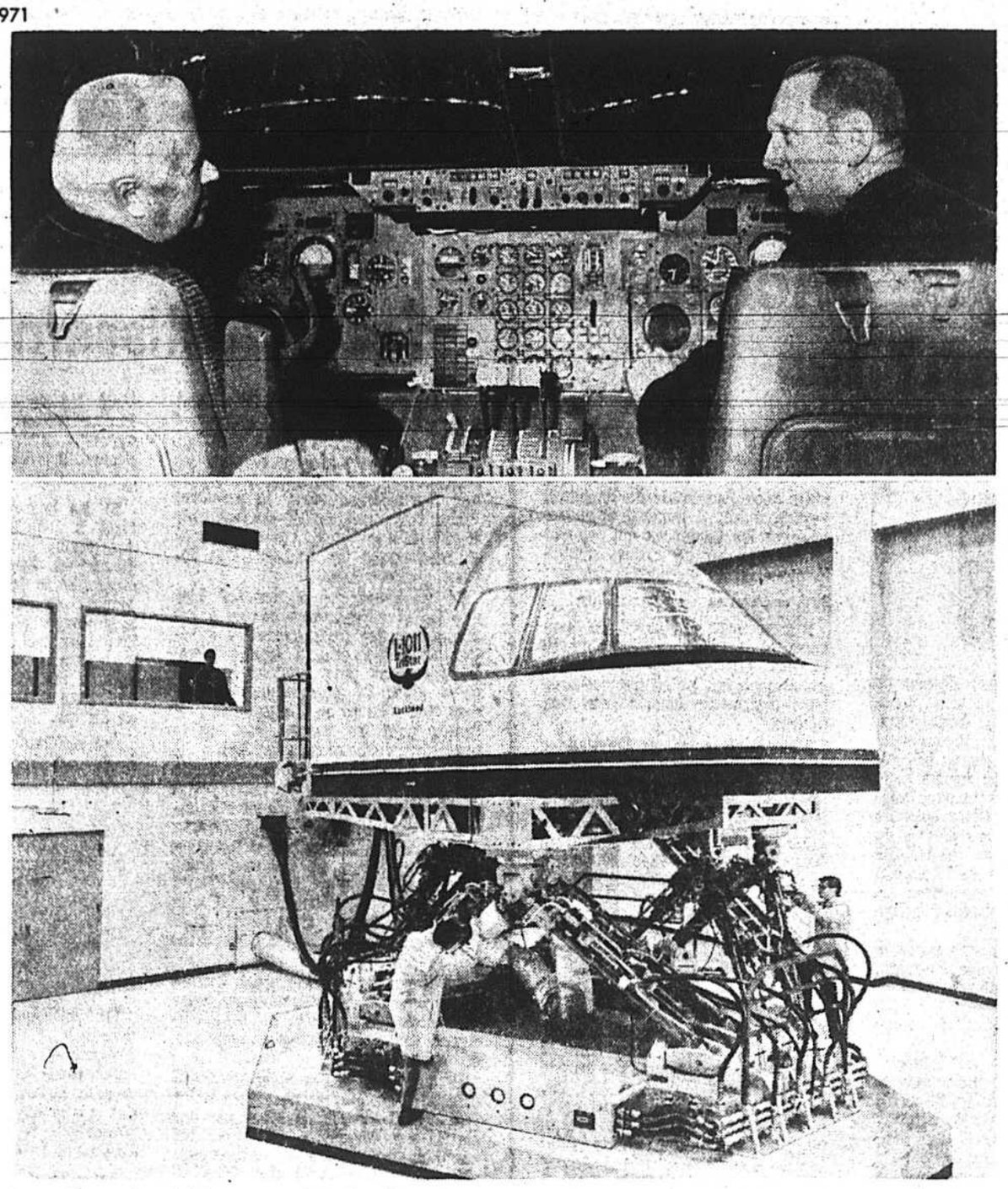

Le simulateur de vol fabriqué par CAE Electronics, de Montréal, et livré à l'usine Lockheed de Palmdale, en Californie, vient d'effectuer son premier test pour le L-1011 TriStar. Les pilotes utiliseront ce simulateur pour s'entraîner à conduire le nouvel appareil géant qui doit entrer en service l'automne prochain. Dans la cabine de pilotage du simulateur, on voit le président de la Lockheed, M. Charkes S. Wagner (à gauche) et le président de CAE Electronics, M. C. Douglas Reekie. La photo du bas montre le simulateur d'une valeur de $2,500,000. Le simulateur peut reproduire tous les mouvements de l'appareil véritable : décollage, vol, atterrissage et manoeuvres au sol. Un système visuel projette l'image du ciel ou de la piste et peut simuler l'orage, le brouillard, la neige.

Le nouveau simulateur de vol de CAE trouve aisément preneur à l'étranger

CAE Electronics Ltd. de Montréal a annoncé qu'une quatrième ligne importante, Air New Zealand, vient de lui commander un simulateur de vol DC-10-30 (à rayon d'action étendu).

La commande comprend le nouveau système CAE de simulation visuelle, qui permettra l'initiation efficace et sûre des pilotes à la manoeuvre des avions géants, selon divers degrés de visibilité, durant l'approche, l'atterrissage et le décollage, conformément aux exigences des divers organismes de réglementation.

Le nouveau système CAE de simulation visuelle est mis au point en liaison avec CBS Laboratories des Etats-Unis, qui fournira certains éléments nécessités par la réglementation officielle.

Cette nouvelle commande porte à huit le nombre des simulateurs commerciaux en voie de construction dans les ateliers de CAE à Montréal. Il s'agit de simulateurs DC-10 pour ANZ, SWISSAIR, les lignes aériennes royales néerlandaises KLM et l'Union des transports aériens, d'un simulateur L-1011 pour Air Canada, de simulateurs Boeing 747 pour Air Canada et Air India et d'un simulateur DC-9 pour Yugoslav Aerotransport. CAE a déjà livré des simulateurs Boeing 747 à BOAC et au consortium K L M - Swissair-SAS, et le premier simulateur L-1011 Tristar à Lockheed-California Company.

Le simulateur DC-10-30, que vient de commander Air New Zealand sera construit au coût de $3.6 millions et livré en 1972 au centre d'entrainement de la ligne à Auckland, où se trouve déjà le simulateur DC-8 de CAE, dont le transporteur a pris livraison en 1969. En plus du système visuel, il possédera le système CAE de mouvements à six axés, une caractéristique très appréciée que présentaient déjà les simulateurs destinés à KSS et Lockheed, un ordinateur numérique de la troisième génération et un système de contrôle automatique propre à CAE.

Grâce à ses simulateurs commerciaux actuellement en construction et dont la valeur globale s'élève à $28,000,000, CAE a établi solidement la position du Canada dans le marché mondial des simulateurs, ainsi que l'a signalé le président de CAE Electronics Ltd., M. R. W. Cooke.

"La qualité de notre équipement et notre aide après livraison ont retenu l'attention de bon nombre d'importants transporteurs aériens internationaux, comme Air New Zealand, qui n'en sont pas à leur premier simulateur CAE."

Pas de gain en 1970 pour l'industrie des produits électriques

L'année 1970 a été la première depuis 1958 où aucune augmentation de valeur n'a été enregistrée dans la production de l'industrie des produits électriques, a déclaré hier M. H. Stevens, président de la Canadian Electrical Manufacturers Association et de Canadian Wire and Cable Co. Ltd.

Au cours d'une réunion tenue à l'Electric Club de Toronto, M. Stevens a fait remarquer que l'industrie canadienne a été touchée à la fois par l'inflation et par les pratiques illicites d'autres pays.

La situation va s'améliorer, dit-il, à cause de la réglementation anti-dumping concernant certains produits électriques. Il s'agit d'une taxe spéciale qui sera appliquée si d'autres pays vendent au Canada à des prix inférieurs à ceux pratiqués sur leurs propres marchés.

Selon M. Stevens, l'industrie canadienne a livré pour $2.6 milliards de produits électriques en 1970. Le marché pour les produits canadiens pourra absorber jusqu'à $4,500 millions, d'ici 1975.

Baisse du stock d'or aux USA

La Réserve fédérale de New York vient de faire savoir que le stock de couverture monétaire d'or aux Etats-Unis est tombé à 10,732,000,000 de dollars au cours de la semaine qui s'est terminée mercredi.

Il s'agit de la première baisse du stock d'or entreposé à Fort Knox depuis le 23 septembre 1970 lorsqu'eut lieu une ponction de 250 millions de dollars.

Ce dernier retrait est consécutif au paiement fait par le Trésor américain au Fonds Monétaire International pour répondre à l'augmentation du quota.

cours des obligations

GOUVERNEMENT DU CANADA		Achat	Vente
4¼, 1er sept	1972	99¼	99¾
3¼, 1er juin	1976	89	90
7¼, 1er avril	1972	102½	103¼
6¼, 1er dec.	1973	103½	104¼
7, 1er avril	1973	104¼	104¾
8, 1er oct	1974	109½	110½
7¼, 1er avril	1974	106	107
5½, 1er oct	1975	99	110
5½, 1er aout	1980	90	91
4¼, 1er sept	1983	82½	83½
5¼, 1er mai	1990	81	83
5¾, 1er sept	1992	85	87
6½, 1er oct	1995	92	94
C.N. 4, 1er fev.	1991	78	80
C.N., 5½, 15 dec	1971	100	100½
C.N., 5, 1er oct.	1987	78	80
C.N., 5¾	1965	87	89
Perpetuel		42	44

INDUSTRIELLES			
Alb Gas 7½ conv	1990	122	124
Abitibi 7¼	1987	85	87
Bk NE.	1987	88	90
CP 8¾ nov.	1997	103	105
Domtar	1987	81	83
GMCA 7	1986	85	87
GMCA 8¼	1974	99	101
Noranda ¼, 15 oct	1970	105	106

		Achat	Vente
Roymor, 7½ 1er nov	1973	96	97
Roymar 7¾ 1er no	1978	94	96
Simpsons 9½, 15 d.	1989	105	106
Weston G 6¾	1987	83	85
SERVICES PUBLICS			
Alberta Gas 9¼	1990	104	105
BC Telephone 9¼	1990	106	107
Bell 9¾, 14 aout	1990	106	107
Marit Tel 9¼, juin	1990	103	104
North C G 9½	1991	102¼	102¾
T.C. Pipeline	1990	106	107
CONVERTIBLES			
Tr Pipeline 9¾	1989	93	95
W Coast 5½, 1er av.	178	80	84
MUNICIPALITES			
V de N 9½, 2 sec	1990	102½	104½
Tor Met 8¾, 1 oct	1990	101½	103½
GOUVERNEMENTS PROVINCIAUX			
Alb. 8¾, 16 nov.	1990	104½	106½
M Hydro 1er avr.	1990	107	109
N.B. 9, 2 juil.	1974-75	104½	106½
NFLD 9¾, 15 nov.	1990	103½	105½
N Scot 9¼, 30 juin	1990	106	108
Ont Hyd 8¾, 2 dec	1995	106	108
Que 9¼, 1 aout	1977-91	102	104
P.E.I. 9¼, 1 nov.	1990	101	103

marché des BESTIAUX

Rapport hebdomadaire

PC — Les arrivages étaient plus nombreux et les prix plus élevés, cette semaine aux marchés de Montréal, où par ailleurs la demande était bonne.

Les arrivages: **1,521 bêtes à cornes, 1,302 veaux, 59 porcs et 54 ovins.**

Les **bouvillons** de choix se vendaient de $32.00 à $33.75; les bons, de $30.00 à $31.75; ceux de qualité moyenne, de $28.00 à $29.00; et les communs, de $24.75 à $27.25.

Les **taures** de choix étaient à $26.00 - $27.50; les bonnes, à $24.75 - $25.75; celles de qualité moyenne, à $23.00 - $24.50; et les communes, à $19.50 - $22.50.

Les **vaches** rapportaient de $22.00 à $24.50; celles de qualité moyenne, de $20.00 à $21.75; les communes, de $18.00 à $20.25; pour la **charcuterie et la mise en conserves**, de $12.50 à $18.75.

Les **taureaux** rapportaient de $25.50 à $28.50; les communs et ceux de qualité moyenne, de $20.50 à $25.50.

Les **veaux** se vendaient entre $40.50 et $46.00; ceux de qualité moyenne, entre $26.00 et $41.50; les communs, entre $18.50 et $37.00.

On n'a établi aucun prix pour les **porcs**.

Les **agneaux** rapportaient de $24.00 à $26.00; les communs, $20.50.

Les **moutons** rapportaient de $11.00 à $15.00.

Emprunt d'Air Canada en G-B : $30,588,000

Air Canada a annoncé hier qu'elle avait contracté auprès d'un groupe de six banques britanniques un emprunt de l'ordre de $30.5 millions remboursables en 10 ans. C'est la première fois que la société d'Etat s'adresse à une source étrangère de financement à terme.

Cet emprunt découle d'une entente conclue avec Rolls Royce en décembre 1968, et aux termes de laquelle Air Canada s'engageait à acheter 10 avions géants de type Lockheed TriStar entre 1972 et 1974.

Les fonds empruntés serviront à l'acquisition de réacteurs Rolls Royce destinés aux appareils TriStar.

En vertu des dispositions de l'emprunt, dont le gouvernement canadien s'est porté garant, Air Canada effectuera le remboursement en 20 versements semestriels égaux, à intérêt annuel de 5.5 pour cent.

cours du dollar

MONTREAL — Le dollar américain par rapport à la devise canadienne est en hausse aujourd'hui de 1-32 à $1.01 19-32 et la livre sterling de 1-4 à $2.43 5-8.

NEW YORK — Le dollar canadien par rapport à la devise américaine est en baisse de 5-32 à $0.98 7-16 et la livre sterling en hausse de 13-64 à $2.39 53-64.

Devises étrangères

par la PRESSE CANADIENNE

Afrique du Sud	Rand	1.4094
Allemagne	Deutsche M	.2783
Angleterre	Livre	2.4295
Argentine	Peso	.2546
Australie	Dollar	1.1338
Autriche	Schilling	.0393
Belgique	Franc	.0204
Brésil	Cruzeiro Novo	.2061
Danemark	Couronne	.1351
Espagne	Peseta	.0146
France	Franc	.1836
Hollande	Florin	.2820
Italie	Lire	.001627
Japon	Yen	.002327
Mexique	Peso	.0809
Etats-Unis	Dollar	1.01⅛
Norvège	Couronne	.1417
Nouv.-Zélande	Dollar	1.1326
Suède	Couronne	.1956
Suisse	Franc	.2352

titres au comptoir

par la PRESSE CANADIENNE

Acanl Mns	8600	53	7
A G F Special	5100	240	240
A T Data Sys	500	450	450
Bald Mtn	500	3	3
Bushnell Comm	1500	500	475
Cdn Leisure	1000	11	11
Chibex Ng	1700	150	100
Clearwater	3000	45	43
Comm Nickel	500	23	23
Cons Computer	520	875	850
Cons Durham	5000	240	233
Creswel	1500	34	31
D L P Div	475	205	205
Dom Jubilee	1000	110	110
Duvex Oil Mns	10000	2	2
Gaspe Que	8000	45	1
Grd Bhamas	100	350	350
Hanson	1000	23	23
Killarney	35000	37	34
Kukatush	400	230	225
Larchmon	1000	15	15
Maple Leaf Mns	6000	34	4
Maracambeau	5000	46	44
Maripot Inv	2000	45	35
Mar Tel Pfd	400	975	950
Medipak	500	155	155
Midland Nick	4000	44	42
Wagosik	7500	73	65
Mistassini Ur	6000	50	50
Morono Copper	1500	31	31
N B Uran	500	375	375
New Miller Ip	500	9	9
North Que Ep	5250	80	80
Nouvelle Mng	5200	80	80
Que Antimony	5000	38	35
Revenue Prop	2000	54	53
Sheraton	1000	43	43
Silversac	1000	80	70
Tara Expl	1600	645	630
Toronado	6000	26	26
Trollus	1000	55	55
Unigesco B	200	220	220
Unigesco A	150	230	230
Unf Macfie Mns	12000	16	16
Yarandry Sil	2500	11	11

cote des grains

MARCHE A TERME (WINNIPEG)

	Ouver	Haut	Bas	Clot.
LIN				
Mai	2.48¼	1.48¾	1.47¾	1.48½
Juil	2.48¾	2.49⅛	2.48¾	2.49
Oct	2.52¾	2.52¾	2.52	2.52
GRAINE-COLZA VANCOUVER				
Jan	2.90¾	2.94	2.89¾	2.92½
Mars	2.83½	2.86	2.81¾	2.86
Mai	2.71½	2.73⅛	2.70¼	2.73¼
Juil	2.66¾	2.66⅞	2.66	2.66⅞
GRAINE-COLZA THUNDER BAY				
Avril	2.72½	2.75¾	2.72	2.75¾
Juin	2.69¾	2.69¾	2.68⅝	2.69
AVOINE				
Mai	87½	87⅝	87½	87⅛
Juil	—	—	—	88¼
Oct	—	—	—	88
ORGE				
Mai	1.29¾	1.30	1.29¾	1.30
Juil	—	—	—	1.29
Oct	—	—	—	1.27½
SEIGLE				
Mai	1.16¾	1.17	1.16⅛	1.16½
Juil	1.17⅛	1.17	1.16¾	1.17
Oct	—	—	—	1.16

MARCHE AU COMPTANT

AVOINE: 2 cw 84⅛; ex 3 cw 83⅛; 3 cw 83⅛; ex 1 fourr. 83⅛; 1 fourr. 82⅛; 2 fourr 79⅛; 3 fourr. 76⅛; fourr. melang. 54.

ORGE: 1 et 2 cw ¾-rang, 1 et 2 cw 2-rang et 3 cw 6-rang 1.25½; 3 cw 2-rang et 1 fourr. 1.24; 2 fourr. 1.22½; 3 fourr. 1.19½.

SEIGLE: 1 et 2 cw 1.11; 3 cw 1.05½; 4 cw 89½; ergote 77; sur voie 1.11.

LIN: 1 cw 2.39¼; 2 cw 2.34; 3 cw 2.08½; sur voie 2.39¼.

GRAINE-COLZA: No 1 Canadienne 2.68⅝; No 2 Canadienne 2.53⅝.

(CHICAGO)

	Ouver	Haut	Bas	Clot.
BLE				
Mars	1.66⅞	1.67¼	1.66⅜	1.66¾
Mai	1.65¼	1.66¾	1.65¼	1.65⅝
Juil	1.60¾	1.61¼	1.60	1.60
Sep	1.63⅛	1.63¼	1.62	1.62⅛
Dec	1.67½	1.67⅝	1.67⅛	1.67⅛
MAIS				
Mars	1.56¾	1.56⅞	1.55⅜	1.56
Mai	1.59⅜	1.59⅞	1.58⅜	1.58⅞
Juil	1.61⅜	1.61¾	1.60⅛	1.60½
Sep	1.60	1.60⅜	1.59¼	1.59¾
Dec	1.56	1.56⅜	1.55	1.55⅜
Mars	1.60½	1.60¾	1.59½	1.60¼
AVOINE				
Mars	76⅜	77¼	76⅜	77
Mai	77⅜	78	77⅛	77½
Juil	72⅝	73¼	72⅞	72¾
Sep	73⅛	73⅜	72¾	73
FEVES SOYA				
Jan	2.95¼	1.95⅝	1.93½	1.94½
Mars	2.99½	3.00⅛	2.98	2.99⅜
Mai	3.04¼	3.04½	3.02½	3.03½
Juil	3.07	3.07⅛	3.05⅛	3.06¼
Aout	3.03⅝	3.03⅝	3.02	3.02¼
Sep	2.88⅛	2.89¼	2.88¼	2.88¼
Nov	2.80½	2.81½	2.79¾	2.80⅜
Jan	2.84⅛	2.85¼	2.84¼	2.84½

WELCKER ET CIE LTEE
LYSTER CHEMICALS LTD.

Donald A. Leclerc

Le conseil d'administration des compagnies Welcker et Lyster annonce la nomination de M. Donald A. Leclerc au poste de gérant des ventes en charge du Marketing.

Pourquoi suis-je ckaciste?

Mlle LISE LÉTOURNEAU
133 Dussault, Laval
Moi, c'est pour les Chouettes avec Gaston Blais; il a un choix de musique qui m'emballe; je l'écoute presque tous les soirs.

CKAC 73

Aux actionnaires du TRUST GÉNÉRAL DU CANADA

Le projet de fusion entre Trust Général du Canada et Société d'Administration et de Fiducie sous le nom de Trust Général du Canada a pleine force de loi et les actions de la nouvelle société sont maintenant inscrites à la bourse de Montréal. Il faut noter que la cote actuelle reflète la nouvelle capitalisation de 900,000 actions; auparavant les actions en circulation de Trust Général du Canada et celles de Société d'Administration et de Fiducie étant au nombre de 300,000 pour chacune des deux sociétés.

la presse

NUMÉROS DE TÉLÉPHONE

PUBLICITE
Grandes annonces : 874-7306
Télé-Presse : 874-7306
Vacances/Voyages : 874-7306
Cahiers spéciaux : 874-7306
Carrières et professions : 874-7245 874-7246
Nominations : 874-6863
Annonces classées : 874-7111

PROMOTION
Service de la promotion : 874-7100 874-7294

TIRAGE
Livraison à domicile 8 a.m. à 8 p.m. du lundi au vendredi 8 a.m. à 5 p.m. le samedi : 874-6911

COMPTABILITE
Grandes annonces : 874-6897
Annonces classées : 874-6900

PERSONNEL
Général : 874-7383
Direction : 874-7351
lundi au vendredi 9 a.m. à 5 p.m.
Recrutement et sélection : 874-7350
lundi au vendredi 9 a.m. à 5 p.m.
En tout autre temps : 874-7272

COMMUNICATIONS
Relations publiques : 874-6800
Information générale : 874-7272

RÉDACTION
le jour du lundi au vendredi
Pupitre : 874-7061
Sports : 874-7008
Spec Télé-Presse : 874-7029
Finance : 874-7016
Arts et lettres : 874-7014
Vie féminine : 874-7023
Nuit (en tout temps) : 874-7061

CARRIERES et PROFESSIONS

ALLIANCE MUTUELLE-VIE
demande
— **ASSISTANT-CHEF COMPTABLE**, avec diplôme professionnel.
— **DEUX EXAMINATEURS**, réclamations d'assurance santé, avec expérience.
Téléphoner :
849-2491, Mlle L. Landry

DISPATCHER
Une entreprise pétrolière recherche les services d'un homme possédant une expérience complète pour son département de livraison. Le candidat devra avoir les connaissances approfondies du système Degré-jour (Degree-Day) et être en mesure de diriger une équipe d'hommes.
Salaire à discuter.
Adresser "curriculum vitae" à :
CASE 11,694 LA PRESSE

ASSURANCE-VIE GERANCE
Défi : Diriger et faire progresser une succursale.
Endroits : Rive-Sud et Montréal.
Qualifications : Expérience à succès en assurance-vie; être âgé entre 25 et 35 ans.
Revenu : A discuter en fonction des qualifications et expérience.
S.V.P. envoyer votre "curriculum vitae" confidentiellement à :
Case 11671 LA PRESSE

GERANT DE PROJETS SUR CONSTRUCTION
Nous sommes à la recherche d'un homme expérimenté pouvant s'occuper de plusieurs projets industriels et commerciaux. Doit avoir fait ses preuves dans ce domaine et pouvoir établir, coordonner et mener à bien ses propres projets.
Salaire d'après compétence et expérience.
Faire parvenir par écrit "curriculum vitae" à :
AIN & ZAKUTA LIMITED
5900 AVENUE ANDOVER
MONTREAL 307
Discrétion assurée aux réponses.

Secrétaire-trésorier
CONCESSIONNAIRE EXCLUSIF DES CAMIONS FORD
On demande un comptable très compétent en comptabilité par électronique et très familier avec le système de compabilié des concessionnaires Ford.
Le candidat choisi devra être bilingue, contrôleur expert, et capable de travailler avec un minimum de surveillance. Excellente occasion de se joindre à une entreprise en pleine expansion, offrant salaire intéressant et tous avantages sociaux.
Veuillez appeler Mlle Ross à 255-3624, pour prendre rendez-vous.
SIGNAL FORD TRUCK SALES LTEE
6200 est, boul. Métropolitain
ST-LEONARD

MONTRÉAL

Bourse de Montréal

par la PRESSE CANADIENNE

Valeurs	Ventes	Haut	Bas	11:40	Ch. Net
Abitibi	2300	$8½	8⅜	8½	— ⅛
Alcan	7200	$24⅞	24½	24⅞	+ ¼
Algoma Stl	2700	$15	15	15	+ ⅛
Aquitaine	3550	$25¼	25	25¼	+ ½
Argus C pr	1150	$9	8¾	9	— ⅛
Asbestos	200	$32¾	32¾	32¾	+ ¼
Atl Sug	500	$7¼	7⅛	7¼	+ ⅛
Bank Mont	1362	$14¾	14⅝	14⅝	+ ⅛
Bank NS	7319	$21⅞	21½	21½	— ¼
Banq PC	20165	$9⅞	9¾	9¾	— ¼
Bell Can	1916	$47⅛	46⅞	47	+ ⅛
Bell pr A	75	$53¼	53¼	53¼	+ ¼
Bombrder	850	$12½	12½	12½	— ⅛
BP Oil Gas	4500	590	580	590	+5
Brascan	2110	$16⅜	16¼	16⅜	+ ⅜
Brinco	1834	$5⅜	5¼	5¼	
CAE Ind	1200	490	480	490	+15
Campeau	16700	400	400	400	+20
Can Cem	631	$39	38½	39	+ ½
C Perm M	500	$12⅛	12	12	
Cdn Brew	3100	$8¼	8	8	— ⅛
Cdn Can A	100	500	500	500	
C Hydro	1675	$16½	16½	16½	
C Imp Bk	2550	$19¾	19⅝	19¾	
CIL	10012	$12⅜	12⅜	12⅜	
C Int Pow pr	477	$13	13	13	
CPR	3005	$69½	69⅛	69¼	+ ⅛
Canron	300	$15	15	15	
Cent Del	200	$12¼	12¼	12¼	+ ⅛
Chemcell	2465	$6½	6¼	6⅜	+ ⅛
Chum B	200	$5⅞	5⅞	5⅞	— ⅛
Comingo	265	$24⅞	24¾	24⅞	+ ⅜
Con Bathrst	400	$12¼	12¼	12¼	
Cons Gas	200	$19	19	19	
Corby A	200	$22	22	22	+2
Cummings	903	$14½	14½	14½	— ⅛
Dome Pete	700	$82⅜	82¼	82¼	— ⅜
Dom Bridge	207	$19⅛	19⅛	19⅛	
Dofasco	440	$23⅞	23¾	23⅞	+ ⅛
Dom Stores	700	$10¾	10⅝	10⅝	+ ⅛
Dom Text	600	$13	13	13	— ⅜
Domtar	15265	$14⅝	14⅝	14⅝	
Du Pont	500	$18	17¾	17¾	— ⅛
Fin Coll	100	$7¼	7¼	7¼	+ ¼
Gaz Metro	1000	495	495	495	+25
Genstar	100	$10⅜	10⅜	10⅜	— ⅛
Gt Lk Pap	400	$19¼	19¼	19¼	
Gulf Oil	1000	$21	20⅞	21	+ ⅛
Hawk Sid	2000	220	220	220	+10
Hollinger	1000	$37	37	37	
Home A	2575	$28⅞	28½	28⅞	+ ⅜
Horne Pit	300	210	210	210	—5
HudBay MS	525	$20½	20⅜	20⅜	— ⅛
HudBay Co	14050	$14⅞	14¾	14⅞	+ ⅛
HudBay Oil	306	$39¼	38¾	39¼	+ ½
Hunt Doug	5300	$9½	9½	9½	
Husky Oil	24425	$16½	16⅜	16½	+ ¼
Imp Oil	1070	$19¾	19¾	19¾	
IAC Ltd	300	$17	17	17	
Imasco Ltd	1180	$15¾	15⅝	15¾	+ ⅛
Int Nickel	1305	$46	45¾	45⅞	+ ⅛
Int Util	410	$36¾	36¾	36¾	c ¼
Inter PL	5700	$27¼	27¼	27¼	+ ⅛
Kaiser	1600	$7¾	7¾	7¾	+ ⅛
Loblaw A	500	$5	5	5	
Maclaren A	20	$20	20	20	
Macmillan	315	$27¼	27¼	27¼	— ¼
Marche Un	155	380	380	380	+5
Mass Fer	13128	$11	10½	10¾	— ⅞
Melchers	250	$11⅞	11⅞	11⅞	
Microsyst	300	$5⅜	5⅜	5⅜	— ⅛
Molson A	200	$15¾	15¾	15¾	
Molson B	100	$15⅝	15⅝	15⅝	— ⅜
ML Worth	100	$13¼	13¼	13¼	+ ⅛
Moore Cp	1700	$34⅜	34	34⅜	+ ⅜
Nfld Light	500	$8⅞	8⅞	8⅞	
Noranda	925	$29	28⅞	29	
NorCen Gas	3307	$16	15⅞	15⅞	— ⅛
NS LP	14975	$9	9	9	
Oshawa A	200	$11¾	11¾	11¾	+ ⅛
Pac Pete	40	$27⅞	27¾	27⅞	+ ⅛
Placer	100	$32	32	32	+ ¼
Pow Corp	32000	$6⅛	6⅛	6⅛	+ ⅛
Pow 5 pr	100	$9	9	9	
Price	400	$9⅜	9⅜	9⅜	+ ⅛
Provigo	10185	400	400	400	
Rapid Data	700	210	205	205	+5
Rolland A	50	420	420	420	+10
Roth pr B	350	$18¼	18¼	18¼	+ ¼
Royal Bank	1875	$22¾	22¾	22¾	
Royal Trst	63	$29	29	29	+ ¼
Scotts Res	700	$10¼	10¼	10¼	+ ¼
Shell Can	150	$33¾	33¾	33¾	+ ⅛
Shell In p	550	$33¾	33¾	33¾	— ¼
Simpsons	200	$18¼	18¼	18¼	
Steel Can	2390	$27	26⅞	27	c ¼
Superior El	500	370	365	370	+5
Texaco Can	210	$27⅞	27¾	27⅞	+ ⅛
Tor Dom	890	$19¾	19¾	19¾	— ⅛
Tr Can PL	1175	$34¾	34½	34½	— ¼
Tr C PL 275	360	$64½	64½	64½	
Tr Mt PL	3385	$19⅞	19⅝	19⅞	+ ⅜
Trizec	200	125	125	125	
Tr G Can	250	$17	17	17	
Un Carbide	25	$16	16	16	
U Aut Pt A	400	$12	12	12	
Velcro Ind	1350	$21½	21⅛	21⅛	— ⅜
Walk GW	1150	$40¼	40⅛	40¼	+ ¼
Wsburn A p	5000	$27⅛	27⅛	27⅛	+ ⅛
Zellers	750	$13⅛	13	13⅛	+ ⅛
Visa Bella	200	205	205	205	+5
Wingait Div	100	$6	6	6	— ¼

MINES PETROLES

Valeurs	Ventes	Haut	Bas	11:40	Ch. Net
Abitibi Cop	600	37	37	37	
Acroll	10500	101	100	100	—5
Ajax Min	2500	36	35	35	—1
Ameran	500	16	16	16	
Borealis wt	200	27½	27½	27½	+7½
Burnt Hill	6000	27	26	27	+3
Cadillac	200	295	295	295	+15
Canadex M	500	19	19	19	
C Keeley	500	4	4	4	
Capri	1500	32	32	32	—1
Caprive	1000	15	15	15	
Castle Oil	525	155	155	155	—20
Chesbar	300	405	405	405	
Chipman	28500	13	13	13	
C Dolsan	2000	17	15½	15½	+ ½
C Manitoba	2000	25	25	25	—2
C Pershort	1000	18	18	18	+2
Corgemine	4500	30	30	30	+1
Cresus	1500	22	21	21	
Crusade	500	115	115	115	
Dauphin	10000	21	20	20	—1
Devils Elb	3500	14	14	14	
Dumont	144200	107	99	103	—5
Dynamcic	3000	25	23	24	—1
Eagle M	2000	214	213	213	—7
Expo Iron	1000	80	80	80	+5
Fano M	9000	18	17½	17½	
Guardian	10000	40	38	40	+1
Imp Min	2000	11	11	11	— ½
Israel	500	90	90	90	
James Bay	2000	27	27	27	—1
Jamex	500	20	20	20	
Laduboro	3600	105	105	105	
Lingside	500	4½	4½	4½	
Maclan Ex	3000	100	100	100	—10
Mija	2000	41	41	41	
Mistango	500	15	15	15	
Monteagl	45250	33	30	31	—2
Mt Laurier	1100	115	115	115	
Mt Jamie	2000	32	32	32	+1½
NW Unisph	1500	42	41	41	
N Am Asb	3500	4	4	4	—1
Patino	300	$27½	27½	27½	
Phoenix Can	400	605	600	600	—5
Probe	21000	18	17	17	+1
St Lucie	1000	28	28	28	—1
Safari Exp	4000	70	65	70	+5
Sciminex	500	50	50	50	
Sullivan Gr	300	460	460	460	
Tagami	1000	13	13	13	
Timrod	500	25	25	25	+5½
Transterre	8500	17	16½	17	
Triton Exp	3383	380	380	380	—5
Twent C Ex	2400	135	126	126	+1
Universal	300	100	100	100	
W Dufault	1000	15	15	15	
West Que	1500	16	16	16	

Bourse Canadienne

par la PRESSE CANADIENNE

INDUSTRIELLES

Valeurs	Ventes	Haut	Bas	11:40	Ch. Net
Berncam	19300	315	305	305	
Capit Dyn	1900	200	195	200	+5
Com Hldgs	1000	310	310	310	
Comodore	1000	325	325	325	
Drum Die	1100	55	55	55	—2
Magnetics	300	96	96	96	+3
Pac Atl Iv	318	310	310	310	
Resort Dev	300	255	255	255	
Vanderht	5000	$6	6	6	— ¼

newyork

par la PRESSE CANADIENNE

Valeurs	Ventes	Haut	Bas	10.30	Ch. net
A-B					
Adrs .15g	12	25½	25¼	25¼	— ⅛
Admirl	6	8⅝	8⅜	8⅝	+ ¼
AirRed .80e	191	21⅞	21½	21½	+ ⅛
Alcan 1.20	10	24	23⅞	24	— ⅛
AllegC .20e	24	11⅝	11½	11½	— ⅛
AllegL 2.40	8	30½	30¼	30¼	+ ⅛
AllisC .05g	16	16¼	16⅛	16¼	
AHess .30r	53	46¼	46	46⅛	+ ⅛
AAirlin .80	91	25	24¾	25	+ ¼
ABrnd 2.10	8	43⅝	43⅝	43⅝	— ⅜
ABC 1.20	166	26½	26⅜	26⅜	+ ⅛
AmCan 2.20	53	40⅜	40¼	40⅜	+ ¼
ACyan 1.25	34	33¾	33⅝	33¾	+ ⅛
AmElP 1.70	98	31⅜	30⅞	31⅜	+ ½
AHome 1.60	3	71	70⅞	71	
AHosp .26	26	35¼	35	35	
AmMot	29	6⅜	6¼	6¼	— ⅛
AmPhot .16	21	10⅜	10⅜	10⅜	+ ⅛
AmStd 1	116	32	31⅞	32	
AT T 2.60	132	50¼	50⅛	50⅜	+ ⅛
AmZinc	3	7⅜	7⅜	7⅜	— ⅛
Anacon 1.90	85	20⅛	20	20	— ⅛
ApacheCp .25	3	14½	14¼	14½	+ ⅜
Arlans	15	10⅞	10⅝	10⅝	
Armco 1.60	20	21¼	21⅛	21⅛	+ ⅛
ArmC .80	12	34¼	30	34⅛	
ArmRu 1.60	5	37⅜	36¾	36¾	— ¼
AtlRich 2	57	63½	63¼	63¼	— ½
Avco	22	13⅜	13⅜	13⅜	
Avon 1.10	7	85	84¾	84¾	— ⅛
Babck .50	10	23¼	23½	23½	
Bathi .05e	6	23⅞	23⅞	23⅞	
Baxtr .11	26	26¾	26⅛	26⅜	+ ⅛
Beckmn .50	3	28⅛	28	28	— ⅛
BeechA .75	6	12⅜	12⅜	12⅜	— ¼
BellH .60	10	34⅛	33¾	33¾	— ⅜
Bndix 1.60	21	27⅞	27⅝	27¾	+ ¼
BenF 1.60	9	53	52⅝	52⅝	— ⅛
BethSt 1.80	84	23	22¾	22¾	— ⅛
BlackD .88	36	59¼	59	59	— ⅛
BlissL 1	19	22¼	22	22¼	+1
Boeing .40	129	16	15¾	15⅞	
Bordn 1.20	15	26⅛	26½	26⅛	
Borg 1.25	7	29½	29¼	29½	+ ⅛
BristMy 1.20	37	64½	64	64	— ⅛
Brown	5	6	5¾	5¾	— ¼
Brnsw9 .12	32	20¼	20⅛	20¼	+ ⅛
BucyEr 1.20	23	26⅜	26⅜	26⅜	+ ⅛
Budd	2	11⅞	11⅞	11⅞	+ ⅛
Bulova .60	17	23⅞	23⅞	23⅞	+ ⅛
Burlin 1.40	6	46⅜	46⅜	46⅜	
Burndy .70	1	19⅛	19⅛	19⅛	
Burrghs .60	59	109¼	108	109	—1½
C					
CampS 1.10	28	31¼	31¼	31¼	+ ¼
Carrier .60	9	34	33⅞	34	
CartW .40a	3	15⅞	15⅞	15⅞	+ ⅛
CatTr 1.20	35	43½	43¼	43¼	+ ½
CessnaA .60	10	17⅝	17½	17½	— ½
ChesOh 4	22	55⅞	55⅜	55¾	
ChrisCft	9	8⅜	8⅛	8⅛	
Chryslr .60	65	26⅜	26½	26½	— ⅜
CitFn 1.80	23	44¼	44¼	44¼	
CitiesSv 2.20	7	46⅜	46⅜	46⅜	+ ¼
Cluett P .90	13	25⅛	24⅞	25⅛	+ ¼
CocaC 1.44	15	85⅜	85⅜	85⅜	— ½
ColPal 1.40	12	48¼	48⅛	48⅛	— ⅜
CollinR	5	14½	14½	14½	
CBS 1.40b	13	31⅞	31⅝	31⅝	
ColuGas 1.68	6	34⅞	34⅝	34⅞	+ ⅛
CmEd 2.20b	14	38¼	38	38¼	+ ¼
COilRef .60	24	18	18	18	— ⅛
ConEd 1.80	56	27⅞	27¾	27⅞	+ ⅛
CFds 1.20	10	42⅛	42⅛	42⅛	+ ½
ConCan 1.60	25	39⅛	39⅛	39⅛	
ConOil 1.50	37	30⅞	30⅝	30⅝	— ¼
CnrData	46	50⅜	50¼	50⅜	+ ⅛
Coopin 1.40	2	30¾	30¾	30¾	+ ¼
CPCIntl 1.70	14	35	34⅞	34⅞	+ ⅛
Crane 1.60b	9	35⅜	35¼	35⅜	+ ½
Cr Zell 1.20	24	31	31	31	+ ⅛
Culligan .28	3	15⅞	15⅞	15⅞	+ ¼
Cyprus 1.60	4	54	54	54	+ ¼
D-G					
DanR	5	9⅛	9⅛	9⅛	
Dartl .30b	37	35½	35¼	35¼	— ¼
Deere 2	4	40¼	40¼	40¼	— ⅛
Dexter .24	3	18½	18½	18½	
DiaSh 1	8	20½	20½	20½	
Disney .30b	78	150¼	149½	149¾	—1½
Diversin .36	4	9¾	9⅝	9⅝	— ⅛
DowC 2.60	3	73	72¾	73	— ⅛
duPon 5e	15	134¾	134½	134½	— ½
DuqLt 1.66	34	25⅜	25¼	25¼	+ ¼
EastAir	39	16⅛	16	16	— ⅛
EastK 1a	38	73¼	72¾	73	+ ¾
Elect As	5	5¾	5⅝	5¾	
ElPasNG 1	5	18⅞	18⅝	18⅝	— ¼
EmEl 1.16	7	67⅜	67¼	67¼	— ½
ESB 1.20	2	22¼	22¼	22¼	+ ⅛
EthylCp .84	73	25⅛	24⅞	25⅛	+ ⅛
ExCel 1.25	8	22⅞	22¾	22¾	
Fairch	57	22½	22⅛	22⅛	— ¾
FedPac	1	14⅜	14⅜	14⅜	— ¼
Firest 1.60	5	48	48	48	
FChart 1.84t	1	43¼	43¼	43¼	— ½
Flintkote 1	9	27⅞	27½	27⅞	
FlaPw 1.68	20	54	54	54	— ¼
Ford 2.40	25	55	55	55	+ ¼
Frueh 1.70	7	32⅜	32⅜	32⅜	+ ⅛
GAF .40	11	13½	13⅜	13⅜	— ⅛
GenDyn	20	20⅛	19⅞	19⅞	— ⅛
GenEle 2.60	47	93⅝	93⅜	93½	— ⅜
GFds 2.60	18	87⅞	87½	87¾	— ⅛
GMC 3.40e	85	79⅛	78⅞	79	— ⅛
GPubU 1.60	26	23⅞	23⅝	23⅝	
GTelE 1.52	41	31⅛	30⅞	31	+ ⅛
GTire 1b	163	23	23	23	
GaPac .80b	12	55	54¾	54¾	— ⅛
Gillette 1.40	6	47¼	47	47	— ¼
Goodrh 1	22	28⅛	28	28⅛	+ ½
Gdyr .85	67	32¾	32⅝	32¾	+ ⅛
Grace 1.50	37	30⅜	30¼	30¼	+ ⅛
GrndU .80	25	26¼	26	26¼	
GtA&P 1.30	18	28¼	28¼	28¼	
G W Fin	31	24⅛	24⅛	24⅛	+ ⅛
Greyhnd 1	25	16⅞	16⅞	16⅞	
GrumAir 1	9	22¼	22	22¼	+ ¼
GulfO 1.50	66	31⅞	31⅝	31¾	— ⅛
GulfW .50	53	21¼	21	21⅛	— ¼
Gulton	7	8⅜	8⅜	8⅜	
H-L					
Harrisl 1	2	54¾	54¾	54¾	
Heinz 1	32	35	35	35	— ⅛
HeleneCurt	9	8½	8½	8½	
HershF 1.10	7	27	27	27	
Hmstk .40	25	23¾	23¼	23¼	— ⅛
Hnywl 1.30	18	83⅞	83¼	83¼	— ¼
HFC 1.20	10	43⅜	43⅜	43⅜	
Howmet .70	9	18½	18¼	18½	
HuntC .12	4	21½	21¼	21½	+ ¼
IllCent 1.14	1	29	29	29	
INA 1.40	14	36⅜	36⅜	36⅜	
IngRand 2	6	46⅛	46⅛	46⅛	— ⅛
InlandStl 2	89	28⅜	28⅛	28¼	— ⅛
IBM 4.80	23	316¾	316¾	316¾	— ½
IntHar 1.80	36	28⅞	28⅜	28¾	+ ⅛
IntMn r	44	15⅜	15¼	15⅜	
IPap 1.50	15	34⅝	34⅜	34⅝	+ ¼
IntT&T 1.15	28	51⅛	51	51⅛	+ ⅛
Ipco .34	1	21¼	21¼	21¼	+ ⅛
ITEC .60	53	27	27	27	+ ⅛
JnMan 1.20	79	40	39¾	40	
JohnJ .32	59	62	61½	61½	+ ¼
JoneL	2	10	10	10	— ¼
Joy 1.40	22	51	50⅞	51	+ ¼
KaisrAl 1	25	34⅜	34	34⅜	+ ⅜
Kellogg 1	10	24¼	24	24¼	+ ¼
Kendall .60	14	30	30	30	
Kennec 2.60	27	38½	38⅜	38½	+ ⅛
KerM 1.50	3	109½	109½	109½	
KlmbC 1.20	24	33	32¾	32¾	— ¼
KLM 2.22e	9	50½	50	50	— ⅞
Kraftco 1.70	27	43⅜	43⅛	43⅛	— ⅜
Kresge .44	9	57½	57½	57½	— ½
Kroehl	2	25¼	25¼	25¼	+ ¼
Leasco	75	16⅞	16¾	16¾	— ¼
LehPC .40	4	14	14	14	
LiggM 2.50	15	48	47⅜	48	+ ¼
Ling	11	10¼	10	10	— ¼
Litton .50t	38	21⅞	21½	21½	— ¼
Lock A	19	9½	9½	9½	— ⅛
Loews 1	25	34⅜	34⅜	34⅞	+ ¼
LukensStl 1	6	20¾	20¾	20¾	+ ⅛
M-N					
Macy	3	35¼	35⅛	35⅛	+ ⅜
Mgnvx 1.20	74	38¼	38	38	+ ⅛
Marath 1.60	1	35¼	35¼	35¼	— ¼
MartM 1.10	72	18½	18½	18½	+ ⅜
MascoCp .28	1	46⅝	46⅝	46⅝	— ⅜
McDnD .40	13	23¼	23⅛	23⅛	
McGEd 1.40	12	35⅝	35½	35½	— ¼
McGrH .60	36	18⅜	18⅛	18⅛	— ⅝
Memrx	16	56¾	56⅜	56⅜	— ¼
MMM 1.75	8	97¼	97¼	97¼	
Mobil 2.40	28	56⅜	56⅜	56⅜	
Msant 1.80	62	34¼	34	34	
Motrla .60	13	53½	53⅛	53½	
NBisc 2.20	4	51⅜	51	51	— ¾
NatCan .45	17	25¾	25½	25½	— ¼
N Cash .72	63	42⅜	40⅛	40⅛	— ⅛
NDist .90	28	16	15¾	16	+ ¼
Nat Genl .20	59	18¼	18⅛	18¼	
NGyps 1.05	10	24¾	24⅝	24⅝	
NLead 1	17	18⅞	18¾	18⅝	—
NatStl 2.50	3	44	43⅞	04	+ ⅛
NatTea .80	2	12¾	12⅝	12¾	+ ⅛
Newmt 1.04	36	28¼	28	28¼	+ ½
NiaMo 1.10	79	17	16¾	16¾	— ¼
NoAmR 1.20	28	21½	21⅛	21⅛	— ⅜
NwstAir .45	130	23¼	23⅛	23⅛	+ ½
O-S					
Occidt 1b	281	17⅛	17¼	17¼	— ¼
OlinCp .88	30	20⅛	19⅞	20	+ ⅛
OutbMar 1	6	28	27⅝	27¾	— ¼
PacGE 1.50	8	34¾	34½	34½	+ ¼
PanA	114	13⅛	13	13	— ⅛
PenCn	82	6½	6⅜	6⅜	
PennyJC 1	26	56¼	56¼	56¼	+ ¼
Pennzo .80	57	31⅝	31	31	— ⅝
PepsiCo 1	43	53¾	53⅝	53¾	+ ⅝
Pfizer .60a	63	36½	36⅜	36½	— ⅛
PhelD 2.10	8	40¼	40⅛	40¼	+ ⅛
PhilMr 1.20	25	48¾	48½	48½	— ⅛
PhilP 1.30	121	28¼	28⅛	28¼	+ ⅛
PitneyB .68	8	26¾	26¾	26¾	
Pitstn .60b	57	43¼	43	43¼	— ½
Polroid .32	47	80¼	79⅞	80	+ ⅛
ProcG 1.00	35	59	59	59	+1
Pllmn 2.80	2	43⅝	43⅝	43⅝	+ ⅛
Ralst P .70	24	26⅞	26⅛	26⅛	+ ⅜
Raythn .60	20	28⅛	28¼	28¼	— ⅜
RCA 1	30	26⅞	26¾	26¾	— ⅛
Reich .20	7	12	11¾	12	— ⅛
RepSt 2.50	9	29¼	29⅛	29¼	— ⅛
Revere 1	2	20¾	20¾	20¾	+ ¼
RexCh 1.50	3	32⅝	32½	32⅝	+ ⅛
Ronsn .25f	14	6½	6¼	6½	
RCCola .54	6	17½	17½	17½	
RoyD 2e	70	44⅛	44	44	— ⅛
Safew 1.30	20	33½	33¼	33¼	— ¼
StReg 1.60	3	38¼	38¼	38¼	— ¼
SaFel 1.60	13	25	24¾	24¾	+ ⅛
Schenl 1.40	1	25¼	25¼	25¼	+ ⅛
Schlbg 1.40	4	87¾	87¾	87¾	— ¼
Scientif	20	4	3⅞	4	+ ¼
SCM	11	14⅜	10½	14⅜	+ ⅛
ScottPap 1	34	24½	24⅜	24⅜	— ⅜
SrsR 1.20a	63	76	75⅞	75⅞	
ShellO 2.40	119	52⅛	51¾	51⅞	+1
Simmn 1.40a	3	60¼	60¼	60¼	
Singer 2.40	38	65	64⅝	64⅝	— ⅛
SkilCp	1	20⅞	20⅞	20⅞	— ⅛
Smith KF 2	14	50⅞	50⅛	50⅛	— ¾
SouPac 1.80	27	36	35¾	36	+ ¼
SouRy 3a	5	64⅜	64⅜	64⅜	— ½
SpryR .12g	165	27⅜	27¼	27⅜	
StdBr 1.60	4	49	48⅞	48⅞	+ ¼
StOCal 2.80	42	54⅜	50⅛	54⅛	+ ¼
StdInd 2.30	36	54⅛	54	54⅛	+ ⅛
StdNJ 3.75e	56	72	71¾	71⅞	— ⅛
StdOh 2.70	6	78¾	78⅜	78¾	— ⅛
SterlDr .80	11	41⅜	41¼	41⅜	+ ¼
StudW 1.20	1	53⅞	53⅞	53⅞	
SunOil 1b	3	48¼	48¼	48¼	
Sunbm .80	2	25½	25¼	25¼	
Swift .70	26	29¾	29⅜	29⅜	— ⅝
T-Z					
Teledn .63f	87	24⅝	23½	23¾	— ½
Tenco 1.32	175	25⅛	24⅞	25	
Txco 1.60	50	34⅜	34⅛	34¼	+ ⅛
TexGS .60	10	16⅞	16¾	16⅞	
Textr .90	9	25¼	25⅛	25¼	+ ⅛
Thiok .40	14	10	9⅞	10	
Time 1.90	1	42⅜	42⅜	42⅜	— ⅜
Timkn 1.80	1	34¼	34¼	34¼	
TWAir	2	14¾	14⅝	14⅝	
Transm .55	162	16⅜	16⅛	16¼	— ⅛
Transctl	10	6⅞	6¾	6¾	
TriC 2.71e	10	30½	30¼	30½	+ ⅜
TRWInc 1a	14	34¾	34¼	34⅜	+ ½
TwniC	11	9¼	9⅛	9⅛	— ⅛
UALInc	57	24⅜	24⅛	24⅛	+ ⅛
Un Carb 2	256	41¾	41½	41½	+ ⅛
UOilC 1.60	60	35	34½	34½	— ¾
UPacif 2	0	43¼	43¼	43¼	— ¼
UAir 1.80	9	35⅛	34⅞	35⅛	+ ⅛
UnitCp 1.17e	52	10¼	10¼	10¼	— ⅛
UnFin Cal	2	9⅞	9¾	9¾	+ ⅛
UnNuclr	6	12⅛	12⅛	12⅛	
USGyps 3	3	62⅜	62¼	62¼	
USSmlt 1b	4	26⅛	26⅛	26⅛	+ ¼
USStl 2.40	26	33⅛	32⅞	33⅛	+ ⅛
Vorna	2	21¼	21¼	21¼	— ⅛
WarL 1.20	50	68	67⅞	67⅞	— ⅛
WnUnion 1.40	7	42½	42½	42½	+ ¼
WstgEl 1.80	72	66¼	66	66¼	+ ¼
WhiteC .40	29	14½	14¼	14½	+ ¼
WhteMt	40	17¾	17⅝	17¾	— ⅛
Wwth 1.20	5	36⅝	36½	36½	— ⅛
Xerox .80	34	87⅞	87½	87½	— ⅛
YngsSD 1.20	2	17½	17¼	17½	+ ⅝
Zenith 1.40	10	38¾	38¾	38¾	— ⅛

américaine

par la PRESSE CANADIENNE

Valeurs	Ventes	Haut	Bas	10.30	Ch. net
Dresin 1.40	0	33⅞	33⅞	33⅞	+ ⅛
AllArt	3	4	4	4	
Barnes E	2	11¾	11⅝	11¾	+ ¼
Brascan 1b	78	16⅛	15⅞	16⅛	+ ⅛
CampCh	9	6 7-16	6 7-16	6 7-16	
Cdn Javelin	7	10⅝	10⅝	10⅝	+ ⅛
CnCdnF	7	1¼	1 3-16	1 3-16	+1-16
Creole 2.60a	7	27¾	27½	27¾	+ ¼
CwnCP 1.22t	10	33¾	33⅝	33¾	+ ⅜
Devel Cp	12	24⅜	24	24	— ⅛
Dome Pet	36	81⅜	80⅜	81	— ⅜
Dynalec	1	6⅛	6⅛	6⅛	— ⅛
FiltDyn .01e	1	13¼	13¼	13¼	+ ¼
Hygrad F	1	24¾	24¾	24¾	+ ¼
NewPk	3	4⅛	4⅛	4⅛	+ ⅛
Nuclear A	12	2⅞	2¾	2¾	— ¼
PeelEl	2	11¾	11¾	11¾	— ¼
PEPI 1.30t	1	28	28	28	
ScurryRain	5	21	21	21	— ¼
Syntex .40	46	39⅞	39⅜	39¾	— ⅛
U Asb .07e	3	4	3 15-16	3 15-16	—1-16
Whelab .60a	5	29¾	29¾	29¾	+ ¼
WorkWr .60	1	12½	12½	12½	— ⅛
WrHarg	6	1¼	1¼	1¼	— ⅛

fruits et légumes

(PC) — Prix payés aux producteurs du Marché central métropolitain pour les produits de première qualité. Ces prix sont fournis par le ministère de l'Agriculture.

Pommes: Cortland $2 à $2.25; McIntosh, $2.50.

Betteraves: $1.50 à $1.75 les 50 lbs.

Carottes: $1.25 les 50 lbs; $1.65 à $1.75 pour 24 cellos de 2 lbs ou 10 cellos de 5 lbs.

Choux: Verts .90 à $1.35 pour 50 lbs, suivant la grosseur; rouges et Savoy, $2.00 à $2.25 la douz.

Choux chinois: $2.00 à $2.25 pour 12.

Oignons: ¾ po. à 2½ po., $1.75 à $2 les 50 lbs; 2½ po. à 3¼ po., $2.50 les 50 lbs; 3¼ po. et plus, $3.25 les 50 lbs; $2.50 à $2.75 24 cellos de 2 lbs; rouges, $1.75 à $2.00 les 50 lbs.

Patates: $1.25 à $1.35 les 50 lbs.

Panais: $2.75 à $3.00 pour 12 cellos de 2 lbs.

Poireaux: $1.00 à $1.25 la douz.

Rutabaga: $1.00 à $1.25 les 50 lbs.

fonds mutuels

par la PRESSE CANADIENNE

	Achat	Vente
Abbey Nth Am Fd	11.14	1.14
Adanac	1.92	2.01
AG.F. Special	2.42	—
All Cdn Com	7.09	7.75
All Cdn Div	8.14	8.90
All Cdn Ven	3.28	3.58
American Growth	4.87	5.35
Am Gen Growth	16.19	17.69
Andreae Equity	3.90	4.26
Associate Investors	5.03	5.08
Beacon Growth	5.92	6.50
Beaubran	41.40	44.96
Canada Growth	5.43	5.96
Canagex	9.32	10.08
Cdn Gas Energy	13.54	14.88
Cdn Invest Fd	4.40	4.82
Cdn Scudder Fd	18.24	18.24
Cdn Sec Growth	4.50	4.95
C dnS.A. Gold Fd	5.05	5.52
Cdn Trusteed	4.73	5.19
Canafund	59.24	62.20
Capital Growth	8.39	8.61
Champion Mutual	7.33	8.01
xChase Fd	8.52	9.31
Collective Mutual	5.74	6.30
Commonwealth Intl	11.67	12.79
Commonwealth Intl Lever	2.99	3.28
xCompetitive Capital	6.44	7.06
Corporate Investors	5.22	5.70
Corporate Investors Stk Fd	4.51	4.93
Dominion Compound	4.77	5.18
xDreyfus	11.47	12.57
Entarea Investment	5.90	6.45
Exec Fd Cda	6.13	6.72
Exec Inv Intl	3.38	—
xFidelity Trend	22.03	24.08
xFirst Participating	16.19	17.69
Fonds Collectif A	5.86	6.40
Fonds Collectif B	5.15	5.30
Fonds Collectif C	7.91	8.74
Fonds Desjardins A	3.74	—
Fonds Desjardins B	4.32	—
Fonds P.E.P.	3.20	3.48
Fraser Growth	2.56	2.80
Gis Compound	8.34	9.17
Gis Income	3.17	3.49
Growth Equity	5.84	6.41
Growth Oil and Gas	22.79	—
Guardian Growth	7.07	—
Harvard	6.48	7.10
IOS Intl	4.77	5.23
IOS Venture	3.50	3.83
Industrial Growth	5.36	5.89
International Growth	5.54	6.05
Ivest	14.41	15.75
Investors Growth	10.36	11.33
Investors Intl Mutual	6.64	7.27
Investors Mutual	5.16	5.65
Keystone Cda	5.79	6.36
xKeystone Cust S-1	17.56	19.16
xKeystone Cust S-4	4.11	4.49
xKeystone Cust K-2	4.67	5.11
xKeystone Polaris	3.28	3.60
xLexington Research	14.76	16.13
Magna Carta	1.71	1.86
Maritime Equity	2.82	3.06
Marlborough	4.19	4.57
Mutual Accumulating	4.98	5.48
Mutual Bond	9.12	9.55
Mutual Growth	4.47	4.92
Mutual Income	4.76	5.23
Natrusco	12.49	13.07
Natural Resources	7.12	7.78
N.W. Equity	5.44	5.98
N.W. Financial	4.13	4.54
N.W. Growth	4.78	5.25
xOne William Street	13.92	13.92
xOppenheimer Fd	7.62	8.33
Pension Mutual	7.29	7.90
P.H. and N Fd.	11.66	11.89
xPerformance Plus	1.87	2.06
Planned Resources	4.88	5.36
Principal Growth	3.75	4.12
Provident Mutual	6.41	7.01
Prov Stock Fd	5.07	5.55
xPutnam Growth	9.40	10.27
Radisson	2.23	—
Regent Fd	8.38	9.16
Royfund	5.21	5.37
Sav Inv Pret st Rev	6.06	6.66
Sav Inv am Pret	8.55	9.72
Spec	8.32	9.09
Taurus	4.44	4.88
xTechnol	3.60	3.93
Timed Investment Fd	6.29	6.29
United Accumulative	4.50	4.95
United Horizon	2.56	2.81
United American	2.08	2.29
United Venture	3.66	4.02
Universal Savings Equity	6.99	7.68
Western Growth	5.93	6.52
xWinfield Growth	3.91	4.27
Xanadu	3.58	3.92
York Fd of Cda	4.18	4.54

x—Fonds americains

COTES de l'or

Le prix de l'once d'or sur le marché de Londres, ce matin, était en hausse de 12 cents à $37.51. A Zurich, hausse à $37.55 contre $37.50. A Francfort, hausse de 15 cents à $37.60. A Paris, hausse de 10 cents à 37.91. Sur ce marché, le lingot d'or de 1 kilo a gagné 9 francs à 6,720 francs.

COURS DE L'ARGENT

Le prix de l'once d'argent sur le marché de Londres est inchangé à $1.69 1/10.

du parquet de la bourse

La tendance reste positive à Montréal

La tendance était à la hausse sur le marché des valeurs, ce matin, à la Bourse de Montréal.

Stelco a avancé de 1-4 à $27; International Utilities, 1-4 à $36 3-4; CPR, 1-8 à $69 1-4; la Banque de Montréal, 1-8 à $14 5-8; Interprovincial Pipe-Lines, 1-8 à $27 1-4; Husky Oil, 1-8 à $16 3-8; et Algoma Steel, 1-8 à $15.

Massey-Ferguson a cédé 3-4 à $10 7-8; Hudson Bay Mining and Smelting, 1-8 à $20 3-8 et Dumont, 9 cents à 99 cents.

Alcan s'est maintenu à $24 5-8; Hudson Bay Co., à $14 3-4; la Banque Royale, à $22 3-4 et la Banque de commerce, à $19 3-4.

Aux indices, à 11.00 h., les industrielles ont gagné 0.35 à 178.91, les services publics 0.55 à 152.14, les banques 0.08 à 175.68, le composé 0.37 à 174.10. Les pompiers ont reculé de 0.61 à 93.77.

Hausse dans tous les secteurs à Toronto

La tendance était légèrement en hausse, à l'ouverture de la Bourse de Toronto.

BC Sugar a avancé de 1-4 à $16 3-4; CPR, 3-8 à $69 3-8; Holiday Inn à $9 3-8; Four Seasons, 3-4 à $11 et Maple Leaf Gardens, 1-2 à $27.

Massey-Ferguson a cédé 5-8 à $11; Victoria and Grey Trust, 3-4 à $20 1-2; Eederal Grain, 1-8 à $7 3-8 et Gygnus A, 1-4 à $5 1-4.

Les transactions sur Aimco ont été différées à l'ouverture, en attendant un communiqué de la société. Jeudi, il avait clôturé en hausse de 1 1-8 à $12 7-8.

A 11.00 h., aux indices, les industrielles avançaient de 0.73 à 176.16, les aurifères de 3.50 à 168.64, les métaux de 0.88 à 92.57 et les pétroles de l'Ouest de 0.5 à 199.05.

Hausse légère à Wall Street

FINANCE — PARQUET — C

Le marché des valeurs était à la hausse, ce matin, à l'ouverture de la Bourse de New York.

A 10 h. 30, l'indice des 30 industrielles de Dow Jones grimpait de 0.48 à 838.31 et les gains l'emportaient sur les pertes par une marge de près de 130 valeurs.

Union Carbide a gagné 3-8 à $41 3-4; Alcoa, 1-2 à $60 et Boeing, 1-8 à $16, tandis que Boise Cascade cédait 5-8 à $44 3-4 et McDermott, 1-4 à $34 1-4.

A 11 h. 30, l'indice des 30 industrielles Dow Jones était en hausse de 0.55 à 838.38.

Repli du marché à Londres

Le marché des valeurs s'est replié, aujourd'hui, à la Bourse de Londres, par suite de prises de bénéfices et d'un manque d'intérêt.

Dans les canadiennes, par contre, la tendance était à la hausse, notamment chez Syracuse, Hudson's Bay Oil and Gas, Gulf, Inco, Brascan, Canadian Pacific, Hiram Walker, Alcan et Cominco. Yukon a fléchi et les bancaires se repliaient par suite de prises de bénéfices.

Suivant la tendance à Wall Street, les américaines fluctuaient étroitement.

Optimisme à Paris

L'optimisme est de mise aujourd'hui à la bourse de Paris. La baisse du taux de l'escompte français tant attendu qui passe de 7 à 6½, la fermeté de Wall Street, le regain d'activité amorcé depuis quelques jours et enfin l'abaissement hier du taux d'escompte aux Etats-Unis semblent avoir redonné confiance aux opérateurs, la tendance est ferme à l'ouverture et le volume des transactions actif. La plupart des valeurs continuent à progresser, toutefois les écarts à la hausse sont plus faibles que la veille. Ce sont toujours les valeurs pilotes qui sont le mieux tenues.

Forte reprise à Tokyo

La Bourse de Tokyo a fermé après une séance très active et très positive.

On estime que cette réaction a été causée par la baisse du taux d'escompte de la Réserve fédérale américaine que les investisseurs nipons voient comme un prélude à la baisse du taux d'escompte de leur propre banque centrale.

L'indice des 225 actions a gagné 39.97 à 2040.93. L'indice général de la Bourse de Tokyo a fermé à 151.64 en hausse de 2.50.

Le volume des transactions s'est élevé à 190 millions d'actions contre 100 millions la veille.

TORONTO

par la PRESSE CANADIENNE

MINES

Valeurs	Ventes	Haut	Bas	11:40	Ch. Net
A-D					
Advocate	300	215	215	215	+10
Aetna In	250	70	70	70	
Agnico	400	216	216	216	— 3
Allied Mng	200	129	129	129	+ 3
Am Larder	4950	65	62	63	+ 3
Ang Ruyn	800	60	60	60	+ 1
Ang U Dev	2560	59	57	57	+ 1
Armore	3500	14	13	14	+1½
Atl C Cop	1027	56	56	56	+ 2
Aunor	500	200	200	200	
Avoca M	500	72	72	72	
Bankeno	6480	515	505	505	— 5
Bankfield	1000	4½	4½	4½	
Barry E	15100	43	39	40	
Betim	2050	$15⅝	15⅛	15⅝	+ ¼
Big Nama	4000	14	13	13	— ½
Bl Hawk	7000	45	42	42	
Bral Can F	3300	160	159	160	+ 5
Brameda	1535	210	210	210	+ 5
Brunswk	2200	460	450	450	—10
Calmor IB	1000	68	68	68	+ 2
Cam Mine	2100	30	29	29	
Camflo	700	270	270	270	+ 1
Camp RL	100	$27½	27½	27½	+ ¾
C Tung	250	194	194	194	
Cdn Arrow	4000	42	40	40	— 2
C Jamiesn	1200	159	157	157	— 1
C Lencour	1000	16	16	16	— 1
C Malart	1000	25	25	25	+ 1
Cdn Nisto	3000	13	13	13	+ 1
Cassiar	300	$23¾	23¾	23¾	+ ⅛
Chemaloy	1500	175	171	174	+ 2
Chestrvile	2000	16½	16½	16½	— ½
Chib M	2400	42	42	42	
Chimo	900	172	170	170	
Col Met	11500	77	73	77	+ 2
Conigo	11000	19	17½	19	+ 2
C Callinan	500	8½	8½	8½	
Con Fardy	2400	110	110	110	
C Marben	1500	420	400	415	+15
C Morisn	700	186	186	186	— 4
C Rambler	2200	85	85	85	
Cop Fields	500	178	178	178	+ 2
Cop Man	9000	10	9	9	+1½
Coulee	500	25½	25½	25½	— 1
Craigmt	225	925	925	925	
Cstland	1000	12	12	12	— ½
Crowbank	1500	14	14	14	— ½
D'Aragon	2000	27	27	27	— 1
D'Eldona	5200	103	101	102	
Denison	2745	$25⅞	25½	25¾	+ ⅛
Dicknsn	200	120	120	120	
Discovry	500	115	115	115	+12
D Explor	4700	149	147	148	— 1
Donalda	1100	19½	19½	19½	
Dunraie	1000	25	25	25	
Dynsty	52600	555	530	535	—30
E-N					
East Sull	2050	475	465	475	+ 5
Farwest	500	10	10	10	+ 1
F Mar	2100	109	108	108	— 1
Frobex	3600	37	34	37	+ 2
Gt Mas	18600	450	425	440	+15
Giant Yk	610	960	950	960	+80
Goldrim	4000	30	28	29	
Granisle	500	$10¾	10¾	10¾	
Gunnar	300	120	120	120	— 3
Hallnor	200	325	325	325	
High-Bl	1500	282	280	280	— 3
Hollinger	100	$37	37	37	
Huds Bay	910	$20½	20⅜	20½	
Hydra Ex	500	21	21	21	
Int Mogul	162	$10⅛	10⅛	10⅛	+ ⅛
Irish Cop	1000	8½	8½	8½	—1½
Iso	1600	173	170	170	— 3
Joutel	400	104	104	104	+ 1
Jowsey	2232	36	33	36	
Kam Kotia	2000	125	116	125	+ 7
Kenn Hold	500	19	19	19	
Kerr Add	2599	$10⅛	10	10⅛	+ ⅜
Kilembe	100	560	560	560	+10
Kirk Twns	3500	28	27	27	— 1
Lab Min	210	$34	34	34	
Lacanex	500	112	112	112	— 3
L Dufault	520	$12¾	12⅝	12¾	+ ¼
Langis	5000	13	13	13	+ 1
LL Lac	635	210	210	210	+ 5
Lytton M	200	235	235	235	+ 4
Madeline	1800	280	280	280	— 3
Match	1000	8½	8½	8½	
Mattgmi	750	$23⅜	23½	23½	
Maybrun	2000	15	15	15	— 1
Mc Adam	1200	73	73	73	— 1
Mc Intyre	395	$139⅞	139⅞	139⅞	
Midrim	2000	33	33	33	— ½
Multi-Mi	2500	59	58	59	+ 2
New Ath	1000	17½	17½	17½	+ ½
Newconx	150	590	590	590	— 5
N Imperal	1100	178	176	176	
N Kelore	2000	4½	4½	4½	
N Que Ragl	225	013	13	13	
Noble M	5500	345	335	345	+10
Norbaska	3000	17	17	17	
Norlex e	100	37½	37	37½	— ½
Northgat	3050	890	880	890	+10
N Rock	16000	82	80	80	
N Beauc	1500	40	40	40	— 5
O-S					
Opemska	1300	$10¼	10⅛	10¼	c ¼
Orchan	700	360	355	355	— 5
Osisko	1000	33	33	33	
Pamour	300	186	185	186	c 6
Patino	1445	$27⅞	27½	27½	
Pce IE&p	42350	94	87	87	— 5
Pick Crow	1000	29	29	29	
Pine Point	826	$29⅛	29	29	
Placer	2965	$32⅛	31⅝	31⅝	c ¼
Prado Exp	500	150	150	150	c10
Preston	150	825	825	825	c25
Q Mattgmi	3500	37	35	37	c 2
Radiore	5700	35	35	35	
Rayrock	4800	130	125	130	c 7
Rio Algom	251	$16⅜	16¼	16⅜	
Rio Alg c w	1200	25	23	23	— 2
Roman	1470	725	710	720	+10
Ryanr	10500	11	10½	10½	
St Fabien	240	7	7	7	
Satellite	1000	10	10	10	
Sherritt	4040	$16¾	16½	16⅝	+ ¼
Silvmq	8000	34	32½	32½	— ½
Sisco	2425	175	174	175	+ 3
Steep R	700	255	250	255	+10
Sud C	23000	51	48½	51	+ 3
Sullivan	550	460	450	450	
T-Z					
Teck Cor A	370	615	615	615	— 5
Teck Cor B	100	530	530	530	+ 5
Texmt	16000	69	66	69	+ 3
Texore	17000	32	29½	32	+ 3
Tontine M	200	158	158	158	— 4
Tombill	2500	90	89	90	
Thom L	500	31	31	31	+5½
Tex-Sol	1000	52	52	52	— 1
Tribag	4500	75	75	75	+ 2
U Asbesto	100	405	405	405	+ 5
West Mine	1300	390	390	390	— 5
Wilco	1500	36	36	36	
Willroy	866	137	133	133	— 5
Win El	10500	23	22	22	+ ½
Yk Bear	1100	485	480	485	c10
Zulapa	10000	13½	13	13½	

PETROLES

Valeurs	Ventes	Haut	Bas	11:40	Ch. Net
A-D					
Alt East G	100	530	530	530	— 5
Alminex	350	590	580	590	c 5
Am Leduc	1000	11	11	11	— ½
A Quasar P	100	245	245	245	
Asamera	1100	$14⅞	14½	14¾	
Banff	2000	$12¼	12	12	— ¼
BP OG	8735	590	580	585	— 5
Bralor OG	200	185	185	185	c 4
Calvert	4500	17½	16½	17½	c 2
CS Pete	4480	520	515	515	— 5
CS Pete w	2400	330	315	325	c10
C Ex Gas	3950	440	430	440	c 5
C Homestd	2550	755	740	740	—15
CLI Pete	500	57	57	57	— 1
Cdn Sup O	410	$37¾	37¾	37¾	c ¼
Cdn Tricnt	300	800	800	800	+10
Cent Del	1050	$12⅛	12	12	— ⅛
Charter Ol	100	700	700	700	
Chieftan D	4410	77	760	770	+20
Clark Can	1400	270	265	270	— 4
Dynamic	4100	125	121	125	+ 2
E-N					
Ensign Oil	1175	254	252	252	— 1
Francana	100	375	375	375	+ 5
Mill City	2000	165	160	165	
Nat Pete	2000	345	335	335	— 5
N Davies	5000	9½	9½	9½	— ½
NC Oils	300	64	630	630	+30
Northld	1500	104	100	102	— 3
Numac	225	865	860	865	+ 5
P-W					
Permo	700	71	71	71	
Petrol	300	140	140	140	
Pinnacle P	600	95	95	95	
Place G	700	128	128	128	+ 3
Ponder	250	61	61	61	— 1
Peyto O	13816	229	220	229	+14
Ranger	2985	$13	12⅝	13	+ ¼
Scurry Rn	340	$21½	21½	21½	+ ⅛
Siebens	1200	845	845	845	+ 5
Spooner	3650	198	195	197	c 1
Syracuse	5355	375	365	370	
Total Pet	1812	730	720	730	+ 5
Total P A p	500	$15½	15½	15½	
Un Bata	24850	400	395	400	+ 5
U Canso	3250	420	420	42	+ 5
U Canso w	100	248	248	248	
Ulster Pet	1800	247	246	247	+ 1
Wespac	225	18	18	18	
Wcoast P	250	850	850	850	
W Decalta	1250	640	635	640	+ 5
World Wde	100	225	225	225	— 5

INDUSTRIELLES

Valeurs	Ventes	Haut	Bas	11:40	Ch. Net
A-B					
Abel Black	100	285	285	285	+ 5
Abitibi	9455	$8½	8⅜	8½	+ ⅛
Acklands	1100	$6⅞	6⅝	6⅞	+ ⅜
Acres Ltd	630	$10¼	10⅛	10¼	+ ¼
Acres A pr	150	$36¾	36½	36¾	— ¼
Acres wt	1930	250	235	250	+10
A.G.F.M	100	$6¾	6¾	6¾	+ ⅛
Agra Ind	3500	$6⅝	6⅜	6½	+ ¼
Almco Ind	3000	$13½	13	13½	+ ⅝
Alta Gas T	520	$48¾	48¾	48¾	— ½
Alta Gas p	600	$75	75	75	
Alta G D p	15	$135	135	135	—2½
Alta Nat	400	$24¼	24¼	24¼	
Alcn Al	10346	$25	24½	25	+ ⅜
Alcan pr	1100	$28¼	28¼	28¼	— ⅛
Algma	10210	$15	15	15	
Allarco Dv	1000	$5¾	5¾	5¾	
Almin 2p	220	$30½	34½	34½	
Ang CT 4½	50	$30	30	30	
Aquitaine	1400	$25¼	25	25¼	+ ⅜
Args 250 p	100	$31¼	31¼	31¼	+ ¾
Argus B pr	50	$35	35	35	
Argus C pr	6675	$9	8¾	9	— ⅛
Asbestos	1566	$33	32⅝	33	+ ⅜
Atco Ind	3100	$9⅜	9⅛	9¼	
Atl Sugar	200	$7	7	7	
Atl Sug w	400	200	200	200	+ 5
Auto El	1350	$5½	5⅜	5½	
Auto Hard	700	$11	11	11	— ¼
Bank Mtl	9535	$14¾	14½	14⅝	— ⅛
Bk Ns	17634	$21⅞	21½	21½	— ⅜
Beaver L	300	$14	13⅞	14	+ ⅜
Bell Canad	5551	$47¼	46⅞	47	+ ⅛
Bell A pr	871	$53¼	53⅛	53¼	+ ¼
Block B	15500	415	400	405	
Bombrder	1315	$12⅝	12⅛	12⅛	— ⅝
Bow Valy	425	$19½	19½	19½	
Brama	18800	470	445	470	+25
Bramal w	600	375	360	375	+35
Brascan	3521	$16½	16¼	16¼	+ ⅛
Brdg Tan9	000	240	240	240	
Brdg Tnk p	125	$27	27	27	
Bright	25	$16¾	16¾	16¾	
BC Sugar	300	$16¾	16⅝	16⅝	+ ⅛
BC Phone	25	$64	64	64	
BCPh 4½ p	210	$62	62	62	
BCPh 4.84	300	$17¾	17¾	17¾	
Brinco	3570	$5⅜	5⅜	5⅜	+ ⅛
Budd Auto	2065	$6	5¾	6	+ ¼
Burns Fds	150	$8¾	8¾	8¾	— ⅛
C					
Cad Dev	1790	$6⅞	6¾	6⅞	
Cad Dev b p	300	$18½	18½	18½	
CAE Ind	650	490	470	490	+20
Calgary P	475	$27½	27¼	27½	+ ½
Calgy 540 p	35	$102	102	102	+ ½
Calvrt Dle	2000	96	96	96	— 4
Cambridg	100	$7¾	7¾	7¾	+ ¾
Campeau	5214	420	400	415	+15
Can Cem L	627	$39¼	38½	39¼	+ ¾
C Cem L p	300	$19¾	19½	19½	
Can Malt	100	$21½	21½	21½	
C Nor West	600	205	205	205	— 5
C Packrs	150	$19¾	19¾	19¾	— ⅛
Can Perm	1125	$12	12	12	— ⅛
CSL	250	$29	29	29	
Cdn Brew	4500	$8¼	8	8	— ¼
C Brew Bp	100	$35	35	35	
Cdn Can A	600	$5¼	5	5¼	+ ¼
C Coniaur	1500	290	290	290	+ 5
Cdn Equty	200	$8½	8¼	8½	+ ½
CG Invest	122	$57	57	57	+ 1
C Goldie	400	480	475	080	+20
C Hydro	1215	$16½	16⅜	16⅜	
C Imp Bank	3993	$19¾	19⅝	19⅝	— ⅛
C Ind Gas	9959	$12	11⅞	12	
CIL	1475	$12½	12½	12½	+ ¼
C Intrurb p	275	$7¾	7¾	7¾	
CP Inve pr	1470	$26⅞	26¾	26⅞	+ ⅛
CP Inve w	1650	515	505	510	
CPR	4851	$69½	69	69¼	+ ¼
CPR $3. pr	200	$9	9	9	
CPR UK p	200	$6	6	6	
Cdn Tire	70	$29½	29½	29½	
Cdn Tire A	1975	$27⅞	27½	27⅞	+ ⅜
C Ulties	325	$33¾	33¾	33¾	
C Util 4¼ p	210	$51	51	51	
C Util w	1200	800	800	800	
CWN G 4 pr	245	$10¾	10¾	10¾	
C Westing	225	$10½	10½	10½	+ ¼
Canron	725	$15	14⅞	14⅞	— ⅛
Capit Div	3845	120	115	120	+10
Cara	500	$6⅞	6⅞	6⅞	— ⅛
Cassidy L	100	385	385	385	— 5
Chemcell	3480	$6½	6¼	6¼	
Chrysler	585	$27¼	26½	26½	— ⅞
CHUM	100	410	410	410	+10
CHUM B	100	$6	6	6	+ ¼
Clairton	400	28	27	28	+ 1
Columbia	500	$6½	6½	6½	
Columbi p	225	$17½	17½	17½	
Cominco	1990	$25	24⅝	24⅝	+ ⅛
C Holiday I	650	$9⅜	9	9	+ ⅛
Compro	100	205	205	205	+ 5
Computel	300	$7¾	7⅝	7⅝	+ ⅛
Comtech	500	190	190	190	
Con Bath	230	$12⅜	12⅜	12⅜	— ⅛
Con Bath p	100	$16¾	16¾	16¾	— ⅛
Con Bath w	220	90	90	90	+ 5
C Bath 68 w	300	465	465	465	
Con Bldg	3300	125	120	125	+ 5
Con Bldg p	400	300	300	300	+25
Con Distrb	200	$19⅝	19⅝	19⅝	— ⅛
Cons Gas	1515	$19⅛	19	19	
Control F	100	150	150	150	
Corp Food	400	$5⅛	5	5⅛	+ ⅛
Craig Bit	200	375	375	375	+25
Crain R L	1100	$14⅜	14¼	14⅜	+ ¼
Crush Intl	231	$14¾	14¾	14¾	
Cummngs	600	$14½	14½	14½	— ⅛
Cygnus A	1030	$5⅜	5⅛	5¼	— ¼
Cygnus B	390	$5¾	5¾	5¾	
D-G					
Dale-R pr	240	$7	7	7	
Delta Elec	100	175	175	175	+10
Distl Seag	838	$50½	49¾	50½	+ ¾
Dome Pete	400	$82½	81½	82½	
Dom Ang p	30	$71	71	71	+ 2
D Bridge	400	$19½	19¼	19½	+ ⅜
Dofasco	5925	$24	23¾	24	+ ¼
Dofasco p	195	$76	76	76	+ 2
Dom Glass	322	$15¾	15¾	15¾	
D Glass pr	175	$17½	17½	17½	+ ⅞
D Lime w	500	65	65	65	+ 5
D Scottish	260	$11	11	11	
Dom Store	2555	$10¾	10⅝	10¾	+ ¼
Domtar	2770	$14¾	14¾	14¾	+ ⅛
D Textie	1850	$13⅛	13	13⅛	+ ⅛
Douglas L	100	220	220	220	
Dupont	747	$17⅞	17¾	17¾	— ⅛
Dustbane	240	$7⅝	7⅝	7⅝	
Dylex Div	100	450	450	450	+25
Dylex D A	2100	400	385	400	+20
E-L Fin	100	$7⅝	7⅝	7⅝	+ ⅜
E-L Fin w	500	270	270	270	
Electro ltd	300	$25¼	25¼	25¼	
Emco	400	$14	13½	14	
Erie D	300	$5	5	5	
Falcon	370	$139	138½	138½	+ ½
Fam Play	500	$11	10⅞	10⅞	— ⅛
F Play w	500	170	165	170	+ 5
Fed Grain	5050	$7½	7⅜	7½	
Fittings	100	$13	13	13	
Fleet Mfg	2200	99	99	99	+ 1
F Seasons	825	$11¼	11	11	+ ¾
FPE Pion	200	$15¾	15¾	15¾	
Gaz Metr	2025	495	490	495	+ 5
Gdn Mang	170	$5⅝	5⅝	5⅝	
GMC	197	$80	79¾	79¾	— ⅝
Genstar L	300	$10½	10½	10½	
Glendale	775	425	400	425	+10
Glengair	150	185	185	185	— 5
Glenair U	220	$6	6	6	
G Mckay A	500	$5¾	5¾	5¾	
GL Paper	500	$19¼	19¼	19¼	
GN Capital	3100	$8	7¾	7⅞	+ ⅛
Gt West Int	5900	430	415	420	
Greyhnd	2100	$14¼	14	14¼	
Guar Trst	1200	$8¾	8⅝	8¾	+ ⅛
Gulf Can	[illegible]	$21	20⅞	21	+ ⅛
H-L					
H Group	850	$13¾	13¾	13¾	+ ⅜
Hnd C A pr	100	$6¼	6¼	6¼	— ¼
Hardee	500	77	75	75	
Hard Crp A	4200	$13	13	13	— ¼
Harveys F	2700	77	75	77	+ 2
HWood A	200	160	160	160	—10
Hawker S	1300	225	220	225	+15
Hays Dna	970	$9¾	9⅝	9¾	+ ¼
Home A	4460	$28⅞	28⅜	28⅞	+ ¼
Horne Pit	1550	210	205	210	+ 5
H Stein Elc	100	380	380	380	+ 5
H Bay Co	3570	$14⅞	14¾	14⅞	+ ¼
HB Oil Gas	6587	$39¼	38¾	39	+ ⅜
Huron Eri	321	$20⅛	20⅛	20⅛	
Husky Oil	5565	$16½	16¼	16¼	— ⅛
Hunter D	70	$9½	9½	9½	— ¼
HB Oil G pr	100	$55½	55½	55½	
Husky B pr	100	$41	41	41	+ ¾
Husky D w	560	870	860	870	+ 5
Imasco	365	$15¾	15¾	15¾	+ ⅛
Imp Oil	3752	$19⅞	19¾	19¾	
IAC Ltd	1200	$17⅛	17	17	
IAC Ltd w	1600	675	670	675	+15
Ind Adhes	200	$12	12	12	+ ¼
Inglis	100	$10	10	10	c ½
Inland Gas	13	$12¼	12¼	12¼	+ ⅛
Inter-City	400	$10	10	10	
Intrmetco	700	300	300	300	
IBM	43	$320	320	320	
IMC	215	$15	15	15	
Int Nickel	3257	$46⅛	45⅝	45⅞	+ ¼
Int Util	4570	$37	36⅝	37	+ ½
Int Util A	750	$41¼	40⅞	41	+ ⅛
Int Div	500	175	175	175	+1
I PL	12716	$27⅜	27¼	27¼	+ ⅛
Int Pipe w	1950	$13⅛	13	13	— ¼
Intpr Steel	6582	$8⅜	8⅛	8¼	
Intpr Stl pr	150	$24⅝	24⅝	24⅝	+ ⅛
Inv Group	2850	$7⅞	7¾	7⅞	+ ⅛
Inv Grp A	1650	$8¼	8	8	
Inv Grp 5 p	1500	$19¼	19¼	19¼	+ ¼
IOS Ltd	394	115	115	115	+ 5
ITL Ind	300	$5	5	5	+ 5
IWC Ind	900	200	200	200	
Jefferson	855	$12	11½	11½	— ⅜
Jeffersn w	1500	295	290	29	—10
Jockey C	5130	$5⅜	5½	5½	— ⅛
Jockey B p	500	$8	8	8	+ ½
Kaiser Re	2200	$7¾	7¾	7¾	+ ⅛
Kaps Tran	2400	$9¼	9⅛	9¼	
Kelly D A	200	$5¼	5¼	5¼	
Kelsey H	100	$9	9	9	
Labatt	264	$22½	22½	22½	
Laidlaw M	500	$9	9	9	
Laidlaw A p	400	$11⅛	11	11⅛	
LOnt Cem	2500	240	235	24	+ 5
Laura Sec	25	$10⅜	10⅜	10⅜	
Lau Fin	950	$6⅝	6⅝	6⅝	
Leigh Inst	1425	$13½	13¼	13¼	— ¼
Leons Frn	1000	$5¼	5¼	5¼	+ ⅛
Life Inves	200	$7	7	7	+ ⅛
Life Inv w	100	115	115	115	c15
Lob Co A	1619	$5⅛	495	5⅛	+17
Lob Co B	1340	$5⅛	490	5⅛	+ ⅛
Lob Co pr	100	$30½	30½	30½	
Lob G A pr	260	$20	19⅜	20	
Lob G B pr	24	$19¼	19¼	19¼	
Loeb M	2600	425	415	420	+ 5
Logistec C	100	$8	8	8	
M-N					
Maclarn A	300	$20	20	20	— ⅜
MH Cable	1350	$5	495	495	— 5
MB Ltd	1265	$27½	27⅜	27⅜	— ⅛
Magna El	1275	480	450	480	+50
Magnason	100	$6¾	6¾	6¾	
Magnetcs	2700	100	93	100	+ 9
Manoir In	600	120	115	120	+ 5
M Lf Gard	25	$27	27	27	+ ½
M Lf Mills	200	$15¼	15¼	15¼	— ½
Maritime	231	$19	18¾	18¾	
Markboro	2850	$6⅜	6⅛	6¼	
Markbro w	4300	215	205	215	+10
Mas-F	41915	$11	10½	10½	—1⅛
McLaghln	100	$6	6	6	
MEPC	7050	$6½	6¼	6⅜	+ ⅛
MEPC w	1900	210	205	210	+10
Met Stores	275	$36¼	36	36	
Met Trust	200	$16	16	16	
Microsyst	181	$5½	5½	5½	
Micrsys w	100	200	200	200	+10
Milt Brick	700	460	450	455	+ 5
Mindustri	300	$6¼	6¼	6¼	
MLW Wor	415	$13¼	13⅛	13¼	+ ¼
Molson A	3750	$15⅞	15⅝	15¾	+ ¼
Molson B	240	$15⅝	15⅝	15⅝	
Mnt Trst	600	$10	9⅞	9⅞	+ ⅛
Moore	960	$34½	33⅞	34½	+ ½
Morse B	225	$19	19	19	
Murphy	2950	$9½	9	9⅛	— ⅛
Mrphy pr	75	$26½	26½	26½	— ½
Nat Drug	600	$5⅝	5½	5⅝	+ ¼
N Dr r	14777	70	58	70	+12
Nat Trust	4535	$24¾	24⅛	24¾	+ ⅜
Neonex I	5800	370	360	365	+10
NB Tel	240	$13¾	13⅝	13⅝	
N Provid D	2250	60	57	60	+ 4
Nfld LP	100	$8¾	8¾	8¾	— ¼
Noranda	3036	$29⅛	28⅞	29⅛	+ ⅜
NCtrl G	18643	$16	16	16	
Nor Cll B p	140	$33	32½	32½	— ½
Nor Cll w	600	825	820	820	— 5
NS L P	290	$8¾	8¾	8¾	
O-S					
Ocean Cm	110	$24¾	24¾	24¾	— ¼
Orlando R	225	$5½	5½	5½	
OSF Ind	1620	$5⅝	5½	5⅝	+ ⅛
Oshawa A	2120	$11¾	11⅝	11¾	+ ½
Oshawa w	2877	225	215	225	+10
Pembina	200	$24⅞	24⅞	24⅞	— ⅛
Paragon	2000	360	360	360	
Pac Pete	1250	$28⅛	27¾	28⅛	+ ⅜
Petrofina	200	$17¾	17¾	17¾	—
Phillips Cb	300	$9¼	9¼	9¼	— ⅛
Pitts Eng	600	$10⅞	10⅞	10⅞	+ ⅛
Pow Corp	4237	$6⅛	6	6⅛	+ ⅛
Pow Crp pr	220	$28¼	28¼	28¼	
Pow C 5 pr	1100	$9¼	9¼	9¼	+ ⅛
Price Com	955	$9⅜	9¼	9⅜	+ ⅛
Rank Org	1800	$17¼	17⅛	17⅛	— ⅛
Rapid Grp	1050	$5	475	5	+50
Readers D	100	$7	7	7	
Realty C w	100	75	75	75	+11
Reed Osir	200	$19⅞	19⅞	19⅞	+ ¼
Reitman	500	$21½	21⅜	21½	
Revelstk	288	$12¼	11	11⅛	
Reynold p	25	$61½	61½	61½	
Rileys D	250	145	145	145	
R Little A	100	$12½	12½	12½	
Rolland	400	420	420	420	
Ronald Fd	100	$11¾	11¾	11¾	— ¼
Rothman	125	$13⅝	13⅝	13⅝	
Rothmn w	1100	300	290	290	—10
Rothm 2p	75	$18¼	18¼	18¼	— ¼
Royal Bnk	2575	$22¾	22⅝	22¾	
Royal Trst	271	$29	29	29	+ ¼
Russell H	200	$18⅜	18⅛	18⅛	— ⅜
Russl H p	150	$20⅞	20⅞	20⅞	
Sandwell	100	$9⅛	9⅛	9⅛	— ⅛
Schneid b p	200	$6½	6½	6½	
Scotts	2875	$10⅜	10⅛	10⅜	+ ⅛
Seaway M	600	$6¼	6¼	6¼	+ ¼
Shaw Pipe	250	$10⅛	10	10⅛	
Shell Inv p	2550	$34	33⅞	34	+ ⅛
Shell Inv w	3695	$14⅝	14⅜	14⅝	+ ⅛
Shell Can	3997	$33⅞	33½	33⅞	+ ⅛
Shully's	275	40	395	400	+20
Sifton Pro	2900	425	390	415	+40
Silverwd A	235	$14⅞	14¾	14⅞	
Silverwd B	200	$14½	14½	14½	
Simpsons	930	$18⅜	18⅜	18⅜	+ ⅛
Slater Stl	610	$12¾	12½	12½	— ¼
Slate Walk	500	480	480	480	+20
St Paving	200	$7¾	7¾	7¾	+ ⅛
St Can	10365	$27¼	27	27¼	+ ½
Ster Trust	150	$6⅝	6⅝	6⅝	— ⅛
Supst com	3500	$16¼	15½	16	— ¼
Suptest pr	25	$78½	78½	78½	
Suptest od	275	$47½	46	4	—1½
T-Z					
Teledyne	100	$5½	5½	5½	+ ¼
Texaco	650	$27⅞	27¾	27⅞	+ ⅛
Texaco pr	212	$64	62	62	
Thom Nes	275	$20¾	20¾	20¾	+ ¼
Tor Dm Bk	214	$19¾	19¾	19¾	— ⅛
Tor Star B	100	$16¾	16¾	16¾	+ ¼
Traders A	270	$10⅞	10⅞	10⅞	
Trader A p	290	$19⅝	19⅝	19⅝	
Trader 65 w	1600	110	110	110	
Trader 69 w	100	295	295	295	— 5
Tr Can PL	659	$34⅝	34½	34½	— ¼
Tr Can Pl p	100	$41	41	41	— ½
Tr Can A pr	215	$66	64½	66	+1½
Tr Can P w	155	$11¼	11¼	11¼	— ¼
Trans Mt	2470	$19¾	19½	19¾	+ ¼
Trizec Crp	2820	125	125	125	
Tru-Wall	500	300	260	260	+10
UnAcc 2p	220	$7	7	7	
Un Carbid	2100	$16¼	16	16¼	+ ⅝
Un Gas	2595	$15¾	15½	15⅝	
UGas A pr	50	$40	40	40	+ 1
Union Oil	240	$41¾	41¾	41¾	
U Corp B	250	$14⅜	14	14⅜	— ⅛
Un Fn Mgt	300	$7¾	7½	7¾	+ ¼
UWbn 6¼p	25	$35	35	35	
Un Wbn w	300	250	250	250	—25
U Sections	3050	$7½	7¼	7½	+ ½
Van Der	500	$5⅞	5⅞	5⅞	— ⅛
Van Ness	8300	95	92	95	+ 5
Versatile	100	380	380	380	
Vic G Tr	436	$21⅛	20½	21⅛	— ⅛
V Wood A p	400	$6⅝	6⅝	6⅝	— ⅛
Villcentre	310	$8¼	8¼	8¼	
Vulcan Ind	2025	$9	8⅞	9	+ ¼
Wajax	140	$9¼	9¼	9¼	
Walk GW	1280	$40¼	40¼	40¼	
Weldwod	376	$16¼	16¼	16¼	
Wstburne	200	$8	8	8	— ¼
Wbur A p	245	$27⅜	27¼	27⅜	+ ⅜
Wburn mt	200	495	495	495	
Westc'st	2525	$22⅝	22⅜	22⅝	— ⅛
Westfair	25	$28	28	28	+ 2
W Cdn Seed	500	370	365	365	+10
W El E	19100	290	260	280	+25
W Pacific	1000	$5	5	5	
Weston	125	$19¼	19¼	19¼	— ½
Wstn 6pr	210	$82	82	82	
TSE A2	vsvbylbylwyd				25
White P w	225	340	340	340	
Woodwd A	825	$19¼	19	19¼	+ ¼
Zellers	250	$13⅛	13⅛	13⅛	+ ⅛

calgary

par la PRESSE CANADIENNE

Valeurs	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch. Net
INDUSTRIELLES					
Carltons C	150	35	35	35	
KSF Chem	200	295	295	295	+15
Liberty Res	600	50	50	50	+5
MINES					
Aberdeen	3450	15	10	10	—15
Acroll	700	105	105	105	
Berkley	4500	95	90	95	+5
Brett	5000	26	25	25	—1
C Bonanza	3500	75	70	75	+5
C Hydrogas	2000	40	40	40	
Lassiter	9500	30	29	30	
Lochiel	3400	136	135	136	+3
Madison	1000	34	34	34	+2
Montery	2000	7	7	7	
New York	6550	55	55	55	+1
W Warner	500	43	43	43	
PETROLES					
Abco	3000	31	25	30	+5
Admiral	2500	103	103	103	
Bird River	500	85	85	85	
Bord Un	500	11	11	11	
Calcorp	500	28	28	28	
Cultus	500	38	38	38	+3
Duke	500	60	60	60	
Terra	400	505	500	505	
Tobe	1000	23	22	23	
Trs Yukon	30000	12½	11	11½	—2½

Total des ventes : 113,700.

denrées AGRICOLES

(PC) — Cours des denrées transmis à Montréal par le ministère fédéral de l'Agriculture.

Beurre: arrivages courants 92 points, 64, 93 points, 65; commission canadienne des produits laitiers, 65.

Fromage: les prix n'ont pas été déterminés.

Poudre de lait écrémé: procédé par vaporisation No 1 en sacs: 20 à 23; procédé par rouleau, No 1 en sacs 21 à 21½; pour nourrissage, en sacs, 19 à 20.

Poudre de lait de beurre pour nourrissage, 17 à 17½; poudre de lait, 5 à 5½.

Pommes de terre: prix de gros: Québec, nouvelle récolte, $1.25 à $1.35 les 50 lb.

Prix des oeufs, en cartons d'une douzaine: A—extra-gros, 59.5; A-gros 48.0; A-moyens 40.4; A-petits 29.4.

vancouver

par la PRESSE CANADIENNE

Valeurs	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch. Net
MINES					
Adanac	2400	265	260	260	
Adera	1650	43	39	40	+1
Alice Lk	28000	38	31	33	+2
Alwin	34000	[illegible]	[illegible]	78	—3
Anuk	4500	26	26	26	
Ardo Mine	6500	57	55	56	—1
Arlington	3000	34	32	32	
Arctic	4000	15	15	15	
Atlas	2400	62	62	62	+2
Avino	1000	71	71	71	—5
Bthrst N	27000	60	54	55	—4
Benson	7500	25	21	25	
Beth Cop	2000	$15	15	15	
Black Gt	26100	108	103	107	—1
Blue Glch	1000	25	25	25	+1
Blue Star	6500	11	8½	11	
Bornite	15300	11	10½	11	+ ½
Boswell	20300	50	45	48	+5
Bndary	1500	43	43	43	
Brameda	2050	205	205	205	+5
Brenda	2550	810	800	810	+10
Brenmac	7500	40	29	40	+2
Brettland	500	40	40	40	+2
Brycon	3400	41	40	41	+1
Buval Ex	37550	32	31	31	—1
Calico	9500	14	14	14	
Calta	52500	67	55	60	+11
Canol	1000	30	30	30	+1
Capri	4000	36	33	33	—1
Car Bell	100	37	37	37	
Car Gold	600	118	115	115	—10
Casin	4200	110	105	106	—4
Chatway	5000	16	15½	15½	— ½
Churchill	7000	125	120	120	—5
Coast Cop	100	400	400	400	
Coast Sil	125050	54	50	51	—1
Coleman A	125	600	600	600	
Coleman B	125	575	575	575	
Columbia	400	40	38	40	
C Ad Astra	2000	17	17	17	
C Skeena	11700	44	41	42	—1
C Vantor	71700	22	19	21	+3
C Cinch	6000	23	22	22	+1
C McKiny	1000	10	10	10	
C Potash	1500	7½	7½	7½	+ ½
Cop Giant	27500	26	23	25	+1
Cop Ridge	76200	77	60	65	—6
Coronet	4200	35	33	34	+1
Crownex	93176	81	60	71	+8
Croyden	8000	25	24	24	+1
Davis K	1600	159	155	159	
Decca Res	790	205	200	205	+10
Dolly Var	6500	40	39	39	
Dundee	83000	36	33	34	
Early Bird	11200	38	36	37	
Empire M	1000	23	23	23	+2
Endako	625	$13¾	13½	13¾	
Enex	5300	31	25	31	+6
Falaise	31000	32½	30	32½	+2½
Flagstone	2000	20	20	20	
Fortune C	140550	93	88	88	—2
Ft Chnl A	51700	79	70	76	+4
Front Ex	2000	34	33	33	—2
Giant Ex	2200	28	28	28	+1
Giant Masc	2086	410	400	410	
Gibraltar	3700	355	340	345	—5
Gradore	1033	10½	10½	10½	
Gr N Pete	32400	85	83	84	—1
Gunn M	3000	40	37	40	
Hart Riv	9100	36	34	36	
High Chief	4500	21	21	21	+2½
Himont	1600	260	255	255	
Hogan	4500	18	17	18	
HBay Mtn	3500	12	12	12	
Int Tech	500	65	65	65	—2
Jason Ex	12500	88	86	86	—2
Jericho	3000	20	9	10½	+1½
Kalco	3500	28	26½	26½	—1½
Kamad	19500	53	49½	53	+4
Kamloops	3000	14	14	14	+1
Kelly Lk	5700	29	28	28	
Kimberly	5000	18½	18	18½	+ ½
Kopan	6500	14	13	13	
Lk Bvrhse	59500	25	24	24½	+ ½
Largo	25300	48	44	44	—1½
Laura	13000	24	19	22	
Lexingtn	2000	70	70	70	
Lon Pride	9000	23	19½	22	+2
Lornex	1620	650	640	650	+10
Madrona	24000	42	38	38	—3
Mariner	120800	122	115	119	
Mariner A	5100	145	138	138	—7
Marshall	5500	15	15	15	+1
Mercury	3000	15	15	15	
Mid West	500	11	11	11	
M M Mng	5000	39	38	39	+1
Minex	1000	19	19	19	
Molym	6000	16	16	16	+1
Nat Nickel	4000	55	53	53	—1
Native	19000	11	10	10½	
New Cinch	1000	20	20	20	
New Indian	3000	13	13	13	+1
N Privater	4000	14	13	14	+ ½
New Terr	9000	13	13	13	
Nickel Hill	1600	76	62	75	+11
Norcan	17500	22	19½	22	+3
Norgold	2000	5	5	5	
North Pac	9000	17	15	15	
Nw Venture	4100	70	70	70	—2
Omega	2900	20	19	20	+2
Oro	6000	38	37	38	+2
Pac Asb	36280	175	165	170	+5
Pacific Sil	7500	12	11	12	
Parmf	20000	49	47	49	—2
Pathfind	164280	102	95	96	+1
Pthf A w	32100	90	83	86	+2
Pinebell	1000	18	18	18	
Pinnacle	3500	22	20½	22	
Primer	4000	17	15	17	
Pyramid	34000	40	37	37	—3
Quatsino	1850	14	14	14	
INDUSTRIELLES					
Austin Inv	1000	55	55	55	
A Mar Par	1100	200	200	200	
Balco	200	$7½	7½	7½	
Bell A pr	1500	$53	53	53	
Block Br	4650	405	385	405	+20
BC Tel	65	$25¼	25⅞	25¼	
Capt Int	1500	450	430	435	+5
Cornat Ind	1300	140	140	140	
Crestwd	500	215	210	210	+5
Cuninghm	200	$9	9	9	
Dawson D	200	$5½	5½	5½	+ ¼
Doman w	100	$13⅛	13⅛	13⅛	
Doman pr	100	$26	26	26	
Doman	1998	$6¾	6½	6¾	+ ¼
Driver D	8500	38	37	38	+1
Eagle Ind	500	435	430	430	
Field	700	$8¼	8⅛	8¼	+ ¼
Gt Nt Land	500	115	110	115	+10
G Pac Ind	100	260	260	260	
Grouse Mtn	3400	245	225	245	+20
H Harvey	500	195	195	195	
H Stein	300	370	360	360	—20
Inlnd 5 pr	100	$13½	13½	13½	
Integ Wd	1600	340	335	340	+10
Inter Br	400	525	525	525	— ⅛
Intl Hydro	800	70	70	70	+4
Interplex	500	47	47	47	—3
Ionarc	2100	160	150	150	—5
Kaiser R	100	$7¾	7¾	7¾	
Lancer	1000	205	200	205	+10
Mass-F	6900	$11½	10¼	10½	— ½
Micro Gph	1000	45	42	42	—3
Mohawk Pfd	100	250	250	250	
N Nur Ho	450	220	215	215	
Neonex	500	360	350	360	
NWL Fin	700	285	280	280	—5
Ok Helic w	500	90	90	90	
Ok Helicopt	1000	315	315	315	
Pace	700	120	120	120	—5
P Nth Gas	180	360	360	360	
PWA	375	$5¾	5¾	5¾	
Pot Dist	200	435	430	430	—5
Reid Lith	5	$9¼	9¼	9¼	
Rivtow	600	205	200	200	
Sandwell	1000	$9¼	9¼	9¼	
Tokar	1127	260	250	260	+10
Wall Redek	1000	310	310	310	+5
Wardair	200	95	95	95	
Weldwd	400	$16⅜	16¼	16⅜	+ ⅛
Wescorp	500	$7¼	7¼	7¼	
W Her w	50	95	95	95	
W Realt 100	360	360	360	360	
Whonnock	100	$9¾	9¾	9¾	
Woodwd	1000	$18¾	18¾	18¾	
Wosks	125	$6½	6½	6½	
PETROLES					
Allied Rox	1000	56	56	56	—2
Ballndery	4000	140	137	140	+5
Bison	1552	910	900	910	—10
BP Oil	300	590	590	590	
Canarctic	8200	64	60	63	+1
Cntl Del	200	$12	12	12	
Colonial	500	62	62	62	
Comercl	2000	14	14	14	
Embassy	1500	40	40	40	
Five Star	7000	17	16½	16½	— ½
Ft St John	1000	58	58	58	
Freehold	2000	55	55	55	
Futurity	200	35	35	35	
Gold West	8200	16	14	16	+1
Merland Ex	600	37½	37½	37½	
Midland	2500	10	10	10	+ ½
Plains P	17000	43	41	42	
Pondery	3000	140	135	139	+4
R C Ven	3000	75	75	75	
Share	4500	15	15	15	—1
S P Pete	2000	8½	8½	8½	—1
Stmpede	13200	150	143	143	—4
Sunlite	300	305	305	305	
TC Res	200	110	110	110	
West Ex	7000	29	28	28½	+ ½
BANQUES					
Bank BC	200	$18¾	18¾	18¾	

Des tribunaux populaires au Chili

SANTIAGO, Chili (UPI) — Le nouveau gouvernement marxiste du Chili a annoncé hier la création de "tribunaux du peuple" pour juger les personnes qui se rendent coupables de "comportement anti-social".

L'annonce de cette mesure par le ministre de la Justice, M. Lisandro Cruz, est la plus récente du programme du président Salvador Allende visant à transformer le Chili en pays socialiste.

Ces tribunaux seront identiques à ceux mis sur pied à Cuba en 1959, peu après l'accession au pouvoir de Fidel Castro. Ils furent, cependant, supprimés plus tard dans cette île des Antilles. D'autre part, de tels tribunaux furent institués en Chine en 1949 à la suite de la victoire des communistes de Mao Tsé-toung.

Au cours de sa conférence de presse, M. Cruz a précisé que les "tribunaux du peuple", composés de trois personnes, auront compétence dans les cas suivants: ivresse sur la voie publique, voies de fait sur son épouse, troubles à la paix publique, et autres comportements jugés "anti-sociaux".

Les sentences de ces tribunaux pourront aller du simple blâme à la condamnation aux travaux forcés.

De son côté, M. Oscar Alvarez, un des conseillers juridiques du président Allende, a affirmé que les membres de ces tribunaux devront avoir 18 ans révolus, être intéressés au progrès civique et ne pas avoir de casier judiciaire. Il n'est pas nécessaire qu'ils aient des connaissances juridiques.

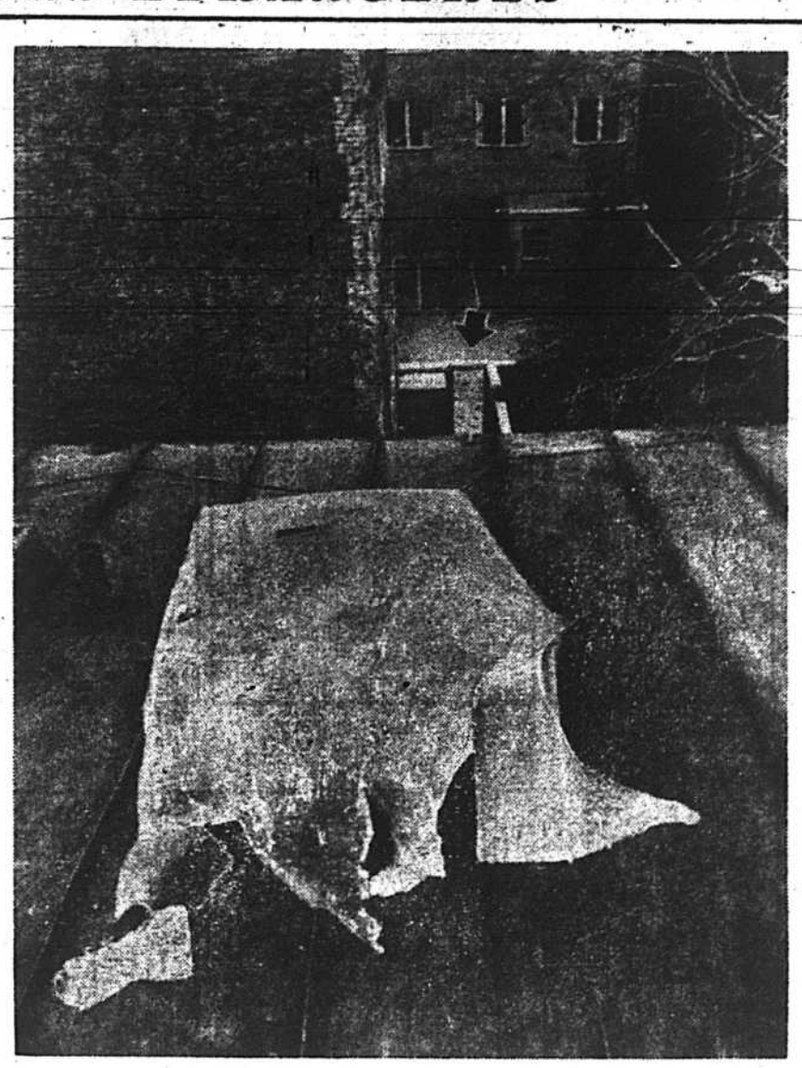

téléphoto UPI

Attentat antisoviétique à Washington

Une bombe a soufflé, ce matin, les vitres de l'édifice des services culturels de l'ambassade soviétique à Washington (à l'arrière-plan) et a projeté une lourde porte d'acier fermant un mur (voir la flèche) sur le toit d'une maison de trois étages, à une distance de 90 pieds. La déflagration n'a fait cependant aucun blessé.

Une bombe éclate à Washington

Les incidents se multiplient entre Russes et Américains

d'après PA, AFP, UPI

Tandis qu'une bombe, apparemment déposée par une organisation juive, explosait ce matin à l'extérieur d'une annexe de l'ambassade soviétique à Washington, on apprenait de Moscou que deux Américains, un diplomate et un homme d'affaires, ont été menacés par des citoyens soviétiques, au cours des dernières heures.

Ces incidents qui risquent de se refléter fâcheusement sur les relations entre les Etats-Unis et l'URSS, se rattachent directement aux procès qui ont ou seront intentés en Union soviétique dans un avenir prochain à des Juifs accusés d'avoir voulu détourner un avion pour se rendre en Israël.

Ces procès ont déclenché une série de manifestations de la part de certains groupes juifs américains. Jusqu'ici, 12 Juifs ont été condamnés en URSS par rapport à la présumée tentative de détournement d'avion. Le dernier condamné, le major Wolf Zalmanson, cité devant le tribunal militaire de Leningrad, a écopé hier d'une sentence d'emprisonnement de dix ans.

D'après l'agence UPI, les autorités soviétiques se proposeraient de procéder dans un avenir plus ou moins rapproché à trois autres procès, toujours rattachés à l'affaire de détournement, qui impliqueraient plus d'une vingtaine d'autres Juifs.

"Jamais plus"

La bombe, qui a explosé ce matin à l'extérieur de l'édifice des services culturels de l'ambassade soviétique dans la capitale américaine, a causé quelques dégâts matériels mais ne semble avoir fait aucun blessé.

Peu après la déflagration, une jeune femme qui a refusé de s'identifier, a téléphoné au bureau de Washington de l'agence Presse Associée: "Je ne vous donnerai ce message qu'une fois, dit-elle. Notez-le donc. Une bombe a explosé près de l'immeuble des services culturels soviétiques de la 18e rue. C'est un exemple de ce qui peut se produire à l'avenir. Laissez notre peuple s'en aller. Jamais plus."

L'expression "Jamais plus" est devenue le mot d'ordre de la "Ligue de défense juive", une organisation militante responsable de plusieurs manifestations antisoviétiques qui ont eu lieu au cours de l'an dernier. Un interlocuteur anonyme avait également recouru à ce slogan lorsque, le 25 novembre dernier, une bombe avait éclaté près des bureaux de la compagnie d'aviation soviétique "Aeroflot".

Quelques heures après la déflagration, ce matin, un inconnu a téléphoné au bureau de New York de l'agence United Press International pour affirmer que ce n'était là que le commencement d'un "mouvement concerté", qui s'étendra à 22 villes américaines.

Plusieurs manifestations et attentats contre des citoyens, des artistes et des édifices soviétiques ont été signalés au cours des derniers mois aux Etats-Unis, en guise de protestation contre les mauvais traitements dont les Juifs seraient l'objet en URSS.

Protestation et excuses

L'Union soviétique n'a pas tardé aujourd'hui à loger une protestation officielle à la suite de l'explosion survenue près de son ambassade à Washington. M. Jacob Beam, ambassadeur des Etats-Unis en URSS, a exprimé les regrets de son gouvernement.

Plus tôt, le sous-secrétaire d'Etat adjoint pour les Affaires européennes, M. Richard Davies, avait fait part à un diplomate soviétique à Washington "des profonds regrets du département d'Etat à la suite de cet acte insensé de violence".

M. Davies a révélé que les mesures de protection policière des installations soviétiques à Washington seront renforcées.

Pendant ce temps, à Moscou, quatre délégations d'ouvriers ont déposé aujourd'hui à l'ambassade américaine une protestation contre le traitement réservé aux citoyens soviétiques résidant aux Etats-Unis. Déjà, hier, cinq autres délégations avaient formulé des doléances du même genre. Dans les milieux occidentaux, on n'exclut pas la possibilité qu'une manifestation soit organisée, demain, devant les bureaux de l'ambassade américaine.

Deux Américains sont menacés

Le mécontentement des Soviétiques a commencé à se manifester autrement que par des notes de protestation.

Deux incidents, qui se sont produits mercredi et jeudi, ont été signalés. Au cours du premier, le diplomate américain Robie E. Palmer a été accosté, au sortir d'un théâtre de Moscou, par trois citoyens soviétiques qui ont dénoncé les manifestations juives aux Etats-Unis. L'un de ses interlocuteurs a même saisi le diplomate par les revers de son manteau et l'a secoué sans toutefois lui faire quelque mal que ce soit. Puis les trois hommes ont permis ensuite au diplomate de monter dans sa voiture, en compagnie de sa femme, après lui avoir demandé s'il aimerait voir sa voiture démolie ou encore recevoir une bonne fessée.

Le diplomate américain a déclaré plus tard qu'il ne croyait pas qu'il se soit agi là d'un incident tout à fait spontané. Les trois hommes, dit-il, ne lui semblaient pas être de simples citoyens. "Ils ont fait état de la politique officielle de l'Union soviétique en rapport avec le traitement que subissent certains citoyens soviétiques aux Etats-Unis.

Le deuxième incident est survenu, hier soir, près du Kremlin. Un homme d'affaires américain, M. Erastus Corning, de la Pan American World Airways, a été menacé par quatre Soviétiques dans un terrain de stationnement, près de l'hôtel Métropole. Durant une quinzaine de minutes, les Soviétiques ont "fait la leçon" à l'Américain et lui ont demandé à lui aussi s'il apprécierait de recevoir une raclée. Comme il s'agissait de colosses, M. Corning n'a pas cru bon de pousser le débat trop loin.

Le malaise en Irlande est avant tout économique

LONDRES (AFP) — Les causes véritables des dissensions qui opposent catholiques et protestants en Irlande sont beaucoup plus économiques que religieuses, telle est la conclusion d'une étude approfondie publiée aujourd'hui sous le titre "Les deux Irlandes" par le "Groupe pour les droits des minorités". Il s'agit d'une organisation indépendante patronnée par des personnalités britanniques et étrangères, qui s'est donnée pour tâche d'attirer l'attention de l'opinion publique sur la situation de certaines minorités.

Le rapport rappelle tout d'abord qu'environ 30 pour cent de la population d'Irlande du Nord est catholique et que l'Irlande du Sud compte environ 5 pour cent de protestants.

En ce qui concerne l'Ulster, le rapport affirme que le problème est celui de la classe ouvrière. Après avoir souligné qu'aucun trouble ne s'est produit dans les quartiers résidentiels de Belfast, le rapport rappelle que les émeutes se sont déroulées dans les "véritables ghettos" de la ville où habitent les pauvres qui "réagissent immédiatement à tout ce qui peut menacer leur précaire stabilité". "Le chômage, indique encore le rapport, est sensiblement plus élevé qu'en Grande-Bretagne et atteint dans certaines localités (catholiques) de l'Ouest de 12.5 à 23 pour cent de la population masculine.

L'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun risque d'intensifier encore les difficultés économiques des deux Irlandes, estime le rapport qui ajoute que la "seule façon d'y porter remède est l'assistance intercommunautaire dans tous les domaines".

"Depuis des siècles, conclut le document, l'influence du Royaume-Uni a été prédominante en Irlande. Bientôt, son rôle va être profondément modifié. Le moment semble être particulièrement propice pour que les Irlandais du Nord et du Sud décident enfin de se tendre la main."

Appel de l'OUA au Commonwealth

ADDIS ABEBA, (AFP) — L'Organisation de l'unité africaine (OUA) a lancé aujourd'hui un appel à tous les pays "épris de paix et de liberté pour qu'ils s'opposent à la reprise des ventes d'armes britanniques à l'Afrique su Sud et évitent ainsi que la conférence des premiers ministres du Commonwealth, le 14 janvier à Singapour, ne devienne "un nouveau Munich".

Il y va de la survie même de l'Afrique, affirme l'OUA, qui souligne que toute reprise des livraisons de matériel militaire du Royaume-Uni au régime de Pretoria constituerait un acte "inamical et hostile" qui ne laisserait d'autre choix au continent africain que d'en tirer les conséquences logiques.

Israël expose à Jarring les conditions d'une négociation de paix "fructueuse"

d'après PA, Reuter, UPI, AFP

L'émissaire de l'ONU, M. Gunnar Jarring, rencontre aujourd'hui à Jérusalem le premier ministre Golda Meir et le ministre des Affaires étrangères, M. Abba Eban.

M. Jarring, qui a entrepris ce voyage depuis le siège des Nations unies à New York, sur l'invitation pressante d'Abba Eban, a déclaré, à sa descente d'avion à l'aéroport de Lod, en banlieue de Tel Aviv, qu'après ses entretiens avec les dirigeants israéliens, il ne se rendra dans aucune autre capitale de la région et rentrera directement aux USA.

A Jérusalem, des sources bien informées déclarent que Mme Meir et M. Eban vont exposer au médiateur Jarring les trois points qu'Israël considère essentiels à de fructueuses négociations de paix au Moyen-Orient :

1 — Un cessez-le-feu illimité au cours des négociations ;

2 — Le déroulement des séances de négociations dans un endroit plus rapproché du Moyen-Orient, à Chypre par exemple. Il ne s'agit pas là cependant d'une condition "sine qua non" mais d'une nette préférence de Tel Aviv.

3 — les négociations au niveau des ministres des Affaires étrangères plutôt qu'au niveau des ambassadeurs.

Parlant à un rallye politique hier à Tel Aviv, le premier ministre Golda Meir a précisé qu'à son avis, la véritable tâche du Dr Jarring n'est autre que d'arriver à amener les parties au conflit du Moyen-Orient à la table des négociations.

Israël, a déclaré Mme Meir, désire sincèrement la paix et est prêt à entreprendre les négociations sans conditions préalables. Le premier ministre a toutefois fait cette mise en garde à la RAU: si les Arabes décident de reprendre les hostilités, ils seront de nouveaux vaincus, comme ce fut le cas en 1948, 1956 et 1967.

Du côté arabe, on persiste à déclarer qu'il n'est pas question de prolonger à nouveau le cessez-le-feu au delà du 5 février à moins qu'au cours des négociations, Israël ne présente un calendrier de retrait de ses troupes des territoires occupés depuis 1967.

Les Arabes, de plus, veulent que les négociations continuent d'être assurées au niveau des ambassadeurs et préfèrent qu'elles aient lieu au siège de l'ONU.

Sadate: notre problème c'est Washington

Dans une interview à la chaine de radio-télévision CBS, le président de la RAU déclarait hier soir: "Pour moi, le problème ce n'est pas du tout Israël, mais la politique des Etats-Unis. ...Je ne sais pas ce qu'ils (les américains) veulent tout d'abord. Pourquoi est-ce qu'ils appuient l'occupation de mon pays?"

M. Sadate a également déclaré que les conseillers soviétiques demeureraient en Egypte "parce qu'ils étaient avec nous pendant les mauvais moments".

"Nous leur avons donné des facilités (bases en Méditerranée) et, retenez bien ça, je continuerai de leur en donner", a dit le président égyptien.

Laird arrive à Saigon pour y discuter de la réduction des forces américaines

d'après AFP, UPI, PA

Le secrétaire d'Etat à la défense des Etats-Unis, M. Melvin Laird, accompagné de l'amiral Thomas H. Hoover, président du comité des chefs d'états-majors, est arrivé aujourd'hui à Saigon où il doit discuter avec les parties concernées d'autres réductions d'effectifs américains au Vietnam, y compris le rapatriement de 25,000 "marines" d'ici juin prochain.

En Thaïlande, précédemment, les deux hommes avaient conféré avec le premier ministre Thanom Kittikachorn et visité, à U Taphao, la grande base USA, point de départ des B-52 qui bombardent la piste Ho Chi Minh.

Le chef du Pentagone doit avoir des entretiens avec le président Nguyen van Thieu, l'ambassadeur américain Ellsworth Bunker, le général Creighton W. Abrams, commandant en chef des forces américaines au Vietnam, et le général Frederick Weyand, commandant adjoint des mêmes forces.

Le général Weyand s'est rendu à Phnom Penh pour y rencontrer le premier ministre Lon Nol.

D'autre part, on a appris à Saïgon qu'une forte armée sud-vietnamienne se trouve maintenant habilitée à lancer de nouvelles opérations au Cambodge en vue d'y libérer la route 4 dont les communiste se sont emparés à la mi-novembre. En conséquence, l'essence, le pétrole et d'autres articles de première nécessité sont devenus rares, puisque les Cambodgiens n'ont plus accès à leur seul port en eau profonde, Kompong Som.

De leur côté, les forces cambodgiennes ont lancé une offensive pour récupérer la route 4. La nuit dernière, avec l'appui de Nord-Vietnamiens, des troupes vietcong ont attaqué le camp d'entrainement de Srekh Long qui se trouve sur cette route. Elles ont aussi tiré sur des avions khmers qui parachutaient des vivres à la garnison de Kompong Seila.

Aide supprimée

Le gouvernement américain a décidé de supprimer provisoirement une partie de l'aide alimentaire fournie au Sud-Vietnam, dans le cadre du programme d'aide économique, à la suite d'irrégularités commises dans la distribution, a annoncé aujourd'hui un porte-parole de l'ambassade américaine à Saigon. "L'aide reprendra dès que les irrégularités cesseront."

Du Sud-Vietnam, où il doit séjourner trois jours ou plus, on ne le sait pas exactement, M. Laird, qui aura vraisemblablement circulé en dehors de la capitale, se rendra à Hawaii.

L'artillerie jordanienne bombarde des positions des Palestiniens

AMMAN, (AFP) — L'artillerie jordanienne a commencé ce matin à bombarder les positions de la résistance installées dans le village d'Umerrumman, sur l'ancienne route de Jerash, à 40 km au nord d'Amman, annonce un communiqué du commandement général de la résistance palestinienne publié à Amman en fin de matinée.

"A 5h30 (GMT), poursuit le communiqué, l'armée jordanienne a intensifié ses tirs d'artillerie sur nos positions le long de l'ancienne route de Jerash et 15 minutes plus tard les chars des forces royales ont commencé à faire mouvement vers l'hôpital du Croissant-Rouge palestinien situé aux abords d'Umerrumman.

"A 6h00, précise d'autre part le document, les blindés ont ouvert le feu sur l'hôpital tandis que l'artillerie jordanienne pilonnait nos positions à l'ouest de ce secteur".

L'armée jordanienne n'a fourni aucune indication sur ces combats. Il est cependant probable que des accrochages aient opposé dans la matinée les forces jordaniennes aux commandos palestiniens car le général Abdel Halim Hilmi, chef des observateurs militaires du comité interarabe de contrôle, n'a pu se rendre dans cette région. "Ma voiture, a-t-il déclaré à la presse, a été arrêtée par un barrage de l'armée jordanienne sur la route de Zarka et j'ai dû rebrousser chemin".

Bonn lie la ratification des traités de Moscou et de Varsovie au règlement du problème de Berlin

BONN. (AFP) — Le gouvernement du chancelier Willy Brandt a définitivement fixé sa ligne de conduite à l'égard de la politique d'ouverture à l'Est. Après les déclarations souvent contradictoires de différentes personnalités de la coalition gouvernementale socialiste-libérale, qui ont provoqué une certaine confusion dans les milieux politiques de la R.F.A., les journaux font état ce matin d'informations de "source gouvernementale compétente", selon lesquelles le gouvernement a décidé de considérer comme un tout indivisible les traités de Moscou, de Varsovie et la nouvelle réglementation à réaliser à Berlin.

Ces trois éléments essentiels de la "Ostpolitik" seront présentés simultanément à la ratification par le Bundestag. Il avait en effet été question de soumettre isolément au parlement la loi de ratification du traité germano-polonais. Les deux traités ne pourront donc pas entrer en application avant qu'une solution satisfaisante du problème de Berlin ait été trouvée. Le gouvernement de M. Brandt s'est ainsi rapproché du point de vue de l'opposition démocrate-chrétienne (CDU/CSU). En cas de règlement "satisfaisant" à Berlin, il pourrait donc essayer de rallier une large majorité en faveur des deux traités.

Toujours selon les mêmes journaux, le gouvernement de Bonn a également décidé de donner à une solution des problèmes de Berlin rang de priorité sur la réglementation des relations entre la R.F.A. et la R.D.A. Le gouvernement, a-t-on indiqué de source gouvernementale, n'est pas pressé par le temps et ne se soumettra pas non plus à une telle pression: "Puisse l'U.R.S.S. reconnaitre enfin, estime-t-on à Bonn, que ceux qui font trainer les choses se trouvent à Berlin-Est. Ar, le gouvernement du chan pourra être réalisé entre Bonn et Berlin-est. Or, le gouvernement du chancelier Brandt nev eut pas remettre aux calendes grecques la solution du problème de Berlin et partant, la ratification des traités avec l'Est.

Le gouvernement de Bonn ne reconnait, en ce qui concerne notamment les négociations de Berlin, qu'une seule base: la déclaration du 6 juin 1945 par laquelle, les quatre puissances victorieuses ont assumé l'autorité suprême en Allemagne. De ce fait, le gouvernement fédéral ne reconnait pas la validité des accords conclus entre la R.D.A. et l'U.R.S.S. en 1955 et 1964, par lesquels le contrôle sur les voies d'accès à l'ancienne capitale allemande a été confié à Berlin-Est. C'est pourquoi, souligne-t-on de source gouvernementale, Bonn ne négociera avec Berlin-Est à ce sujet que si les quatre puissances donnent le feu vert aux deux gouvernements allemands.

La notion de "mandat" à confier à Bonn et à Berlin-Est par les "Quatre" pour négocier la question des voies d'accès et transit à travers le R.D.N., a-t-on souligné dem ême source, a été abandonnée en raison de l'attitude de la R.D.A. Se référant aux traités signés avec Moscou, celle-ci refuse en effet d'accepter un tel "mandat".

On souligne dans les milieux gouvernementaux de Bonn qu'une communauté de vue complète existe, au sujet des questions de Berlin, entre Bonn et les puissances alliées occidentales.

téléphoto UPI

Un périple électoral

Le sénateur américain Edmund Muskie (démocrate du Maine) pose ici avec le général Moshé Dayan, ministre israélien de la Défense, quelques instants avant leur entretien hier à Tel-Aviv. Le sénateur, aspirant à la candidature démocrate aux élections présidentielles de 1972, a entrepris une tournée mondiale en vue de s'informer sur les problèmes qui agitent les diverses régions de la planète. Les méchantes langues en Israël racontent que le sénateur a inclus ce pays dans son itinéraire en raison du nombre élevé de Juifs qui, aux Etats-Unis, déterminent la victoire ou la défaite d'un candidat à la présidence.

94C Autos à vendre

RENAULT 10 1969, automatique, fini en blanc éléphant, avec intérieur en cuirette rouge, sièges baquets, position relaxe, modèle exportation U.S.A. Doit être vue pour être appréciée, véhicule garantie à 100%. Information Renault Canada Limitée, 738-1143.

RENAULT R10, 1966, radio, automatique, très propre, particulier, 649-1696.

RENAULT 10, parfaite condition, à sacrifier, 325-6074.

RENAULT R-10, 1968, moteur neuf, $750, soir 667-9794, jour 324-5555.

RENAULT 68, grande de luxe, propre, aubaine, radio AM-FM, 645-1590.

RENAULT-16 Grand Luxe, 1968, Grand spécial, $1,100. 769-4547.

RENAULT-16 1970, 7,500 milles, $2,200. Cause départ. 332-6173.

RENAULT 10, 67, bon état, radio, $650, 688-8433.

RENAULT R-8, 1970, AUTOMATIQUE, 24,000 MILLES, $475, 722-0975.

RENAULT 69, R10, standard, radio AM-FM, propre, termes faciles. L. Corbeil, 353-4961.

RENAULT 8 1968, très propre, 20,000 milles, particulier, 663-7798.

RENAULT 10, 1967, moteur, embrayage, freins, reconditionnés depuis 15,000 milles, propre, $450, vrai particulier, 655-9716.

SPECIAL, Volkswagen 1965, $400, mécanisme parfait, chaufferette à gaz, 384-8471.

STATION wagon Plymouth 1965, Fury, 2, radio, direction assistée, porte bagages, privée, 481-4071.

STATION TOYOTA Corolla, 1969, état neuf, remisée l'hiver, $900. 661-3828.

STATION-WAGON Meteor Rideau 500, 1969, 4 portes, bonne condition, encore sous garantie, jour 271-4796.

THUNDERBIRD Landau 4 portes, 1968, tout équipée, compris air conditionné. Aubaine. Bill Bumbray, 937-8951, résidence, 626-6680.

1967 THUNDERBIRD, tout équipée, très bonne condition, bonne garantie, M. Leblanc, 376-9277.

THUNDERBIRD 65, landau hardtop, vitres électriques, FM, 37,000 milles, conditions impeccable, $1150, 738-5041, seul propriétaire.

THUNDERBIRD 1969, Laudau, 20,000 milles, hardtop, accepterais échange. 661-7829. 661-4693.

TORONADO 1969 bleu marine avec intérieur beige, tout équipée, incluant air climatisé, bas millage, comme neuve, peut financer, 735-3581.

TOYOTA Sprinter 1970, automatique, AM-FM, 13,000 milles, prix $1,700, 642-8673, après 6h.

TOYOTA 1969, Corona deluxe, sedan, 25,000 milles, automatique, radio, $1,450, 6853, 2e, Rosemont, 729-4114.

TOYOTA Corolla 1970, radio AM, aubaine, M. Larouche, 321-8601.

TOYOTA SPRINTER, 1970 tout équipée, avec radio, pneus à neige, balance de garantie, faut voir, financement facile. Appelez 342-1084.

TOYOTA COROLLA 1969, prête l'hiver, pneux à neige inclus, en excellent état, $925, 688-4321.

TRIUMPH TR6, 1969, $1,900. Appeler Léonard, 721-3985.

VALIANT 69, 2 portes, 6 automatique, 22,000 milles, $1,550. 733-7212. Dame.

VALIANT 1968 6 automatique, 4 portes sedan, radio, 625-1849.

VALIANT convertible 63, 1 seul propriétaire, bas millage, 661-9753.

VALIANT 1964 hardtop, automatique, 35,000 milles dame, $650, 739-4208.

VIVA 68, pneus à neige, radio, très propre, paiements modiques, $675, 688-4322.

VOLKS 1965, modèle 1500, très propre, $425. 526-6274.

VOLKS 66, fastback, de luxe, bonne condition, 524-1692.

VOLKSWAGEN 1968, Deluxe, chaufferette, radio, bas millage, excellent, $1095, 663-7730.

VOLKSWAGEN 1300, 1966, 40,000 milles, sièges cuirette, radio, $500, 352-0192.

VOLKSWAGEN 1964, moteur neuf, pneus neufs, excellente. 473-5024.

VOLKS 66, 4 pneus à neige, neufs, radio, excellente condition, $500, 669-1630 ou 622-6569.

VOLKWAGEN 1965, très bonne condition. Vente rapide. 389-5283.

VOLKSWAGEN 69 deluxe, 4 vitesses, radio, dégivreur, 21,000, $1200, 738-1396, propriétaire.

VOLKSWAGEN 1969, DeLuxe, radio, "Blaupunkt", dégivreur électrique arrière. Vraie aubaine. Financement facile. Appelez 342-1083.

VOLKSWAGEN, 1966, cause départ, 39,000, pneus neige, Blaupunkt, $650, après 5 h., 270-5770.

VOLKSWAGEN 1964, très propre, chaufferette à gaz, bon mécanisme, 674-8320.

VOLKSWAGEN autobus 1964 à vendre ou échanger, 351-3796.

VOKSWAGEN 1966, moteur neuf, radio, très propre, 769-4547.

VOLKSWAGEN 1967, bonne condition. Pneus d'hiver. Peinture neuve, 255-8609.

VOLKSWAGEN 1963, $150, 767-2677.

VOLKSWAGEN 1968, deluxe, radio, très propre, $825. 6853 — 2e, Rosemont, 729-4114.

VOLVO 1967, station-wagon, très bonne condition, Demander Gerry, 376-9277.

VOLVO 144S, 1968, bon état, appelez le soir 271-0966.

VOLVO 142-S, 1968, radio a.m.-f.m pneus radials, 667-2641.

VOLVO 1968, 142-S, 2 portes, AM-FM, 33,000 milles, bonne condition. Particulier, 384-2864.

VOLVO, 1968, 142-S, radio FM, pneus radiaux. Particulier. 676-8184.

VOLVO 77, 122S, à vendre, moteur reviser. 733-2021.

VILLE DE PIERREFONDS

AVIS D'APPEL D'OFFRES

PROPOSITIONS DE DEVELOPPEMENT LOGEMENT A LOYER MODIQUE

La Ville de Pierrefonds, ci-après appelée le PROPRIETAIRE, recevra de tout PROMOTEUR qualifié, ayant sa principale place d'affaires au Québec, des propositions pour la construction d'approximativement 500 logements à loyer modique sur le terrain décrit au plan ci-annexé et portant les numéros de cadastres parties 153 et 153-44, le tout conformément au dossier de demande de proposition.

Les formalités de la demande, de la réception et, le cas échéant, de l'adjudication et de l'exécution du contrat, sont celles établies dans les règlements de la SOCIETE D'HABITATION DU QUEBEC.

Ces propositions comprendront nécessairement des soumissions cachetées et adressées au PROPRIETAIRE et toutes les pièces connexes exigées dans le dossier de demande de propositions ainsi que tout autre document que le PROMOTEUR jugera nécessaire de soumettre.

Les propositions devront être nécessairement remises en trois (3) exemplaires, au bureau de Monsieur Gérard Le Page, gérant, Hôtel de Ville de Pierrefonds avant midi, le 18 février 1971. Lesdites propositions seront ouvertes à la salle du conseil, en public immédiatement après l'heure de fermeture, lors d'une assemblée spéciale du PROPRIETAIRE à laquelle assistera un représentant de la Société d'Habitation du Québec.

Les PROMOTEURS-SOUMISSIONNAIRES, en s'adressant au PROPRIETAIRE, aux soins de Monsieur Gérard Le Page, coordonnateur, Hôtel de Ville de Pierrefonds, sur paiement, non remboursable, en argent comptant ou sous forme de chèque visé à l'ordre du PROPRIETAIRE, d'un montant égal à autant de fois vingt-cinq dollars ($25.00) qu'il sera demandé d'exemplaires, pourront obtenir, à compter de ce jour, le dossier de demande de proposition.

Les PROMOTEURS-SOUMISSIONNAIRES pourront consulter gratuitement, sur place, le dossier de demande de proposition de développement, en s'adressant à la Société d'Habitation du Québec, à ses bureaux situés respectivement à Québec et Montréal.

La soumission de chaque PROMOTEUR-SOUMISSIONNAIRE devra nécessairement être accompagnée d'une garantie de soumission, soit sous forme d'un chèque visé par une banque à charte canadienne ou une caisse populaire à l'ordre du PROPRIETAIRE, soit sous forme d'un cautionnement de soumission émis par une compagnie autorisée à se porter caution judiciaire, au nom du PROMOTEUR et pour le bénéfice du PROPRIETAIRE l'un ou l'autre au montant de cent mille dollars ($100,000.00) valable pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date d'ouverture des propositions.

Le PROMOTEUR, advenant que sa proposition soit retenue par le PROPRIETAIRE, devra obligatoirement, lors et à l'occasion de la signature du contrat, remettre au PROPRIETAIRE une garantie d'exécution et du paiement de la main-d'oeuvre et des matériaux sous l'une ou l'autre des formes ci-après mentionnées:

a) un cautionnement d'exécution et de paiement de la main-d'oeuvre et des matériaux émis par une compagnie autorisée à se porter caution-judiciaire, l'un et l'autre représentant cinquante pour cent (50%) du montant du contrat.
b) un chèque visé fait conjointement à l'ordre du PROPRIETAIRE et de la Société d'Habitation du Québec représentant dix pour cent (10%) du montant du contrat.

Le PROPRIETAIRE ne considérera que les propositions qui respecteront les conditions prévues dans le dossier de demande de propositions.

Le PROPRIETAIRE ne s'engage pas à accepter la proposition offrant la plus basse soumission, ni aucune des propositions reçues et le PROMOTEUR-SOUMISSIONNAIRE ne pourra prétendre aucune indemnité, ni contester pour quelque motif que ce soit, le choix du PROPRIETAIRE. De plus, les propositions seront jugées au mérite suivant les critères décrits au dossier de la demande de proposition conformément aux procédures et règles établies par la Société d'Habitation du Québec.

Donné à Pierrefonds, le 7 janvier 1971.
VILLE DE PIERREFONDS
Gérard Le Page
Gérant Municipal
Coordonnateur du projet

Société Centrale d'Hypothèques et de Logement

OFFRE

Services d'entretien pour l'année 1971

Divers ensembles d'habitation Région du Grand Montréal

Des offres cachetées indiquant clairement leur contenu et adressées au soussigné, seront reçues jusqu'à MIDI HEURE DE MONTREAL, JEUDI LE 28 JANVIER 1971, pour 1) SERVICE DE PEINTURE DES APPARTEMENTS — 1971; 2) SERVICE D'ENTRETIEN DES PLANCHERS DE BOIS DUR — 1971.

Les cahiers des charges et les formules d'offres requis peuvent être obtenus à l'adresse indiquée ci-après et sont disponibles aux fins d'inspection à la succursale de Montréal de la Société.

Chaque offre doit être accompagnée d'un dépôt de garantie au montant indiqué dans les formules de soumission. Cette garantie sera conservée par la Société Centrale d'Hypothèque et de Logement en vue d'assurer la parfaite exécution du contrat. Un chèque visé ou des obligations au porteur ou négociables du Dominion du Canada seront acceptés comme dépôt de garantie. Tous les chèques doivent être libellés à l'ordre de la Société Centrale d'Hypothèques et de Logement. Ni la plus basse ni aucune offre ne sera nécessairement acceptée.

Le Gérant,
Société Centrale d'Hypothèques et de Logement,
2350 Chemin Manella,
Ville Mont-Royal,
Montréal 306, Québec.

PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

Ville de Saint-Laurent

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que les immeubles ci-dessous décrits, situés dans la Ville de Saint-Laurent, seront vendus à l'enchère publique, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville, 777 Boulevard Laurentien, Saint-Laurent, LUNDI, le DIX-HUITIEME jour de JANVIER, MIL NEUF CENT SOIXANTE ET ONZE (18 janvier 1971), à DIX heures de l'avant-midi (10.00 A.M.), pour satisfaire au paiement des taxes municipales et scolaires avec intérêt, plus les frais encourus, à moins que ces taxes, intérêts et frais ne soient payés avant la vente.

Noms des propriétaires	Cadastre	Subdivisions
Pacifique LeBer	478	74
		101
Gelcap Investment Ltd & Al	P.222	

P. 222 — Une partie du lot originaire numéro deux cent vingt-deux (P. 222) du Cadastre de la Paroisse de Saint-Laurent, division d'enregistrement de Montréal. Cette partie de lot d'une superficie de 196,992.6 pieds carrés, mesure anglaise, est bornée en front au sud-est par la rue 222-33, dans ses limites est et nord-est par une rue no 222-34, au nord-ouest par une autre partie du lot 222 et au sud-ouest par une partie du lot 221.

Gabriel G. Klein et al	P.555	

P. 555 — Une partie du lot numéro cinq cent cinquante-cinq (P. 555) du Cadastre Officiel de la Paroisse de Saint-Laurent, division d'enregistrement de Montréal. Cette partie de lot est bornée en front vers le nord-ouest par le Chemin Côte-de-Liesse (route 520), P. 555, vers le nord et le nord-est par une rue P. 555; vers l'est, le sud-est et le sud par une rue P. 555; vers le sud-ouest et l'ouest par la 23e Avenue (Boulevard Pitfield) P. 555, et contient une superficie de 111,447 pieds carrés, mesure anglaise.

Gabriel G. Klein et al	P.555	

P. 555 — Une partie du lot numéro cinq cent cinquante-cinq (P. 555) du Cadastre Officiel de la Paroisse de Saint-Laurent, division d'enregistrement de Montréal. Cette partie de lot est bornée au sud-est par le lot 555-2 (propriété du CN), vers le sud-ouest par la 23e avenue (Boul. Pitfield), vers l'ouest et le nord-ouest par une rue P. 555, vers le nord-est par le lot 555-1 et contient en superficie 53,110.2 pieds carrés, mesure anglaise.

Joseph Bear et al	P.491	

P. 491 — Un emplacement étant une partie non subdivisée du lot originaire numéro quatre cent quatre-vingt-onze (P. 491) du Cadastre Officiel de la Paroisse de Saint-Laurent, division d'enregistrement de Montréal. Cette partie de lot est bornée au nord-ouest par une autre partie du lot 491; vers le nord-est par le lot 490; vers le sud-est par une autre partie du lot 491 et vers le sud-ouest par le lot 494. La limite nord-ouest de cette partie de lot est située parallèle et à une distance de 1,260 pieds au sud-est de la limite sud-est du Chemin Côte Vertu. Cette partie de lot contient en superficie 781,110 pieds carrés, mesure anglaise.
Il faut cependant déduire une partie du lot 491 qui n'est pas incluse dans la vente présente mais qui a été expropriée par le ministère de la Voirie du Québec, telle que décrite dans le rapport d'expropriation, daté du 2 février 1962, de la Corporation de Montréal Métropolitain, enregistré sous le numéro 2156746 au bureau d'Enregistrement de Montréal, contenant 549,145 pieds carrés laissant une superficie nette de 231,965 pieds carrés.

Rocco Di Zazzo	254	110
Raymond Lafrance	19	1396
Succ. Louis Auger	453	35-P. 1
	453	36-P. 1

Cet emplacement comprend:
A) 453-35-P. 1 — Une partie du lot numéro un de la subdivision du lot numéro trente-cinq de la subdivision du lot originaire numéro quatre cent cinquante-trois (453-35-P. 1) ou Cadastre de la Paroisse de Saint-Laurent, division d'enregistrement de Montréal. Cette partie de lot d'une superficie de 1,427 pieds carrés, mesure anglaise, est bornée au sud-ouest par la rue Fillatrault, no 453-32, au nord-ouest par une partie du lot 453-36-1, au nord-est par une partie du lot 453-35-1 et au sud-est par une ruelle no 453-66.
B) 453-36-P. 1 — Une partie du lot numéro un de la subdivision du lot numéro trente-six de la subdivision du lot originaire numéro quatre cent cinquante-trois (453-36-P. 1) du Cadastre de la Paroisse de Saint-Laurent, division d'enregistrement de Montréal. Cette partie de lot contient en superficie 1,152 pieds carrés, mesure anglaise, et est bornée au sud-ouest par la rue Fillatrault no 453-32 au nord-ouest par la rue Du Collège, partie du lot 453-36, au nord-est par une partie du lot 453-36-1 et au sud-est par une partie du lot 453-35-1.
Avec bâtisses dessus érigées

Conrad Grégoire	476	327
Les Placements Montcalm Ltée	242	967
Succ. Louis Auger	453	31G
Succ. Louis Auger	453	31F
Eliza F. Chappell	242	714A
	242	715A
Ida S. Feifer	465	136
		137
Lionel Côté	478	491
City Dist. Builders Inc.	P.476	

P. 476 — Une partie du lot numéro quatre cent soixante-seize (P. 476) du Cadastre de la Paroisse de Saint-Laurent, division d'enregistrement de Montréal. Cette partie de lot contient une superficie de 12,663 pieds carrés, mesure anglaise, et est bornée au nord-ouest par le Chemin Côte Vertu, partie du lot 476, au nord-est par le lot 476-429, au sud-est par les lots 476-433, 476-440, 476-441, 476-442 et au sud-ouest par le lot 476-465.

J. B. W. Jolicoeur	P.488	

P. 488 — Une partie du lot originaire numéro quatre cent quatre-vingt-huit (P. 488) du Cadastre Officiel de la Paroisse de Saint-Laurent, division d'enregistrement de Montréal. Cette partie de lot d'une superficie de 1,013,270.4 pieds carrés est bornée en front vers le nord-ouest par le Chemin Côte-Vertu (P. 488) et par les lots 488-1, 488-2; vers le nord-est par les lots 488-2 et 487; vers le sud-est par une autre partie du lot 488; vers le sud-ouest par les lots 489, 488-2 et par le Boulevard Cavendish (P. 488) et vers l'ouest par le Boulevard Cavendish (P. 488).

Jean-Guy Morin & Laurier Gatien	239	28
Lise T. Pecqet	260	158
Jack S. Khazzam	P. 152	

P. 152 — Une partie du lot originaire numéro cent cinquante-deux (P. 152) du Cadastre Officiel de la Paroisse de Saint-Laurent, division d'enregistrement de Montréal. Cette partie de lot est bornée vers le sud-est par une partie du lot 152 et par la Côte Saint-François (sans numéro cadastral); vers le sud-ouest par une autre partie du lot 152; vers le nord par la route Transcanadienne P. 152; vers le nord-est par une partie du lot 152 et le lot 153 et contient en superficie 1,203,987 pieds carrés, mesure anglaise.
Avec bâtisses dessus érigées.

Jack S. Khazzam	P. 152	

P. 152 — Une partie du lot originaire numéro cent cinquante-deux (P. 152) du Cadastre Officiel de la Paroisse de Saint-Laurent, division d'enregistrement de Montréal. Cette partie de lot est bornée en front au sud-est par la Côte Saint-François (sans numéro cadastral); au sud-ouest par le lot 151; au nord-ouest par la route Transcanadienne P. 152 et au nord-est par une autre partie du lot 152 et contient en superficie 1,300,751 pieds carrés, mesure anglaise.

Claudette I. Cianci	82	138
Claudette I. Cianci	82	135
Modern Steel Works Ltd.	78	198
Modern Steel Works Ltd.,	P. 82	

P. 82 — Une partie du lot originaire numéro quatre-vingt-deux (P. 82) du Cadastre Officiel de la Paroisse de Saint-Laurent, division d'enregistrement de Montréal. Cette partie de lot est bornée en front au sud-est par le Chemin Bois-Franc (sans numéro cadastral); au sud-ouest et nord-ouest par le lot 82-161; au nord-est par le lot 78-198 et contient en superficie 16,461 pieds carrés, mesure anglaise.

Avec bâtisses dessus érigées

Modern Steel Works Ltd.	82	P. 161
	82	P. 188

Un emplacement comprenant:
A) 82-P. 161 — Une partie du lot numéro cent soixante-et-un de la subdivision du lot originaire numéro quatre-vingt-deux (82-P. 161) du Cadastre Officiel de la Paroisse de Saint-Laurent, division d'enregistrement de Montréal. Cette partie de lot qui contient en superficie 69,487 pieds carrés, en mesure anglaise, est bornée en front au sud-est par le Chemin Bois-Franc (sans numéro cadastral) et aussi au sud-est par une partie du lot 82; vers le sud-ouest par une partie du lot 82-161 et lot 82-188; au nord-ouest par une partie du lot 82 (propriété du CN) et au nord-est par le lot 78-198 et une partie du lot 82.

B) 82-P. 188 — Une partie du lot cent quatre-vingt-huit de la subdivision du lot originaire numéro quatre vingt-deux (82-P. 188) du Cadastre Officiel de la Paroisse de Saint-Laurent, division d'enregistrement de Montréal. Cette partie de lot de forme triangulaire est bornée au nord-est par le lot 82-161; au sud-ouest par une partie du lot 82-188, au nord-ouest par une partie du lot 82 (propriété du CN), et contient en superficie 381.4 pieds carrés, mesure anglaise.
Avec bâtisses dessus érigées.

Abe Chodos	P. 124	
	P. 125	

Un emplacement comprenant:
A) P. 124 — Une partie du lot originaire numéro cent vingt-quatre (P. 124), d'une superficie de 1,071,124.8 pieds carrés, mesure anglaise, et bornée au sud-est par le Chemin Bois-Franc (sans numéro cadastral) et par des parties du lot 124 et une partie du lot 125; vers le sud-ouest par une partie du lot 124, par le lot 125-3 et une partie des lots 125 et 126; vers le nord-ouest par le Boulevard Henri-Bourassa proposé (P. 124) et vers le nord-est par le lot 123 et une partie du lot 124.

B) P.125 — Une partie du lot originaire numéro cent vingt-cinq (P.125), d'une superficie de 158,834 pieds carrés, mesure anglaise, et bornée vers le sud-est par les lots 125-1, 125-2, 125-3; vers le sud-ouest par le lot 126; vers le nord-ouest et le nord-est par une partie du lot 124.
Avec bâtisses dessus érigées.

The Gould Cold Storage Co.	P. 124	

P. 124 — Une partie du lot originaire numéro cent vingt-quatre (P. 124), d'une superficie de 996,400 pieds carrés, mesure anglaise, et bornée aû nord-est par le lot 123-2 et une partie du lot 123; au sud-est par une partie du lot 124 (Boulevard Henri-Bourassa proposé); au sud-ouest par parties du lot 126 et les lots 126-1, 126-6, 126-7, 126-8; au nord-ouest par une partie du lot 124 et par le lot 4 du Cadastre de la Paroisse de Sainte-Geneviève.

Birchwood Holdings Inc. & al	138	P. 1,
	138	2

138-P. 1 — Une partie du lot numéro un de la subdivision du lot originaire numéro cent trente-huit (138-P. 1), d'une superficie de 139,578 pieds carrés, mesure anglaise, et bornée en front au sud-est par la route transcanadienne (voie de service) 138-P.1; au sud-ouest par le lot 140; au nord-ouest par une partie du lot 138 (propriété du CN) et au nord-est par le lot 138-5.

Forty Two Ltd. & M. Hoffman Company	42	7-P. 4

42-7-P. 4 — Une partie du lot numéro quatre de la subdivision du lot numéro sept de la subdivision du lot originaire numéro quarante-deux (42-7-P. 4), d'une superficie de 2,315 pieds carrés, mesure anglaise, et bornée en front au nord-ouest par le Chemin Bois-Franc; au nord-est par le lot 42-7-3; au sud-est par le résidu du lot 42-7-4 et au sud-ouest par le lot 42-7-5.

David Zunenshine	P. 96	

P.96 — Une partie du lot originaire numéro quatre vingt-seize (P. 96), d'une superficie de 5,117 pieds carrés, mesure anglaise, et bornée en front au sud-est par la rue Marcel 96-15; au sud-ouest par le lot 96-16; au nord-ouest par le lot 96-212 et vers le nord-est par une partie du lot 89.

William Theodore Leblanc	P. 114	

P. 114 — Une partie du lot originaire numéro cent quatorze (P. 114) d'une superficie de 25,357.4 pieds carrés, mesure anglaise, et bornée au sud-ouest par la rue Greenlane (sans numéro cadastral), au nord-ouest, nord-est et sud-est par d'autres parties du lot 114. La limite sud-est de cette partie de lot rencontre la limite nord-est de la rue Greenlane à une distance de 182 pieds au nord-ouest de la limite nord-ouest du lot 113.
Avec bâtisses dessus érigées.

Funtos Construction Co. Ltd.	P. 82	
	82	
	82	106,
	82	P. 160,
	78	P. 201

Cet emplacement comprend:
A) P. 82 — Une partie du lot originaire numéro quatre vingt-deux (P.82), d'une superficie de 20,250 pieds carrés, mesure anglaise, et bornée au nord-ouest par la rue Keller 82-102; au nord-est par le lot 82-106, au sud-est par une partie du lot 82-160 et au sud-ouest par le lot 82-190.
B) 82-P. 160 — Une partie du lot numéro cent soixante de la subdivision du lot originaire numéro quatre vingt-deux (82-P.160), d'une superficie de 8,598.9 pieds carrés, mesure anglaise, et bornée au nord-ouest par une partie du lot 82 et le lot 82-106; au nord-est par une partie du lot 78-201; au sud-est par une partie du lot 82-160 et au sud-ouest par le lot 82-190.
C) 78-P. 201 — Una partie du lot numéro deux cent un de la subdivision du lot originaire numéro soixante-dix-huit (78-P. 201), d'une superficie de 9,426 pieds carrés, mesure anglaise, et bornée au nord-ouest par une partie du lot 78; au nord-est et sud-est par le résidu du lot 78-201; au sud ouest par une partie du lot 82-160.

S. Adam Jackner	87	789
Marcel Gagné	506	P. 15

506-P. 16 — Une partie du lot numéro seize de la subdivision du lot originaire numéro cinq cent six (506-P. 15), d'une superficie de 55,589.5 pieds carrés, mesure anglaise, et bornée en front au nord-est par la Montée-de-Liesse (506-P. 15); au sud-est par le lot 506-28; au sud-ouest par le lot 507 et au nord-ouest par le lot 506-12.
Avec bâtisses dessus érigées.

J. Serrentino Construction Corp.	506	P. 16

506-P. 16 — Une partie du lot numéro seize de la subdivision du lot originaire numéro cinq cent six (506-P. 16), d'une superficie de 84,138.7 pieds carrés, mesure anglaise, et bornée en front au nord-est par la Montée-de-Liesse (506-P.16); au sud-est par une partie du lot 506; au sud-ouest par le lot 507 et au nord-ouest par le lot 506-30 et une partie du lot 506-18.
Avec bâtisses dessus érigées.

Associated Freezers of Canada Limited	555	22
	557	44

Les immeubles susdits sont tous du Cadastre de la Paroisse de Saint-Laurent et situés dans la Ville de Saint-Laurent.
Donné à Saint-Laurent, ce vingt-cinquième jour de novembre, mil neuf cent soixante-dix (25 novembre 1970).

ADRIEN LIMOGES,
Greffier

Ville de Montréal

Service des achats et magasins

La Ville ouvrira des soumissions pour:

BRIQUES REFRACTAIRES
PAPIER POUR REPRODUCTION DE PLANS
PANIERS A DECHETS POUR RUES
BOTTINES ET SOULIERS DE SECURITE POUR TRAVAIL

Quel que soit le mode d'expédition que le soumissionnaire choisit d'adopter toute soumission doit, pour être validement reçue, être sous pli cacheté et se trouver physiquement entre les mains du secrétaire administratif, à son bureau, chambre 202, Hôtel de Ville, 275 est, rue Notre-Dame, Montréal, le 20 janvier 1971, avant l'heure de midi indiquée par l'horloge qui se trouve à la vue du public dans le bureau du secrétariat administratif et sera ouverte immédiatement après au bureau du greffier, chambre 120.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un dépôt présenté sous forme de chèque fait à l'ordre de la Ville de Montréal. Ce dépôt doit être équivalent à dix (10) pour-cent du montant total de chaque soumission dans le cas des briques réfractaires, des paniers à déchets pour rues, des bottines et souliers de sécurité pour travail et de cinq (5) pour-cent du montant total de chaque soumission dans le cas du papier pour reproduction de plans.

Les formules de soumission et tous les renseignements dont on pourra avoir besoin seront fournis à compter du 11 janvier 1971, par monsieur Jean-L. Renaud, directeur du service des achats et magasins, 9515, rue Saint-Hubert, Montréal 353.

Hôtel de Ville,
Montréal, le 8 janvier 1971.

Le Greffier de la Ville,
MARC BOYER, C.R.

AVIS AUX ENTREPRENEURS

Des soumissions cachetées, adressées au Secrétaire de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent, dans des enveloppes fournies par l'Administration et portant la mention "SOUMISSION POUR CONTRAT No 970" concernant:

EXCAVATION A L'APPROCHE EST DU TUNNEL DE TOWNLINE ET OUVRAGE D'INTERSECTION A NIVEAUX DIFFERENTS, ROUTE REGIONALE 84, VOIE MARITIME, AMENAGEMENT DE WELLAND, REDRESSEMENT DE PORT ROBINSON A RAMEY'S BEND

seront reçues aux bureaux de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent, l'édifice Trebla, 473, rue Albert, Ottawa 4, Ontario, ou au 508 avenue Glendale, St. Catharines, Ontario, jusqu'à 15 heures, heure normale de l'Est, le jeudi, 4 février 1971.

On pourra obtenir les plans, devis, formule de soumission, conditions de travail et formule de contrat en s'adressant au bureau de l'ingénieur en chef, 5250, rue Ferrier, Montréal 9, Québec, ou au secrétaire, l'édifice Trebla, 473, rue Albert, Ottawa 4, Ontario, ou au directeur de la construction, 508, avenue Glendale, St. Catharines, Ontario, contre le versement de cent dollars ($100), montant qui sera remboursé sur remise en bon état des documents susmentionnés dans les trente jours de la date fixée ci-dessus pour la réception des soumissions. Le dépôt sera confisqué si les documents ne sont pas renvoyés dans le délai susmentionné.

Le soumissionnaire doit fournir un dépôt de soumission d'un montant d'au moins dix pour cent (10 p. 100) du montant de la soumission, en conformité des conditions de la formule de soumission, ou une garantie de soumission représentant 10 p. 100 de la soumission, devenant nulle s'il passe un contrat en bonne et due forme selon le modèle qui fait partie des documents relatifs à la soumission, et fournit des garanties à la satisfaction de l'Administration.

Il ne sera tenu compte que des soumissions présentées conformément à nos indications.

L'Administration ne s'engage à accepter aucune soumission, même la plus basse.

Le secrétaire,
L. E. BELAND.

ADMINISTRATION DE LA VOIE MARITIME
DU SAINT-LAURENT,
OTTAWA, le 7 janvier 1971.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

AVIS est par les présentes donné que "LALUMIERE & BLANCHARD LTEE", une Corporation constituée en vertu de la Loi des Compagnies de Québec, et ayant son siège social et sa principale place d'affaires en les Cité et District de Montréal, s'adressera au Ministère des Institutions financières et coopératives de la Province de Québec, afin d'obtenir la permission d'abandonner sa charte, conformément aux dispositions de la Loi des Compagnies de la Province de Québec.

Daté ce cinquième jour de janvier, mil neuf cent soixante et onze.

LOUISE LAUZON, Notaire
Procureur de la requérante

PROVINCE DE QUEBEC
VILLE DE BELOEIL

AVIS PUBLIC est par les présentes donné à toutes les personnes concernées: QUE le Bureau de Revision de la Ville de Beloeil, mardi, le 19 janvier 1971, à 8:00 heures p.m., à l'Hôtel de Ville de Beloeil, prendra en considération et décidera des plaintes faites contre le rôle d'évaluation en vertu de l'article 495 de la Loi des Cités et Villes.

Cette séance pourra être ajournée autant de fois qu'il est nécessaire.

Donné à Beloeil, ce 5 janvier 1971.

Paul-R. Choquette, o.m.a.,
Greffier

AVIS

AVIS est par les présentes donné que le contrat en date du 18 décembre 1970 par lequel Dimensional Incentives (Québec) Ltd a transporté et cédé toutes ses dettes de livre présentes et futures à la Banque de Montréal, à titre de garantie, a été enregistré au bureau de la Divison d'enregistrement de Montréal, le 23 décembre 1970, sous le no 2,248,711, Banque de Montréal, le 30 décembre 1970.

BLUE MOUNTAIN POTTERY

a besoin d'un représentant pour s'occuper de la vente aux magasins d'articles de cadeaux dans la province.

ECRIRE CASE 11684 LA PRESSE

DIRECTEUR DE LA PRODUCTION

Une importante entreprise de tenues d'extérieur des Cantons de l'Est est à la recherche d'un homme expérimenté pour diriger sa production. Le candidat doit posséder l'expérience du travail à la pièce et de toutes les phases de la couture.

Salaire d'après expérience et excellents avantages sociaux.

Bilinguisme un atout. Toutes demandes confidentielles.

Ecrire à case 11695 La Presse

BON WEEK-END

"LES RÊVES PARLENT" avec Réjane Desrameaux — SAMEDI 6.00 A.M.

POUR OU CONTRE AVEC MICHEL COLLET — SAMEDI 7 A.M.

"À COEUR OUVERT" AVEC LE PÈRE M. MARIE DESMARAIS — SAMEDI 9 A.M.

SECRETS DE NOS VEDETTES — J. MATTI ET H. FONTAYNE — SAMEDI 10 A.M.

PROF. GAZON VOTRE BONHEUR PAR LES ÉTOILES — SAMEDI MIDI

"FRENCHIE" JARRAUD — OPINION PUBLIQUE de 12.35 à 2 P.M.

ET TOUJOURS: LES NOUVELLES... LES NOUVELLES... LES NOUVELLES

LA GRANDE ÉMISSION WEEK-END — TOUS LES DISQUES MAXI-POP CANADIENS — FRANÇAIS — AMÉRICAINS DE 2 P.M. SAMEDI JUSQU'À LUNDI MATIN

DIMANCHE "DÉFI" AVEC YVON DUPUIS 11.30 A.M. À 2.30 P.M.

TOUT ÇA ET ENCORE PLUS À CKVL RADIO 850

Faites carrière

dans la Fonction publique du Québec

SPECIALISTE EN SCIENCES DE L'EDUCATION — Traitement initial pouvant atteindre $13,700 selon la compétence. Ministère des Richesses naturelles, Direction générale du Nouveau-Québec; **poste à Québec.**
- Analyser les besoins du système d'enseignement au Nouveau-Québec en vue d'améliorer les normes de recrutement et de formation du personnel enseignant, de reviser les programmes d'études, de préparer le matériel didactique et les journées pédagogiques, faire la cueillette de données sur la situation et l'évolution de l'éducation.
- Etre titulaire d'un diplôme universitaire terminal en sciences de l'éducation et posséder quelques années d'expérience reliée aux fonctions du poste. Une expérience exceptionnelle de l'enseignement dans les milieux autochtones du Nouveau-Québec et une compétence reconnue pourront suppléer à l'absence de diplôme universitaire.
- Concours PY-2123. Echéance de l'inscription: 22 janvier 1971.

SPECIALISTE EN NORMALISATION — Traitement initial pouvant atteindre $13,700 selon la compétence; possibilité de carrière jusqu'à $16,120. Ministère de l'Industrie et du Commerce, Direction générale de l'Economie industrielle; **postes à Québec.**
- Participer à la conception de méthodes de normalisation de produits industriels et vérifier la qualité des produits normalisés.
- Etre titulaire d'un diplôme universitaire terminal en sciences pures ou appliquées se rapportant à la mécanique du bâtiment (chauffage, ventilation, réfrigération), à l'électricité (éclairage, électro-technique), à l'électronique (audio-visuel, télécommunication, électronique industrielle), aux matériaux de construction (charpente, béton, quincaillerie) ou à l'alimentation (agronomie, diététique ou biochimie appliquées à l'alimentation), et posséder quelques années d'expérience dans l'un de ces domaines.
- Concours TB-2118. Echéance de l'inscription: 22 janvier 1971.

Les personnes qui désirent prendre part à ces concours doivent **s'inscrire directement auprès de la Commission de la fonction publique du Québec** en remplissant le questionnaire "offre de service" qu'elles peuvent se procurer aux bureaux de la Commission:

710, Place d'Youville, bureau 700, Québec 4
255 est, boulevard Crémazie, Montréal 354

ou aux bureaux locaux des ministères dans chaque région.

Il ne sera tenu compte que des candidatures accompagnées d'une attestation officielle d'études. Prière d'indiquer le poste qui vous intéresse et le numéro de concours correspondant. Si vous posez votre candidature à plus d'un poste, il est indispensable de présenter une formule distincte dans chaque cas.

MINISTERE DE LA JUSTICE

DIRECTEUR DES GREFFES
- Traitement initial pouvant atteindre $12,600 selon la compétence. **Poste à Campbell's Bay.**
- Diriger et coordonner les activités judiciaires, parajudiciaires et administratives des différentes Cours de justice; assumer les pouvoirs de protonotaire, de greffier, de shérif et de juge de paix.
- Etre titulaire d'un diplôme en Droit d'une université reconnue et posséder quelques années d'expérience reliée aux fonctions du poste.
- Concours TA-2111.

PROTONOTAIRE ADJOINT
- Traitement initial de $8,250 à $10,750 selon la compétence. **Poste à Trois-Rivières.**
- Assumer les responsabilités juridiques et administratives qui lui sont déléguées par le protonotaire et le remplacer au besoin; faire l'examen des dossiers; rédiger les jugements.
- 11e année d'études et 12 années d'expérience dans le greffe d'une Cour de justice ou de bien-être; OU être titulaire d'un diplôme en Droit d'une université reconnue.
- Concours PAB-5438.
- ECHEANCE DE L'INSCRIPTION: 22 janvier 1971.

Appel d'offres

SERVICE GENERAL DES ACHATS

Pour obtenir la documentation nécessaire à la présentation de soumission pour les projets ci-après décrits, écrivez ou téléphonez au:

Gouvernement du Québec
Ministère Industrie et Commerce
Service Général des Achats
Bureau des appels d'offres
Québec
Tél.: 643-5438

IMPORTANT: Identifiez toujours le projet qui vous intéresse par son numéro de code et sa description que ce soit par écrit ou au téléphone.

Projets	Description	Livraison
5844	Appareil d'absorption atomique	L'Annonciation
5845	Appareils scientifiques	L'Annonciation

Clôture des soumissions: 21 janvier 1971, 3.00 p.m.

LE DIRECTEUR GENERAL
PAUL BRISSETTE

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

VILLE DE LONGUEUIL

SOUMISSIONS

Des soumissions dans des enveloppes scellées portant l'inscription "SOUMISSION" et adressées au soussigné, seront reçues jusqu'à 16:00 heures le 20 janvier 1971, pour être ouvertes à une assemblée régulière du Conseil Municipal qui se tiendra à 20:00 heures, pour la construction d'égout, aqueduc, macadam sur les rues Toulouse et 156-885-5 (Place du Métro).

Longueur approximative:

Egout de 48" diam.	900 pi. lin.
Egout de 18" diam.	2,000 pi. lin.
Aqueduc de 8" diam.	800 pi. lin.
Aqueduc de 10" diam.	1,500 pi. lin.
Pierre concassée	20,000 tonnes

Ne seront considérées que les soumissions préparées sur les formules fournies par le Service du Génie de la Ville de Longueuil. On obtiendra ces formules de même que les plans et Cahier des Charges moyennant un dépôt de dix dollars ($10.00) non remboursable, en s'adressant au bureau du Service du Génie, 699 ouest, boul. Curé-Poirier, Longueuil. Les formules seront disponibles le 11 janvier 1971.

Chaque soumission sera accompagnée d'un chèque visé tiré sur une banque canadienne à charte et payable à la Ville de Longueuil pour un montant au moins égal à dix pour cent (10%) du montant total de la soumission.

Chaque soumission sera également accompagnée d'une lettre d'une compagnie d'assurance certifiant qu'un cautionnement d'exécution des travaux et qu'un cautionnement pour gages, matériaux et services pour une valeur de cinquante pour cent (50%) chacun du montant de la soumission seront accordés au soumissionnaire advenant le cas où ce dernier serait choisi pour exécuter les travaux.

La Ville de Longueuil ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues sans encourir aucune obligation ni aucuns frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

CLAUDE GAUTHIER
Greffier
100 ouest, rue St-Charles
Longueuil, P.Q.

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES
GPE-71-10005
pour 10 h30 a.m.
heure de Montréal
le mardi 2 février 1971
Divers postes
FOURNITURE DE DISJONCTEURS A HUILE
(3) - 69 kV ET (4) - 15 kV

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de $25 pour chaque exemplaire complet, chèque visé ou mandat payable à l'Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement de 8 h 30 a.m. à 4 h 30 p.m. à l'endroit suivant :

Direction des Contrats
Bureau no 809
HYDRO-QUEBEC
75 ouest boul. Dorchester
Montréal 128, Qué.
Canada

Un dépôt de soumission au montant de SIX MILLE DOLLARS ($6,000), chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec, remboursable sous condition, doit accompagner la soumission.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Canada et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les co-secrétaires
B. LACASSE - W.E. JOHNSON
Montréal, le 30 décembre 1970.

RUE SAINT-HUBERT
A VENDRE
OU
A LOUER
Bâtisse, trois étages, excellent emplacement. 25 par 110. Téléphone 935-3863.
LIBRE le 1er MAI

Independent Order of Odd Fellows, Manchester Unity, Friendly Society, Montreal District

AVIS DE NOMINATION D'UN LIQUIDATEUR

Avis est donné, par les présentes, qu'à une assemblée générale spéciale des membres de "Independent Order of Odd Fellows, Manchester Unity, Friendly Society, Montreal District" tenue le 3 novembre 1970, le soussigné John Weston, 567, Hillsite, Beaconsfield, province de Québec, a été nommé liquidateur de ladite société, avec effet au premier janvier 1971, conformément aux dispositions de l'article 276 de la Loi des assurances de Québec.

Toute réclamation contre ladite société devra être attestée sous serment et produite entre mes mains dans les trente jours à compter du premier janvier 1971.

Donné à Beaconsfield, circonscription électorale de Jacques-Cartier, ce jour de décembre 1970.

JOHN WESTON,
le liquidateur.

NUMÉRO MAGIQUE
87-47-111
pour tout genre d'annonces.
Tenez-le à votre portée.

IMMEUBLE
TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES

Westmount — 504 ave Mountain. Lot No 321-3,7 et pt 6, cadastre paroisse de Montréal, terrain 16,872 p.c. Seguicas J.J. et al. à Gordik J.G.T. ép. $75,000. — 2228271

Verdun — 1403-05 rue Rolland Lot No 4682-92i, cadastre paroisse de Montréal, terrain 2,520 p.c. Stevenson J. et al. à Henry M. $17,000. — 2228289

Lachine — 366, 52e Avenue Lot No 894-134-7 et 894-128, cadastre paroisse de Lachine terrain 5,800 p.c. Mc Cutchon A.B. à Laviolette R. $18,250. — 2234037

794, 37e Avenue. Lot No 181-3671, cadastre Ville de Lachine terrain 5,950 p.c. Spurr K.H. à Anderson A.J., ép. $26,000. — 2228301.

Pte-Claire — 113 rue Pinkwood-Crescent Lot No 110-305, cadastre paroisse Pointe-Claire terrain 7,844 p.c. Burgoyne H. W., ép. et al. à Stubbs E.E. $22,000. — 2228360.

72 ave Jefferson, Lot No 59-206 et pt 214, cadastre paroisse Pointe-Claire terrain 6,500 p.c. Cross H.M. et al. à Neubygny R.M. $19,500. — 2228358.

Baie-d'Urfé — 40 rue St-Andrew's, Lot No 305-263 et 264 cadastre paroisse Ste-Anne terrain 15,000 p.c. Holmes J. et al. à Detmold P. et al. $45,000. — 22283359

H. Lafontaine — 60, 60e Avenue Lot No 214-7 à 9, cadastre paroisse Pointe-aux-Trembles terrain 6,000 p.c. Pepin J., ép. et al. à Carrine L. $10,000. — 2228388

Dorval — 1281 Belair-Drive, Lot No 15-293, cadastre paroisse de Lachine, terrain 9,000 p.c. Church W.E., ép. à Olliver L. $38,000. — 2228424.

Ste-Marie — 2160 rue Harmony Lot No 1320-1, cadastre Quartier Ste-Marie terrain 2,963 p.c. Mitchell P., ép. à Gabriel Develp. Inc. $106,300. — 2228429.

Rosemont — 6564-66 rue Louis-Hémon, Lot No 208-458, cadastre Village-Visitation, terrain 2,500 p.c. Succ. Luyshyn S. Vve. à Vigeant R. ép. $24,000. — 2228437.

Bordeaux — 12,215 rue de Poutrincourt, Lot No 360-71, cadastre paroisse Sault-au-Récollet terrain 2,808 p.c. Mardini A., ép. à Bergevin G. et al. $27,000. — 2234000.

St-Léonard — 7920 rue Des Forges, Lot No 430-82 et 83, cadastre paroisse Sault-au-Récollet terrain 4,150 p.c. Dagenais A. Vve. à Vaillancourt R. et al. $8,000 — 2234001.

Maisonneuve — 2665 à 69 Jeanne-d'Arc, Lot No 14-1234, cadastre Village Hochelaga terrain 2,800 p.c. Brien P. Vve. à Barkus E. $22.500. — 2234048.

St-Michel — 6653 rue Dumas Lot No 3616-293, cadastre paroisse de Montréal, terrain 1,875 p.c. Gosselin F. à Robillard J. $10,000. — 2234072.

Pierrefonds — 12,435 rue Granger, Lot No 77-49 cadastre paroisse Ste-Geneviève terrain 4,500 p.c. Royal-Trust Co, à Jaekel H. $18,200. — 2228312.

Ahuntsic — 11,416 rue Grande-Allée Lot No 260-83 et pt 261-242, cadastre paroisse Sault-au-Récollet terrain 5,000 p.c. Mercure L., ép. à Fontaine M. $32,000 — 2228351

Beaconsfield — 93 ave St-Louis Lot No 8-955,956, et 1028 à 31, cadastre paroisse Pointe-Claire terrain 14,000 p.c. Ahara P.W. à Clark P. et al.$24,000. — 2234040.

325 Acadia-Drive Lot No 17-25, cadastre paroisse Pointe-Claire terrain 7,048 p.c. Chappell T.L. et al. à Swindiles R.J.F. $32,500. — 2234080.

136 ave Rowan, Lot No 25-438, cadastre paroisse Pointe-Claire terrain 8,000 p.c. Royal-Trust Co. à Godbody H., ép. $20,000. — 2234081

190 Sherwood-Drive Lot No 10-1007, cadastre paroisse Pointe-Claire terrain 9,370 p.c. Festa E.V., et al. à Britten J.P. $40,500. — 2234083.

Montréal-Nord — 10,844, Hébert. Lot no 62-191 et 192, cad. Par. Saut-au-Récollet, terrain 3,840 p.c. Crete B. à Boudreault J. $16,000. — 2220946.

Montréal-Nord — Vacants, Fiset. Lot No 2 Ptie 11, cad. Par. Sault-au-Récollet terrain 41,940 p.c. M. Turcot Const. Ltée, à Charbonneau Frères Ltée, $60,000. — 2221333

11,463, Olier. Lot No 8-867,7-142, cad. Par. Sault-au-Récollet, terrain 2,700 p.c. Petracco C. et al. à Antonacci D. et al. $16,000. — 2221082.

CONTREMAÎTRE

DIVISION DES CEINTURES EN CUIR

Occasion exceptionnelle

Nous offrons une occasion exceptionnelle à un homme très compétent, de prendre charge de la division du cuir, chez le plus grand fabricant de ceintures au Canada.

L'homme que nous recherchons doit être familier avec tous les aspects de son métier.

Ce poste comporte des responsabilités, et offre un salaire et des conditions de travail avantageuses. Discrétion assurée à tous les candidats.

ECRIRE A : CASE 11,691, LA PRESSE

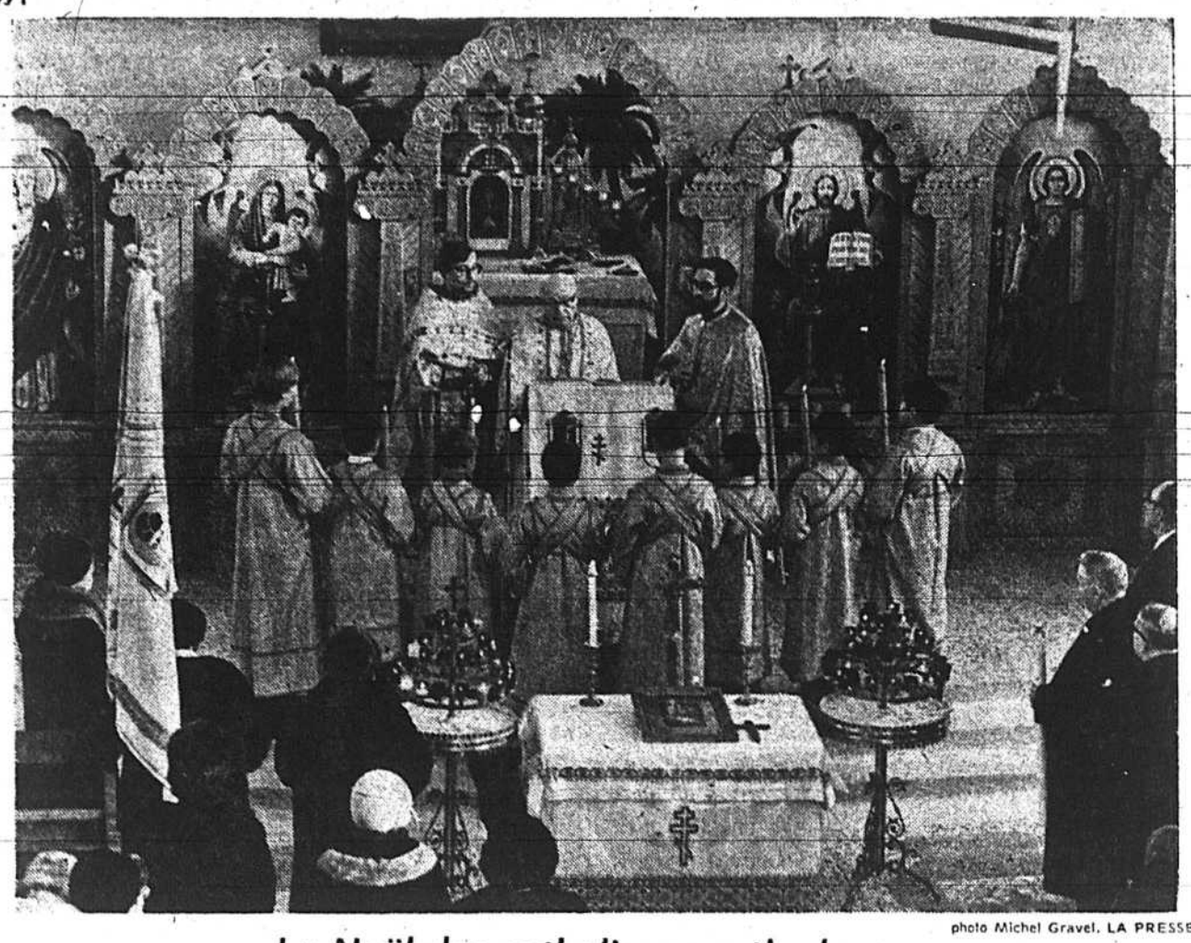

photo Michel Gravel, LA PRESSE

La Noël des catholiques orthodoxes

Pour ceux qui ont gardé l'usage du calendrier Julien, Noël se fêtait hier. Sur la photo on voit la célébration de la messe solennelle de Noël à la cathédrale ukrainienne Sainte-Sophie, à Montréal. Les officiants, dans l'ordre habituel, sont le révérend Ihor Kutash, le très révérend Dr Volodmyr Sluzar ainsi que le révérend Joseph Makaluso. Ce sont des catholiques orthodoxes de rite byzantin.

Rapprochement entre les Eglises anglicane et unie

par Madeleine BERTHAULT

Pour la première fois au Canada, le synode de l'Eglise anglicane et le concile de l'Eglise unie auront lieu dans la même ville et en même temps, à Niagara Falls, en Ontario, du 25 janvier au 2 février 1971.

Ces rassemblements simultanés sont le signe d'un rapprochement certain entre les deux communautés protestantes. Elles travailleront dans deux hôtels différents mais auront des échanges constants. De plus, deux sessions conjointes sont prévues pour les principaux dirigeants.

L'une des deux sessions sera consacrée à l'étude du rapport sur l'unité de l'Eglise et l'autre à l'étude du nouveau livre de chants liturgiques préparé et proposé conjointement par les deux Eglises.

Les négociations en vue d'une union entre les Eglises anglicane et unie ont débuté il y a environ 27 ans. Depuis, un troisième groupe de protestants de 5,000 membres, les disciples du Christ, se sont joints aux pourparlers en 1969.

C'est en novembre 1965, lors d'un congrès à Toronto, que les deux principales dénominations protestantes du Canada ont fait un pas de géant, comme elles le disent elles-mêmes, en vue d'une réunion possible des deux Eglises. En effet, la commission générale sur l'unité de l'Eglise était acceptée et fut fondée par les Eglises anglicane et unie qui approuvaient ainsi les bases d'un plan d'union.

Les congressistes avaient alors exprimé le voeu que de ce travail en commun émerge quelque chose de nouveau et de meilleur par rapport à ce qu'ils avaient connu séparément. Déjà, le livre de chants est une réalisation commune qui sera soumise au concile et au synode.

L'attentat contre la Brink's

La cellule Ouimet se dit responsable

Dans un communiqué transmis, hier soir, à divers journaux et stations radiophoniques, dont "Le Journal de Montréal" et CKLM, la cellule André Ouimet du Front de libération du Québec revendique l'attentat perpétré, mercredi soir, contre la compagnie Brink's.

Vers 22 heures, mercredi soir, un cocktail Molotov a été lancé contre la porte d'entrée du siège social de la compagnie Brink's, 1000 rue Ottawa. L'engin qui n'a pas explosé a fait peu de dégâts. Seule la porte a été brûlée par l'essence qui a pris feu.

"Nous revendiquons l'attentat à la bombe incendiaire contre la Brink's", lit-on dans le communiqué no 2 de la cellule André Ouimet.

Daté du 6 janvier, le communiqué n'a été remis aux journalistes que le lendemain. A la station CKLM, par exemple, l'individu qui l'a apporté, vers 20 heures hier soir, a profité de l'absence momentanée de la téléphoniste pour jeter le message par terre. Il n'a pas été aperçu.

Le communiqué imprimé sur le papier à en-tête du FLQ, avec le patriote à l'arrière-plan, a été retrouvé par un journaliste.

En plus de se déclarer les auteurs de l'attentat à la Brink's, les membres de la cellule Chénier en expliquent la raison :

"Nous avons voulu leur faire ravaler leur cochonnerie des dernières élections provinciales. Nous n'avons pas fini de venger l'honneur du peuple du Québec."

Des menaces sont également proférées contre "tous ceux qui participent à la promotion du système injuste que nous subissons".

"Qu'ils se le tiennent pour dit", précise-t-on.

Par ailleurs, les membres de la cellule Ouimet "saluent leurs camarades prisonniers politiques" et précisent leurs intentions :

"Comme mentionné dans notre premier communiqué, la cellule André Ouimet est passée à l'action. Elle s'intensifiera jusqu'à la libération finale. On n'étouffe pas l'esprit d'un peuple. Vive le Québec libre! Vive le FLQ (71-72). Nous vaincrons!" Et c'est signé cellule André Ouimet.

Le communiqué a immédiatement été remis à la police pour expertises. Les résultats ne sont pas encore connus, mais tout porte à croire qu'il est authentique.

Lewis prédit une percée du NPD au Québec

OTTAWA (PC) — Le leader adjoint du Nouveau parti démocratique, M. David Lewis, a déclaré, jeudi, que son parti fera des gains considérables au Québec, lors des élections de 1972.

M. Lewis qui était interrogé dans le cadre de l'émission télévisée Encounter, au réseau anglais de Radio-Canada, a indiqué que beaucoup de citoyens du Québec appuient le Ralliement créditiste afin de manifester leur opposition aux forces politique et financière établies dans la province.

"Mais j'ai confiance qu'ils viendront éventuellement vers nous."

MM. Lewis et Ed Broadbent, député pour Oshawa-Whitby, ont annoncé leur candidature à la succession du leader actuel, M. T. C. Douglas, qui a décidé d'abandonner son poste.

Il a ajouté que les "travailleurs et fermiers" du Québec ne se préoccupent pas tellement des problèmes constitutionnels auxquels ils doivent faire face du fait qu'ils vivent dans la seule province francophone. Ils sont plus préoccupés par le chômage et les autres malaises sociaux.

L'erreur de 1968

Comme résultat, a ajouté M. Lewis, "je parie que nous ferons une percée au Québec en 1972".

Lors des élections de 1968, le NPD a commis l'erreur de dépenser argent et temps dans les régions anglophones de Montréal, qui furent "gagnées par la trudeaumanie".

Alors qu'on lui demandait s'il était en faveur d'un statut particulier pour le Québec, M. Lewis a indiqué que la province, à titre de "siège de la culture française", mérite une "reconnaissance spéciale" et qu'il accepterait de conclure toutes les ententes raisonnables dans la province, tout en reconnaissant le nationalisme légitime du Québec.

Mais son parti refuserait une fusion avec le Parti québécois, car il n'est pas d'accord avec les vues indépendantistes du PQ.

Désaffiliation à la Place Ville-Marie

Les 27 ingénieurs stationnaires à l'emploi de la Place Ville-Marie ont décidé à l'unanimité de se dissocier du Syndicat des travailleurs unis de l'Amérique, organisme auquel ils étaient affiliés.

Ils ont présenté une requête en accréditation auprès de la Canadian Marine Officers Union dans l'espoir d'être admis à l'intérieur de ce syndicat des ingénieurs marins, mis sur pied il y a environ cinq ans.

Selon un porte-parole du groupe des ingénieurs, cette décision provient d'un malaise intra-muros qui n'aurait pas reçu toute l'attention sollicitée auprès du Syndicat des travailleurs unis de l'Amérique.

La radioactivité monte jusqu'au Canada

LAS VEGAS, Nevada. (UPI) — La radioactivité qui a pollué l'atmosphère à la suite d'un essai nucléaire souterrain, il y a un mois, a été détectée dans 12 Etats américains et aurait même atteint la frontière canadienne.

C'est ce qu'a révélé, hier, le Dr Melvin Carter, directeur du "Southwestern Radiological Health Laboratory". Le savant devait toutefois préciser que la radioactivité se situe en-deçà des limites établies par le conseil fédéral de la radiation et ne pose aucun danger pour les hommes et les animaux.

Le Dr Carter a déclaré au cours d'une conférence de presse que la radioactivité a été détectée dans la neige, le 24 décembre, à International Falls, au Minnesota, tout près de la frontière canadienne. Il a cependant révélé que les représentants de l'agence américaine pour la protection de l'environnement n'ont pas tenté de mesurer l'importance de la radiation du côté canadien.

Si la radioactivité a traversé la frontière, les Etats-Unis auraient ainsi violé le traité de 1963 pour bannir les essais nucléaires.

La fuite radioactive s'est produite quelques minutes après l'explosion d'un engin nucléaire de 20 kilotonnes dans le désert du Nevada. Un nuage de poussière s'est élevé à 8,000 pieds et est retombé en direction nord-est.

Six cents travailleurs de la Commission de l'énergie atomique avaient été évacués de la zone et ne sont retournés au travail que cette semaine. Des 80 automobiles qui ont été contaminées par la radioactivité, seulement quatre ont été remises à leur propriétaire.

Le Dr Carter a révélé que la radioactivité avait été décelée dans l'Idaho, l'Utah, la Californic, le Wyoming, l'Oregon, Washington, le Missouri, le Montana, le Dakota-Nord, le Dakota Méridional et le Minnesota.

90 morts dans un accident d'avion à Leningrad

MOSCOU (UPI) — Des sources des milieux aéronautiques ont rapporté aujourd'hui que 90 personnes ont perdu la vie la veille du Jour del 'An, à Leningrad, quand un avion soviétique s'est écrasé au moment du décollage.

Les mêmes sources avaient rapporté, il y a deux jours, l'écrasement de l'appareil Iliouchine 18, de l'Aeroflot mais, à ce moment, on ne possédait aucun détail relatif au nombre des victimes.

Les Soviétiques ne signalent que très rarement les tragédies aériennes et celle-ci n'avait pas été rapportée dans la presse.

Les sources ont dévoilé que l'appareil décollait de l'aéroport Smolny, de Leningrad, la veille du Jour de l'An, pour un vol en direction de Yerevan, la capitale de l'Arménie. "Les quatre moteurs ont flanché dès le départ, a dit l'un des informateurs. L'appareil s'est écrasé et s'est désintégré, tuant les 90 personnes qui se trouvaient à bord."

Ce bilan comprend les passagers et les membres d'équipage.

Le Iliouchine 18 est le principal appareil de l'Aeroflot, présumée la plus importante flotte aérienne au monde. Toutefois, le nombre d'appareils que compte cette flotte est un secret militaire.

Le Iliouchine 18 est un quadrimoteur turbo-propulsé qui peut normalement transporter 110 passagers. En hiver, toutefois, on retire environ 10 pour cent des sièges, utilisant cet espace libre pour entreposer de chauds vêtements.

L'appareil qui s'est écrasé pouvait transporter au maximum 100 passagers.

La compagnie Dunlop, à Whitby, propose une réduction de salaire

TORONTO (PC) — La compagnie Dunlop Canada Ltd, qui, il y a moins de six mois, congédiait plus de 600 employés en fermant son usine de pneus de Toronto, a demandé à ses 700 employés de Whitby, en Ontario, d'accepter une diminution de salaires de 10 pour cent.

Selon les informations obtenues, la compagnie pourrait également fermer son usine de Whitby, municipalité située à 20 milles à l'est de Toronto, si les employés refusent une telle diminution de salaires.

Les représentants syndicaux ont refusé de parler des détails de la proposition faite par la compagnie, mais, selon l'autres sources, les dirigeants de la Dunlop auraient indiqué que la compagnie ne sera pas responsable "de ce qui se produira après 1971", si la proposition est rejetée.

Le salaire moyen des employés chargés de la fabrication des pneus, à Whitby, est de $4.80 l'heure, ou $192 pour une semaine de 40 heures.

La police retrouve 37 moteurs d'autos volées à Drummondville

par Jean-Paul CHARBON-

Pour la neuvième fois, en moins d'un mois, les membres des escouades des autos volées de la police de Montréal et de la Sûreté du Québec viennent de porter un autre dur coup au trafic des automobiles volées au Québec.

Il s'agit d'une succursale du réseau mis au jour le 17 décembre, dans la région de Drummondville.

Hier, les hommes du capitaine-détective Réjean Cadieux et du lieutenant Jean-Louis Laberge, respectivement de la police de Montréal et de la SQ, ont saisi 37 moteurs et transmissions, ainsi qu'une cinquantaine de portes d'automobiles, dans un garage au 7, rue Saint-Henri, à Drummondville. Le matériel trouvé lors de cette perquisition est évalué à environ $100,000.

Un policier a déclaré ce matin, que plusieurs arrestations et saisies sont prévues prochainement dans le cadre de cette offensive, amorcée au début du mois de décembre.

Ce réseau de voleurs, pratiquement démantelé, avait un chiffre d'affaires annuel de près de $1 million. Il opérait, au moment des premières perquisitions, depuis environ un an.

Sept hommes sont présentement devant les tribunaux à Montréal et à Drummondville. Ils font face à plusieurs chefs d'accusation et un membre de l'escouade des autos volées de la police de la métropole a mentionné, à cet effet, que plusieurs autres accusations sont censées être portées dans quelques jours.

Lors des premières perquisitions dans la région de Drummondville, les policiers avaient trouvé 250 autos à trois endroits différents.

Les voitures, pour la plupart de marque GM, sont de modèles récents et étaient revendues en pièces détachées ou telles quelles.

La plupart des automobiles volées proviennent de Montréal et de la région métropolitaine.

Maurice Rosen complète son tour du monde en un temps record

SAN FRANCISCO (UPI) — L'horloge indiquait 7 h 20 ce matin lorsque Maurice Rosen mit pied à terre à l'aéroport international de San Francisco après avoir accompli le tour du monde en 41 heures 30 minutes. Un nouveau record !

Le téméraire voyageur a fait le tour du globe sur des vols réguliers des lignes aériennes internationales emportant avec lui, pour tout bagage, une petite mallette, son rasoir électrique, un livre et deux rouleaux de films.

En accomplissant ce voyage, Maurice Rosen vient d'abattre l'ancien record du tour du monde accompli en 43 heures 31 minutes par Harry Martin, un "disc jockey" de San Diego.

"Je me suis bien amusé," a déclaré Rosen au terme de son périple autour du monde en ajoutant: "Je recommande ce voyage à tout le monde !"

Le motif de son aventure? "J'avais besoin de quitter la maison pour m'évader quelques heures," de répondre l'intrépide aventurier.

Sa petite évasion lui aura coûté au total $1,300 en billets de voyages sur trois compagnies aériennes. En route, il a fait de brèves (!) escales à Londres, Moscou et Tokyo.

Rosen n'avait jamais auparavant quitté les Etats-Unis, mais comme souvenirs de voyages il ne rapporte que des images fugitives du monde vu à vol d'oiseau.

"L'aéroport de Moscou est l'endroit le plus intéressant que j'ai aperçu parce qu'il n'y avait à peu près pas d'activités et tout semblait terne.

"Je ne crois pas que les Russes aient été au courant de mon aventure. D'ailleurs ils ne m'ont semblé être au courant de rien du tout. L'endroit m'est apparu comme un véritable état policier. Il y avait des policiers qui se tenaient au pied des escaliers mobiles de l'avion lorsque j'en suis descendu."

naissances·décès·remerciements·in memoriam

Parents et amis peuvent rendre leurs derniers hommages dans les salons funéraires énumérés ici entre 13 h et 22 h

ANDREONE (Louis) — A l'Hôtel-Dieu de St-Jérôme, Québec, mercredi le 6 janvier 1971, à l'âge de 77 ans, est décédé, après une courte maladie, M. Louis Andreone, époux de feu Annette Chicoine, frère de Rita Pavesy de New York et Elvira Possé de Turin, Italie, oncle de Gloria Beullac de Montréal et grand-oncle de Christiane, Raymond, Paul et Petel Beullac. La dépouille mortelle repose à la maison funéraire
Wray, Walton, Wray
1234, rue de la Montagne
Les funérailles auront lieu vendredi le 8 courant, à 10 heures a.m., à l'église Lady Chapel of St. Patrick's, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges.

AUBERTIN (Gilberte) — A St-Hubert, le 7 janvier 1971, à l'âge de 64 ans, est décédée Mme Henri Aubertin, née Gilberte Gélineau, demeurant 3900, rue Gélineau, St-Hubert. Elle laisse dans le deuil, outre son époux, son fils, Marcel, ainsi que ses petits-enfants. Les funérailles auront lieu lundi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Latour & Demers
5125, rue Armand, St-Hubert
pour se rendre à l'église Immaculée-Conception, où le service sera célébré à 10 h et de là au cimetière de St-Hubert, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BARBEAU (Albert) — A Montréal, le 7 janvier 1971, à l'âge de 82 ans, est décédé M. Albert Barbeau, époux de feu Adrienne Champagne, père de Marcel. Les funérailles auront lieu lundi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Bonnier, Duclos,
3503, rue Papineau,
à 9 h. 35, pour se rendre à l'église Immaculée-Conception, où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BEAUCHEMIN (Aldéa) — A Beloeil, le 6 janvier 1971, à l'âge de 69 ans, est décédée Mme Alphonse Beauchemin, née Aldéa Dubuc, demeurant à 116 rue Ruisseau Nord à Beloeil. Les funérailles auront lieu samedi le 9 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Maurice Demers,
881, rue Mgr Laval,
à 2 h 45, pour se rendre à l'église St-Mathieu de Beloeil, où le service sera célébré à 3 h, et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BERTHIAUME (Adélina) — A Montréal, le 7 janvier 1971, à l'âge de 65 ans, est décédée Mme Henri Berthiaume, née Adélina Trottier. Les funérailles auront lieu lundi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Société Coopérative de
Frais Funéraires,
4348, rue Papineau,
à 8h45 pour se rendre à l'église Immaculée-Conception, où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de Rawdon, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BELLAVANCE (Edgar) — A Montréal, le 6 janvier 1971, à l'âge de 80 ans, est décédé subitement M. Edgar Bellavance, célibataire, demeurant 1601 rue Logan Montréal. Les funérailles auront lieu samedi le 9 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Donat Martin & Fils
105 rue Saint-Eustache
à Saint-Eustache
à 3 h 30 pour se rendre à l'église Sainte-Marthe-sur-le-Lac où le service sera célébré à 4 h p.m. et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BISSON (Yvette) — Montréal-Nord, le 7 janvier 1971, à l'âge de 44 ans, est décédée Yvette Saint-Pierre, épouse de Léopold Bisson demeurant au 12355 rue Langelier. Les funérailles auront lieu lundi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
A. Savaria Ltée
5001 Boul Henri-Bourassa est
à 9 h 45 pour se rendre à l'église Ste-Colette où le service sera célébré à 10 h et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Salon fermé entre 5 et 7 h.

BOUCHARD (Arthur) — A Montréal, le 7 janvier 1971, à l'âge de 81 ans, est décédé M. Arthur Bouchard, autrefois de Gaspé, époux de feu Elizabeth Gault. Les funérailles auront lieu samedi le 9 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Société Coopérative
de Frais Funéraires,
4848, rue Papineau,
à 8 h. 45, pour se rendre à l'église St-Pierre-Claver, où le service sera célébré à 9 h., et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BOUTET (Amanda) — A Montréal, le 7 janvier 1971, à l'âge de 84 ans, est décédée Amanda Royer, épouse de feu Théophile Boutet. Les funérailles auront lieu lundi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.S. Vallée Ltée,
2548 est, rue Beaubien,
à 9 h 15, pour se rendre à l'église St-Mathieu, où le service sera célébré à 9 h 30, et de là au cimetière de Bois-des-Fillion, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BRISEBOIS (Alexandre) — A Montréal, le 7 janvier 1971 à l'âge de 90 ans, est décédé M. Alexandre Brisebois, ex-pompier de la cité de Montréal, époux de feu Catherine Deralche, père de Charles-Auguste, Albertine et Germain. Les funérailles auront lieu lundi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
2095, rue De Salaberry,
à 8h.30, pour se rendre à l'église St-Joseph-de-Bordeaux, où le service sera célébré à 9h., et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BOUTIN (Maria) — A Montréal, le 7 janvier 1971, à l'âge de 83 ans, est décédée Mme Joseph-Edouard Boutin, née Maria Laroche, demeurant à 1448 - 6e avenue, P.A.T. Les funérailles auront lieu lundi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
T. Sansregret Ltée,
11630, rue Notre-Dame est,
pour se rendre à l'église St-Marcel, où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière de La Patrie, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CANTIN (Léo) — A Montréal, le 5 janvier 1971, à l'âge de 73 ans, est décédé M. Léo Cantin, rentier, époux en 1res noces de feu Rose-Anna Labine, en 2es noces de feu Graziella Rochette et en 3es noces de feu Agathe Deschamps; demeurant à 2857 boul. St-Charles, Lachenaie. Les funérailles auront lieu samedi le 9 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Jos Guay et Fils,
756, rue St-Louis, Terrebonne,
à 9 h 30, pour se rendre à l'église paroissiale de Lachenaie, où le service sera célébré à 10 h, et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CAOUETTE (Jacques) — A St-Eustache, le 7 janvier 1971, à l'âge de 18 ans, est décédé Jacques Caouette, fils de Jean-Claude Caouette et de Simone Chapelain, demeurant à 46, 3e av. Paroisse Saint-Eustache. Il laisse dans le deuil son frère Denis, sa soeur Suzanne, sa belle-soeur Danielle Pêcheux. Les funérailles auront lieu lundi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Alban Mallette & Fils
146, rue St-Louis, St-Eustache
à 9 h 45 pour se rendre à l'église paroissiale où le service sera célébré à 10 h et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CHAPUT (Ferdinand) — A Montréal, le 7 janvier 1971, à l'âge de 72 ans, est décédé M. Ferdinand Chaput, époux de Aurore Samson, demeurant 4853 Clarke, père d'un fils : André. Les funérailles auront lieu samedi le 9 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Alfred Dallaire Inc.
4340, rue St-Denis
à 8 h 40, pour se rendre à l'église St-Enfant-Jésus, où le service sera célébré à 9 h et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CHARBONNEAU (Francis) — A St-Lambert, le 7 janvier 1971, à l'âge de 76 ans, 8 mois, est décédé M. Francis Charbonneau, époux de feu Valéda Courtemanche. Les funerailles auront lieu samedi le 9 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
63, av. Lorne, St-Lambert
à 2 h 30, pour se rendre à l'église paroissiale de St-Lambert, où le service sera célébré à 2 h 30, et de là au cimetière de Granby, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

L'URSS annule un programme d'échanges académique

TORONTO (PC) — Un porte-parole de l'Université de Toronto a déclaré, jeudi, que l'Union soviétique a annulé un programme d'échanges académique, à cause d'un récalcitrant russe qui ne veut pas retourner dans son pays.

Ce même personnage a annoncé que trois Russes, qui étudiaient dans cette institution, dans les cadres de ce programme d'échanges, avaient reçu l'ordre de rentrer dans leur pays.

Les trois jeunes gens doivent se rendre à Ottawa, dimanche, et partiront de Montréal, mardi prochain.

La dispute, dit-il, tourne autour du Dr Boris Dotsenko, un physiciste de la science nucléaire, qui a obtenu asile politique au Canada, il y a trois ans et qui étudie actuellement à l'Université de Toronto, avec une bourse de recherche.

Le porte-parole a donné les informations suivantes. Le 25 novembre dernier, Evgeny Bobrov, conseiller en science et technologie à l'ambassade soviétique à Ottawa, a téléphoné au Dr Claude Bissell, de l'Université de Toronto. Il l'a avisé que si on permettrait au Dr Dotsenko de continuer ses études, le programme d'échanges serait discontinué. Le Dr Bissell a répondu que Dotsenko ne faisait pas partie de la faculté de l'université et que celle-ci ne pouvait l'empêcher d'étudier.

Lettre ouverte

L'ambassade soviétique n'a pas jugé la réponse du Dr Bissell satisfaisante et a annulé le programme, mercredi.

Il ignorait si trois étudiants canadiens et un membre de faculté, actuellement aux études en Russie, seraient retournés au Canada.

Ce programme d'échanges avait débuté en 1963, et, depuis ce temps, 35 étudiants de chacun des deux pays, en ont profité.

Le Dr Dotsenko, qui était venu au Canada comme scientiste, dans ce programme d'échanges, à l'Université de l'Alberta, a écrit une lettre ouverte à l'Union soviétique, en août dernier. Dans cette lettre, il accusait la police secrète russe de lui avoir ordonné de s'infiltrer dans la communauté scientifique de ce pays.

Le professeur Gordon Skilling, responsable de ce programme d'échanges, a dit que l'essai avait été profitable, de part et d'autre, mais que "nous n'avons pas l'intention de faire des concessions, sur d'autres sujets, juste pour le plaisir de continuer l'expérience".

A Ottawa, le sous-secrétaire aux Affaires extérieures, M. A. E. Ritchie, a invité l'ambassadeur soviétique à une entrevue pour lui exprimer la crainte que cette affaire compromette d'autres échanges.

L'ambassadeur n'avait aucune information au sujet des quatre Canadiens qui étudient actuellement en Union soviétique.

Ce programme d'échanges concerne seulement l'université et les autorités soviétiques.

"Nous sommes inquiets, a dit M. Ritchie, parce que ce programme d'échanges est utile et nous regretterions le voir prendre fin."

Dans les milieux du gouvernement, on craint les répercussions de l'affaire sur la visite en Russie de M. Jean-Luc Pépin, ministre du Commerce, plus tard, ce mois-ci.

M. Trudeau doit aussi visiter la Russie en mai.

Webster reçoit le trophée Lombardi

WASHINGTON (AP) — **Alex Webster,** l'ancien centre-arrière des Alouettes de Montréal qui est aujourd'hui instructeur-chef des Giants de New York de la ligue Nationale de football, a été nommé titulaire du trophée commémoratif **Vincent T. Lombardi,** à titre d'instructeur par excellence de la Conférence Nationale de football en 1970.

Le chiffre d'affaires de l'assurance-vie en 1970: hausse probable de $200 millions

L'Association canadienne des compagnies d'assurance-vie croit que, pour 1970, le total des ventes d'assurance-vie au pays augmentera de plus de $200 millions par rapport à 1969.

Cependant, l'augmentation découle surtout de l'accroissement des contrats collectifs d'assurance-vie, qui accusent une augmentation de 6 pour cent. Les ventes d'assurance-vie individuelle, en 1970, ont été légèrement inférieures au chiffre de 1969, qui était un chiffre sans précédent.

Vente d'assurance-vie	1969	1970*
	(en millions de $)	
Individuelle	$ 8,787	$ 8,700
Collective	5,497	5,800
Total	$14,284	$14,500

*Projections

L'augmentation des ventes d'assurance collective témoigne d'une meilleure protection et d'une meilleure sécurité conférées aux employés par leurs employeurs. Dans plusieurs négociations de conventions collectives aujourd'hui, un programme d'assurance-vie collective approprié est l'un des principaux éléments que souhaitent à la fois la main-d'oeuvre et le patronat. Cet avantage, important aux yeux des hommes et des femmes de la main-d'oeuvre, est susceptible de prendre encore plus d'importance dans les années 1970. Cependant, l'assurance collective qui, d'ordinaire, prend fin avec l'emploi, ne peut jamais remplacer à elle seule un programme complet d'assurance-vie personnelle.

Placements

Un relevé préliminaire touchant 16 des plus importantes compagnies d'assurance-vie permet de prévoir que l'infusion de nouveaux capitaux dans les placements sera légèrement moindre en 1970 qu'en 1969. Au cours de l'an dernier, ces compagnies d'assurance-vie ont augmenté leurs placements au Canada d'environ $550 millions. En 1970, on prévoit que cette augmentation aura légèrement diminué et s'établira à environ $520 millions.

Ces fonds représentent une contribution d'importance à la croissance de l'économie canadienne sous forme d'emplois, de services et d'habitations. Les hypothèques et les biens-fonds continuent de représenter l'élément le plus important des placements des compagnies d'assurance-vie; le portefeuille s'est accrû de près de $200 millions durant l'an dernier et, de plus, environ $440 millions de remboursements hypothécaires ont été remployés dans des hypothèques.

Cependant, les prêts sur police aux assurés ont continué de représenter le second élément en importance; ils ont été d'environ $100 millions en 1970, une légère augmentation sur 1969. Cependant, on prévoit, au cours de la prochaine année, une légère diminution de ces sorties de fonds, au fur et à mesure que les taux généraux d'intérêt auront tendance à diminuer.

Les prêts sur police constituent un service contractuel que confèrent la plupart des polices permanentes d'assurance-vie, mais ces prêts, consentis à des taux d'intérêt fixe, ont tendance à devenir plus populaires lorsque les autres taux d'intérêt sont élevés ou lorsqu'il est difficile d'obtenir des emprunts d'autres sources. Si les conditions monétaires sont assouplies en 1971, il est probable que les emprunts sur police décroitront.

En raison de l'incertitude des conditions du marché, les placements d'assurance-vie, en 1970, se sont de nouveau repliés sur les principaux marchés d'obligations corporatives plutôt que d'actions ordinaires. Les achats d'actions ordinaires ont semblé accuser un déclin en 1970, alors qu'ils se sont chiffrés par $65 millions à rapprocher de $108 millions en 1969. Cependant, les achats d'obligations corporatives ont marqué un brusque saut de $13 millions en 1969 pour atteindre un chiffre estimatif de $95 millions en 1970.

Nouveaux services

Dans le domaine de la législation et de la réglementation, on a enregistré des progrès considérables; en 1970, on a ouvert plus large la voie aux compagnies d'assurance-vie, leur permettant ainsi d'offrir de nouveaux services au public. Des amendements apportés à la loi fédérale ont permis aux compagnies d'assurance-vie d'acquérir des sociétés de fonds mutuels et autres filiales, de même que de procurer des services connexes.

Dans la plupart des provinces, on a clarifié, avec les surintendants des assurances ou avec les commissions provinciales des valeurs mobilières, les directives formulées à l'égard des contrats "variables" (les contrats d'assurance-vie reposant sur des fonds habituellement composés d'actions ordinaires).

Les fonds réservés

Ces faits nouveaux se reflètent dans la croissance de fonds spéciaux d'assurance-vie constitués principalement d'actions ordinaires. Ces fonds particuliers, dits "caisses séparées" ou "fonds réservés", servent surtout à capitaliser les nouveaux contrats variables, à la fois dans les secteurs des polices collectives ou individuelles. A la fin de 1968, les compagnies d'assurance-vie au Canada détenaient $283 millions dans les fonds réservés.

CHALIFOUR (Onésime) — A Montréal, le 6 janvier 1971, à l'âge de 66 ans, est décédé M. Onésime Chalifour, époux de Jeannette Marcoux, outre son épouse il laisse dans le deuil ses enfants, Jean-Louis, Jacques, Mme W. B. Gushell (Hélène), Pierre, Mme André Monette (Yolande), Mme Assad Azar (Henriette), Mme Gilles Rivard (Ginette), Gilles et Micheline. Les funérailles auront lieu lundi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Roland Bisson Enrg.,
130, rue Henri-Bourassa est,
à 9 h. 45, pour se rendre à l'église St-André-Apôtre, où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Exposé vendredi à 7 h. p.m.

CHIASSON (Amanda) — A Montréal, le 6 janvier 1971 à l'âge de 89 ans, est décédée Mme veuve Aristide Chiasson, née Amanda Lapierre. Elle laisse dans le deuil une soeur Mme Onésime Vigneault (Louise), ses enfants adoptifs Jean Leblanc et son épouse Rose Cyr, Mme Hazel Prunier, ses petits-enfants Michel, Carol Ann, et Michael et 3 arrière-petits-enfants et plusieurs neveux et nièces. Les funérailles auront lieu samedi le 9 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
4505 ouest, rue Notre-Dame
à 10h15 pour se rendre à l'église St-Zotique, où le service sera célébré à 10h30 et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CORMIER-RIVEST (Alberta) — Subitement, à L'Assomption, le 6 janvier 1971, à l'âge de 78 ans, 9 mois, est décédée Mme veuve Armand Cormier, née Alberta Rivest, demeurant au 133 boul. L'Ange-Gardien à l'Assomption, mère de Simone de L'Assomption, du docteur Guy Cormier, dentiste à Shawinigan-Sud et de Claude de Montréal. Les funérailles auront lieu samedi après-midi le 9 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Résidence Funéraire
Edgar Guilbault
371, boul. L'Ange-Gardien,
à L'Assomption
pour se rendre à l'église paroissiale, où le service sera célébré à 2 h. 30 et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Salons fermés de 5 à 7.

CREPEAU (Maria) — A Montréal, le 5 janvier 1971, à l'âge de 78 ans, est décédée Mme veuve Jules Crépeau, née Maria Conte, mère de 10 enfants. Les funérailles auront lieu samedi le 9 courant. Le convoi funèbre partira des salons
René Thériault Ltée
1120 est, rue Jean-Talon
à 9h45 pour se rendre à l'église St-Arsène, où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière de St-Calixte, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

d'AUTEUIL (Jean-Charles) — A Montréal, le 7 janvier 1971, à l'âge de 76 ans, est décédé M. Jean-Charles d'Auteuil, époux d'Yvette Richard. Les funérailles auront lieu samedi le 9 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
angle boul. Décarie et
av. Notre-Dame-de-Grâce,
à 9 h. 45, pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-Grâce, où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DESCARRIES (Théo.-M.) — A Outremont, le 7 janvier 1971, à l'âge de 86 ans est décédé M. Théo.-M. Descarries laisse dans le deuil ses deux filles Mme avocat, époux de Marie-Anne Huot. Il J.E. Granda (Marie), Mme Daniel Caisse (Rollande) et son petit-fils Michel Caisse. Les funérailles auront lieu samedi le 9 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. S. Vallée Ltée
1111, rue Laurier ouest
à 9 h. 45 pour se rendre à l'église Saint-Viateur où le service sera célébré à 10 h et de là au cimetière de Lachine, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DE SERRES (Armand) — A Lacolle, le 7 janvier 1971, à l'âge de 61 ans, est décédé après une longue maladie, M. Armand De Serres, époux de feu Cécile Capiello, père de Lise, frère de Roland, Marielle (Mme Léopold Massé) et Lucille. Les funérailles auront lieu lundi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Raoul Serres
à Lacolle
pour se rendre à l'église paroissiale, où le service sera célébré à 10 h.

DESORMEAUX (Raoul) — A Montréal, le 6 janvier 1971, à l'âge de 62 ans, est décédé M. Raoul Desormeaux, employé de la Foundation Compagnie Ltd., époux de Cécile Rouleau, laisse sa fille: Mme Maurice McKay (Monique) et son petit-fils, Martin. Les funérailles auront lieu samedi le 9 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Magnus Poirier Inc.,
6520 rue St-Denis,
à 9 h. 30, pour se rendre à l'église St-Albert-le-Grand, où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière de Pointe-Fortune, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DI MASSIMO (Ida) — A Montréal, le 6 janvier 1971, à l'âge de 55 ans, est décédée Mme Edouard Di Massimo, née Ida Piperno, mère de Gino et de Mme Tony Minnicci (Rita). Les funérailles auront lieu samedi le 9 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
400 est, boul. Henri-Bourassa
à 10h45 pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-la-Défense, où le service sera célébré à 11 h., et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DESFORGES (Aldège) — Subitement à Greeces Point, le 4 janvier 1971, à l'âge de 75 ans, est décédé le cap. Aldège Desforges, époux de Aimée Rochon, père de M. Réjean Desforges, de St-Philippe-d'Argenteuil, employé à l'Hydro-Québec, Réjeanne (Mme Bernard Ranger), de Longueuil, Mlle Pierrette Desforges, de Lachute; 2 frères, MM. Gaston, Roland Desforges, de Greeces Point, 1 soeur, Mme Lucien Larose (Françoise), de Montréal. Les funérailles auront lieu vendredi le 8 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Jean Desforges,
1, rue Principale, à Grenville,
à 1 h 15, pour se rendre à l'église paroissiale de St-Philippe-d'Argenteuil, où le service sera célébré à 2 h, et de là au cimetière paroissial, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUBE (Camille) — A Montréal, le 5 janvier 1971, à l'âge de 55 ans, est décédé M. Camille Dubé, fils de feu Clément Dubé et de Rose-Alma Bousquet; demeurant à 2475 est, Marie-Anne. Les funérailles auront lieu samedi le 9 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
4737, rue Delorimier,
à 9 h 45, pour se rendre à l'église St-Louis-de-Gonzague, où le service sera célébré à 10 h, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

FOURNIER (Amélia) — A Montréal, le 7 janvier 1971, à l'âge de 52 ans, est décédée Mme Calixte Fournier, née Amélia Robert; demeurant rue St-Georges Lemoine; mère de Mme Raymond Major (Sybel), Mme Peter Marulus (Marion) Alvin, son épouse Ghislaine Gagnon, ainsi que plusieurs petits-enfants. Les funérailles auront lieu samedi le 9 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Giguère & Tomasso Inc.,
8989, rue Hochelaga
à 10 h. 30 pour se rendre à l'église St-Victor, où le service sera célébré à 11 h. et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

FRENETTE (Jeannine) — A la Pointe-Saint-Charles, le 1er janvier 1971, à l'âge de 9 ans, est décédée Jeannine Frenette, fille de Henri Frenette et de Jeannine Perreault demeurant au 2642 rue Châteauguay. Les funérailles eurent lieu lundi le 4 janvier à l'église Saint-Charles, inhumation au cimetière de Saint-Jean Province de Québec.

FREY (Jeanne) — A Montréal, le 6 janvier 1971, à l'âge de 77 ans, est décédée Mme Jeanne Frey, née Jeanne Gillet, épouse de Henri Frey. Elle laisse dans le deuil ses frères Léon, Jean et son épouse Denyse De Samayan, ses neveux Maurice Gillet, son épouse Lucille Gauvreau, Jean Gillet, son épouse Fernande Dionne et Robert Gillet, sa nièce Mme Pierre Robert (Denise Gillet). Les funérailles auront lieu samedi le 9 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Roland Bisson Enrg.
1415 est, rue Fleury
à 9h45 pour se rendre à l'église St-Charles-Garnier, où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

FUGERE (Ezarina) — A Montréal-Nord, le 7 janvier 1971, à l'âge de 80 ans, est décédée Mme Euclide Fugère, née Ezarina Languedoc, épouse en 1ères noces de feu Ernest Garant. Les funérailles auront lieu lundi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Giroux et Fils Inc.,
11,130 boul. Pie IX.
pour se rendre à l'église Saint-Vincent-Marie-Strambi, où le service sera célébré à 2 h., et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GIRARD (Valma) — A Montréal, le 7 janvier 1971, à l'âge de 77 ans, est décédée Mme veuve Roméo Girard, née Valma Quenneville, demeurant 6590, 26e Avenue, Rosemont. Les funérailles auront lieu lundi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Alfred Dallaire Inc.,
3254, rue Bellechasse, angle Montée St-Michel,
à 8 h. 30, pour se rendre à l'église St-Jean-Baptiste-Marie-Vianney, où le service sera célébré à 9 h., et de là au cimetière de St-Anicet, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GUERTIN (Jeanne) — A Montréal, le 7 janvier 1971, au Pavillon Ross, de l'hôpital Royal Victoria, est décédée Jeanne Sullivan, épouse de Fernand Guertin, C.R. Elle laisse dans le deuil son époux, Me Fernand Guertin, sa fille Suzanne Carreau; ses soeurs: Lucienne, épouse de Patrick Skelly; Béatrice, épouse de Bourget Pérusse; Simone, épouse de Harry Nicholson. Irène, épouse de Russel Gill et ses frères John, René et Robert Sullivan. Les funérailles auront lieu le 11 courant. Le convoi funèbre partira du Salon Funéraire
J. R. Deslauriers Ltée,
5650 Côte-des-Neiges,
pour se rendre à l'église Saint-Antonin, 5391 Snowdon, où le service sera célébré à 10:00 hres a.m. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture.

GUILBAULT (Georges-Etienne) — A Laprairie, le 6 janvier 1971, à l'âge de 73 ans, est décédé M. Georges-Etienne Guilbault, époux de Jeanne-Alice Brunelle; demeurant à 224 Chemin St-Jean, Laprairie. Les funérailles auront lieu samedi le 9 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Henri Guérin Enrg.,
425, chemin St-Jean,
à 1 h. 30, pour se rendre à l'église de la Nativité, où le service sera célébré à 2 h. p.m., et de là au cimetière de St-Lambert, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAFLEUR (Dosithée) — A Montréal, le 5 janvier 1971, à l'âge de 89 ans, est décédé M. Dosithée Lafleur, époux de feu Maria Champagne, demeurant chez sa belle-fille Mme Dorothée Lafleur (Mignonne Brunelle). Les funérailles auront lieu samedi le 9 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Paul & Fortin
835 est, rue Laurier
à 8 h. 45 pour se rendre à l'église St-Denis où le service sera célébré à 9 h. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAFRENIERE (Denis) — A Montréal, le 7 janvier 1971 à l'âge de 72 ans, est décédé M. Denis Lafrenière ex-employé de la ville de Montréal, époux en premières noces de feu Alice Boisseau et en deuxièmes noces d'Antoinette L'Heureux. Les funérailles auront lieu lundi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Omer Duquette Inc.
1350 rue Beaubien est
à 9 h 30 pour se rendre à l'église St-Etienne où le service sera célébré à 10 h et de là au cimetière de Lavaltrie où un libéra sera chanté, lieu de la sépulture. Parents et amis son priés d'y assister sans autre invitation. Exposé vendredi soir à 7 h.

LALLIER (André-Jean) — A Montréal, le 6 janvier 1971, à l'âge de 39 ans, est décédé M. André-Jean Lallier, époux de Renée Gauthier, fils du Dr et Mme Albert Lallier (Berthe Lavigne). Les funérailles auront lieu samedi le 9 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
400 est, boul. Henri-Bourassa,
à 8 h 30, pour se rendre à l'église Ste-Madeleine-Sophie, où le service sera célébré à 9 h, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAMOUREUX (Ubald) — A Montréal, le 6 janvier 1971, à l'âge de 65 ans, est décédé Ubald Lamoureux, époux de Lucette Chouinard, demeurant 3450 Lafontaine. Les funérailles auront lieu samedi le 9 courant. Le convoi funèbre partira des salons
T. Sansregret Ltée,
3198, rue Ontario est
pour se rendre à l'église Très-St-Rédempteur où le service sera célébré à 10 h et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

REMERCIEMENTS

DUCEPPE (Graziella) — Les enfants de Mme Graziella Duceppe remercient sincèrement les personnes qui ont bien voulu leur témoigner des marques de sympathies à l'occasion de la mort de Mme veuve Léopold Duceppe, née Graziella Trudel, survenue le 5 novembre 1970, soit par offrande de messes, de fleurs, de sympathies, soit par bouquet spirituel, télégrammes, visite ou assistance aux funérailles. Les personnes ayant omis de s'inscrire sont priées de considérer ces remerciements comme personnels.

LANGLOIS (Céline) — A Montréal, le 5 janvier 1971, à l'âge de 82 ans, est décédée Mme veuve Michel Langlois, née Céline Laflamme, 2609 Aylwin. Elle laisse dans le deuil ses fils: Albert, Ludger et Martial, sa fille Eléonore. Les funérailles auront lieu samedi le 9 courant. Le convoi funèbre partira des salons
T. Sansregret Limitée,
3198 est, rue Ontario,
pour se rendre à l'église Sainte-Jeanne-d'Arc, où le service sera célébré à 10 heures et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LECLAIR (Jules) — A Montréal, le 7 janvier 1971, à l'âge de 93 ans, est décédé Jules Leclair, né à Terrebonne, autrefois de Roxton Falls, époux de feu Esther Soucisse. Les funérailles auront lieu lundi le 11 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Magnus Poirier Inc.
6520, rue St-Denis
à 10 h 45, pour se rendre à l'église St-Etienne, où le service sera célébré à 11 h et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LIMOGES (Oliva) — A St-Léonard, le 7 janvier 1971, à l'âge de 72 ans, est décédée Mme Wilfrid Limoges, née Oliva Nantel. Les funérailles auront lieu lundi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
4036, rue Bélair,
à 10h30 pour se rendre à l'église Ste-Angèle-de-Méricl, où le service sera célébré à 11 hrs et de là au cimetière de Richelieu, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MAROT (Clérilda) — A Montréal, le 6 janvier 1971, à l'âge de 91 ans, est décédée Mme veuve Hector Marot, (Clérilda Prévost), mère de Jeannette (Mme veuve Ernest La Fontaine), Margot, Berthe, Yvonne (Mme veuve Alfred Pigeon), Alice, épouse de Joseph Payette, Charles, époux de Lucienne Lecault, Gaston, époux de Suzanne Biron, sa soeur, Mme veuve Dollard Lafleur (Laura Prévost). Les funérailles auront lieu samedi le 9 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. A. Guilbault Inc.,
5359, boul. St-Michel,
à 10 h 40, pour se rendre à l'église St-Jean-Berchmans, où le service sera célébré à 11 h, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MARTEL (Ferdinand) — A Montréal, le 5 janvier 1971, à l'âge de 62 ans, est décédé M. Ferdinand (Ti-Loup) Martel; pere de Mme Thérèse Gendron, M. Lucien Martel. Les funérailles auront lieu samedi le 9 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Adolphe Lemay Inc.,
17, avenue Laurier est,
à 9 h. 45, pour se rendre à l'église St-Enfant-Jésus, où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MARTELLA (Rock) — Subitement à Delson, le 7 janvier 1971, à l'âge de 58 ans, est décédé Rock Martella, autrefois épicier Richelieu de la rue Hochelaga, époux de Ersilia Arcangeli, demeurant rue du Collège à Delson. Il laisse, dans le deuil ses soeurs Mme Martella (Rita), MMe Jack Delleci (Marie), Mme Guido Di Rocco (Lise), Mme Léo Lavallée (Arsilia); ses 2 frères Adélard, son épouse Germaine Duchesne, Joseph, son épouse Angéline Arcorage; 2 belles-soeurs Mme Louis Cardinal, Mme veuve Primo Arcangeli, ainsi que plusieurs neveux et nièces. Les funérailles auront lieu lundi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Giguère et Tomasso Inc.,
8989, rue Hochelaga,
à 9 h. 30, pour se rendre à l'église Santa Domenico Savio, où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MARTIN (Euclide) — A Laprairie, le 7 janvier 1971 à l'âge de 74 ans, est décédé M. Euclide Martin époux de Elisabeth, Tessier, demeurant à 535 St-Paul. Les funérailles auront lieu lundi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Henri Guérin Enrg.
425 Chemin Saint-Jean
à 10 h pour se rendre à l'église Nativité où le service sera célébré à 10 h 30 et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

McDONALD (Flore) — A Montréal, le 7 janvier 1971 à l'âge de 82 ans, est décédée Mme veuve John McDonald, née Flore Blain, demeurant au foyer St-François. Les funérailles auront lieu samedi le 9 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Omer Duquette Inc.
1350 rue Beaubien est
à 9 h 45 pour se rendre à l'église Saint-Ambroise où le service sera célébré à 10 h et de là au cimetière de Saint-Maxime, Ville Lemoyne, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

McELLIGOTT (Léontine-Ellen) — A sa résidence, le 8 janvier 1971, est décédée Léontine-Ellen McElligott, mère bien-aimée d'Ellen (Mme Frank Hawke), James-H. "Jim", Robert-E. "Bob"; chère belle-mère de Frand, Rita et Noella; Nana chérie de Richard, Donald, Diane, Michael, Jimmy et Caroline; lui survivent 1 frère: Arthur Côté de Haute-Rive, Québec, plusieurs neveux et nièces. Les funérailles auront lieu lundi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
2095, rue De Salaberry,
à 9 h 30 pour se rendre à l'église Notre-Dame-duBel-Amour, où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière de St-Sauveur-des-Monts, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PARADIS (Yvonne) — A Montréal, le 7 janvier 1971, à l'âbe de 62 ans, est décédée Yvonne Bissonnette, épouse de feu Alphonse Paradis, demeurant à Rosemont, Les funérailles auront lieu lundi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Alfred Dallaire Inc.
3254, rue Bellechasse
angle boul. St-Michel
à 9 h 45, pour se rendre à l'église St-Marc de Rosemont, où le service sera célébré à 10 h et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PROULX (Gérard) — A Montréal, le 6 janvier 1971, à l'âge de 64 ans, est décédé M. Gérard Proulx, époux de Eva Joyce; père de André, Jacques, Mme Gilles Emond (Micheline), Mme Al Graham (Claudette). Les funérailles auront lieu samedi le 9 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Roland Bisson Enrg.
130 est, boul. Henri-Bourassa,
à 9 h. 45, pour se rendre à l'église Ste-Madeleine-Sophie, où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

JEAN XXIII

Vive reconnaissance à Jean XXIII pour faveur obtenue. G.L.

PAQUIN (Guy) — A Montréal, le 5 janvier 1971, à l'âge de 24 ans, est décédé M. Guy Paquin, époux de Diane Imanti. Les funérailles auront lieu samedi le 9 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
3661 est, rue Jean-Talon,
à 9 h. 45, pour se rendre à l'église St-Mathieu, où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

QUESNEL (Oscar) — Subitement à Lachute, le 7 janvier 1971, à l'âge de 82 ans, est décédé M. Oscar Quesnel, époux de feu Bernadette Paradis. Les funérailles auront lieu lundi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Omer Duquette Inc.,
1350, rue Beaubien, est,
à 8h30 pour se rendre à l'église St-Jean-de-la-Croix, où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

RAYLE (Albina) — A l'hôpital Charles Lemoyne, le 7 janvier 1971, à l'âge de 94 ans et 5 mois, est décédée Dame Ovila Rayle née Albina Bonnier épouse feu Ovila Rayle. Les funérailles auront lieu santedi le 9 courant. Le convoi partira de la résidence funéraire
E. Darche & fils Inc.
86 rue St-Charles ouest, Longueuil
à 9 h 45 pour se rendre à l'église Saint-Pierre-Apôtre où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière de l'Est de Montréal, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

REYNOLDS (James H.) — A Valleyfield, le 6 janvier 1971, à l'âge de 85 ans, est décédé M. James H. Reynolds, époux de feu Valentine Lecompte. Les funérailles auront lieu samedi le 9 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. A. Larin & Fils
212, rue St-Laurent
pour se rendre à l'église du Sacré-Coeur, où le service sera célébré à 2 h 30 et de là au cimetière de Valleyfield, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

RICHER (Gabrielle) — A Montréal, le 7 janvier 1971, à l'âge de 61 ans, est décédée Mlle Gabrielle Richer, fille de feu Henri Richer et de feu Bernadette Tétreault, soeur d'Yvette. Les funérailles auront lieu samedi le 9 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Magnus Poirier Inc.,
6520 rue St-Denis,
à 8 h. 15, pour se rendre à l'église St-Edouard, où le service sera célébré à 8 h. 30, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

RIVEST-LEBEAU (Marguerite) — A L'Assomption, le 5 janvier 1971, à l'âge de 56 ans, est décédée Mme Gérard Rivest, née Marguerite Lebeau, demeurant au 140 ave du Parc à L'Assomption, soeur de M. le Curé Jean-Paul Lebeau de St-Paul-l'Ermite et de soeur Thérèse Eva des Soeurs de Ste-Anne à Sherbrooke. Les funérailles auront lieu samedi le 9 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Résidence Funéraire
Edgar Guilbault
371, boul L'Ange-Gardien,
à L'Assomption
pour se rendre à l'église paroissiale de l'Assomption où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière de St-Paul-l'Ermite, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Salons fermés de 5 à 7.

ROCH (Armand) — A Montréal, le 7 janvier 1971, à l'âge de 67 ans, est décédé M. Armand Roch, fils de feu Paul-Horace Roch, et de feu Maria Prud'Homme. Les funérailles auront lieu samedi le 9 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
5551, rue Wellington, Verdun,
à 8 h. 30, pour se rendre à l'église Notre-Dame de Montréal, où le service sera célébré à 9 h., et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

ROCHON (Léo-Paul) — A St-Benoit-des-Deux-Montagnes, le 7 janvier 1971, à l'âge de 64 ans est décédé M. Léo-Paul Rochon, époux de Béatrice Carrière, demeurant 49 Rang Frenière, St-Benoit; frère de M. Robert Rochon, maire de la paroisse de St-Benoit. Les funérailles auront lieu lundi après-midi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Jacques Vendette,
41, rue Ste-Madeleine, à
St-Benoit-des-Deux-Montagnes,
pour se rendre à l'église paroissiale, où le service sera célébré à 2 h. 30, et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Salons fermés de 5 à 7.

ROY (Marie-Anna) — A Laflèche, le 7 janvier 1971, à l'âge de 78 ans, est décédée Marie-Anna Nantel, épouse en 1res noces de Joseph Bélanger, et en 2mes noces de feu Ernest Roy, mère de Fleurette (Mme Adrien Lapointe). Les funérailles auront lieu samedi le 9 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Ed Darche et Fils Inc.
3219, rue Grande-Allée
à 10 h 45, pour se rendre à l'église Notre-Dame de L'Assomption, où le service sera célébré à 11 h, et de là au cimetière de St-Maxime, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

SANSFAÇON (Claude) — A Montréal, le 7 janvier 1971, à l'âge de 39 ans, est décédé M. Claude Sansfaçon, époux de Roberte Marsan, père de Claudine, Guy, Sylvia; lui survivent sa mère et ses soeurs. Les funérailles auront lieu lundi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Jos. Lussier & Fils,
4733, rue Papineau,
à 9h45 pour se rendre à l'église St-Stanislas, où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

SAVARD (Pierre) — A St-Eustache, le 7 janvier 1971, à l'âge de 71 ans, est décédé M. Pierre Savard, époux de Julia Chartier, demeurant 218 Houde, St-Eustache. Les funérailles auront lieu lundi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Alfred Dallaire Inc.,
2590, rue Rouen,
à 8 h. 45, pour se rendre à l'église St-Anselme, où le service sera célébré à 9 h., et de là au cimetière de Longueuil, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

FAITES CONFIANCE À UNE MAISON RÉPUTÉE
Ne prenez pas le risque d'être désappointé, nos artistes-sculpteurs créeront, dans les plus beaux granits, une véritable pièce d'art. Nous vous offrons une variété de monuments à des prix convenant à toutes les bourses.
Pamphlet gratuit sur demande
SEBASTIANO AIELLO
Artiste-sculpteur
BUREAU : 6776 EST, SHERBROOKE
Terrain des monuments • À côté du cimetière de l'Est
6811 EST, SHERBROOKE — 259-6917
OUVERT TOUS LES SOIRS JUSQU'À 8 H.
SAMEDI ET DIMANCHE JUSQU'À 5 H.

ST-PIERRE (Annette) — A Ste-Anne-des-Monts, le 31 décembre 1970, à l'âge de 56 ans, 11 mois, est décédée Dame Annette Lever, épouse de Omer St-Pierre, industriel, elle laisse dans le deuil, outre son époux, ses enfants, gendre et belles-filles: Val-Maurice (Nicole Jacob), Gaston (Loïs Staley), Jacques (Monique Bessette), Louise (Mme Yves Labrecque), France, Michel, Pierre-Louis, Nicole, ses petits-enfants : Brigitte, Patrice et Sonia St-Pierre, Andrée, Lucie et Martin Labrecque, ses frères et soeurs, beaux-frères et belles-soeurs : M. et Mme Charles Bernatchez (Maria Lever), Madame Carmen De Blois-Lever, M. et Mme Jean-Louis Lever, Mme Philippe D'Anjou (Alma Gasse Lever), Mlle Yvonne Lever, Mme Simone Lever-Couturier, M. et Mme Roger Lever, Soeur Marie-Anne St-Pierre, R.S.R., M. et Mme Albert St-Pierre, Mlle Berthe St-Pierre, M. et Mme Antoine St-Pierre, M. et Mme Louis-Marie St-Pierre, Soeur Gertrude St-Pierre, R.S.R., M. et Mme Maurice Beaulieu (Blanche St-Pierre), Soeur Marthe St-Pierre, R.S.R. ainsi que plusieurs neveux et nièces. Les funérailles et l'inhumation ont eu lieu le 4 janvier à Ste-Anne-des-Monts.

TALLARD (Alice) — A Laprairie, le 7 janvier 1971, à l'âge de 67 ans, est décédée Mme Jacques Tallard, née Alice Riel. Les funérailles auront lieu samedi le 9 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Henri Guérin Enrg.,
425, chemin St-Jean, Laprairie,
pour se rendre à l'église de la Nativité, où le service sera célébré à 1 h. p.m., et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

THEORET (Cléophas) — A St-Eustache, le 6 janvier 1971, à l'âge de 70 ans, est décédé M. Cléophas Théoret, chauffeur de Terminus Taxi, époux de Marcelle St-Jean, demeurant à 373, rue St-Eustache. Les funérailles auront lieu samedi le 9 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Donat Martin et Fils
105, rue St-Eustache
à 1 h. 45 pour se rendre à l'église paroissiale de St-Eustache, où le service sera célébré à 2h. et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

VERREAU (Anathole) — A Verdun, le 6 janvier 1971, à l'âge de 68 ans, est décédé M. Anathole Verreau, époux de Yvonne Prégent, père de Mme Alphonse Tanguay (Thérèse), Jacques et son épouse Thérèse, Mme Jacques Racette (Claudette), Mme Yvon Quenneville (Jacqueline), demeurant 5238 Wellington. Les funérailles auront lieu samedi le 9 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
L. Thériault Inc.,
512, rue de l'Eglise,
à 8 h 40, pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-Lourdes, où le service sera célébré à 9 h, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation, S.V.P. Pas de fleurs.

Nécrologie

DUMAINE (Allard)

A St-Hyacinthe le 29 décembre 1970 est décédée Edouardina Allard (Loulou) épouse de Adrien Dumaine i.a. demeurant 2247 rue Bernier, St-Hyacinthe. Outre son époux, elle laisse dans le deuil ses soeurs Marie-Anne, Marguerite (Mme Aimé Boucher, de Montréal), Emérentienne (Mme Clément de la Chevrotière, de Québec), son frère le juge Félix Allard, d'Amos, Cécile i.a. de Montréal, Berthe, de St-François du Lac. Ses belles-soeurs Mme Félix Allard (Jeanne Hébert), Mme Raoul Dumaine (Eva Paré, de Cap de la Madeleine), Eva et Albia Dumaine, de St-Guillaume. Plusieurs neveux, nièces, petits-neveux et petites-nièces. Le service funèbre fut célébré le 2 janvier à l'église du Sacré-Coeur de St-Hyacinthe. Libera et inhumation à St-Guillaume. —

REMERCIEMENTS

Mme ANNA GOSSELIN

A Montréal le 25 décembre 1970, à l'âge de 90 ans est décédée Mme Anna Gosselin (Thibault). Elle laisse dans le deuil ses 2 fils Emery et Armand Gosselin, 3 brus Mme Simone Gosselin, Mme Rosa Gosselin, Mme veuve Aurore Gosselin.

La famille remercie sincèrement toutes les personnes qui lui ont témoigné de la sympathie à l'occasion du décès, soit par offrande de messes, envoi de fleurs, télégrammes, soit par visite ou assistance aux funérailles.

Les personnes ayant omis de s'inscrire ou de faire part de leur adresse sont priées de considérer ces remerciements comme personnels. —

FLEURISTE
A. Jules d'Alcantara Inc.
526-5955
3033 SHERBROOKE E.

Les ouvriers de Chrysler rejettent une nouvelle offre

DETROIT (PA) — La société Chrysler a fait une nouvelle offre au Syndicat des travailleurs unis de l'automobile, hier, mais cette offre a été immédiatement rejetée, a déclaré un porte-parole de la compagnie.

Le vice-président pour les relations ouvrières, M. William O'Brien, a indiqué que le syndicat avait rejeté les offres patronales touchant la rétroactivité et la hausse des salaires devant être accordée à ses 10,000 membres.

Un porte-parole syndical a expliqué, de son côté, que même si les salaires de base offerts dans la nouvelle proposition se comparent à ce qui fut obtenu chez GM et Ford précédemment, l'offre a été rejetée parce qu'elle ne comportait pas de clause de rétroactivité, ce que les TUA ont obtenu chez Ford.

M. O'Brien a indiqué que les hausses salariales offertes auraient occasionné des déboursés supplémentaires de l'ordre de $700 millions au cours des trois prochaines années.

Entre-temps, la société Chrysler, qui avait déjà annoncé un ralentissement des travaux à son usine de Windsor, à compter du 25 janvier, a fait savoir, hier, que la même chose se produira à Hamtramck et Los Angeles, aux Etats-Unis, à partir du 18 janvier.

A Detroit, le vice-président de l'union, M. Douglas Fraser, a déclaré que, si cela est nécessaire, les travailleurs iront jusqu'à la grève pour obtenir la rétroactivité qui leur revient.

M. Fraser a ajouté que le syndicat décidera de l'action à prendre dès lundi, après la poursuite des négociations qui doit se tenir au cours de la fin de semaine.

Appel d'offres

OFFICE DES AUTOROUTES DU QUEBEC

AUTOROUTE des LAURENTIDES

Projet S-22 — Construction de ponts-routes jumelés en béton armé à l'intersection de la route 11, dans la municipalité de Val-Morin, section D-64-2 du prolongement de Sainte-Adèle à Sainte-Agathe de l'autoroute des Laurentides.
Sont admis à soumissionner ceux qui ont leur établissement principal dans le Québec.
Un versement de $40.00, non remboursable, fait à l'ordre de l'Office des autoroutes du Québec, est requis pour l'obtention des plans et devis nécessaires.
Dépôt de garantie: un chèque certifié à l'ordre de l'Office des autoroutes du Québec, ou cautionnement de soumission: $49,000.00.
Clôture des soumissions: 15 heures (h.n.e.) le 27 janvier 1971.
Les documents nécessaires sont obtenus à l'Office des autoroutes du Québec, 75 ouest, boulevard Dorchester, bureau 1600, Montréal, ou au Ministère de la Voirie, bureau E-5, Hôtel du Gouvernement, Québec.

Le Secrétaire,
JACQUES TASCHEREAU, notaire.

Projet S-24 — Construction de ponts-routes jumelés en béton armé au chemin Saint-Jean, dans la municipalité du village de Sainte-Agathe-Sud, section D-64-4 du prolongement de Sainte-Adèle à Sainte-Agathe de l'autoroute des Laurentides.
Sont admis à soumissionner ceux qui ont leur établissement principal dans le Québec.
Un versement de $40.00, non remboursable, fait à l'ordre de l'Office des autoroutes du Québec, est requis pour l'obtention des plans et devis nécessaires.
Dépôt de garantie: un chèque certifié à l'ordre de l'Office des autoroutes du Québec, ou cautionnement de soumission: $28,000.
Clôture des soumissions: 15 heures (h.n.e.) le 27 janvier 1971.
Les documents nécessaires sont obtenus à l'Office des autoroutes du Québec, 75 ouest, boulevard Dorchester, bureau 1600, Montréal, ou au Ministère de la Voirie, bureau E-5, Hôtel du Gouvernement, Québec.

Le Secrétaire,
JACQUES TASCHEREAU, notaire.

"VENTE A L'ENCHERE"
Dossier No 182-69-2206 — M. Rénald Bédard.
Bungalow, finition extérieure en bois lambrissé et papier imitation de brique, sis au numéro civique 3005, rue Paquette, Ville St-Hubert, comté de Taillon.
Une mise à prix a été fixée à $100.00 et aucune offre inférieure ne sera considérée.
L'acheteur devra payer sur place le montant de la mise à prix.
Ce dépôt sera confisqué si l'adjudicataire refuse de donner suite à son offre.
L'acheteur s'engagera à déplacer ou démolir ce bâtiment avant le 1er avril 1971.
Advenant que l'adjudicataire décide de déplacer ce bâtiment, il devra s'assurer qu'il pourra obtenir tous les permis nécessaires à cet effet.
Le Ministère se réserve le droit de retirer cette vente en tout temps avant l'adjudication.
Les conditions se rapportant à cette vente seront lues avant l'enchère.
Cette vente aura lieu, mercredi le 20 janvier 1971, à 10.00 heures, sur les lieux mêmes.
Pour renseignements additionnels s'adresser à:
Monsieur Brune Perron,
255 est, boul. Crémazie
Montréal 354, P.Q.
Tél. 873-4037

Le sous-ministre,
PHILIPPE BUREAU, Ing.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Pourquoi suis-je ckaciste?

Mme RENÉ PHANEUF
5211 ave Casgrain, Montréal
Vous savez, quand on est mère de famille, les points de vue de Nicole et de Liette à l'émission "Nos Quatre Vérités", peuvent nous aider à comprendre la jeune génération.

CKAC 73

DES PRIX À SE BOUSCULER

DUPUIS
CENTRE-VILLE SEULEMENT

Quantités limitées.
Premiers arrivés, premiers servis
Pas de commandes postales ni téléphoniques.
S.V.P.

Spécial d'ouverture 95 manteaux sport

Lot de manteaux sport en tissus variés: Tweed, lainage, cuir, fourrure "Borg". Grandeurs 8 à 16.

DUPUIS — DEUXIEME — RAYON 510

Prix courant 50.00 à 150.00
15.00 chacun

Spécial d'ouverture! 200 robes

A ce prix, procurez-vous plusieurs de ces robes de styles nouveaux très gais de coloris. De crêpe, polyester, Fortrel*, Arnel*, et autres tissus lavables et séchables à la machine. Teintes variées. Tailles 12 à 20 et 14½ à 22½.
*Marques déposées

DUPUIS — DEUXIEME — RAYON 530

Prix courant jusqu'à 40.00
10.00 chacune

Manteaux midi

Quantité limitée de manteaux midi sans fourrure. Bon choix de grandeurs (8 à 16), de tissus (lainage, tweed) et de couleurs.

DUPUIS — DEUXIEME — RAYON 510

Prix courant 65.00 à 90.00
34.00 chacun

Robes junior

En lainage, nylon soufflé, crêpe, Fortrel*, et autres tissus dans le lot, ces robes vous sont présentées dans des tons de saison. Tailles 7 à 15. (100 seulement).
*Marque déposée

DUPUIS — DEUXIEME — RAYON 533

Prix courant jusqu'à 30.00
9.99 chacune

Manteaux de femme

Bon choix de manteaux sans fourrure, en cuir ou en tissus, tels que lainage, tweed ou gabardine. Choix de couleurs et de grandeurs.

DUPUIS — DEUXIEME — RAYON 510

Prix courant 70.00 à 105.00
44.00 chacun

Aubaine à ne pas manquer

Robes Junior de manufacturiers de bonne renommée. Coloris variés dans des tissus de tricot, nylon soufflé, Lurex*, Fortrel*, et autres textures. Tailles 7 à 15. (100 seulement).
*Marques déposées

DUPUIS — DEUXIEME — RAYON 533

Prix courant jusqu'à 35.00
12.00 chacune

Pour petites tailles

Excellent choix de manteaux Junior avec ou sans fourrure. Tailles, tissus, et coloris variés.

DUPUIS — DEUXIEME — RAYON 513

Prix courant 70.00 à 120.00
44.00 chacun

Costumes 3-pièces

De lainage, importés d'Italie; très bonne confection. Pratiques pour les jours froids. C'est le vêtement indispensable à votre garde-robe. Teintes variées. Tailles 12 à 20.

DUPUIS — DEUXIEME — RAYON 530

Prix courant jusqu'à 35.00
17.50 l'ensemble

Manteaux de femme

Manteaux sans ou avec col de fourrure. Grandeurs variées (10 à 20). Très beau choix de couleurs et de tissus.

DUPUIS — DEUXIEME — RAYON 510

Prix courant 110.00 à 155.00
64.00 chacun

Mini et midi

Robes mini et midi et robes pantalons, dans des styles jeunes de toute dernière nouveauté. Tissus variés, coloris de saison, tailles 7 à 15.

DUPUIS — DEUXIEME — RAYON 533

Prix courant jusqu'à 45.00
18.00 chacune

Manteaux avec fourrure

Excellente valeur dans des tissus et fourrure de toute première qualité. Choix de grandeurs.

DUPUIS — DEUXIEME — RAYON 510

Prix courant 155.00 à 235.00
94.00 chacun

À ne pas manquer

150 robes (tailles 14½ à 22½) et robes-pantalons (tailles 12 à 20) dans le lot de styles variés, à un prix ridiculement bas. Tons de saison. Lainage ou Fortrel* et autres tissus variés.
*Marque déposée

DUPUIS — DEUXIEME — RAYON 530

Prix courant jusqu'à 40.00
19.99 chacune

Perruques variées

Vaste choix de perruques en Kanekalon* et Dynel*. Différents styles disponibles en blond, brun, châtain roux et autres teintes naturelles.
*Marques déposées

DUPUIS — DEUXIEME — RAYON 340

Ordinairement 30.00
9.98 chacune

Robes importées

125 robes en tissus variés, dont 100 en tricot lavable, importées d'Italie. Modèles et coloris de toutes saisons. Tailles 12 à 18.

DUPUIS — DEUXIEME — RAYON 530

Prix courant jusqu'à 44.00
23.99 chacune

Chapeaux pour dames

Lot de chapeaux en fourrure véritable (mouton) et synthétique. Bon choix de teintes, ainsi que plusieurs modèles différents.

DUPUIS — DEUXIEME — RAYON 340

Prix courant 15.00 à 25.00
2.00 chacun

Robe/pantalon/veste midi

Les ensembles interchangeables sont toujours en demande. En tricot lavez-portez. Tailles 7 à 15. Teintes: noir/blanc, violet/blanc dans le lot. Incroyable à ce prix.

DUPUIS — DEUXIEME — RAYON 533

Prix courant 65.00
32.50 l'ensemble

Dupuis ... à 2 pas seulement du métro — OUVERT CE SOIR JUSQU'À 21 H SAMEDI JUSQU'À 17 H

Rapt d'un diplomate en Uruguay

MONTEVIDEO, Uruguay. (PA-Reuter-UPI-AFP) — La Grande-Bretagne a demandé à l'Uruguay de faire l'impossible pour obtenir la "libération rapide" de l'ambassadeur britannique à Montevideo, M. Geoffrey Jackson, kidnappé ce matin en plein centre de la capitale uruguayenne par un commando de tupamaros. A l'ONU, le secrétaire général U Thant a exprimé son "indignation" à la nouvelle de l'enlèvement du diplomate britannique.

Et à Montevideo, la police qui a organisé une gigantesque chasse aux ravisseurs, a arêté au début de l'après-midi, deux hommes soupçonnés d'avoir participé indirectement au rapt de l'ambassadeur britannique.

L'affaire Jackson constitue la quatrième opération d'enlèvement effectuée par les tupamaros en six mois. Ces guérilleros urbains de l'Uruguay, qui ont déjà exécuté le conseiller économiste américain Dan Mitrione, détiennent depuis août dernier, comme otages, l'agronome américain Claude Fly et lec onsul du Brésil, M. Alioso Dias Gomide.

L'ambassadeur britannique Geoffrey Jackson avait quitté son domicile comme à l'accoutumée ce matin et se rendait en voiture à l'ambassade. Il était entouré de son chauffeur et de deux gardes du corps. Soudain, dans une des rues de la vieille ville, la voiture fut interceptée par une camionnette noire occupée par cinq ou six jeunes gens.

Gardes blessés

Selon des témoins, ils étaient bien habillés, et la plupart d'entre eux étaient blonds. Un témoin a déclaré que l'un des jeunes gens portait un panier rempli de légumes sous lesquels étaient cachées des armes, et notamment une mitraillette. Entourant la voiture, les guérilleros ont saisi les armes dissimulées dans le panier et ont obligé l'ambassadeur et ses compagnons à descendre. Ils ont alors frappé à coups de crosse le chauffeur et les deux gardes du corps, pour qu'ils ne puissent donner l'alerte, puis ont contraint l'ambassadeur à monter dans la camionnette qui a démarré aussitôt.

Des témoins ont raconté plus tard que l'ambassadeur se débattait pour ne pas entrer dans la camionnette, mais qu'il avait été finalement maîtrisé par ses ravisseurs.

La camionnette a été retrouvée peu après, endommagée, dans une rue assez proche du lieu du rapt, où elle avait été abandonnée.

Le chauffeur et les gardes du corps de l'ambassadeur ont réussi, malgré leurs blessures, à alerter la police et l'ambassade. Ils ont été hospitalisés.

Un dispositif de recherche a été aussitôt mis en oeuvre. Des barrages

Voir RAPT, en page A 6

M. Geoffrey JACKSON

Le plus grand quotidien français d'Amérique

COTES BOURSIÈRES DE CLÔTURE

la presse

Montréal, vendredi 8 janvier 1971, 87e année, no 6, 42 pages, 4 cahiers

DERNIÈRE ÉDITION 10c

Etude de l'abolition de la confession dans certains cas

CITE DU VATICAN (UPI) — Le pape Paul VI vient de demander aux 3,199 évêques du monde entier d'étudier une recommandation visant à abolir la confession obligatoire pour les catholiques romains, sauf dans les cas de fautes graves.

Cette recommandation est contenue dans un document sur la confession préparé au Vatican par le département pour la discipline des sacrements. Elle a été soumise récemment aux évêques.

Les recommandations pourraient être adoptées par l'Eglise d'ici un an, advenant un accord des évêques.

Ceci permettrait les confessions communautaires aux catholiques romains. Le prêtre pourrait donner l'absolution générale à tous ceux qui se sont ainsi confessés.

La confession individuelle est obligatoire dans l'Eglise depuis le concile de Trente, c'est-à-dire depuis le XVIe siècle.

L'élimination de la confession individuelle entrainera certainement de nombreuses critiques de la part de conservateurs qui s'opposent déjà aux réformes liturgiques.

Toutefois, affirme-t-on dans des milieux bien renseignés, l'adoption des confessions communautaires ne privera pas les catholiques qui le désirent du droit de se confesser individuellement.

On croit savoir que la confession individuelle continuera d'être exigée dans certains cas que l'on ne précise pas. Il pourrait s'agir des cas où la faute commise a des conséquences graves sur d'autres personnes, notamment dans des cas de vols. Dans ce cas, le prêtre exigerait la restitution avant l'absolution.

Fabre: recomptage le 20 janvier

par Jean-Claude TRAIT

Un nouveau dépouillement en vue du recomptage des votes aura lieu le 20 janvier dans la circonscription de Fabre, en rapport avec la contestation des élections provinciales dans ce comté, contestation qui se poursuit déjà depuis plusieurs semaines.

C'est ce qu'a décidé hier le tribunal composé des juges Alan Gold, Yves Laurier et Jean Filion.

Il y a quelques jours, en effet, Me Villeneuve, représentant le candidat élu mais contesté dans Fabre, M. Gilles Houde, présentait deux requêtes d'amendement qui amenaient en fait à demander un recomptage des votes dans Fabre.

Se faisant le porte-parole de ses collègues, le juge en chef Alan Gold a lu la décision du tribunal. Auparavant, le juge a donné un bref résumé de l'affaire et de ses développements, pour une "bonne compréhension de cette demande".

Le tribunal s'est fondé sur l'argumentation de Me Villeneuve, représentant M. Gilles Houde, et sur celle de Me Pothier Ferland, représentant le candidat péquiste défait, M. Jean-Roch Boivin. Après étude et analyse, les trois juges se sont prononcés en faveur de la requête de Me Villeneuve. Un facteur, entre autres, semble avoir été le poids. Il est ainsi rédigé : "Si la requête est accueillie à tort et que le dépouillement des votes devait éventuellement se révéler inutile pour la solution du litige, les parties ne souffriraient d'autre préjudice que celui découlant d'un retard de quelques semaines. D'autre part, si nous refusons la demande de modification et que nous ayons tort de le faire, il est certain que la Cour d'appel ordon-

Voir RECOMPTAGE, en page A 6

Mini-Loto: 22589

Le numéro gagnant de la Mini-Loto cete semaine est 22589.

Les détenteurs de billets portant ce numéro, pour la semaine se terminant le 8 janvier 1971, gagnent donc $5,000.

Quant à ceux qui possèdent des billets dont les chiffres se terminent par 2 5 8 9, ils gagnent $500 chacun.

Enfin, les détenteurs de billets dont les chiffres finissent par 5 8 9, recevront $100 chacun.

Pour encaisser leurs prix, les gagnants doivent suivre les directives inscrites à l'endos de leurs billets.

Margaret: rumeurs, démentis, rumeurs...

LONDRES. (AFP, UPI) — Le marquis et la marquise de Reading, parents de lady Jacqueline Rufus-Isaacs, ont catégoriquement démenti aujourd'hui la rumeur, répandue par un journal new-yorkais, qu'une idylle se soit nouée entre leur fille et lord Snowdon, mari de la princesse Margaret.

"C'est la chose la plus absurde que j'aie jamais entendue" a déclaré pour sa part le marquis de Reading, agent de change richissime, aux journalistes qui l'interrogeaient à propos de l'article du "Daily News".

La marquise de Reading a, de son côté, qualifié l'article en question d'"absolument ridicule" et de "parfaitement révoltant". Quant au conseiller de presse de la princesse Margaret, le major John Griffiths, il a déclaré, ce matin, à Londres : "A ma connaissance, il n'y a aucune idylle."

Lady Jacqueline Rufus-Isaacs, qui est au centre de cette affaire, est une des célébrités du "Tout-Londres". Elevée à Southover Manor, école très fermée située à Lewes, et à Genève. elle a exercé divers métiers dans des maisons de mode et dans des agences de relations publiques.

Elle est âgée de 24 ans.

Les Reading et les Snowdon ayant des propriétés voisines à la campagne, ils entretiennent d'excellentes relations d'amitié, explique-t-on.

Le Daily News écrit que l'amitié liant lord Snowdon, 40 ans, et lady Jacqueline se serait transformée en amour, il y a un an environ.

C'est la deuxième fois en quinze

Voir MARGARET, en page A 6

Rémunération à l'acte ou par tête

QUEBEC (PC) — La treizième annexe du rapport de la Commission d'enquête Castonguay-Nepveu sur la santé et le bien-être social, rendue publique aujourd'hui, indique qu'une planification immédiate est souhaitable en prévision de l'implantation d'un autre mode de rémunération pour les professionnels de la santé.

Le rapport réalisé par M. Jean-Yves Rivard, docteur en sciences économiques et professeur agrégé d'administration de la santé à l'université de Montréal, n'engage cependant en rien la Commission d'enquête ou le ministère des Affaires sociales.

Rémunération à l'acte

Dans son étude M. Rivard propose, comme première formule, un mode de rémunération qui, selon lui, rejoindrait les avantages du salariat mais laisserait aux médecins la possibilité d'être rémunérés à l'acte.

De cette façon une masse salariale pourrait être allouée à chaque corps médical à partir de l'identification des besoins de la population en services médicaux.

Voir REMUNERATION en page A 6

téléphoto PA

Lady Jacqueline Rufus Isaacs est la jeune femme dont le nom est associé à celui de lord Snowdon par un journal new-yorkais. Le marquis et la marquise de Reading, parents de lady Jacqueline, une des célébrités du "Tout-Londres", ont catégoriquement démenti qu'une idylle se soit nouée entre leur fille et le mari de la princesse Margart.

Refonte générale de la loi des hôpitaux

par Claire DUTRISAC

● La loi des hôpitaux et les règlements qui en découlent seront refondus, peut-être même au cours de la prochaine session; cette loi toucherait toutes les institutions.

● Des groupes de comptables agréés pourraient éventuellement servir d'arbitres entre l'Etat et les institutions subventionnées.

En plus de dénoncer un état de choses qui a amené le Québec à s'endetter pour plus d'un demi-milliard de dollars au seul chapitre des immobilisations, le ministre des Affaires sociales, M. Claude Castonguay, a énoncé les objectifs prioritaires de son ministère pour l'année 1971.

Le ministre s'adressait hier, à Montréal, à quelque 300 personnes membres de l'Association des étudiants comptables agréés à l'issue d'un déjeuner-causerie.

M. Castonguay s'est prononcé en faveur des conseils d'administration des multiples institutions para-publiques du secteur des affaires sociales: hôpitaux, foyers d'hébergement: etc. Il a l'intention de les "revitaliser" et de leur attribuer des responsabilités

Voir REFONTE, en page A 6

Deux détenus gardent trois otages

KINGSTON. (PC) — Dix huit heures se sont écoulées sans que l'on puisse faire entendre raison à deux détenus du pénitencier qui, depuis hier après-midi, tiennent en otage trois employés.

Les deux prisonniers, enfermés dans un atelier avec leurs otages, n'avaient pas encore fait savoir aux petites heures de la matinée, ce qu'ils désiraient en échange de la liberté de leurs victimes.

Au cours d'une interview, M. John Maloney, directeur régional des pénitenciers fédéraux, a tenté de faire un parallèle entre les événements au Québec et les actes des prisonniers.

"Je suis persuadé que les détenus sont aussi bien renseignés que les autres au sujet des enlèvements et — soyons réalistes — s'ils pensent que d'autres peuvent le faire, ils peuvent le faire aussi . . .".

Il a ajouté que toute demande d'ordre "mineur" des détenus serait prise en considération à Kingston alors que

Voir DEUX DETENUS, en page A 6

AUJOURD'HUI

- Election du maire de Ste-Scholastique — page A 3
- Jacques Locas ne passera pas au Canadien jr — page B 1
- Moscou proteste; excuses des USA après l'attentat de Washington — page C 5

météo

On prévoit pour aujourd'hui, dans la région de Montréal, un temps généralement ensoleillé et froid se couvrant dans la soirée. Samedi, nébulosité croissante avec des températures de saison.

Max. 15 Min. 0 ● Détails à la page A 6

POLLUTION

La pollution de l'air à Montréal : 0.07 partie par million d'anhydride sulfureux. Niveau

Sommaire

Annonces classées / D 3 à D 12
Arts et Spectacles / B 5 à B 7
Bandes dessinées / C 6
Cinéma / B 6
Décès, naissances, etc. / D 13
Economie / C 1 à C 4
Editorial / A 4
Etes-vous observateurs ? / D 4
Horoscope / A 8
Informations étrangères / C 5
Informations nationales / A 2, C 7, D 14
Les secrets de polichinelle / A 10
Loisirs et récréation / C 6, C 7
Loto-Presse / D 2
Mots croisés / D 7
"Mot-mystère" / D 5
Radio et télévision / B 7
Sports / B 1 à B 4
Transactions immobilières / D 12
Tribunaux / A 11
Vivre aujourd'hui / A 8 à A 10
Votre médecin / A 9

Felquistes: la ronde des procès débute dès lundi

par Léopold LIZOTTE

● Paul Rose, celui qui est apparu, ces derniers mois, comme le chef de file de la dernière vague felquiste, subira son procès pour le meurtre de Pierre Laporte le 25 janvier. Les séances auront lieu rue Parthenais, et c'est probablement le juge Marcel Nichols qui présidera.

● Me Robert Lemieux, Michel Chartrand, Pierre Vallières, Charles Gagnon et Jacques Larue-Langlois, accusés de conspiration séditieuse, se retrouveront devant le jury, ensemble ou séparément, le 1er février prochain. En chambre 4 du Nouveau Palais de Justice, et presque certainement devant le juge Roger Ouimet.

● Dès lundi prochain, le 11 janvier, ce même juge présidera le procès de cinq jeunes gens qui, tout d'abord présentés comme membres d'une cellule de communications, auraient cependant eu des projets... fort audacieux. Il s'agit de Jean Boisjoly, Gilles et Raymond Cormier, Robert Langevin et Côme Leblanc.

● Les procès des autres accusés qui sont toujours aux cellules ont été reportés (et ils ne pourront évidemment pas être instruits à cette date) au 8 février prochain.

● Quant à la vingtaine de prévenus qui ont déjà été remis en liberté sous cautionnement, leurs causes ont été ajournées à la prochaine session des assises, soit celle de mars.

Telles sont les principales décisions prises hier, devant le juge Antonio Lamer, au cours d'une journée aussi longue que... mouvementée, alors qu'en plus de la cinquantaine d'accusés felquistes, quelque trois cent cinquante

Voir FELQUISTES, en page A 6

inter-loto 2
TIRAGE DE
DÉCEMBRE
LUNDI
11 JANVIER

Mark Ten
prolonge
votre plaisir.
Demandez votre
catalogue
de cadeaux.

la presse

MONTREAL, VENDREDI 8 JANVIER 1971 — 87e ANNEE — No 6 REDACTION (JOUR) 874-7078 / LIVRAISON A DOMICILE 874-6911 / RENSEIGNEMENTS 874-7272

photo Michel Gravel, LA PRESSE

Les ruines de cinq établissements commerciaux, détruits par les flammes, la nuit dernière, à Joliette, offraient, ce matin, un spectacle hallucinant. Combattu par un froid glacial, le feu a laissé la place à la glace.

Joliette: le feu détruit 5 magasins

JOLIETTE — Plus de 22 heures après avoir débuté, un incendie qui faisait rage dans cinq établissements commerciaux de la ville de Joliette n'était pas encore maitrisé, à 3 h cet après-midi.

Au début de l'après-midi, les pompiers ont demandé que l'on amène des béliers mécaniques sur les lieux afin d'abattre les murs des édifices incendiés pour faciliter le travail d'extinction des flammes.

L'incendie a débuté vers 5 h. hier après-midi, par un froid de cinq degrés sous zéro, et une cinquantaine de pompiers travaillent depuis sans relâche pour tenter d'éteindre le brasier.

Les dégâts qui dépassaient ce matin un demi-million de dollars pourraient être de beaucoup plus élevés, le feu continuant toujours son oeuvre destructrice.

Une quincaillerie, un magasin de chaussures, deux salons de coiffure et une succursale de la Banque Canadienne Nationale, situés sur la Place de l'Esplanade, ont été compltèrement détruits par le feu.

Selon les premiers rapports, l'incendie aurait débuté dans le magasin de chaussures. Employés et clients des établissements, ouverts au début de l'incendie, ont été évacués sans difficulté et l'on ne rapporte pas de blessés.

Seuls un pompier a été incommodé par la fumée et un curieux s'est infligé quelques coupures après avoir trébuché sur des boyaux.

Pour le moment, l'origine de cette incendie qui a pris une ampleur assez considérable n'est pas connue. Une enquête a été instituée mais il est peu probable qu'il soit d'origine criminelle.

Election du premier maire de Sainte-Scholastique, ce soir

par Claude GENDRON

C'est ce soir que sera élu (en catimini) le premier maire de la nouvelle ville de Sainte-Scholastique, créée récemment par Québec, en vue de donner une seule administration municipale à tout le territoire entourant le nouvel aéroport international en voie de construction.

Seulement 14 citoyens auront cependant droit de vote à cette élection, qui se déroulera dans la salle paroissiale de Sainte-Scholastique. Ce sont les maires des 14 municipalités fusionnées par la loi 60.

Certes, il fallait s'y attendre, les 14 maires procéderont par vote secret, tel que le prévoit l'article 13 de la loi.

Les observateurs se demandent s'il ne s'agit pas là d'un précédent.

A la suite de la fusion des 14 municipalités de l'île Jésus et de la création de la ville de Laval, le premier maire, M. Jean-Noël Lavoie, avait été nommé par Québec directement, en tant que maire de Chomedey.

Le huis clos

Mais il y a plus, la réunion, au cours de laquelle se déroulera l'élection, sera tenue à huit clos, c'est dire qu'aucun contribuable n'y sera admis.

Interrogé sur ce huis clos, le sous-ministre des Affaires municipales, Me Richard Beaulieu, a déclaré que c'était en vertu de l'article 13 de la loi 60, concernant le vote secret. Ainsi, aucun contribuable n'aura l'opportunité de connaître comment se sera déroulée l'élection par vote secret.

Ce n'est qu'après la réunion d'élection, soit vers 21 h 30 ou 22 h, que les contribuables seront admis dans la salle, alors qu'on dévoilera le résultat de l'élection, au cours de la première assemblée officielle du conseil municipal de la nouvelle ville de Sainte-Scholastique.

Jusqu'ici, un seul ancien maire, M. Maurice St-Pierre, de Saint-Antoine-des-Laurentides, a fait savoir à LA PRESSE qu'il posera sa candidature.

Par ailleurs, on apprend que le maire de l'ancien village de Ste-Scholastique, M. Paul-Emile Lacombe, doit aussi poser sa candidature.

Le nouveau maire sera élu pour un mandat de 10 mois environ, puisqu'une élection générale, la première de la nouvelle ville, aura lieu le 1er novembre prochain.

Cette élection générale, à laquelle participeront tous les électeurs de Sainte-Scholastique, aura lieu par vote secret, comme le prévoit la Loi électorale, mais rien n'indique qu'elle se déroulera au cours d'une réunion à huis clos.

Elections dans les nouvelles villes de Percé et de Gaspé

La nouvelle ville de Percé, créée par la fusion de cinq municipalités, aura un nouveau maire aujourd'hui. Celui-ci sera choisi entre les maires des cinq anciennes municipalités, à savoir : Percé, Barachois, Bridgeville, Cap d'Espoir et la paroisse de St-Pierre de la Malbaie.

En outre, le ministère des Affaires municipales a nommé un de ses fonctionnaires, M. Pierre Picard, comme administrateur. Celui-ci travaillera conjointement avec le nouveau conseil municipal.

Comme à Sainte-Scholastique, le nouveau conseil n'a qu'un mandat de 10 mois, puisque le gouvernement a prévu la tenue d'une élection générale le 1er novembre prochain.

Outre la mise en place des structures nécessaires, le conseil devra prioritairement adopter des règlements concernant le zonage, la construction et la création d'une commission d'urbanisme.

Il s'agit là d'une directive précise du ministre des Affaires municipales et toute nouvelle construction demeurera prohibée tant que les règlements n'auront pas été approuvés par le ministre. L'administrateur pourra cependant permettre qu'on déroge à ce gel de la construction, note aussitôt un communiqué du ministère.

Une autre élection du même genre doit avoir lieu ces jours-ci dans la nouvelle ville de Gaspé, née, en même temps que Ste-Scholastique et Percé, de la fusion de 12 autres municipalités. M. Picard, en tant qu'administrateur, représente aussi le ministère auprès du nouveau conseil de Gaspé.

Québec destitue trois gardiens d'Orsainville

QUEBEC (PC) — Le ministère de la Justice a annoncé, hier, que trois gardiens à l'emploi du nouvel établissement de détention de Québec, seront destitués de leurs fonctions à compter du 11 janvier 1971.

De plus, le ministère de la Justice recommande à la Commission, de la Fonction publique d'instituer une enquête en vue de destituer le directeur de l'institution, M. Marc P. O'Neil et l'assistant-chef des surveillants M. Stanley Somerville.

Dans un communiqué remis à la presse, le ministère précise que les personnes révoquées sont MM. Marcel Mathieu, Hector Lamoureux et Yves Mecteau, qui avaient été suspendus le 1er décembre 1970.

Le ministère a cependant refusé de dévoiler les motifs qui ont amené ces révocations.

Cette nouvelle institution pénitencière est en opération depuis la fin de l'été 1970 et des enquêtes ont été instituées, notamment sur les causes des nombreuses évasions qui s'y sont produites, et sur des présumés actes de brutalité des gardiens à l'endroit des prisonniers.

Traitement

Par ailleurs, le directeur de l'établissement, M. O'Neil a été suspendu de ses fonctions, avec traitement, le 5 novembre, et M. Somerville avait subi le même sort le 1er décembre.

"Les suspensions étaient pour une période de deux mois", avait alors dit le ministre Jérôme Choquette période nécessaire pour compléter l'enquête sur les événements qui s'étaient produits à l'institution.

En adressant sa demande, dans une lettre en date du 4 janvier, à la commission de la Fonction publique, dans le but de faire congédier MM. O'Neil et Somerville, le ministère a également demandé de prolonger, sans traitement, à compter du 11 janvier 1971, la suspension de MM. O'Neil et Somerville, jusqu'à ce qu'une décision soit rendue.

Version

Dans une conversation téléphonique, M. Stanley Somerville, a affirmé que les raisons invoquées par le ministère de la Justice pour la destitution des trois gardiens et la recommandation de destitution de lui-même et de M. O'Neil "sont complètement fausses et injustifiées".

"Il est certain, a dit M. Somerville, que nous allons porter plainte devant la Commission de la fonction publique."

"Au besoin, a-t-il ajouté, nous allons intenter des poursuites judiciaires en vue de rétablir nos droits."

Invité à dire quelles sont les raisons que le ministère invoque pour les décisions qu'il annonçait, hier, par voie de communiqué, M. Somerville a dit: "Seulement le comportement général" des personnes impliquées.

"Pendant les 15 années de mon service, comme agent de la paix, c'est là, la première tache à mon dossier", a insisté par ailleurs M. Somerville.

Rectification

En outre, le ministère souligne, dans son communiqué dans le but de mettre fin aux rumeurs qui ont circulé, que M. Donald Berrigan, détenteur d'une maitrise en criminologie, a décliné l'offre qui lui avait été faite, d'occuper un poste au sein de l'équipe de traitement du Centre de détention de Québec.

Région de Montréal: onze vols à main armée en moins de 24 heures

Quelques onze vols à main armée, rapportant au moins $101,000 sous forme d'argent et de cigarettes, ont été perpétrés depuis hier après-midi, dans la région métropolitaine.

Le "braquage" le plus important est survenu hier après-midi vers 12 h. 30, quand plusieurs inconnus masqués se sont emparé d'un camion remorque chargé de 295 caisses de cigarettes d'une valeur totale de $75,000.

Le chauffeur du poids-lourd a été ligoté et l'un des apaches a pris le volant du véhicule convoité, appartenant à la compagnie Pearson Transport.

Les voleurs disposaient également d'une camionnette. Tout ce "beau monde" a disparu dans la brume et le chauffeur a été retrouvé quelques temps plus tard.

C'est sous le nez de deux policiers de Montréal-Est en congé, que trois cagoulards armés de revolvers ont mis la main sur $23,913, hier soir, vers 7 h. 15, dans une succursale de la Caisse populaire de Montréal-Est, 13 rue Broadway.

Tenant en respect une trentaine de clients et d'employés — dont les deux policiers qui n'étaient pas armés — les inconnus ont vidé quatre tiroirs-caisses en quelques secondes, avant de prendre la fuite dans une automobile.

Peu de temps avant l'irruption des bandits, une caissière venait de transférer $10,000 de la voûte de la banque aux caisses du comptoir.

Laissant clients et employés couchés sur le sol, les trois bandits ont disparu comme ils étaient venus.

Plus tôt dans l'après-midi, un assistant comptable de la compagnie Progress Brand Clothes, 7080 avenue du Parc, était intercepté en pleine rue — angle Jean-Talon-Marconi — par deux hommes masqués et armés qui lui ont arraché $1000 destiné aux voûtes d'une banque voisine.

Le comptable, M. Robert Girard n'a pas été brutalisé par les individus qui ont disparu.

Dans la soirée, vers 20h.30, trois inconnus, cagoules et armes à feu en évidence se sont appliqués à faire les caisses d'un magasin COOP situé au 1420 est rue Legendre, avant de prendre le large.

La police s'est livrée à des recherches aux environs du CEGEP Ahuntsic — recherches qui, malgré l'intervention de l'unité mobile, de l'escouade canine et de l'escouade technique, sont restées sans résultat.

Les 7 autres vols à main armée survenus depuis hier n'ont rapporté que des sommes d'argent assez réduites et, comme les autres, n'ont donné lieu a aucun acte de violence particulier.

Par ordre chronologique, ils se sont déroulés comme suit :

19 h. 20 : au magasin IGA, 4215, Jarry, deux hommes armés et masqués ont vidé les caisses et ont pris la fuite à pieds.

19 h. 25 : un homme armé et masqué s'est emparé de $106 dans un garage situé au 5480, rue Saint-Jacques.

19 h. 35 : à l'épicerie Gosselin, 5275, rue Bordeaux, deux inconnus armés et masqués ont mis la main sur $62.

20 h. 57 : à la Plaza Gaston Lévesque, Ville Vanier, deux inconnus ont "braqué" le magasin Deschêne et ils ont pris la fuite avec $500.

22 h. 30 : trois hommes masqués et armés ont fait irruption dans la pharmacie Brouillette, 3108, rue Legendre, pour s'emparer de $100.

21 h. 15 : quatre apaches, dont un était armé, ont attaqué M. Claude Fortier, au 6869, 24e Avenue, à Rosemont, et lui ont arraché une bague de diamant, une montre, de l'argent, le tout ayant une valeur de $290.

6 h. 02 (ce matin) : à l'épicerie Murrays Provision, 1109, rue Bleury, trois hommes armés se sont emparés de $600 après avoir fait coucher le propriétaire sur le plancher.

Bill 62: les Montréalais pourront se prononcer

par Marcel DUPRE

de notre bureau de Québec

QUEBEC — Les intéressés pourront faire valoir au gouvernement leurs points de vue sur le nouveau projet de loi concernant la réorganisation scolaire de l'ile de Montréal, qui remplacera le bill 62 déposé par l'Union nationale.

Au cours d'une conférence de presse, au Parlement, hier, le ministre de l'Education, M. Guy Saint-Pierre, a en effet dévoilé que la Commission parlementaire permanente de l'éducation serait convoquée après l'adoption du bill en principe et que les Montréalais pourraient alors se faire entendre.

Le ministre de l'Education venait de confirmer les prévision selon lesquelles le projet de loi serait déposé dès le début de la prochaine session, qui doit commencer vers la mi-février.

M. Saint-Pierre a également confirmé que serait déposé, presqu'en même temps, le bill sur le regroupement scolaire à l'échelle de la province et visant à réduire de 1,200 à 200 le nombre de sommissions soclaires.

Au sujet du contenu du nouveau bill 62, le ministre a été peu loquace, expliquant que la réduction du projet de loi n'était pas encore terminée et que sa teneur ne pouvait être dévoilée avant que le cabinet n'en ait été saisi, ce qui devrait toutefois se faire d'ici deux semaines.

Si M. Saint-Pierre n'a pas voulu dire par exemple à quelle date la loi entrerait en vigueur, il a toutefois répété que le temps avait permis au nouveau gouvernement d'apporter "quelques améliorations" au bill de l'UN.

D'autres sources, LA PRESSE a toutefois appris que le nouveau projet de loi prévoyait un moins grand nombre de commissions scolaires que celui de l'UN qui en prévoyait 11.

Depuis la décision du gouvernement Bourassa de ne pas donner suite au projet de l'ancien ministre Jean-Guy Cardinal, peu de détails du nouveau bill ont transpiré. Le premier ministre M. Robert Bourassa, a toutefois toujours affirmé que le projet libéral respecterait le principe de l'unification des commissions scolaires catholiques et protestantes.

photo Yves Beauchamp, LA PRESSE

Saisie de billets de loterie

Trois descentes effectuées hier après-midi par l'escouade de la moralité de la police de Montréal, ont permis aux forces de l'ordre de mettre la main sur des milliers de billets de loterie, dont quelque 680 étaient la propriété de "LOTO-QUEBEC". Dix-sept personnes, dont quatre femmes, ont été appréhendées par la police. Les descentes ont été effectuées au 3604 rue Cadillac ; au 5970 - 30e Avenue, Rosemont et au 5101 rue Chambord. Dans un cas, la police a noté que 6,000 billets de "hockey" avaient été retirés pour être détruits afin d'éliminer les gagnants. La rafle a été préparée et exécutée par les agents de la moralité du poste no 4 de la police de Montréal.

FELQUISTES

SUITE DE LA PAGE A 1

autres inculpés ont défilé devant la cour pour la remise ou l'arrêt définitif de la date de leur procès.

Pour le juge Lamer, cette tâche fastidieuse à certains moments, exacerbante à plusieurs reprises, ne s'est terminée que peu avant 6 h. du soir.

A ce moment-là, déjà quatre prévenus, dont les présumés felquistes Jacques Rose et François Lanctôt, avaient été trouvés coupables d'outrage au tribunal, en raison des déclarations faites ou des injures proférées en cour même.

Pendant ce temps, saisi de requêtes présentées par quelques-uns des accusés, le juge Roger Ouimet, dans une autre cour, soulignait avec grande emphase que les juges locaux étaient décidés à se faire respecter de rigoureuse façon, au cours des semaines qui viennent, et que l'on prendrait fort probablement la formule pure et simple de l'éviction des prévenus, s'ils avaient des écarts de conduite, ou se laissaient aller à des excès de langage.

Me Lemieux: plaidera ou ne plaidera pas?

L'un des grand points d'interrogation de la fin de journée reste cependant encore posé aujourd'hui.

Si Me Robert Lemieux est toujours aux cellules, lui donnera-t-on la permission de plaider pour ses compagnons de détention?

La question prend d'autant plus d'importance qu'hier après-midi, le jeune avocat incarcéré s'est retrouvé avec d'autres clients potentiels.

L'un d'eux, le jeune Jean Boisjoly, a même déclaré devant le juge Lamer qu'il n'en voulait pas d'autre que... le patriote!

Le magistrat a alors souligné que ce serait définitivement au juge qui présiderait le procès à décider.

On s'est donc rendu devant le juge Ouimet, qui, selon toutes les apparences, présidera l'instruction dans l'affaire des cinq jeunes gens; ce dernier a tout d'abord tenté de dissuader Me Lemieux, par de nombreux arguments, de défendre d'autres prévenus dans ces affaires. Et, surtout, les frères Rose, son association à cette défense pouvant lui être préjudiciable dans sa propre cause.

Puis, ses efforts de persuation ne semblant pas avoir grand succès, le tribunal a tourné à la fermeté, et il a souligné qu'il ne lui permettrait très certainement pas d'occuper pour ces cinq accusés, lundi, alors qu'il serait encore en prison.

Car on sait que c'est le juge Ouimet lui-même qui a été saisi de la requête en cautionnement de l'avocat, et qu'il ne se prononcera sur celle-ci que vendredi prochain.

Le procureur de la couronne présent, Me Bruno J. Pateras, souligne pour sa part qu'un avocat ne pouvait accepter un mandat qu'il ne pouvait physiquement remplir, et que le ministère public s'opposait donc fermement à sa demande.

Me Lemieux eut beau ajouter que son souci était surtout d'éviter une dépréciation de la justice, le juge Ouimet déclara soudainement qu'il y avait là une question de décence et d'éthique.

"Vous irez en cour d'appel si vous le voulez, vous me citerez devant le Barreau, je ne changerai pas d'idée là-dessus."

Le plus en verve: le jeune Jacques Rose

La comparution des frères Rose, de Simard et de Lortie, qui a eu lieu peu avant 3 h. hier après-midi, a évidemment été le point central... d'attraction de la journée.

Mais c'est le jeune Jacques Rose qui a, pour ainsi dire, "volé le show" à ses compagnons.

Il a fait une entrée fracassante en cour en criant à tue-tête: "Maudit ... de Québécois".

Immédiatement déclaré coupable d'outrage au tribunal, il lança un aussi retentissant: "Vive le Québec libre".

Puis, alors que le juge Lamer ajournait le prononcé de sa sentence, pour outrage au tribunal, au 18 janvier, il lançait à ce dernier une bordée d'injures, en signifiant qu'il pouvait prendre toutes les accusations qu'on pourrait porter contre lui.

Son aîné Paul, qui était flanqué, depuis son départ de Parthenais, du détective Alber Lizacheck, se montra beaucoup plus circonspect.

Pour ne pas dire ... muet.

Tout ce qu'il parvint à laisser échapper, ce fut un "Vive le Québec libre", alors que son "escorte" lui faisait ... signe que c'était fini.

Lortie répéta la même chose, et Simard le fit encore plus timidement, presque à voix basse, après avoir déclaré de nonchalante façon que si la date du 8 février plaisait à la cour, elle lui était totalement indifférente.

Tous ceux qui étaient sous cautionnement, par ailleurs, acceptèrent l'ajournement en mars en observant un silence également remarqué.

Chartrand toujours égal à lui-même

Quelques minutes plus tard, Michel Chartrand allait présenter, comme toujours, la pièce de résistance de ce spectacle inégalement étoffé.

Toujours en chemise rouge, cheveux et barbe toujours plus abondants, il voulut demander un procès séparé d'avec ses quatre coaccusés.

Mais le juge Lamer lui fit remarquer qu'obligé de fixer à lui seul la date de quatre cents procès, en une journée, c'est à un autre juge qu'il revenait d'entendre les requêtes possibles de la part des accusés.

Cette simple raison eut évidemment le don de provoquer à la fois l'ire et le flot verbal chez le leader syndical emprisonné depuis le 16 octobre.

"C'est ça, lança-t-il, on veut venir en cour et on nous refuse. Puis quand on nous fait venir, on ne veut pas nous entendre parler."

Puis il continua:

"Pourquoi pas nous donner une chance, l'affaire est finie, les soldats sont partis, la police est partie. Qu'est-ce qui se produit? Est-ce que Choquette est trop lâche pour faire nos procès?"

Le tribunal lui faisant remarquer que le nouveau délai n'était que de trois semaines, il répliqua alors:

"Ben oui, mais trois semaines sans soleil et sans femme, vous pensez que c'est gai, ça."

Puis il devint soudainement plus "sérieux" et lança:

"Tiens, plus vite ça sautera, mieux ce sera".

Et encore:

"Je vous le dis, il y a quelqu'un qui va payer pour ça! Quand on est libéral, on a des promotions, puis quand on l'est pas, on va en prison. C'est-y ça?"

Puis, en retournant aux cellules, il "lâcha" finalement:

"Maudit bordel de C ..."

"Aristide" coupable de mépris de cour

Peu avant, trois des individus apparaissant sur la liste des "prisonniers politiques" dont on demandait la libération, au moment de l'affaire Cross-Laporte, avaient également été amenés pour remise de leur cause en mars.

Il s'agissait d'André Roy, Claude Morency et François Lanctôt, tous accusés de vol à main armée et de possession d'explosifs.

Le premier se plaignit rapidement, et en termes non choisis, qu'on lui ait volé six mois et demi de sa vie.

Le juge lui dit alors: "Faites attention".

Ce à quoi le prévenu répondit aussi rapidement:

— Attention à quoi? Au ministre ... Cotroni de la Justice?

Puis le tribunal fit remarquer à Lanctôt, qu'il confondait, a-t-il semblé, avec Morency, qu'il avait peu à reprocher à la justice, en fait de délai, en raison de son attitude lors de son propre procès raté, devant le juge Claude Bisson.

Le prévenu fait alors soudainement remarquer:

"J'ai des nouvelles pour toé. Je m'appelle Aristide Laframboise, travailleur écoeuré".

Puis il demanda encore au juge Lamer:

— As-tu demandé la permission de ton Big Boss, pour faire ça?"

Le tribunal l'arrêta alors à ce moment-là et déclara à son tour:

"Aristide", coupable de mépris de cour, sentence demain."

Deux étudiants de Sir George Incarcérés

Au cours de la matinée, alors que l'on procédait à la fixation des dates de procès de nombreux étudiants de Sir George Williams, dont les causes sont toujours en suspens, deux de ces derniers avaient été incarcérés en raison de leurs interventions tracassante devant la cour.

Le premier, Martin Bracey, avait tout d'abord déclaré qu'il n'était ni un criminel, ni un membre de la mafia.

Puis il s'était dit membre du parti communiste, et engagé à finir dans la lutte du peuple québécois:

Déclaré également coupable d'outrage au tribunal, sa sentence a aussi été reportée au 18.

Quant à Gate August, elle a tout simplement "décliné la juridiction de la cour".

Et ce, en déclarant qu'elle n'avait commis aucun crime et que seuls les ouvriers et les étudiants du Québec pouvaient la juger.

DEUX DETENUS

SUITE DE LA PAGE A 1

les exigences "plus importantes" seraient soumises à Ottawa.

Parmi les demandes d'ordre "mineur" on notait celle qui, ce matin, consistait en une demande de petit-déjeuner de la part des détenus et de leurs otages.

M. Maloney a refusé de se plier à ces "exigences" et la requête pour le petit déjeuner n'a pas été faite sous forme de communiqué.

Les deux auteurs de la mini-révolte n'ont pas non plus été identifiés par le directeur de la prison mais l'on sait que l'un d'eux a été condamné à la prison à vie pour homicide et l'autre, à quelques années de prison pour vol.

Quant aux trois prisonniers des deux détenus ... ils sont: M. C. E. Turner, un agent de "correction" et deux instructeurs de l'atelier de menuiserie, MM. L. D. Bramley et Allen Marsden.

"Nous sommes certains qu'ils ont des couteaux" ont laissé entendre les dirigeants de la prison" et nous considérons les deux hommes comme dangereux."

Entre temps, les autres détenus de la prison ayant appris par la radio ce qui se passait dans l'atelier de menuiserie, ont traduit une certaine émotion en cognant à plusieurs reprises leurs tasses de métal sur les barreaux de leurs cellules et en criant.

Le dernier "enlèvement" du genre survenu à la prison de Kingston, remonte au 31 juillet 1961 quand deux prisonniers ont réussi à tenir cinq gardes en otage pendant 28 heures avant de les relâcher sains et saufs.

C'était aussi en 1961 que pour la dernière fois, un garde était assassiné par un détenu à Kingston.

La police enquête sur la mort d'un homme

Les membres de la Section des enquêtes criminelles de la police de Montréal tentent présentement de déterminer si un homme, qui a succombé à ses blessures vers 10 heures ce matin, a été victime d'un accident ou d'un meurtre.

L'homme, dont l'identité est inconnue, a été trouvé inconscient vers 1 h. 30 ce matin, au sous-sol du "Buds Restaurant et Lounge", au 1250, rue Stanley.

Il fut transporté d'urgence à l'hôpital Général de Montréal et les médecins de cette institution devaient révéler par la suite qu'il souffrait de quatre fractures du crâne.

L'enquête a été amorcée par le sergent-détective Philippe Coutlée, de la Patrouille de nuit, pour être ensuite remise à la SEC.

Entretiens Trudeau-Yahya Khan

Le Pakistan craint qu'Ottawa n'aide l'Inde à se doter d'armes nucléaires

RAWALPINDI (PC, AFP, UPI) — Le premier ministre du Canada, M. Pierre Elliott Trudeau, a été chaleureusement salué, aujourd'hui, à son départ de Rawalpindi, capitale du Pakistan occidental, pour la ville de Karachi, qui sera l'étape finale de son voyage officiel dans ce pays.

Le président du Pakistan occidental, le général Yahya Khan, et de nombreuses personnalités gouvernementales et diplomatiques ont accompagné M. Trudeau jusqu'à l'aéroport d'Islamabad, d'où le Boeing des forces armées canadiennes s'est envolé à destination de Karachi.

Cet après-midi, le premier ministre canadien devait visiter la centrale d'énergie nucléaire de Kanupp, construite avec l'aide du Canada. Samedi, M. Trudeau se rendra à Agra, première étape de sa visite officielle en Inde.

Hier, au cours d'un entretien avec M. Trudeau, le président du Pakistan aurait exprimé sa crainte que l'aide canadienne à l'Inde, dans le domaine des recherches nucléaires, ne permette à ce pays de fabriquer une bombe atomique.

Ces préoccupations auraient été exprimées au cours de l'entretien d'une heure que les deux chefs d'Etat ont eu, hier, ont révélé des sources canadiennes au Pakistan.

Un porte-parole du service canadien a souligné que le Pakistan est "préoccupé par le renforcement de l'armée indienne" et par les déclarations du premier ministre indien au sujet du potentiel nucléaire du pays.

Le secrétaire de presse de M. Trudeau, M. Peter Roberts, a refusé de confirmer ou d'infirmer que le Pakistan ait exprimé de telles préoccupations au premier ministre canadien.

Le Canada a construit la première centrale nucléaire indienne à Trombay et il fournit présentement une aide à la Commission indienne de l'énergie atomique pour la construction d'usines jumelles à Rajastan.

Les substances laissées par les opérations dans ces centrales peuvent être utilisées pour la production d'armes nucléaires.

Autres sujets

Parmi les autres sujets soulevés au cours du tête-à-tête, on note une politique commune vis-à-vis de la Chine, l'entrée de la Grande-Bretagne au sein de la Communauté économique européenne et le projet britannique de fourniture d'armes à l'Afrique du Sud.

Toujours selon des sources canadiennes, les deux pays ont réaffirmé leur désir de demeurer dans le Commonwealth, mais il n'a pas été question de leur position si la Grande-Bretagne devait aller de l'avant avec son projet de vent d'armes à Prétoria.

Les Pakistanais soulignent que le président Yahya Khan a indiqué, à maintes reprises, que son pays est opposé au projet, parce qu'il est contraire aux résolutions des Nations unies.

Le porte-parole canadien a également souligné que le chef d'Etat pakistanais a déclaré au premier ministre canadien que le Pakistan considère la Chine populaire "comme un très bon et très fiable ami et voisin".

Interrogé plus tard au cours d'une interview télédiffusée, M. Trudeau a exprimé l'espoir que la décision canadienne d'établir des liens diplomatiques avec la Chine poussera d'autres pays à réviser leurs positions et que Pékin sera admis aux Nations-Unies.

Au cours de cette interview, enregistrée par la Société de la télévision pakistanaise pour diffusion aujourd'hui, le premier ministre souligne qu'il refuse de se prêter le rôle de médiateur dans la controverse au sujet du projet britannique. "Au plus, nous pourrions jouer le rôle de catalyseur. Nous n'avons pas de solution."

Parlant au cours d'un déjeuner offert en son honneur par le général Khan, M. Trudeau a déclaré que la pauvreté était à la base du malaise social et politique dans de nombreux pays et que si elle n'était pas combattue, elle menaçait le progrès et les bases de la paix internationale.

Le premier ministre canadien a ajouté qu'à l'ère nucléaire, la guerre menaçait non plus quelques villes, mais l'ensemble de la civilisation.

Pour cette raison, a-t-il précisé, le Canada entend poursuivre ses missions de paix au sein des Nations unies, notamment au Cachemire, où des soldats canadiens se trouvent depuis 1949 à titre d'observateurs,

Il est vrai, a-t-il dit, qu'à notre époque, nous avons la possibilité d'accomplir de grands travaux ou d'utiliser des techniques modernes pour rechercher le moyen de produire plus de nourriture, grâce aux hommes qui ont résolu de tourner le dos à la guerre et la destruction.

Parlant ensuite des relations pakistano-canadiennes, M. Trudeau a déclaré qu'elles avaient toujours été amicales et que, partenaire au sein du Commonwealth et du plan de Colombo les deux pays étaient parvenus à une excellente compréhension mutuelle. Enfin, le Premier ministre canadien a évoqué les similitudes géographiques et politiques existant entre les deux pays, notamment le système fédéral qui, au Canada comme au Pakistan, est en cours de réforme.

Rôle constructif

M. Trudeau quitte Rawalpindi pour Karachi, cet après-midi, après avoir séjourné trois jours dans la capitale pakistanaise.

Il a été salué à son départ de l'aéroport par le président Yahya Khan. M. Trudeau a visité, tôt ce matin, les ruines de Taxilla près de Pindi, admirant diverses pièces du musée et l'architecture grandiose de l'ancienne cité. Le premier ministre canadien était arrivé à Rawalpindi le 6 janvier et s'y est entretenu avec le président Yahya Khan. Il est attendu demain à la Nouvelle Delhi après avoir séjourné 24 heures à Karachi.

Le général Yahya Khan, a déclaré, au cours de la même réception, que le Canada et le Pakistan étaient favorables à "la sauvegarde de la paix et de la bonne volonté internationale".

Il a ajouté que le Canada avait mené, au sein du Commonwealth et à l'égard des autres pays, une politique semblable à celle du Pakistan sur la plupart des points d'intérêt commun.

Le chef de l'Etat pakistanais a encore déclaré que le Canada avait joué un rôle constructif, et positif dans le développement du Pakistan en lui accordant une aide économique très libérale.

A ce propos, le général Yakhya Khan a mentionné le projet de construction de la centrale hydro-électrique de Warsak, le premier barrage du Pakistan, ainsi que le projet de centrale nucléaire de Karachi, qui seront réalisés avec l'aide du Canada.

Le chef d'Etat a ensuite rappelé que le satellite de télécommunications pakistanais allait également être réalisé avec l'assistance du Canada.

Le général Yahya Khan a souligné que les principaux buts de la politique pakistanaise étaient d'obtenir un développement économique rapide, la sécurité et la prospérité du peuple.

Jeudi soir, M. Trudeau a offert un banquet en l'honneur du président pakistanais, auquel ont assisté les membres du cabinet ainsi que plusieurs personnalités militaires pakistanaises.

Au début de l'après-midi, M. Trudeau, entouré de la communauté canadienne au Pakistan, avait posé la première pierre d'une chancellerie canadienne à Islamabad. Le premier ministre canadien quittera Rawalpindi vendredi, à destination de Karachi d'où il s'envolera le lendemain pour la Nouvelle Delhi, avant de se rendre à Singapour, où il assistera à la conférence des premiers ministres du Commonwealth, qui s'ouvrira le 14 janvier.

Manifestations au Pakistan à l'arrivée de M. Heath

KARACHI. (AFP, UPI, PA) — Coïncidant avec l'arrivée aujourd'hui, à Rawalpindi, du premier ministre britannique, M. Edward Heath, qui passera deux jours au Pakistan, de nouvelles manifestations se sont déroulées à Karachi pour protester contre la publication à Londres de "l'Art de l'amour turc en images", livre jugé offensant pour le Coran et le Prophète (Mahomet).

Dans le quartier populeux de Saddar, des groupes de jeunes gens ont forcé les commerçants à fermer boutique en recourant parfois à des actes de violence pour se faire obéir.

Depuis plusieurs jours, des manifestations de ce genre ont eu lieu dans diverses villes du pays, notamment devant les centres culturels et le haut-commissariat britanniques. Le gouvernement pakistanais lui-même a exprimé son indignation devant ce qu'il a appelé les "mentions irrévérencieuses" contenues dans l'ouvrage en question. Il a néanmoins affirmé sa volonté de protéger les biens des étrangers et les personnes des diplomates britanniques.

De toute façon, l'éditeur du livre a annoncé hier que celui-ci allait être retiré de la circulation afin d'éviter de nouveaux troubles. "Reste, a précisé le directeur de la maison, qu'il ne s'agit pas d'un ouvrage offensant."

Les étudiants pakistanais (musulmans) qui en jugent tout autrement ont principalement témoigné leur indignation violente à Lahore, Karachi, Bahawalphur et Rawalpindi, ces jours derniers.

RAPT

SUITE DE LA PAGE A 1

ont été installés à toutes les sorties de Montevideo et l'armée a pris place aux abords des points stratégiques de la ville.

M. Geoffrey Jackson, qui est âgé de 55 ans, occupe le poste d'ambassadeur de Grande-Bretagne en Uruguay depuis juillet 1969. Il avait auparavant été en poste à Beyrouth, au Caire, à Bogota, à Berne et à Tegucigalpa. Il a été premier conseiller commercial à Toronto. M. Jackson est marié et a un fils de 27 ans.

La nouvelle du rapt avait été tout d'abord annoncée par la station radiophonique "El Espectador" de Montevideo qui, à ce moment, ignorait l'identité de la victime des tupamaros. Peu après, la police et un porte-parole du Foreign Office confirmaient qu'il s'agissait de l'ambassadeur britannique Geoffrey Jackson.

M. Jackson n'est que le deuxième diplomate de Grande-Bretagne à être victime de ravisseurs. Le premier a été le premier attaché commercial britannique à Montréal, M. James Cross, kidnappé le 5 octobre dernier et libéré 60 jours plus tard par les terroristes québécois du FLQ.

Un ami de Cross

L'ambassadeur de Grande-Bretagne, M. Geoffrey Jackson que les tupamaros ont kidnappé ce matin, à Montevideo, est "un vieil ami" de M. James Cross, l'attaché commercial du Royaume-Uni, enlevé et détenu en captivité pendant 60 jours par les terroristes québécois du FLQ.

C'est ce que viennent de révéler les hauts fonctionnaires britanniques à Montréal qui ont parlé, à cette occasion, de "très extraordinaire coïncidence".

L'ambassadeur Jackson était depuis 1964 le premier attaché commercial de Grande-Bretagne à Toronto avant d'être nommé ambassadeur en Uruguay.

C'est à ce poste que la plus récente victime des tupamaros a vraisemblablement eu l'occasion d'entretenir d'étroites relations avec son homologue, M. James Cross, en poste à Montréal.

Crédits russes utilisés au Chili

VALPARAISO (AFP) — Un grand port de pêche va être construit à Valparaiso, grâce à des crédits consentis par l'Union soviétique selon un accord soviéto-chilien signé en 1966 et qui n'avaient pas encore été utilisés, annonce-t-on officiellement.

D'autre part, une commission étudie actuellement la création d'un "ministère de la Mer", qui sera installé dans cette ville.

REFONTE

SUITE DE LA PAGE A 1

et les pouvoirs qui fassent de l'idée de décentralisation une réalité et non pas un vain mot. Car "la décentralisation suppose et requiert la confiance en ces conseils d'administration."

Cependant, le ministre, conscient que tous les conseils d'administration ne se valent peut-être pas et que leur autonomie en certains cas, paraît excessive (légalement, ils ne répondent à personne de leur activité), a rajouté: "Nul ne contestera que la confiance, et la décentralisation qu'elle justifie, n'excluent en aucune manière la responsabilité ultime de l'Etat."

Répondant à une question d'un reporter, à ce sujet, M. Castonguay a annoncé, peut-être même pour la prochaine session, une loi générale touchant toutes les institutions.

Une telle loi implique la refonte et de la loi des hôpitaux et de ses règlements, et de la loi des institutions privées. Le ministre l'a explicitement reconnu. Son but est d'amener les conseils d'administration et les administrateurs des institutions à assumer une responsabilité de premier plan dans la réalisation de ses objectifs. A cette fin, il veut les libérer le plus possible "des entraves superflues qui leur ont parfois fait croire à la futilité de leur rôle. En contrepartie toutefois, a ajouté M. Castonguay, nous devons aussi déterminer des objectifs précis, de la réalisation desquels ils seront tenus responsable."

Donc, les conseils d'administration recevront un mandat précis et l'on devra vérifier "l'exécution fidèle de ces mandats."

Le ministre a exprimé le désir que l'exécution du mandat des conseils d'administration soit vérifiée par "un agent indépendant jouant le rôle de vérification externe".

Monsieur Castonguay a souligné les multiples dédoublements qui se produisent dans les tâches de vérification. L'hôpital, par exemple, dresse son budget, le service de l'assurance-hospitalisation le vérifie, à la fin de l'exercice financier de l'année, un expert-comptable procède à une vérification, puis de nouveau, le service de l'assurance-hospitalisation en fait autant et souvent l'auditeur général reprend à son compte l'examen des états financiers.

Face à un auditoire extrêmement intéressé, le ministre a lancé l'idée que des groupes de comptables agréés pourraient procéder à une vérification qui dépasserait la conception étroite, qui consiste à vérifier si les dépenses ont vraiment été faites, pour déboucher sur un rôle plus important: s'assurer que la gestion de l'institution a été faite au meilleur coût possible, compte tenu de ses objectifs. Ces groupes pourraient jouer le rôle d'arbitre entre l'Etat et les institutions.

Un B-52 plonge dans le lac Michigan

CHARLEVOIX, Michigan (UPI-PA) — Un bombardier B-52, véritable mastodonte de l'air, s'est écrasé, hier soir, dans le lac Michigan, avec neuf personnes à bord.

Il n'y aurait aucun survivant.

Cet appareil qui appartient à la série des plus gros bombardiers mis à la disposition de l'Armée de l'Air américaine, participait à un exercice de bombardement quand il s'est perdu corps et biens.

On ignorait, ce matin, les causes de la tragédie et, selon des témoins, le B-52 a fait explosion au moment de toucher la surface du lac.

On signalait néanmoins que la garde-côtière américaine avait repêché le corps d'un membre de l'équipage parmi les débris. Un casque et des gilets de sauvetage ont également été récupérés.

Les recherches ont été rendues difficiles par des chutes de neige qui réduisent la visibilité au minimum.

L'état-major du 346e escadron du 99e détachement du "Strategic Air Command" de la base de Westover, Mass. — qui commandait l'appareil — a assuré la presse que le B-52 ne transportait pas d'armes atomiques lors de l'exercice.

L'appareil, véritable géant de l'air est propulsé par huit moteurs à réaction et pèse, au moment du décollage, quelques 480,000 livres. Il a une longueur de 156 pieds, coûte $8 millions et vole à une vitesse de 650 milles à l'heure.

REMUNERATION

SUITE DE LA PAGE A 1

Selon cette formule, le corps médical déterminerait les modalités de partage de cette masse salariale.

Comme deuxième proposition, M. Rivard avance l'idée d'une rémunération qu'il qualifie de "tant par tête".

Cette rémunération pourrait être établie après qu'aura été défini le nombre de patients de diverses catégories que peut traiter un omnipraticien ou un spécialiste en une période de temps donnée.

Dans ce cas, la rémunération pourrait être fixée en tenant compte également des critères reliés à la formation, aux caractéristiques particulières et aux conditions générales de la pratique de chaque médecin.

Le document précise que le mode de rémunération choisi pour les professionnels de la santé devra tendre à minimiser les conflits et à favoriser l'accès de toute la population à des soins de qualité.

L'étude mentionne, par ailleurs, que les revenus nets des médecins ont augmenté de 71 pour cent au Canada entre 1957 et 1965.

MARGARET

SUITE DE LA PAGE A 1

jours que la presse américaine rapporte des rumeurs de rupture dans le ménage de la soeur de la reine Elizabeth. Le "Washington Post" affirmait en effet, récemment, que la princesse Margaret était sur le point de divorcer.

Pour lors, les protagonistes de cette affaire sont dispersés. La princesse Margaret se trouve avec la reine Elizabeth à Sandringham. Lord Snowdon se remet d'une légère opération à Kensington Palace, résidence londonienne du couple, et lady Jacqueline est en vacances en Suisse.

RECOMPTAGE

SUITE DE LA PAGE A 1

nerait le retour du dossier devant cette Cour avec instructions de recevoir cette preuve et de procéder à un nouveau dépouillement des votes. Dans cette dernière hypothèse, le préjudice subi par les parties serait plus considérable et retarderait de beaucoup le jugement final."

Cette décision a donné lieu aussitôt à l'émission d'une présentation d'une requête pour production des bulletins de votes, de la part de Me Villeneuve. Ce dépouillement aura donc lieu à Montréal les 20, 21, 22 et s'il le faut 23 janvier (un samedi!).

Par ailleurs, c'est mardi, mercredi et jeudi prochains que se poursuivra la contestation électorale qui touche la circonscription d'Ahuntsic.

le TEMPS qu'il fera

Les prévisions de la météo selon l'observatoire de Dorval

Maximum 15, Minimum 0

Régions de Montréal, Ottawa, Laurentides et Cansons de l'Est: généralement ensoleillé. Samedi ensoleillé devenant nuageux en fin de journée. Maximum aujourd'hui et samedi 15 à 20. Minimum la nuit prochaine d'environ zéro, sauf 5 à 10 sous zéro pour les Cantons de l'Est et les Laurentides.

Régions de Québec, St-Maurice et Lac St-Jean: aujourd'hui et samedi généralement ensoleillé. Venteux ce matin. Maximum aujourd'hui d'environ 10 au-dessus. Minimum la nuit prochaine 5 à 10 sous zéro. Maximum samedi 10 à 15 au-dessus.

Régions de Baie-Comeau et Sept-Iles: aujourd'hui et samedi généralement ensoleillé. Venteux aujourd'hui. Maximum aujourd'hui et samedi d'environ 10 au-dessus. Minimum la nuit prochaine 5 à 10 sous zéro.

Régions de Rimouski et Gaspé: ciel variable avec quelques chutes de neige locales. Samedi généralement ensoleillé. Maximum aujourd'hui et samedi d'environ 15 au-dessus. Minimum la nuit prochaine 5 à 10 au-dessus.

En Amérique du Nord

Voici les températures observées hier dans certaines villes nord-américaines:

Vancouver, min. 33, max. 35; Victoria 36, 41; Edmonton 33, 35; Calgary 31, 38; Yellowknife —1, —2; Saskatoon 4, 15; Regina —7, 10; Winnipeg —11, 3; Churchill —21, 0; Sudbury 1, 4; Windsor 4, 19; London 7, 15; Toronto 11, 21; Kingston 14, 20; Ottawa 10, 18; Montréal, 17, —; Québec 9, 19; Fredericton 13, 20; Saint-Jean 15, 23; Moncton 11, 17; Halifax 24, 26; Chicago —3, 13; Détroit 4, 20; Buffalo 12, 16; Albany 9, 25; Boston 20, 29; New York 24, 28; Washington 25, 32; Pittsburgh 8, 17; Tampa 59, 66; Miami 72, 82; New Orleans 38, 47; Oklahoma City 14, 32; St-Louis 9, 31; Kansas City 10, 31; Los Angeles 37, 55; San Francisco 36, 50; Honolulu 56, 74.

MONTRÉAL

Bourse de Montréal

par la PRESSE CANADIENNE

Valeurs	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch. Net
Abitibi	3900	$8½	8⅜	8½	— ⅛
Alcan	11283	$25	24½	25	+ ⅜
Alcan 4¼ pr	05	$28¼	28¼	28¼	— ⅛
Algoma Stl	3850	$15	14¾	14⅞	
Aquitaine	6800	$25¼	25	25¼	+ ½
Argus C pr	1150	$9	8¾	9	— ⅛
Asbestos	625	$33	32¾	33	+ ½
Atl Sug	500	$7¼	7⅛	7¼	+ ⅛
Bank Mtl	2779	$14⅞	14⅝	14⅝	+ ⅛
Bank NS	7719	$21⅞	21½	21⅝	— ⅛
Bq C Nat	520	$13½	13⅜	13⅜	+ ⅛
Bq Deparge	600	$10	9⅞	10	
Bq Pv Can	20165	$9⅞	9¾	9¾	— ⅛
Bell Can	4155	$47⅛	46⅞	47	+ ⅛
Bell pr A	325	$53¼	53¼	53¼	+ ¼
Bombrder	1355	$12½	12¼	12¼	— ⅛
Bowater	300	430	430	430	—30
BP Oil Gas	4600	590	580	590	+5
Brascan	5570	$16½	16¼	16½	+ ½
BC Ph 4½ p	25	$62	62	62	+5½
Brinco	2111	$5⅜	5¼	5⅜	+ ⅛
CAE Ind	3530	$5¼	480	5¼	+ ½
Campeau	16735	400	400	400	+20
Can Cem	841	$39¾	38½	39¾	+1¼
Can Perm	2100	$12¼	12	12¼	+ ¼
Can Arena	200	$9½	9½	9½	+ ½
Cdn Brew	10677	$8¼	7⅞	8	— ⅛
C Can A	100	$5	5	5	
Can Hydro	1925	$16½	16⅜	16⅜	— ⅛
C Imp Bk	2975	$19¾	19⅝	19¾	
CIL	11512	$12½	12⅜	12½	+ ⅛
Cl Pow	235	$20¾	24¾	24¾	
Cl Pow pr	477	$13	13	13	
CP Inv pr	350	$26¾	26¾	26¾	— ⅛
CP Inv w	150	510	510	510	
CPR	4530	$69½	69	69⅜	+ ¼
Can Tire	250	$29½	29½	29½	+1⅜
Can Tire A	245	$28	27⅞	28	+ ⅞
Canron	300	$15	15	15	
C Del Rio	700	$12¼	12	12	— ⅛
Chemcell	6334	$6½	6¼	6½	+ ¼
Chuk B	200	$5⅞	5⅞	5⅞	— ⅛
Col Cell pr	200	$18	17¾	17¾	
Cominco	1749	$24⅞	24¾	24⅞	+ ⅜
Con Bathrst	1550	$12½	12¼	12⅜	+ ⅛
Cons Gas	500	$19	19	19	
Corby A	200	$22	22	22	+2
Crush	400	$15	14¾	14¾	— ⅛
Cummings	1203	$14½	14½	14½	— ⅛
Denison	100	$26	26	26	+1¼
Dist Seag	680	$50½	50½	50½	+ ½
Dome Pete	700	$82⅛	82¼	82¼	— ¾
Dom Bridge	2057	$19⅝	19⅛	19⅝	+ ½
Dofasco	940	$24	23¾	24	+ ¼
Dom Glass	500	$15¾	15¾	15¾	
Dom Stores	700	$10¾	10⅝	10⅝	+ ⅛
Dom Text	1975	$13⅛	13	13⅛	— ¼
Domtar	19380	$14¾	14⅜	14¾	+ ⅛
Donohue pr	100	$19	19	19	+ ⅛
Du Pont	2700	$18	17½	17½	— ¾
Falcon	115	$139	139	139	+1½
Fam Play	380	$11	10⅞	11	
Fin Coll	100	$7¼	7¼	7¼	+ ¼
Gaz Metro	1000	095	495	495	+25
Genstar	750	$10⅜	10¼	10¼	— ⅛
Gt Lk Pap	400	$19¼	19¼	19¼	
Greyhnd Cp	500	140	140	140	
Grissol	100	460	460	460	+10
Gulf Oil C	1688	$21	20⅞	21	+ ⅛
Hawk Sid	4000	230	220	230	+20
Hollinger	1000	$37	37	37	
Home A	11633	$29⅛	28½	28¾	+ ¼
Home B	200	$28½	28½	28½	+ ⅜
Horne PF	300	210	210	210	—5
Hud Bay M	525	$20½	20⅜	20⅜	— ⅛
Hud Bay Co	16000	$15	14¾	15	+ ¼
Hud Bay Oil	306	$39¼	38¾	39¼	+ ¼
HB Oil pr	125	$55½	55½	55½	— ¼
Hunt D	5300	$9½	9½	9½	
Imp Oil	4265	$20	19¾	19⅞	+ ⅛
Imasco Ltd	8790	$16	15⅝	16	+ ⅜
IAC Ltd	3775	$17⅛	17	17⅛	+ ⅛
Int Nickel	233	$46	45⅝	45¾	
Int Util	774	$36⅞	36¾	36⅞	c ⅜
Inter PL	6200	$27¼	27¼	27¼	+ ¼
Inv Gr pr	100	$19¼	19¼	19¼	+ ¼
Kaiser	1600	$7¾	7¾	7¾	+ ⅛
Labatt Ltd	500	$24⅞	24⅞	24⅞	+ ⅛
Loblaw A	500	$5	5	5	
Loblaw B	2900	$5	5	5	
Loeb M	150	425	425	425	—75
Maclaren A	200	$20	20	20	
Macmil	1215	$28	27¼	28	+ ½
Marche Un	155	380	380	380	+5
Mar Tel	17	$19	19	19	
Mass-F	38356	$11	10¼	10¼	—1⅜
Melchers	300	$11⅞	11⅞	11⅞	
Microsyst	300	$5⅜	5⅜	5⅜	— ⅛
Molson A	525	$15¾	15¾	15¾	
Molson B	200	$15¾	15⅜	15¾	
ML Worthgtn	100	$13¼	13¼	13¼	+ ⅛
Moore Corp	3450	$34¾	34	34¾	+ ¾
Nat Sea Pd	200	$9⅞	9¾	9⅞	
NB Tel	200	$14	14	14	
Nfld Light	2000	$8⅞	8⅞	8⅞	
Noranda	4600	$29⅜	28⅞	29¼	+ ¼
N Cent Gas	3727	$16	15⅞	15⅞	— ⅛
NS LP	15175	$9	9	9	
Oshawa A	30	$11¾	11⅝	11⅝	+ ½
Pac Pete	900	$28⅛	27¾	28⅛	+ ⅛
Placer	100	$32	32	32	+ ¼
Pow Corp	32715	$6⅛	6	6⅛	+ ⅛
Pw Cp 5 pr	100	$9	9	9	
Price	472	$9⅜	9⅜	9⅜	+ ⅛
Provigo	10185	400	400	400	
Q S P Ltd	500	$15¾	15¾	15¾	— ¼
Rapid D	700	210	205	205	+5
Rio Alg	10	$16½	16½	16½	+ ⅛
Rolland A	650	420	420	420	c10
Rothm B pr	350	$18¼	18¼	18¼	+ ¼
Royal Bk	2374	$22¾	22½	22½	— ¼
Royal Tr	468	$29½	29	29½	+ ¾
StL Cem A	500	$29	29	29	
Scotts R	1100	$10½	10¼	10½	+ ½
Shell Can	450	$33⅞	33¾	33¾	+ ⅛
Shell In pr	750	$34	33¾	34	
Shell In w	600	$14⅝	14⅝	14⅝	+ ⅛
Simpsons	200	$18¼	18¼	18¼	
Southam	175	$54½	54	54½	+ ½
Steel Can	6156	$27¼	26⅞	27⅛	+ ⅜
Steinbg A	20	$13⅜	13⅜	13⅜	— ¼
Superior El	1900	370	350	350	—15
Texaco Can	360	$28	27¾	28	+ ¼
Tor Dom	1190	$19⅞	19¾	19¾	— ⅛
Total Pet	500	725	725	725	
Tr Can PL	3195	$34¾	34½	34¾	
TC PL 275p	860	$64½	64½	64½	
TC PL 280p	200	$41	41	41	— ½
Trans Mtn	3580	$19⅞	19⅝	19⅞	+ ⅜
Trizec	6700	125	125	125	
Trust G Can	250	$17	17	17	
Union Car	450	$16¼	16	16⅛	+ ⅛
Unt A Pt A	450	$12	12	12	
Velcro Ind	285	$21½	20	20	—1½
Walk GW	1450	$40⅜	40⅛	40⅜	+ ⅜
WCoast Tr	170	$22½	22½	22½	— ⅛
Wburne A p	5020	$27⅛	27⅛	27⅛	+ ⅛
Zellers	1700	$13¼	13	13¼	+ ¼
Zeller pr	1302	$34	34	34	— ½

Bourse Canadienne

par la PRESSE CANADIENNE

Valeurs	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch. Net
INDUSTRIELLES					
Ahed Music	200	200	200	200	+5
Belgium	1000	$32⅜	32	32⅜	+ ⅛
Berncam	28100	315	305	310	+5
Capital D	2800	200	195	200	+5
C Holdings	1000	310	310	310	
Comodore	1000	325	325	325	
Drum Die	19000	59	53	59	+2
ISEC Can	400	25	25	25	—25
Magnetics	400	96	96	96	+3
Resort Dev	1100	255	250	250	—5
StL Div Co	1000	87	85	85	—9
Pac Atl C Iv	318	310	310	310	
Proflex	1200	145	145	145	
Select Fin	300	495	495	495	+5
Spartan	7350	95	85	95	+15
Vanderht	5100	$6	6	6	— ¼
Visa Bella	400	205	205	205	+5
Wingait Div	100	$6	6	6	— ¼
MINES PETROLES					
Ablt Cop	3600	37	35	35	—2
Acroll Ltd	16000	105	100	100	—5
Africana	5000	29½	29	29½	— ½
Ajax M	5600	36	35	36	
All Ming	200	130	130	130	+2
Ameran	2500	16	15	15	—1
Bellechas	500	8	8	8	—2
Borealis wt	200	27½	27½	27½	+7½
Burnt Hill	7000	27	26	27	+3
Cadillac	700	295	290	290	+10
Canadex	500	19	19	19	
C Keeley	2500	4	3	3	—1
C Ll Pete	1000	56	56	56	—22
Canadore	1000	30	30	30	—2
Cannon	1000	10½	10	10	
Capri Min	1500	32	32	32	—1
Caprive Ind	3500	15	15	15	
Castle Oil	525	155	155	155	—20
Chesbar Iron	600	405	405	405	
Chesbar wts	600	195	195	195	—10
Chib Cop	4500	25	24	25	+1
Chipman	37000	13	12	13	
Cominga	7000	8	8	8	—1
C Canora	12500	29	27	28	+ ½
C Dolsan	2000	17	15½	15½	+ ½
C Manitoba	3000	25½	25	25½	—2
C Mogador	500	8	8	8	
C N Explo	2000	21	21	21	
C Prod WH	3000	12	11	11	— ½
C Persnrt	1000	18	18	18	+2
Corgem	4500	30	30	3	+1
Cresus M	1500	22	21	21	
Crusade	600	115	115	115	
Daering	4000	6½	6	6½	+ ½
Dauphin	47500	21	20	20	—1
Devils Elb	3500	14	14	14	
Dumont	203650	108	99	13	—5
Dynamic	10500	26	23	26	c1
Eagle M	2100	220	213	220	
East Sull	1100	475	475	475	+5
Expo Lon	1000	80	80	80	+5
Fano Min	2600	18	17½	17½	
Guardian	4000	41	38	40	+1
Imp Min	2000	11	11	11	— ½
Israel	80100	104	90	100	+10
James Bay	9100	27	22	25	—3
Jamex Exp	50	20	20	20	
Laduboro	9700	105	102	104	—1
Lederic	2500	18	18	18	
Lingside	500	4½	4½	4½	
Lynx Can	2600	175	168	175	+7
Macdonald	1000	9	9	9	
Macian Exp	4500	110	100	110	
Mal Hyg	250	300	300	300	+30
Marshl Bsn	500	66	66	66	
Mija M	2500	41	41	41	
Mistango	1000	15	15	15	
Monteag	67250	35	30	33	
Mt Laurier	7800	115	112	115	
More M	3000	29	28	29	+2
Mt Jamie	10500	32	31½	32	+1½
Mt Pleast	2000	35	35	35	+2
Muscocho	3500	17	16	17	+1
N Mt Cost	1425	40	40	40	
NW Unisph	4500	42	40	42	+1
N A Asb	3500	4	4	4	—1
Patino	300	$27½	27½	27½	
Phoenix C	300	605	600	600	—5
Probe M	21500	18	17	17	—1
Pronghorn	6600	80	80	80	—4
Royal Agas	1900	33	33	33	—2
StL Col	200	245	245	245	—5
St Lucie	2000	28	28	28	—1
Safari Exp	5500	70	65	70	+5
Scandia	1000	22½	22½	22½	
Sciminex	4000	50	50	50	
South Duf	5.0	6	6	6	
Sullivan Gr	2500	460	450	450	—10
Tagami	000	13	13	13	
Timrod	5500	25	24	24	+4½
Torcan Exp	1387	7½	7½	7½	— ½
Tower Res	1500	29½	27	27	+2
Transterre	8500	17	16½	17	
Triton Ex	4383	380	375	375	—10
Twentieth	2400	135	126	126	+1
Universal	3'0	100	100	100	
W Dufault	1000	15	15	15	
West Buff	1500	18	18	18	— ½
W Q Mines	8000	17	16	17	+1
Will Crk	11000	70	68	70	
Wiscons	3000	22	21	22	
Wright Bar	1000	103	103	103	+1

newyork

par la PRESSE CANADIENNE

Valeurs	Ventes	Haut	Bas	2.30	Ch. net
A-B					
AbbtLb 1.10	9	73⅛	73⅛	73⅛	— ⅛
Adrs .15g	208	25½	24⅞	24¼	— ⅜
Admirl	22	8⅜	8¼	8¼	— ⅛
AirRed .80e	332	21⅜	21⅜	21⅞	+ ½
Alcan 1.20	140	24⅜	23⅞	24¼	+ ⅜
AlegC .2e	64	11⅜	11½	11½	— ⅛
AllegL 2.40	77	30⅜	30¼	30⅜	+ ¼
AllisC .05g	96	16¼	15⅞	16	— ¼
AHess .30r	681	46¼	44	44½	—1½
AAirlin .80	613	25¼	24¾	25¼	+ ½
ABrnd 2.10	74	43⅞	43½	43¾	— ¼
ABC 1.20	269	26½	25¼	25½	— ¾
AmCan 2.20	272	40¾	40¼	40½	+ ⅜
ACyan 1.25	543	33⅞	33⅜	33⅞	+ ¼
AmElP 1.70	432	31½	30⅞	31¼	+ ⅜
AHome 1.60	259	71⅜	70⅞	71	
AHosp .26	136	35¼	34⅜	35	
AmMot	138	6⅜	6¼	6⅜	
AmPhot .16	97	10½	10⅛	10½	+ ¼
AmStd 1	516	32	31	31	—1
AT T 2.60	979	51	50½	50⅝	+ ⅛
AmZinc	3	73⅜	73⅜	73⅜	— ⅛
Anacon 1.90	461	20¼	19¾	19¾	— ⅜
ApacheCp .25	28	14½	14⅛	14¼	+ ⅛
Arlans	192	10⅞	10	10½	— ⅛
Armco 1.60	182	21¼	21	21	
ArmC .80	156	34⅜	33¾	34¼	+ ⅛
ArmRu 1.60	12	37⅜	36¼	36¼	— ¼
AtlRich 2	353	64	63¼	63⅞	+ ⅛
Avco	150	13⅛	13	13⅛	— ¼
Avon 1.10	82	85¼	84¼	84¾	— ⅛
Babck .50	68	23¼	23⅛	23⅜	— ⅛
Bathl .05e	65	24	23⅝	23⅝	— ¼
Baxtr .11	110	26¼	25½	25⅞	— ⅛
Beckmn .50	234	28⅛	27⅜	27⅜	— ¾
BeechA .75	42	12⅛	12⅛	12⅛	— ⅛
BellH .60	36	34⅛	33	33⅜	— ¾
Bndjx 1.60	100	27⅛	27½	27¾	— ¼
BenF 1.60	43	53¼	52⅝	52⅝	— ⅛
BethSt 1.80	295	23⅛	22¾	22¾	— ⅛
BlackD .88	52	59¼	58⅛	58½	— ⅜
BlissL 1	56	23¼	22	23¼	+2
Boeing .40	597	16⅞	15¾	16⅞	—1
Bordn 1.20	207	27	26½	26¾	+ ⅛
Borg 1.25	58	29¾	29¼	29½	+ ⅛
BristMy 1.20	198	64½	63¾	64⅞	— ¼
Brown	8	6	5¾	5¾	— ¼
Brnswk .12	353	20⅜	20⅛	20½	+ ⅛
BucyEr 1.20	64	26⅜	25¼	26	— ¼
Budd	32	11⅞	11⅝	11¾	
Bulova .60	102	24	23½	23½	— ¼
Burlin 1.40	27	46⅜	46⅛	46⅛	— ⅛
Burndy .70	29	19⅛	19	19	— ⅛
Burrghs .60	347	109¼	108	108¾	—1¼
C					
CampS 1.10	49	31½	31¼	31⅜	+ ⅜
CPR 3.30	51	68	67⅞	67⅞	— ⅛
Carrier .60	63	34	33¾	33¾	+ ⅛
CartW .40a	35	15½	15⅜	15⅞	+ ⅛
CatTr 1.20	203	43½	42½	42⅞	— ¼
CessnaA .60	71	18⅛	17½	18⅛	+ ⅛
ChesOh 4	49	55⅞	55¼	55⅜	— ⅜
ChocFN .25r	5	8⅜	8½	8⅜	
ChrisCft	51	8⅜	8⅛	8⅜	+ ¼
Chryslr .60	715	26⅜	25¾	26¼	— ⅜
CitFn 1.80	170	45	44⅜	44⅞	+ ⅛
CitiesSv 2.20	61	46⅜	45½	45⅞	— ¼
Cluett P .90	68	25⅛	24⅞	24⅞	
CocaC 1.44	101	85¾	85⅛	85¼	— ⅜
ColPal 1.40	64	48¼	47⅜	47½	—1
CollAik 1	9	39⅜	39⅛	39⅛	
CollinR	29	14½	14⅛	14⅛	— ⅛
CBS 1.40b	76	31⅞	31½	31⅞	+ ¼
ColuGas 1.68	96	34⅞	34½	34⅞	+ ⅛
CmEd 2.20b	199	38⅜	37¾	37⅞	— ⅛
COllRef .60	112	18	17½	17¾	— ⅜
ConEd 1.80	230	28	27⅜	27¾	+ ⅛
CFds 1.20	34	42⅛	41¾	41⅞	+ ¼
ConCan 1.60	121	39½	38⅜	39⅛	
ConOil 1.50	620	31¼	30⅜	30⅞	
CnrData	207	50⅜	48¾	49	—1¼
Coopln 1.40	22	31	30½	30⅞	+ ⅜
CPCIntl 1.70	74	35	34½	34⅞	— ⅛
Crane 1.60b	27	35½	35⅛	35⅜	+ ½
Cr Zell 1.20	89	31½	31	31⅜	+ ⅜
Culligan .28	417	15⅞	15¼	15¼	— ⅜
CurtWr .60	68	11⅜	11	11⅜	+ ⅜
Cyprus 1.60	13	54½	53¾	54½	+ ¾
D-G					
DanR	30	9⅜	9⅛	9¼	+ ⅛
Dartl .30b	185	35¾	35¼	35½	
Husky Oil	26970	$16½	15⅝	15⅝	— ⅜
Deere 2	100	41⅛	40¼	40⅞	+ ½
Dexter .24	113	18¾	18½	18⅝	+ ⅛
DiaSh 1	74	21⅜	20½	21⅛	+ ⅝
Disney .30b	200	150¼	148¼	148⅜	—2⅜
Diversln .36	85	9¾	9⅛	9⅜	— ⅛
DowC 2.60	125	74	72¾	74	+ ⅞
Dresin 1.40	66	33⅞	33⅜	33¾	
duPon 5e	111	134¾	130⅛	134¾	— ¼
DuqLt 1.66	122	25½	25	25⅜	+ ⅜
EastAir	148	16⅛	15⅝	15⅞	— ¼
EastK 1a	165	73⅝	72¾	72¾	+ ⅛
Elect As	27	5¾	5⅝	5⅝	— ⅛
FlPasNG 1	69	18⅞	18⅜	18⅝	— ¼
EmEl 1.16	67	67⅞	67¼	67⅞	+ ⅛
ESB 1.20	14	22⅜	22¼	22¼	+ ⅛
EthylCp .84	181	25⅛	24¾	24⅞	
ExCel 1.25	85	23½	22¾	23⅛	+ ⅜
Fairch	237	22½	21½	21⅞	—1
FedPac	7	14½	14¼	14¼	— ⅜
Firest 1.60	24	48¼	48	48	
FChart 1.84f	135	43¼	42⅝	42¾	—1
Flint9ote 1	14	27⅞	27⅜	27⅜	— ½
FlaPw 1.68	28	54¼	54	54	— ½
Ford 2.40	368	55¼	54¾	54⅞	+ ¼
Frueh 1.70	43	32¾	32⅜	32½	+ ¼
GAF .40	102	13½	13⅛	13¼	+ ¼
GenDyn	58	20¼	19⅞	20¼	+ ¼
GenEle 2.60	175	93¾	93¼	93⅝	— ⅛
GFds 2.60	87	87⅞	87¼	87¼	— ⅝
GMC 3.40e	457	79⅛	78⅞	78⅞	— ⅛
GPubU 1.60	200	24⅛	23⅝	24⅛	+ ½
GTelE 1.52	241	31⅛	30⅞	31	+ ⅛
GTire 1b	248	23⅛	22¾	23⅛	+ ⅛
GaPac .80b	383	55	54¼	54⅜	— ½
Gillette 1.40	56	47¼	46½	46½	— ¾
Goodrh 1	140	28¼	27⅞	28	+ ⅜
Gdyr .85	311	33	32½	32¾	+ ⅜
Grace 1.50	111	30¾	30¼	30⅝	+ ½
GrndU .80	100	26¼	26	26	— ¼
GtA&P 1.30	69	28½	28¼	28½	+ ¼
G W Fin	303	24½	24	24⅛	+ ⅛
GrnGt .96	17	26⅛	25⅜	25⅜	— ⅜
Greyhnd 1	138	17	16⅞	16⅞	
GrumAir 1	74	22¾	22	22¾	+ ¾
GulfO 1.50	387	31⅞	31	31⅛	— ¾
GulfW .50	260	21⅜	21	21⅛	— ¼
Gulton	34	8⅜	8¼	8⅜	
H-L					
Harrisl 1	37	55⅛	54¾	54⅞	+ ⅛
Heinz 1	54	35¼	34¾	35¼	+ ⅛
HeleneCurt	14	8½	8⅜	8⅜	— ⅛
HershF 1.10	77	28¼	27	28¼	+1¼
Hmstk .40	57	23¾	23¼	23⅜	
Hnywl 1.30	72	83⅞	82¼	82¼	—1¼
HFC 1.20	91	43½	43⅛	43½	+ ⅛
Howmet .70	39	18¾	18¼	18½	
HuntC .12	18	21½	21⅛	21⅛	— ⅛
IllCent 1.14	26	29⅞	29	29⅜	+ ⅜
INA 1.40	99	36⅜	36¼	36⅜	
IngRand 2	66	46¼	45¾	46	— ¼
InlandStl 2	302	28⅜	28	28	— ¾
IBM 4.80	190	316¾	314	315½	— ¾
IntFF .60b	21	66	65½	65½	— ¾
IntHar 1.80	127	29	28½	28¾	+ ⅛
IntMnr	457	15⅝	15⅛	15⅜	
IPap 1.50	424	34⅜	34¼	34⅜	
IntT&T 1.15	417	51¾	51	51¾	+ ¾
Ipco .34	12	21¼	20¾	20¾	— ¾
ITEC .60	160	27	26⅜	26⅜	— ½
JnMan 1.20	173	40	39⅜	39¾	— ¼
JohnJ .32	194	63	61½	61⅝	+ ¾
JoneL	29	10¼	9¾	9¾	— ½
Joy 1.40	108	51⅛	50¾	50⅞	+ ⅛
KaisrAl 1	205	35¼	34	35	+1
KaysRo .60	7	22⅜	22¼	22⅜	+ ⅜
Kellogg 1	24	24¼	24	24⅛	+ ⅛
Kendall .60	72	31⅜	29½	31	+1
Kennec 2.60	140	38⅜	38	38⅛	— ⅛
KerM 1.50	79	111¼	109½	111¼	+1¾
KimbC 1.20	55	33⅛	32⅜	32¾	— ¼
KLM 2.22e	13	50½	49⅜	49⅜	—1¼
Kraftco 1.70	70	43⅛	43⅛	43⅛	+ ⅛
Kresge .44	110	57½	57⅛	57⅜	— ⅜
Kroehl	50	25¼	24⅞	25	
Leasco	664	17⅛	16⅜	17⅛	+ ⅛
LehPC .40	11	14	13⅞	14	
LiggM 2.50	46	48⅜	47⅜	48	+ ¼
Ling	50	10¼	10	10	— ¼
Litton .50t	134	21⅞	21⅛	21⅜	— ⅜
Lock A	71	9⅜	9¼	9⅜	— ⅜
Loews 1	66	34⅞	34⅜	34⅜	
LukensStl 1	24	20¼	20¼	20¼	— ¾
M-N					
Macy	17	35¼	35	35	+ ¼
Mgnvx 1.20	228	39¼	37⅞	38	— ⅛
Manpow .72	4	34⅜	34	34⅜	+ ⅛
Marath 1.60	175	35¼	30⅞	35	— ⅜
MartM 1.10	461	19¼	18½	19	+ ⅞
MascoCp .28	4	47	46⅜	47	
MassF 1	1056	10½	10	10	—1⅜
McDnD .40	104	23¼	23	23⅛	
McGEd 1.40	35	35⅜	35⅛	35¼	— ½
McGrH .60	174	18⅞	18⅛	18⅞	+ ⅞
McIntyre 2	210	141¼	141¼	141¼	+ ¼
Memrx	298	56¾	53⅜	53⅝	—3
MGM	18	17⅜	17	17	— ⅜
MidldR 1.40	13	26⅞	26⅜	26⅜	— ¾
MMM 1.75	98	98	96¾	96⅞	— ⅜
Mobil 2.40	464	56⅝	55⅜	55¾	— ⅞
Msant 1.80	195	34¼	33¾	33⅞	— ⅛
Motrla .60	256	54	53⅛	54	+ ½
NBisc 2.20	40	51⅜	50¼	50¼	—1½
NatCan .45	132	25¾	25⅜	25½	— ⅜
N Cash .72	460	40⅜	38⅜	38⅞	—1⅜
NDist .90	107	16⅛	15⅝	15¾	
Nat Genl .20	182	18⅛	17⅞	18⅛	— ⅛
NGyps 1.05	86	24¾	24½	24⅝	
NLead 1	239	19⅜	18¾	19⅜	+ ⅝
NatStl 2.50	48	44⅛	43⅞	44⅛	+ ⅛
NatTea .80	22	12¾	12⅝	12⅝	
Newmt 1.04	235	28½	27	27⅜	— ⅛
NiaMo 1.10	340	17	16½	16⅝	— ⅜
NoAmR 1.20	145	21½	21	21	— ⅜
NwstAir .45	542	23¼	22¾	22⅞	+ ¼
NortS 1.83f	74	47⅜	47⅜	47⅜	— ⅛
O-S					
Occidt 1b	1145	17⅝	17¼	17½	
OlinCp .88	108	20⅛	19⅝	19⅞	
OutbMar 1	75	28¼	27⅜	28⅛	+ ¼
OwenC .75	12	43¾	43½	43½	— ¼
PacGE 1.50	92	34¾	34⅜	34½	+ ¼
PanA	378	13¼	13	13⅛	
PenCn	175	6½	6¼	6½	+ ⅛
PennyJC 1	130	56⅜	56	56¼	+ ¼
Pennzo .80	1075	31⅝	29	30⅛	—1½
PepsiCo 1	125	53¾	53	53⅜	+ ¼
Pfizer .60a	239	36⅜	36¼	36⅜	
PhelD 2.10	112	40¼	39¾	40	+ ¼
PhilMr 1.20	102	48¾	48⅛	48¼	— ⅜
PhilP 1.30	469	28¼	27⅞	28	— ⅛
PitneyB .68	275	26¾	26	26½	— ¼
Pitstn .60b	224	43½	42¾	42¾	—1
Polrold .32	259	80¼	78	79⅜	— ¼
ProcG 1.40	459	59½	58	58½	+ ½
Pllmn 2.80	9	43⅜	43½	43½	
Ralst P .70	100	26⅜	25¾	25¾	
Raythn .60	124	28½	27⅞	28⅛	— ½
RCA 1	192	26⅞	26½	26¾	— ⅛
Reich .20	37	12	11½	11⅝	— ½
RepSt 2.50	58	29⅜	29⅛	29⅛	— ⅛
Revere 1	38	21	20¾	21	+ ⅜
RexCh 1.50	11	32⅞	32½	32⅞	+ ⅜
RichM 1	19	64½	64⅛	64⅛	— ⅜
Ronsn .25f	16	6½	6¼	6⅜	— ⅛
RCCola .54	40	17½	17¼	17⅜	— ⅛
RoyD 2e	452	44⅛	43½	43½	— ⅝
Safew 1.30	54	33½	33⅛	33⅜	— ⅛
StReg 1.60	72	38¼	37⅝	37⅝	— ⅞
SaFel 1.60	207	25¼	24⅝	25	+ ⅜
Schenl 1.40	5	25⅞	25¼	25⅞	+ ⅞
Schlbg 1.40	13	87¾	87⅝	87⅝	— ⅜
Scjentif	124	4	3¾	3¾	
SCM	56	14⅝	14⅛	14¼	— ¼
ScottPap 1	313	24½	24	24¼	— ¼
SrsR 1.20a	176	76⅜	75⅞	76	+ ⅛
ShellO 2.40	414	52⅛	51⅛	51¼	+ ⅜
Simmn 1.40a	17	60⅞	60⅛	60¼	
Singer 2.40	115	65⅛	64⅜	64¾	
SkilCp	17	21½	20⅞	21½	+ ½
SmitA 1.40	14	47¾	47½	47½	— ⅜
Smith KF 2	49	50⅞	50⅛	50¾	— ¼
SouPac 1.80	138	36⅛	35¾	36⅛	+ ⅜
SouRy 3a	59	64⅜	64	64	— ⅜
SpryR .12g	693	27⅜	26⅜	27⅛	— ¼
StdBr 1.60	34	49	48½	48¾	+ ½
StOCal 2.80	277	54⅜	54	54⅜	+ ½
StdInd 2.30	214	55⅛	54	55½	+1½
StdNJ 3.75e	352	72	71	71¼	— ½
StdOh 2.70	41	79¾	78⅜	79	
SterlDr .80	108	41⅜	41	41⅛	
StewW 1.80	9	31⅜	30⅝	31⅛	+ ¼
StudW 1.20	14	53⅞	53¼	53¼	— ⅜
SunOll 1b	14	48¼	47¾	47¾	— ½
Sunbm .80	28	25½	25	25	— ¼
SuprO 1.40	9	174	173	174	+1
Swift .70	123	29¾	28¾	29¾	— ¼
T-Z					
Teledn .63f	307	24⅜	23½	23¾	— ½
Tenco 1.32	687	25¼	24⅞	25⅛	+ ⅛
Txco 1.60	527	34⅜	33⅜	33⅜	— ¾
TexGS .60	276	16⅞	16½	16⅝	— ¼
Textr .90	57	25⅜	25	25⅛	
Time 1.90	29	42⅞	42⅛	42¼	— ½
Timkn 1.80	27	34⅜	33½	33¾	— ½
TWAir	178	14¾	13¾	14⅛	— ½
Transm .55	436	16½	16⅛	16⅜	
Transctl	184	7¼	6¾	7⅛	+ ⅜
TriC 2.71e	60	30⅜	30¼	30⅜	+ ⅜
TRWInc 1a	144	34⅞	34¼	34¾	+ ⅞
TwnIC	93	9¼	8⅞	9	— ¼
UALinc	333	24¾	23¾	24½	+ ⅝
UniINV 1.38e	4	27¾	27¾	27¾	— ⅛
UOilC 1.60	151	35	34⅜	35	— ¼
UPacif 2	17	43⅝	43¼	43⅜	— ⅛
UAir 1.80	55	35½	34⅞	35	
UnitCp 1.17e	75	10⅝	10¼	10⅝	+ ⅛
UnFin Cal	48	9⅞	9¾	9⅞	+ ¼
UnNuclr	20	12¼	12	12⅛	
USGyps 3	569	63	62¼	63	+ ¾
USSmlt 1b	18	26⅛	25¼	25¼	— ⅜
USStl 2.40	153	33⅛	32¾	33⅛	+ ⅛
Vorna	38	21¾	21⅛	21¾	+ ¼
WarL 1.20	156	68	67½	67¾	— ⅛
WnUnion 1.40	92	42⅜	42¼	42⅜	+ ⅛
WstgEl 1.80	522	66⅜	65¾	66	— ⅛
WheelPitt Stl	59	12½	12	12	— ¼
WhiteC .40	134	14½	14¼	14⅜	+ ⅛
WhteMt	107	18	17⅝	17¾	— ¼
Wwth 1.20	68	37¼	36½	37⅛	+ ⅜
Xerox .80	449	87⅜	86	86⅛	—1½
YngsSD 1.20	8	17½	17¼	17½	+ ⅜
Zenith 1.40	40	38¾	38¼	38¼	— ⅜

Dow-Jones de clôture
— 0.75 à 8.37.08

américaine

par la PRESSE CANADIENNE

Valeurs	Ventes	Haut	Bas	2.30	Ch. net
AllArt	5	4	4	4	
Barnes E	3	11¾	11⅝	11¾	+ ¼
Brascan 1b	177	16⅜	15⅞	16¼	+ ⅜
CampCh	55	6 9-16	6⅜	6⅜	—1-16
Cdn Javelin	21	10⅞	10⅝	10⅞	+ ⅜
CnCdnF	12	1¼	1 3-16	1¼	+ ⅛
Creole 2.60a	50	28¼	27½	28⅛	+ ⅝
CwnCP 1.22t	77	34⅝	33⅝	34½	+1⅛
Devel Cp	33	24⅜	23⅝	23⅝	— ½
Dome Pet	52	81⅜	80⅝	81⅛	— ½
Dynalec	17	6¼	6	6⅛	— ⅛
FiltDyn .01e	2	13⅜	13¼	13⅜	+ ⅜
Hofmind	6	2⅞	2⅞	2⅞	
Hygrad F	6	24⅞	24½	24⅞	+ ⅜
ImpOil .50a	5	19½	19⅜	19⅜	— ⅛
NewPk	35	4⅛	4	4	
Nuclear A	29	2⅞	2¾	2⅞	
PeelEl	5	11¾	11¾	11¾	— ¼
PEPI 1.30t	7	28	27½	27⅞	— ⅛
PlantInd	15	10¼	10⅛	10⅜	— ⅛
Relil 2.20	2150	33	33	33	— ½
ScurryRain	17	21	20⅞	20⅞	— ⅜
Syntex .40	231	39⅞	39⅛	39¼	— ⅝
UnAlrcPd .50	11	9¾	9¾	9¾	
U Asb .07e	10	4	3 15-16	3 15-16	—1-16
Whelab .60a	20	30¼	29¾	30¼	+ ⅜
WorkWr .60	6	12⅜	12½	12⅜	
WrHarg	21	1⅜	1¼	1⅜	

du parquet de la bourse

La cote reste à la hausse à Montréal

La Bourse de Montréal enregistrait des hausses dans tous les secteurs sauf dans celui des banques. Au début de l'après-midi le marché était très actif.

Les banques se sont mises à reculer pendant que les papiers récupéraient les pertes de la matinée.

Le volume était composé des Bourses de Montréal et Canadienne s'élevait à 13.00 h., à 1.08 million d'actions contre 611,700 hier à la même heure.

Aux indices, les industrielles étaient en hausse de 0.88 à 179.44, les services publics de 0.51 à 152.10, l'indice composé de 0.66 à 174.39 et les papiers de 0.11 à 94.49. Les banques étaient en baisse de 0.67 à 174.83.

La tendance reste favorable à Toronto

La cote poursuivait au début de l'après-midi son mouvement de hausse et le marché était très actif.

Aux indices, les industrielles ont gagné 0.76 à 176.19, les aurifères 3.70 à 168.84, les métaux 0.90 à 92.59 et les pétroles de l'ouest 0.57 à 199.04.

Le volume à 13 h., était de 1.77 million d'actions contre 1.72 million hier à la même heure.

Le marché a connu une séance des plus actives. Les gains ont dépassé les pertes par 303 contre 148 avec 210 titres inchangés.

Les secteurs les plus forts étaient ceux des boissons gazeuses, des chimiques, de la construction, des industries manufacturières, des industries minières, des commerces et des institutions financières.

Hausse légère à Wall Street

Le marché des valeurs était à la hausse, ce matin, à l'ouverture de la Bourse de New York.

A 10 h. 30, l'indice des 30 industrielles de Dow Jones grimpait de 0.48 à 838.31 et les gains l'emportaient sur les pertes par une marge de près de 130 valeurs.

Union Carbide a gagné 3-6 à $41 3-4; Alcoa, 1-2 à $60 et Boeing, 1-8 à $16, tandis que Boise Cascade cédait 5-8 à $44 3-4 et McDermott, 1-4 à $31 1-4.

A 11 h. 30, l'indice des 30 industrielles Dow Jones était en hausse de 0.55 à 838.38.

Repli du marché à Londres

Le marché des valeurs s'est replié, aujourd'hui, à la Bourse de Londres, par suite de prises de bénéfices et d'un manque d'intérêt.

Dans les canadiennes, par contre, la tendance était à la hausse, notamment chez Syracuse, Hudson's Bay Oil and Gas, Gulf, Inco, Brascan, Canadian Pacific, Hiram Walker, Alcan et Cominco. Yukon a fléchi et les bancaires se repliaient par suite de prises de bénéfices.

Suivant la tendance à Wall Street, les américaines fluctuaient étroitement.

Optimisme à Paris

L'optimisme est de mise aujourd'hui à la bourse de Paris. La baisse du taux de l'escompte français tant attendu qui passe de 7 à 6½, la fermeté de Wall Street, le regain d'activité amorcé depuis quelques jours et enfin l'abaissement hier du taux d'escompte aux Etats-Unis semblent avoir redonné confiance aux opérateurs, la tendance est ferme à l'ouverture et le volume des transactions actif. La plupart des valeurs continuent à progresser, toutefois les écarts à la hausse sont plus faibles que la veille. Ce sont toujours les valeurs pilotes qui sont le mieux tenues.

COTES de l'or

Le prix de l'once d'or sur le marché de Londres, ce matin, était en hausse de 12 cents à $37.51. A Zurich, hausse à $37.55 contre $37.50. A Francfort, hausse de 15 cents à $37.60. A Paris, hausse de 10 cents à 37.91. Sur ce marché, le lingot d'or de 1 kilo a gagné 9 francs à 6,720 francs.

COURS DE L'ARGENT

Le prix de l'once d'argent sur le marché de Londres est inchangé à $1.69 1/10.

calgary

par la PRESSE CANADIENNE

Valeurs	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch. Net
PETROLES					
Aberdeen	6000	16	14	14½	+4½
Acroll	5000	105	100	100	—5
Barklay	1000	6	6	6	
Barons	10000	6½	6½	6½	— ½
Berkley	9200	119	100	119	+24
Can Bonanz	3000	83	80	82	+7
C Hidrogs	1000	42	42	42	+2
Lochiel	14300	140	135	138	+2
Madison	4124	32	32	32	—3
Maverick	1000	18	18	18	+2
Monterey	1000	7	7	7	
New York	2500	55	55	55	
W Warner	500	43	43	43	
MINES					
Abco	500	30	30	30	
Admiral	2000	103	103	103	
Alcor	5000	32	31	32	+1
Calcorp	5000	28	28	28	
Duke	500	60	60	60	
Flin Flon	1000	18	18	18	—2
Jagor	1000	25	23	23	—6
Scope	1000	25	25	25	+1
Matrix	5000	60	60	60	
Terra	1300	50	500	500	—5
Tobe	1000	23	23	23	
Trns Yukn	8000	12	11½	11½	

TORONTO

par la PRESSE CANADIENNE

Valeurs	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch. Net
MINES					
A-D					
Acme Gas	1000	9½	9½	9½	
Adanac M	100	255	255	255	— 5
Advocate	1025	215	215	215	+10
Aetna In	250	70	70	70	
Agnico	1400	216	215	216	— 3
Allied Mng	4400	135	126	135	+ 9
A Lard	10150	65	62	64	+ 4
Ang Ruyn	3000	60	59	60	+ 1
Ang U Dev	2560	59	57	57	+ 1
Argosy	22.0	45	45	45	
Armore	6000	14	13	13½	+ 1
Atl CC	13727	56	54	54	
Aunor	800	205	200	205	+ 5
Avoca M	1000	72	70	70	— 2
Bnkno	10880	515	500	510	
Bankfield	2.00	4½	4	4	— ½
Barry E	40300	45	39	45	+ 5
Belim	4436	$15⅛	15⅛	15⅝	+ ¼
Big Nama	9000	14	13	13½	
Bl Hawk	7000	45	42	42	
Bral Can F	3500	160	159	160	+ 5
Brameda	7435	215	200	200	— 5
Brunsk	40100	460	450	460	
Calmor IB	3196	68	61	61	— 5
Cam Mine	3100	30	29	29	
Camflo	4100	275	267	275	+ 6
Cam Chib	100	630	630	630	—15
Camp RL	100	$27½	27½	27½	+ ¾
C Tung	10150	195	187	195	+ 6
Cdn Arrow	8500	42	40	40	— 2
C Jamiesn	3.00	160	157	160	+ 2
C Lencour	3000	16	16	16	— 1
C Malart	3000	26	25	26	+ 2
C Nisto	12000	13	13	13	+ 1
Candore	3500	10	9½	9½	+1½
Captain	500	6	6	6	— ½
Cassiar	1350	$23¾	23¾	23¾	+ ⅛
Cent Pat	1800	241	238	238	— 7
Chemalloy	4800	175	170	170	— 2
Chestrvile	4000	16½	16	16	— 1
Chib Kay	4000	9	9	9	
Chib M	2400	42	42	42	
Chimo	2200	172	170	170	
Coch Will	1000	45	42½	42½	— ½
Col Met	29100	80	73	80	+ 5
Comb Met	2000	8	8	8	+ 1
Coniagas	1550	30	29	29	
Conigo	34500	19	17½	18	+ 1
C Callinan	500	8½	8½	8½	
Con Fardy	904	135	130	135	+10
C Marben	3000	420	400	410	+10
C Morisn	2650	190	186	190	
C Rambler	700	86	86	86	
Conwest	200	$10¾	10½	10½	
Coprcorp	500	31	31	31	+ 1
Cop Fields	2200	178	176	176	
Cop Man	9000	10	9	9	+1½
Coulee	500	25½	25½	25½	— 1
Craigmt	695	940	935	940	+15
Cstland	9300	13	12	13	+ ½
Crowbank	1500	14	14	14	— ½
D'Aragon	5500	27	25½	25½	—2½
Deer Horn	2000	7	7	7	
D'Elda	17500	103	100	100	— 2
Denison	6271	$26⅛	25½	26½	+1¼
Dicknsn	2850	123	120	120	
Discovry	1400	115	107	107	+ 4
Dome	100	$60½	60½	60½	+ ½
D Explor	9700	150	147	150	+ 1
Donalda	1100	19½	19½	19½	
Dunraie	1000	25	25	25	
Dynsty	54635	555	530	550	—15
E-N					
East Sull	3250	480	465	475	+ 5
Farwest	500	10	10	10	+ 1
F Mar	2600	109	108	108	— 1
Fort Rel	11200	55	53	54	
Frobex	21120	37	33	37	+ 2
Gt Mas	28862	450	415	425	
Giant Yk	710	960	940	940	+60
Goldray	500	95	95	95	
Goldrim	9000	30	28	28	— 1
Granduc	200	735	715	715	—25
Granisle	900	$10¾	10¾	10¾	
Green Pnt	4000	18	17	17	— 2
Gnnar	29200	129	120	130	+ 7
Hallnor	200	325	325	325	
High-Bl	3500	282	275	275	— 8
Hollinger	658	$37⅛	37	37⅛	+ ⅛
Huds Bay	1739	$20⅜	20⅜	20⅜	— ⅛
Hydra Ex	500	21	21	21	
Int Halliw	1515	110	110	110	—10
Int Mogul	1139	$10⅛	10	10	
Int Obaska	2400	44	42	44	
Iron Bay T	1600	375	375	375	
Irish Cop	1700	8½	8½	8½	—1½
Iso	11000	173	169	172	— 1
Jonsmith	5000	9	9	9	+ ½
Joutel	1300	104	103	104	+ 1
Jowsey	7131	36	33	35	— 1
Kam Kotia	5600	129	116	128	+10
Kenn Hold	3513	19	18½	18½	— ½
Kerr Add	4749	$10½	10	10½	+75
Kilembe	200	565	560	565	+15
Kirk Min	5000	10	10	10	+ 2
Kirk Twns	7000	28	25½	25½	—2½
Lab Min	211	$34	33	33	
Lacanex	2600	115	110	115	
Lacanex w	500	46	46	46	— 1
L Dufault	1722	$12⅞	12⅝	12⅞	+ ⅜
L Osu	3000	13½	13	13½	
Langis	20500	14½	13	13	+ 1
Leitch	510	165	165	165	+ 5
LL Lac	657	210	210	210	+ 5
Louvicrt	2000	10	10	10	— ½
Lytton M	300	235	235	235	+ 4
Madeline	4050	283	278	280	— 3
Madsen	3200	75	72	75	+ 3
Man Bar	2000	81	81	81	— 2
Match	1000	8½	8½	8½	
Mattgmi	1156	$23⅛	23½	23⅝	+ ⅛
Maybrun	3500	15	15	15	— 1
Mc Adam	2400	73	73	73	— 1
Mc Intyre	690	$141	139⅞	141	+1⅛
Mentor	2400	64	64	64	— 1
Merrill	300	152	152	152	+12
Midrim	6000	34½	33	34½	+ 1
Mt Wright	1000	25	25	25	
Multi-Mi	3700	59	58	59	+ 2
New Ath	3500	17½	17	17	
New Cal	2000	33	33	33	+ 1
Newconx	200	590	590	590	— 5
N Harri	3500	4½	4½	4½	
N Imperal	8400	184	176	184	+ 8
N Kelore	2000	4½	4½	4½	
Newlund	2500	15½	15½	15½	+1½
N Que Ragl	325	$13⅞	13⅛	13⅜	+ ⅜
N Senator	3000	12½	12	12	
Nick Rim	500	12	12	12	
Noble M	7600	345	335	340	+ 5
Nor Acme	1000	20	20	20	— 1
Norbaska	3000	17	17	17	
$Norgold	2300	8	8	8	
Norlex	11000	39	37	39	+ 1
Northcal	3500	6½	6½	6½	+ ½
N Coldstm	1050	115	115	115	— 2
Northgat	7912	900	880	880	
N Rock	16800	82	80	80	
N Beauc	1500	40	40	40	— 5
O-S					
Obrien	9350	63	58	60	+ 2
Opemska	2300	$10⅛	10⅛	10⅛	+ ¼
Orchan	4100	360	350	360	
Osisko	2700	33	31	31	— 2
Pac Coper	1500	275	270	270	— 5
Pamour	1900	190	185	188	+ 8
Patino	1545	$27½	27½	27½	
Pce Exp	85650	94	86	88	— 4
Pick Crow	1000	29	29	29	
Pine Point	1516	$29½	29	29⅛	+ ⅜
Placer	3266	$32⅛	31½	31½	
Prado Exp	500	150	150	150	+10
Preston	390	800	825	840	+40
Pure Silv	1400	210	w08	210	+ 5
Que Mah	500	23	23	23	— 2
Q Mattgmi	3500	37	35	37	+ 2
Radior	13700	36	35	35½	+ ½
Rayrock	5700	130	125	127	+ 4
Rio Algom	1686	$16⅝	16¼	16⅜	+ ¼
Rio Alg c w	2800	25	22	23	— 2
Roman	7120	730	710	730	+20
Ryanr	27000	11½	10½	11	+ ½
St Fabien	1040	11	11	11	+ ½
Satellite	2000	10	10	10	
Sherritt	5991	$16¾	16½	16⅝	+ ¼
Silvrflds	600	185	180	180	— 5
Sil Miller	1000	7	7	7	
Sisco	4025	177	174	175	+ 3
Steep R	3050	255	250	250	+ 5
Sud C	29000	51	48½	50	+ 2
Sullivan	3950	460	450	450	
Sunbrst E	1000	6	6	6	+ ½
T-Z					
Teck Cor A	1280	625	615	625	+ 5
Teck Cor B	190	530	530	530	+ 5
Texmt	30000	71	66	68	+ 2
Texore	25000	32	29½	31½	+2½
Tex-Sol	3000	54	52	54	+ 1
Thom L	4500	35	31	35	+9½
Tombill	1500	83	83	83	— 5
Tontine M	200	158	158	158	— 4
Tribag	9075	75	74	75	+ 2
U Mining	1000	29½	29½	29½	+ ½
U Asbesto	1254	410	405	410	+10
U Keno	105	525	525	525	
Upp Can	600	205	203	205	+ 3
Urban Q	200	10	10	10	+ ½
Vespar	04000	20	20	20	
West Mine	2100	390	380	390	— 5
Wilco	9000	36	35½	35½	— ½
Willroy	3666	137	120	120	—18
Win El	43300	24	22	23½	c 2
Wr Harg	217	115	115	115	
Yk Bear	960	485	470	470	— 5
Zenmac	8500	13	12½	13	+ 1
Zulapa	20000	14	13	13½	
PETROLES					
A-D					
Alt East G	600	530	525	525	—10
Alminex	400	590	580	590	+ 5
Am Leduc	7000	12	11	12	+ ½
A Quasar P	40	245	230	230	—15
Asamera	4075	$14⅞	14½	14⅝	— ⅛
Ashland O	1100	935	930	930	— 5
Banff	3700	$12¼	11¾	11¾	— ½
BP OG	16065	590	580	590	
Bralor OG	900	185	184	185	+ 4
Calvert	25200	18½	16½	18	+2½
CS Pet	12580	520	510	515	— 5
CS Pete w	317	330	315	325	+10
C Dehl	1600	425	415	425	
C Ex Gas	9150	440	430	440	+ 5
C Homestd	5171	755	740	750	— 5
CLI Pete	500	57	57	57	— 1
C Sup O	14595	$37¾	37	37¼	— ¼
Cdn Tricnt	700	810	800	810	+20
Cent Del	2250	$12⅛	12	12	— ⅛
Charter Ol	600	70	700	700	
Chieftan D	4910	770	760	760	+10
Clark Can	2300	270	265	266	— 8
C East Cr	350	200	200	200	
Dynam	10780	128	121	125	+ 2
E-N					
Ensign Oil	2875	255	252	255	+ 2
Francana	650	375	355	365	— 5
Gr Plains	125	$31½	31½	31½	— ½
Gt COilsds	55	407	400	400	+10
Houston O	200	202	202	202	— 1
Houston w	300	116	116	116	
Midcon	1000	52	52	52	— 1
Mill City	6400	170	160	164	— 1
Mineral R	905	160	146	160	+10
Nat Pete	5100	345	31	330	—10
N Cont	1500	89	88	88	— 4
N Davies	7000	9½	9½	9½	— ½
NC Oils	300	640	630	630	+30
Nthld	21450	104	97	100	— 5
Numac	625	870	860	870	+10
Oakwood P	1900	130	126	126	— 9
P-W					
Permo	1700	71	71	71	
Peruv	500	57	57	57	
Petrol	800	145	140	145	+ 5
Pinnacle P	2600	95	93	93	— 2
Place G	6400	128	126	127	+ 2
Ponder	4500	61	61	61	— 1
Peyto O	42195	235	220	235	+20
Ranger	3385	$13	12⅝	12⅞	+ ⅛
Scurry Rn	1195	$21½	21⅜	21⅜	
Siebens	2200	845	840	845	+ 5
Spooner	9774	200	195	19	+ 3
Sycuse	15555	375	360	360	—10
Total Pet	4662	730	720	730	+ 5
Total P A p	700	$16	15½	16	+ ½
Trr Can Res	200	117	117	117	+ 7
Un Bata	38710	400	395	395	
U Canso	5350	425	420	420	+ 5
U Canso w	2600	248	242	242	— 6
Un Reef P	500	20	20	20	— 1
Ulster Pet	7600	247	245	245	— 1
Voyager P	900	375	360	375	+15
Wespac	225	18	18	18	
Wcoast P	250	850	850	850	
W Decalta	3400	645	635	645	+10
World Wde	500	225	225	225	— 5
INDUSTRIELLES					
A-B					
Abel Black	200	285	280	280	
Abitibi	14276	$8½	8⅜	8⅜	
Abitbi 7½p	50	$53	52¼	53	+1½
Acklands	4400	$7	6⅞	7	+ ½
Acres Ltd	9296	$10⅝	10⅛	10⅝	+ ⅜
Acres A pr	453	$37	36½	37	
Acres wt	5476	290	235	275	+35
A.G.F.M	350	$6¾	6½	6½	
Agra I	15300	$7	6⅞	7	+ ¼
Aimco	10750	$13½	12⅞	13	+ ⅛
Alta Gas T	1107	$48¾	48⅝	48¾	— ½
Alta Gas p	600	$75	75	75	
Alta G D p	15	$135	135	135	—2½
Alta Nat	600	$24⅞	24	24	— ¼
Alcn Al	21461	$25	24½	24¾	+ ⅜
Alcan pr	3775	$28¾	28¼	28¼	— ⅛
Algma	15247	015	14¾	15	
Algon	100	220	220	220	+10
Algonq pr	200	180	180	180	—10
Alarco	13630	$6	5⅞	6	+ ¼
Alliance B	300	265	265	265	+ 5
Almin 2p	220	$36½	36	36½	+1¾
Anglo-cn	200	$5⅛	5⅛	5⅛	— ⅛
Anglo-c pr	2000	$14¼	14¼	14¼	— ¼
Ang CT 4½	50	$30	30	30	
Aquitaine	4975	$25½	25	25¼	+ ⅜
Args 250 p	175	$32	31¾	32	+1½
Argus B pr	50	$35	35	35	
Argus C pr	8298	$9¼	8¾	9	— ⅛
Asbestos	1830	$33⅛	32⅝	33	+ ⅜
Atco Ind	3425	$9½	9⅛	9½	+ ¼
Atl Sugar	2875	$7⅛	7	7	
Atl Sug A	100	$15	15	15	
Atl Sug w	1400	205	200	205	+10
Auto El	3650	$5⅞	5⅜	5¾	+ ¼
Auto Hard	2700	$11½	11	11½	+ ½
Bahama	2000	28	26	27	+ 1
Bk Mtl	21581	014¾	14½	14⅝	— ⅛
Bk Ns	19899	$21⅞	21½	21¾	— ⅛
Bartaco	300	$6⅞	6¾	6¾	— ¼
Beavr Eng	100	$6	6	6	
Beaver L	425	$14	13¾	13¾	+ ⅛
Becker B p	100	$8	8	8	
Bell Canad	9923	$47¼	46⅞	47¼	+ ⅜
Bell A pr	3796	$53¾	53⅛	53¾	+ ¼
Block B	41025	420	400	415	+10
Bombrder	2450	$12⅛	12	12	— ⅜
Bow Valy	2810	$19½	19	19⅛	— ⅜
Brama	32110	470	445	460	+15
Bramal w	2700	375	360	375	+35
Brdg Tnk p	125	$27	27	27	
Brdg Tank	400	240	240	240	
Bright	640	$16⅜	16¼	16¼	— ⅛
Brscn	11855	$16⅝	16¼	16⅝	+ ⅜
BC Forest	250	$23⅞	23⅛	23⅞	
BC Pack B	220	$16	16	16	
BC Sugar	475	$16¾	16⅝	16¾	+ ¼
BC Sugar p	220	015½	15½	15½	
BC Phone	108	$64¾	64	64¾	+ ¾
BCPh 4¾ p	45	$63	63	63	+ ½
BCPh 4½ p	35	$64	64	64	+ 2
BCPh 4⅜ p	210	$60	60	60	
BCPh 1956	30	$64	64	64	
BCPh 4.84	500	$18	17¾	18	+ ¼
BCPh 6.80	110	$25¼	25¼	25¼	
Brinco	7140	$5½	5¼	5⅜	+ ⅛
Bruck B	100	$7	7	7	
Budd Auto	2495	$6	5¾	6	+ ¼
Bullochs A	500	$5½	5½	5½	
Burns Fds	1825	$8¾	8⅝	8⅝	— ¼
Burrard	500	480	455	455	—20
C					
Cad Dev	5960	$7⅛	6¾	7⅛	+ ¼
Cad Dev b p	300	$18½	18½	18½	
CAE Ind	3235	$5⅜	470	5¼	+55
Calgary P	1750	$27½	27⅛	27⅛	+ ⅛
Calgy 540 p	85	$104	102	104	+2½
Calvrt Dle	2000	96	96	96	— 4
Cambridg	100	$7¾	7¾	7¾	+ ¾
Campeau	9531	425	400	425	+25
CD Sugar	24	$32¼	32¼	32¼	
Can Cem L	1067	$39¾	38½	39¾	+1¼
C Cem L p	316	$19¾	19½	19½	
Can Malt	1100	$21⅜	21½	21½	
C Nor West	2180	210	185	185	—25
Can Perm	4260	$12¼	12	12⅛	
C Packrs	150	$19¾	19¾	19¾	— ⅛
CSL	310	$29½	29	29½	+ ½
CSL pr	4000	490	490	490	+15
C Brew	10440	$8¼	7⅞	7⅞	— ⅜
C Brew Ap	75	$29¾	29¾	29¾	— ¼
C Brew Bp	275	$35	35	35	
Cdn Can A	700	$5¼	5	5¼	+ ¼
C Coniaur	2500	290	285	290	+ 5
CC Manag	300	$10¾	10½	10½	
dn Equty	1350	$9	8¼	9	+ 1
C Found pr	250	$12¾	12½	12½	
CGE pr	250	$24¼	24¼	24¼	+ ¼
CG Invest	122	$57	57	57	+ 1
C Goldle	5628	$5¼	475	495	+35
C Hydro	2345	$16½	16⅜	16⅜	
C Imp Bank	9806	$19¾	19⅝	19⅝	— ⅛
CGOL	14314	$12⅛	11⅞	11⅞	— ⅛
CIL	2345	$12½	12⅜	12⅜	+ ⅛
C Interurb	250	180	180	180	
C Intrurb p	275	$8	8	8	+ ¼
C Marconi	600	290	290	290	— 5
CP Inve pr	3552	$26⅞	26⅝	26¾	
CP Inve w	5650	515	505	510	
CPR	7006	$69½	69	69⅜	+ ⅜
CPR $3. pr	900	$9	8⅞	9	
CPR UK p	600	$6¼	6	6¼	+ ¼
Cdn Tire	70	$29½	29½	29½	
C Tj A	11105	$28¼	27½	27⅞	+ ⅜
C Ulities	533	$33¾	336	33¾	
C Util 4¼ p	210	$51	51	51	
C Util w	3000	830	800	830	+30
CWN Gas	100	$15¾	15¾	15¾	+ ¼
CWN G 4 pr	270	$10¾	10¾	10¾	
C Westing	400	$10½	10½	10½	+ ¼
Canron	1075	$15	14¾	14¾	— ¼
Cantend A	100	$6	6	6	
Cap Div	14745	120	115	120	+10
Cara	5600	$6⅞	6⅞	6⅞	— ⅛
Carrier w	200	325	325	325	
Cassidy L	100	385	385	385	— 5
Casidy A p	100	$7⅜	7⅜	7⅜	
CDP Com	325	130	130	130	+ 5
Chat-Gai	225	$15	15	15	
Chemcell	6355	$6⅜	6¼	6⅜	+ ⅜
Chrysler	1355	$27¼	26¼	26¼	—1⅛
CHUM	300	410	400	400	
CHUM B	300	$6	5⅞	5⅞	+ ⅛
Clairton	2700	35	27	35	+ 8
Codville A	200	300	300	300	+30
Columbia	1740	$6⅝	6½	6⅝	+ ⅛
Columbi p	405	$18	18	18	+ ¼
Cominco	5841	$25	24⅝	24¾	+ ¼
C Holiday I	650	$9⅜	9	9	+ ⅛
Compro	600	205	205	205	+ 5
Computel	2635	$7¾	7¼	7¼	— ¼
Comtech	1000	190	175	175	—15
Conduits	400	300	300	300	
Con Bath	1880	$12½	12¼	12½	
Con Bath p	700	$17	16¾	17	
Con Bath w	2700	90	80	80	— 5
C Bath 68 w	600	470	465	470	+ 5
Con Bldg	7300	125	120	125	+ 5
Con Bldg p	400	300	300	300	+25
Con Textile	100	$13	13	13	— ⅜
Con Distrb	1050	$20	19⅝	20	+ ¼
Cons Gas	5030	$19⅛	19	19⅛	+ ⅛
Control F	100	150	150	150	
Cornat Ind	2500	140	140	140	
Coronatn	300	155	155	155	+ 5
Corontn p	500	165	165	165	
Corp Food	400	$5⅛	5	5⅛	+ ⅛
Costain R	2500	$5¼	5	5¼	+ ⅛
Craig Bit	200	375	375	375	+25
Crain R L	1250	$14⅜	14¼	14⅜	+ ¼
Crestbrk	100	$5⅞	5⅞	5⅞	— ⅛
Crwn Life	1025	$25	24½	24½	— ½
Crush Intl	631	$14⅞	14½	14½	— ½
Cummngs	1720	$14½	14½	14½	— ⅛
Cygnus A	4142	$5½	5⅛	5½	
Cygnus B	990	05⅞	5⅝	5¾	
D-G					
Dale-R pr	240	$7	7	7	
Debhld B p	25	$80	80	80	
Delta Elec	100	175	175	175	+10
Distl Seag	1318	$50½	49¾	50½	+ ¾
Dome Pete	550	$82½	81½	82	— ½
Dom Ang p	30	$71	71	71	+ 2
D Bridge	60	$19⅝	19¼	19⅝	+ ⅜
D Citrus	950	$5	475	5	+50
D Fdry	10575	$24	23¾	23¾	
Dofasco p	195	$76	76	76	+ 2
Dom Glass	547	$15¾	15¾	15¾	
D Glass pr	175	$17½	17½	17½	+ ⅜
D Lime w	500	65	65	65	+ 5
D Scottish	260	$11	11	11	
Dom Store	7114	$10⅞	10⅝	10⅞	+ ⅜
Domtar	7390	$14¾	14⅝	14¾	+ ⅛
Domtar pr	225	016¼	15	16¼	
D Textile	3225	$13¼	13	13	
Douglas L	700	265	220	265	+45
Dupont	1502	$17⅞	17⅝	17⅝	— ¼
Dustbane	240	$7⅜	7⅜	7⅜	
Dylex Dlv	450	495	450	495	+70
Dylex D A	3100	425	385	410	+30
Econ Inv	1225	$13	12½	12½	
Econ Inv p	100	031	31	31	
E-L Fin	525	$7¾	7½	7⅝	+ ⅜
E-L Fin w	1000	275	265	265	— 5
Electro ltd	1025	$25½	25	25	— ¼
Emco	500	$14	13⅝	13⅝	— ⅜
Erie D	300	$5	5	5	
Falcon	595	$139	138½	138½	+ ⅛
Fam Play	700	$11	10⅞	10⅞	— ⅛
F Play w	910	170	165	165	
Fed Grain	8680	$7⅜	7⅜	7⅜	+ ⅛
Finning T	100	$9⅜	9⅜	9⅜	+ ⅛
Fittings	100	$13	13	13	
Fleet Mfg	3550	99	98	98	
Ford USA	2005	$55½	55½	55½	+1½
Ford Cnda	330	$68	68	68	+ ¼
F Seasons	1475	$11¼	10¾	11	+ ¾
FPE Pion	200	015¾	15¾	15¾	
Gaz Metr	2025	495	490	495	+ 5
Gaz M 63w	500	150	150	150	
Gdn Mang	900	$5⅞	5⅝	5⅞	+ ¼
GMC	226	$80	79¼	79¼	—1⅛
Genstar L	672	$10½	10¼	10¼	— ¼
Gnstar L w	500	385	380	380	— 5
Glendale	1275	425	400	425	+10
Glengair	1250	190	185	190	
Genair A w	300	90	90	90	+ 5
Glenair U	295	$6⅝	6	6⅛	
G Mckay A	500	$5¾	5¾	5¾	
Graft Frs p	2275	$15¼	15¼	15¼	
GL Paper	1200	$19½	19¼	19½	+ ¼
GL Power	200	$18½	18¼	18½	+ ¼
GN Capital	5950	$8	7½	7½	— ¼
GNGas A p	225	$19½	19½	19½	
Gt Wint	11300	445	415	440	+20
Gt W Life	215	$39½	37¾	39½	
Greyhnd	325	$14⅛	14⅛	14⅛	
Guar Trst	4175	$8¾	8⅝	8¾	+ ⅛
Gulf C	11156	$21⅛	20¾	20¾	— ⅛
H-L					
Halifax D	700	160	145	160	
H Group	1850	$13¾	13¾	13¾	+ ⅜
Hnd C A pr	100	06¼	6¼	6⅞	— ¼
Hardee	2400	78	75	76	+ 1
Hard Carp	220	$12¼	12¼	12¼	
Hard Crp A	4300	$13	13	13	— ¼
Harlequin	600	215	215	215	
Harris ? S	400	255	250	250	
Harveys F	7900	82	75	80	+ 5
HWood A	200	160	160	160	—10
Hawker S	2171	230	220	220	+10
Hays Dna	1120	$9¾	9⅝	9¾	+ ¼
Ho OA	14894	$29⅛	28⅜	28½	— ⅛
Home B	1048	$28¼	28	28	— ¼
Horne Plt	2750	210	205	210	+ 5
H Bramor	100	325	325	325	
H Stein Elc	100	380	380	380	+ 5
H Smith pr	50	$27	27	27	+ ½
H Bay Co	7870	$15⅛	14¾	15⅛	+ ½
HB Oil Gas	9728	$39¼	38¾	39¼	+ ⅜
HB Oil G pr	324	$56	55	56	+ ½
Hunter D	700	$9½	9½	9½	— ¼
Huron Eri	1061	$20⅜	20⅛	20⅜	+ ¼
Husky	10645	$16½	15¾	16	— ⅜
Husky B pr	100	$41	41	41	+ ¾
Husky D w	1700	870	825	825	—40
Imasco	5129	$16⅜	15¾	16¼	+ ⅝
Imp Gen	700	300	285	285	+35
Imp Gen w	1000	90	90	90	+10
Imp O	12450	$20	19⅞	19¾	
Inc Dis w	210	70	70	70	
Indal Can	200	$7⅜	7⅜	7⅜	+ ⅛
Indusmin	215	$14⅛	14⅛	14⅛	
IAC Ltd	4054	$17⅛	17	17	
IAC Ltd w	4740	675	670	675	+15
Ind Adhes	300	$12	12	12	+ ¼
Inglis	100	$10	10	10	+ ¼
Inland Gas	1055	$12¼	12	12	— ⅛
Inland G p	215	$13½	13½	13½	
Inter-City	402	$10	10	10	
Intrmetco	1200	300	300	300	
IBM	85	$320	317⅛	317⅛	—2⅞
IMC	135	$15½	15½	15½	+ ½
Int Nickel	9144	$46⅛	45⅝	46	+ ⅜
Int Util	7400	$37	36⅝	36⅞	+ ⅜
Int Util A	970	$41¼	40⅞	41	+ ¼
Int Div	2500	195	175	195	+30
I PL	17551	$27⅜	27¼	27⅜	+ ¼
Int Pipe w	6795	$13⅜	13	13⅜	+ ⅛
Ip SP	15666	$8½	8⅛	8½	+ ½
Intpr Stl pr	900	$25¼	24⅝	25¼	+ ¾
Inv Group	8650	$8¼	7¾	8¼	+ ½
Inv Grp A	3075	$8¼	8	8¼	+ ⅛
Inv Grp 5 p	3750	$19¼	19	19¼	+ ¼
IOS Ltd	794	120	115	120	+10
ITL Ind	9860	$5⅝	5	5⅝	+67
ITL Ind pr	220	$17½	17½	17½	
IWC Ind	1200	200	200	200	
$Jefferson	2180	$12	11¼	11¼	— ⅝
Jeffersn w	2200	295	280	280	—20
Jock C	11684	$5⅝	5⅜	5½	— ⅛
Jockey A p	350	$8½	8½	8½	+ ½
Jockey B p	1300	$8	8	8	+ ½
Jockey 2 p	800	$8	8	8	
Kaiser Re	3100	$7¾	7⅝	7¾	+ ⅛
Kaps Tran	6325	$9½	9⅛	9½	+ ¼
Keeprite P	200	$10¼	10¼	10¼	
Kelly D A	200	$5¼	5¼	5¼	
Kelsey H	100	$9	9	9	
Kenting	500	$7	7	7	
Labatt	2769	$22⅞	22⅜	22¾	+ ¼
Labatt pr	400	$25	24⅞	25	+ ¼
Laidlaw M	520	$9	9	9	
Lallaw A p	400	$11⅛	11	11⅛	
LOnt Cem	7750	250	235	250	+15
Laura Sec	255	$10⅜	9⅝	9⅝	
Lau Fin	3050	$6¾	6⅝	6¾	+ ⅛
Lau F 2.00	240	$23⅞	23⅞	23⅞	+ ⅜
Leigh Inst	1775	$13¾	13⅛	13¾	+ ⅛
Leons Frn	1200	$5¼	5⅛	5¼	+ ⅛
Levy	100	$10¾	14¾	14¾	— ¼
Life Inves	200	$7	7	7	+ ⅛
Life Inv w	100	115	115	115	+15
Livingsto	250	$8	8	8	c ¼
Living w	900	450	435	450	c50
Lob Co A	4191	$5⅛	495	5	c 5
Lob Co B	4380	$5⅜	490	5⅜	c ⅜
Lob Co pr	265	$30½	30⅛	30⅛	— ⅜
Lob G A pr	260	$20	19⅞	20	
Lob G B pr	104	$20	20	20	
Locana	700	185	185	185	
Loeb M	5850	435	415	430	c15
Logistec C	100	$8	8	8	
M-N					
Maclarn A	400	$20	19⅞	19⅞	— ½
MH Cable	2035	$5	490	5	
MB Ltd	5170	$28	27⅜	27⅜	c ⅛
Magna El	3675	05½	450	5	c70
Magnason	1200	$6¾	6½	6¾	
Magnetcs	3550	100	93	96	+ 5
Magnum	248	$19⅞	19⅞	19⅞	
Manoir In	2100	125	115	120	+ 5
M Lf Gard	125	$27	26½	26½	
M Lf Mills	200	$15¼	15¼	15¼	— ½
Maritime	2131	$19	18¾	19	
Markboro	4400	$6⅜	6⅛	6⅛	— ⅛
Markbro w	9900	220	205	210	+ 5
Mas-F	72505	$11	10¼	10½	—1⅛
McLaghin	140	$6	6	6	
MEPC	9250	$6½	6¼	6⅜	+ ⅛
MEP w	10700	220	205	215	+15
Met Stores	350	$36¼	35	35	— 1
Met Stors p	100	$17	17	17	
Met Trust	201	$16	16	16	
Microsyst	1570	$5⅝	5⅜	5⅝	+ ⅛
Micrsys w	1600	220	195	220	+30
Milt Brick	800	[illegible]	45	455	+ 5
Mindustri	300	$6¼	6¼	6¼	
MLW Wor	665	$13¼	13⅛	13¼	+ ¼
Molson A	6653	$16	15⅝	16	+ ½
Molson B	1365	$15⅞	15⅝	15⅝	+ ½
Monenco	100	$7	7	7	— ½
Mnt Trst	1100	$10	9⅞	10	+ ¼
Moore	1828	$34¾	33⅞	34½	+ ½
Morse B	225	$19	19	19	
Morse B pr	1250	$28	28	28	
Murphy	4850	$9½	9	9⅛	— ⅛
Mrphy pr	280	$27	26½	27	
Murritt B	100	$5	5	5	
NaChrs I	2100	$7⅜	7⅜	7⅜	
Nat Drug	1600	$5⅞	5½	5½	+ ⅛
N Dr r	27617	75	58	66	+ 8
Nat Hees p	10	290	290	290	—10
Nat Trust	5235	$24⅞	24⅛	24⅛	+ ⅜
Nenex I	17900	385	360	375	+20
NB Tel	340	$14	14	14	
N Provid D	7900	63	57	63	+ 7
Nfld LP	800	$9	8¾	9	
Noranda	9321	$29½	28⅞	29½	+ ¾
NCtrl G	32200	$16	15¾	16	
Nor Ctl B p	765	$33	32	32	— 1
Nor Ctl w	1875	825	810	810	—15
NW Util p	220	$51½	51½	51½	
NS L P	290	$8¾	8¾	8¾	
NuWest H	500	480	475	480	+ 5
O-S					
Ocean Cm	310	$25	24¾	25	
Oil Patch	100	330	330	330	+ 5
Orlando R	225	$5½	5½	5½	
OSF Ind	2220	$5⅝	5½	5½	
Osh A	10010	$11¾	11¼	11¼	
Oshawa w	5977	225	215	220	+ 5
Pac Pete	2875	$28¼	27¾	28⅛	+ ⅜
Paragon	2000	360	360	360	
Peel Elder	1101	$12⅜	11⅝	11⅝	— ⅛
Pembina	400	$24⅞	24⅞	24⅞	— ⅛
Petrofina	238	$17¾	17¾	17¾	— ⅛
Phillips Cb	800	$9¼	9¼	9¼	— ⅛
Photo Eng	250	$14¾	14¾	14¾	
Pitts Eng	700	$10⅞	10¾	10⅞	+ ⅛
Pow Corp	8887	$6⅛	5⅞	6⅛	+ ⅛
Pow Crp pr	55	$29	29	29	+ ½
Pow C 5 pr	2500	$9¼	8⅞	9	
Prem Iron	200	350	350	350	—15
Price Com	1205	$9⅜	9¼	9⅜	+ ⅛
Prov B Can	210	$10	10	10	
Rank Org	9050	$17⅜	17⅛	17¼	
Rapid Grp	1250	$5¼	475	5¼	+75
Readers D	400	$7⅛	7	7	
Realty C w	100	75	75	75	+11
Reed Oslr	900	$19⅞	19⅝	19⅝	
Reichhold	300	$7¾	7⅝	7⅝	+ ⅜
Reich wt	200	260	260	260	+35
Reid Litho	100	042	42	42	+1¾
Reitman	500	$21½	21⅜	21½	
Reitman A	300	$18	18	18	
Revelstk	761	$11¾	11	11¾	+1¼
Reynold p	25	$61½	61½	61½	
Rileys D	150	150	150	150	
Ripley Int	500	200	200	200	+10
Riv Yarn	100	100	100	100	
R Little A	100	$12½	12½	12½	
Rolland	1100	435	420	435	+15
Ronald Fd	100	$11¾	11¾	11¾	— ¼
Rothman	625	$13⅜	13⅜	13⅜	+ 2
Rothmn w	1550	300	290	300	
Rothm A p	100	$75½	75½	75½	+1½
Rothm 2p	1300	$18½	18	18⅛	— 3
Royal Bnk	4121	$22¾	22½	22½	— ¼
Royal Trst	990	$29½	29	29½	+ ¾
Russell H	2025	$18⅝	17¾	17¾	— ¾
Russl H p	525	$21	20⅞	21	+ ⅛
St Maurice	1050	70	69	70	+ 3
Sandwell	100	$9⅛	9⅛	9⅛	— ⅛
Schneid b p	200	$6½	6½	6½	
Scintrex	100	$5⅝	5¾	5¾	+ ¼
Scot Mls pr	100	$9¼	9¼	9¼	
Scot Paper	100	$20⅝	20⅝	20⅝	+ ⅛
Scotts	5155	$10½	10⅛	10⅜	+ ⅜
Scythes	300	$18⅝	18⅝	18⅝	—1⅜
Seaway M	1200	$66	6¼	6¾	+ ¾
Seaway pr	700	475	465	475	+10
Secur Cap	500	390	375	390	+20
Shaw Pipe	1090	$10⅛	10	10	— ⅛
Shell Inv p	3725	$34	33⅞	33⅞	
Shell Inv w	4095	$14⅝	14⅝	14½	
Shell Can	4724	$34	33½	34	+ ¼
Shully's	1925	425	395	425	+45
Sifton Pro	5100	435	390	425	+50
Silverwd A	235	$14⅞	14¾	14⅞	
Silverwd B	350	$14⅝	14½	14⅝	+ ⅛
Simpsons	1320	$18⅜	18¼	18⅜	+ ⅛
Simpson S	530	$22½	22½	22½	
Skyline H	350	$7⅜	7¼	7¼	
Slater Stl	2210	$12¾	12½	12⅜	— ⅛
Slate Walk	500	480	480	480	+20
Southam	925	$55½	54½	55½	+1½
St Paving	220	$7¾	7¾	7¾	+ ⅛
St Can	19282	$27¼	27	27⅛	+ ⅜
Steinbg A	500	$13¾	13¾	13¾	— ⅛
Ster Trust	150	$6⅝	6⅝	6⅝	— ⅛
Stuart Oil	900	$11½	11	11¼	— ¼
Supst com	6400	$16¼	15½	15⅝	—1⅛
Suptest pr	25	$78½	78½	78½	
Suptest od	1670	047½	44½	45	—2½
T-Z					
Teledyne	1300	$5¾	5¼	5¾	+ ½
Texaco	1365	$28	27¾	28	+ ¼
Texaco pr	212	$64	62	62	
Thom Nes	600	$21	20¾	21	+ ½
Toromont	2300	70	66	70	+ 4
Tor Dm Bk	7089	$19⅞	19¾	19¾	— ⅛
Tor Star B	1500	$16¾	16¾	16¾	+ ¼
Traders A	1210	$10⅞	10¾	10¾	— ⅛
Trader A p	290	$19⅝	19⅝	19⅝	
Trader B p	400	$25	25	25	+ 1
Trader 65 w	3600	120	110	110	
Trader 66 w	400	260	260	260	—15
Trader 69 w	3700	300	275	275	—25
Tr Can PL	2569	$35	34½	35	+ ¼
Tr Can Pl p	100	$41	41	41	— ½
Tr Can A pr	290	$66	64½	64¾	+ ¼
Tr Can P w	405	$11½	11⅛	11½	
Trans Mt	5681	$20	19½	20	+ ½
Trizec Crp	3920	125	120	125	
Trizec w	1000	40	40	40	+ 4
Tru-Wall	1500	300	260	275	+25
UnAcc 2p	220	$7	7	7	
Un Carbid	5250	$16¼	15¾	15¾	+ ⅛
Un Gas	5571	$15¾	15½	15⅝	
UGas A pr	50	$40	40	40	+ 1
Union Oil	1457	$43	43	43	— ½
U Corp B	380	$14¾	14⅜	14¾	+ ¼
Un Fn Mgt	600	$8	7½	8	+ ½
UWbn 6¼p	100	$35	34	34	— 1
Un Wbn w	300	250	250	250	—25
U Sections	4200	$7⅞	7¼	7⅞	+ ⅞
Van Der	1450	$6	5⅞	6	
Vn Ness	11900	98	92	94	+ 4
Versafd	250	$6⅝	6½	6⅝	+ ⅛
Venpower	1395	56	53	56	+ 1
Versatile	500	380	380	380	
Vic G Tr	1036	$21¼	20½	21	— ¼
V Wood A p	600	$6⅜	6⅜	6⅜	— ⅛
Villcentre	410	$8½	8¼	8½	c ¼
Vulcan Ind	3550	$9⅜	8⅞	9⅜	+ ⅝
Walax	140	$9¼	9¼	9¼	
Walk GW	3125	$40⅜	40	40⅛	— ⅛
Weldwod	1276	$17	16¼	17	+ ¾
Wstburne	1700	$8½	8	8⅜	+ ⅛
Wbur A p	1045	$27½	27	27½	+ ½
Wburn wt	800	5 0	495	500	+ 5
Westc'st	4136	$22⅝	22⅜	22⅜	— ⅛
Westfair	28	$28	28	28	+ 2
West Ind	2000	225	215	225	+15
W Brdcast	225	$16⅛	16⅛	16⅛	
W Bcas A p	100	$22	22	22	
W Cdn Seed	5300	370	365	370	+15
W El E	22700	290	260	280	+25
W Pacific	1250	$51	5	5⅛	+ ⅛
Weston	425	$19½	19¼	19½	— ¼
Wstn 6pr	40	$82	82	82	
White Pas	500	$18⅛	18	18¼	+ ¾
White P A	10	$21½	21½	21½	+ ½
White P w	1225	370	350	370	+20
Woodwd A	1675	$19¼	19	19	
YR Prop	100	$5¾	5¾	5¾	— ⅛
Zellers	1450	$13¼	13⅛	13¼	+ ⅛
Zenith	400	120	120	120	—10

Forte reprise à Tokyo

La Bourse de Tokyo a fermé après une séance très active et très positive.

On estime que cette réaction a été causée par la baisse du taux d'escompte de la Réserve fédérale américaine que les investisseurs nipons voient comme un prélude à la baisse du taux d'escompte de leur propre banque centrale.

L'indice des 225 actions a gagné 39.97 à 2040.93. L'indice général de la Bourse de Tokyo a fermé à 151.64 en hausse de 2.50.

Le volume des transactions s'est élevé à 190 millions d'actions contre 100 millions la veille.

fonds mutuels

par la PRESSE CANADIENNE

	Achat	Vente
Abbey Nth Am Fd	1.14	1.14
Adanac	1.92	2.10
AG.F. Special	2.42	——
All Cdn Com	7.09	7.75
All Cdn Div	8.14	8.90
All Cdn Ven	3.28	3.58
American Growth	4.87	5.35
Am Gen Growth	16.19	17.69
Andreae Equity	3.90	4.26
Associate Investors	5.03	5.08
Beacon Growth	5.92	6.50
Beaubran	41.60	45.17
Canada Growth	5.43	5.96
Canagex	9.32	10.08
Cdn Gas Energy	13.54	14.88
Cdn Invest Fd	4.40	4.82
Cdn Scudder Fd	18.24	18.24
Cdn Sec Growth	4.50	4.95
C dnS.A. Gold Fd	5.05	5.52
Cdn Trusteed	4.73	5.19
Canafund	59.24	62.20
Capital Growth	8.39	8.61
Champion Mutual	7.30	7.98
xChase Fd	8.52	9.31
Collective Mutual	5.74	6.30
Commonwealth Intl	11.67	12.79
Commonwealth Intl Lever	2.99	3.28
xCompetitive Capital	6.44	7.06
Corporate Investors	5.22	5.70
Corporate Investors Stk Fd	4.51	4.93
Dominion Compound	4.77	5.18
xDreyfus	11.47	12.57
Entarea Investment	5.90	6.45
Exec Fd Cda	6.13	6.72
Exec Inv Intl	3.38	——
xFidelity Trend	22.03	24.08
xFirst Participating	16.19	17.69
Fonds Desjardins A	3.74	——
Fonds Desjardins B	4.32	——
Fonds Collectif C	7.91	8.74
Fonds Desjardins A	3.74	——
Fonds Desjardins B	4.32	——
Fonds P.E.P.	3.20	3.48
Fraser Growth	2.56	2.80
Gis Compound	8.34	9.17
Gis Income	3.17	3.49
Growth Equity	5.84	6.41
Growth Oil and Gas	22.79	——
Guardian Growth	7.07	——
Harvard	6.48	7.10
IOS Intl	4.77	5.23
IOS Venture	3.50	3.83
Industrial Growth	5.36	5.89
International Growth	5.54	6.05
Ivest	14.41	15.75
Investors Growth	10.38	11.35
Investors Intl Mutual	6.64	7.27
Investors Mutual	5.17	5.65
Keystone Cda	5.79	6.36
xKeystone Cust S-1	17.56	19.16
xKeystone Cust S-4	4.11	4.49
xKeystone Cust K-2	4.67	5.11
xKeystone Polaris	3.28	3.60
xLexington Research	14.76	16.13
Magna Carta	1.71	1.86
Maritime Equity	2.82	3.06
Marlborough	4.19	4.57
Mutual Accumulating	4.98	5.48
Mutual Bond	9.12	9.55
Mutual Growth	4.47	4.92
Mutual Income	4.76	5.23
Natrusco	12.49	13.07
Natural Resources	7.12	7.78
N.W. Equity	5.44	5.98
N.W. Financial	4.13	4.54
N.W. Growth	4.78	5.25
xOne William Street	13.92	13.92
xOppenheimer Fd	7.62	8.33
Pension Mutual	7.29	7.90
P.H. and N Fd.	11.66	11.89
xPerformance Plus	1.87	2.06
Planned Resources	4.88	5.36
Principal Growth	3.75	4.12
Provident Mutual	6.41	7.01
Prov Stock Fd	5.05	5.52
xPutnam Growth	9.40	10.27
Radisson	2.32	——
Regent Fd	8.38	9.16
Royfund	5.21	5.37
Sav Inv Pret st Rev	6.06	6.66
Sav Inv am Pret	8.55	9.72
Spec	8.32	9.09
Taurus	4.44	4.88
xTechnol	3.60	3.93
Timed Investment Fd	6.29	6.29
United Accumulative	4.50	4.95
United Horizon	2.56	2.81
United American	2.08	2.29
United Venture	3.66	4.02
Universal Savings Equity	6.99	7.68
Western Growth	5.93	6.52
xWinfield Growth	3.91	4.27
Xanadu	3.58	3.92
York Fd of Cda	4.18	4.54

x—Fonds americains

INFORMATIONS ÉTRANGÈRES

Des tribunaux populaires au Chili

SANTIAGO, Chili (UPI) — Le nouveau gouvernement marxiste du Chili a annoncé hier la création de "tribunaux du peuple" pour juger les personnes qui se rendent coupables de "comportement anti-social".

L'annonce de cette mesure par le ministre de la Justice, M. Lisandro Cruz, est la plus récente du programme du président Salvador Allende visant à transformer le Chili en pays socialiste.

Ces tribunaux seront identiques à ceux mis sur pied à Cuba en 1959, peu après l'accession au pouvoir de Fidel Castro. Ils furent, cependant, supprimés plus tard dans cette île des Antilles. D'autre part, de tels tribunaux furent institués en Chine en 1949 à la suite de la victoire des communistes de Mao Tsé-toung.

Au cours de sa conférence de presse, M. Cruz a précisé que les "tribunaux du peuple", composés de trois personnes, auront compétence dans les cas suivants: ivresse sur la voie publique, voies de fait sur son épouse, troubles à la paix publique, et autres comportements jugés "anti-sociaux".

Les sentences de ces tribunaux pourront aller du simple blâme à la condamnation aux travaux forcés.

De son côté, M. Oscar Alvarez, un des conseillers juridiques du président Allende, a affirmé que les membres de ces tribunaux devront avoir 18 ans révolus, être intéressés au progrès civique et ne pas avoir de casier judiciaire. Il n'est pas nécessaire qu'ils aient des connaissances juridiques.

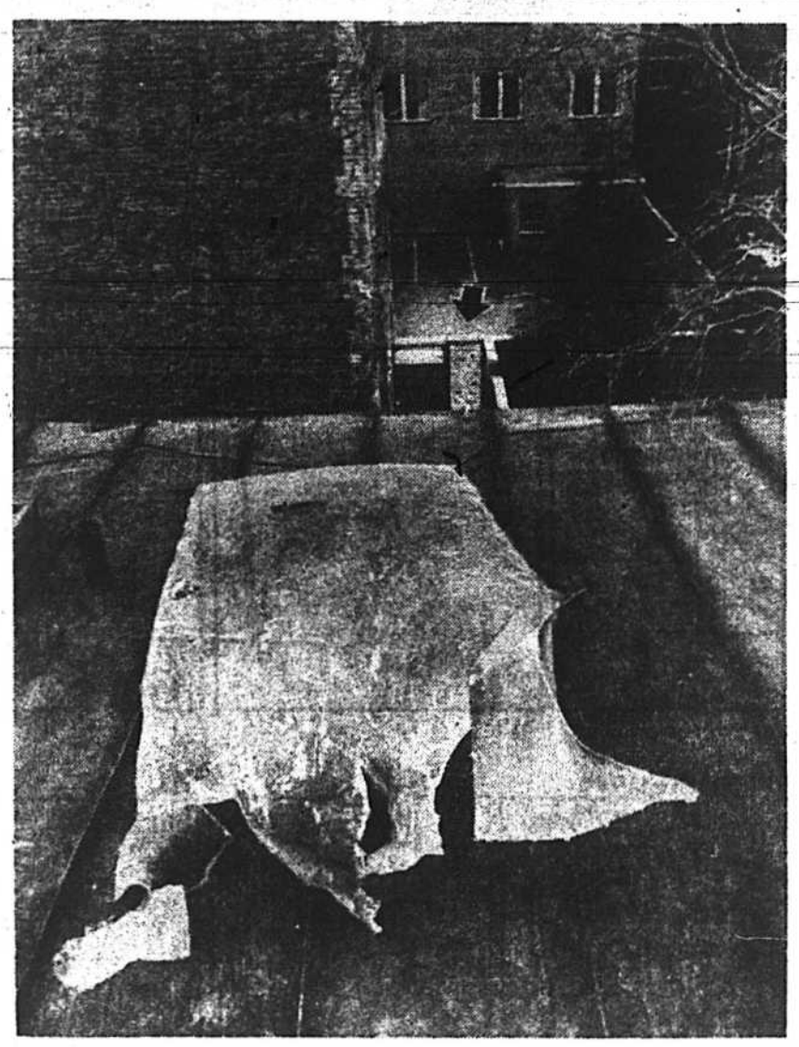

téléphoto UPI

Attentat antisoviétique à Washington

Une bombe a soufflé, ce matin, les vitres de l'édifice des services culturels de l'ambassade soviétique à Washington (à l'arrière-plan) et a projeté une lourde porte d'acier fermant un mur (voir la flèche) sur le toit d'une maison de trois étages, à une distance de 90 pieds. La déflagration n'a fait cependant aucun blessé.

Une bombe éclate à Washington

Moscou proteste, Washington promet une protection accrue

d'après UPI, PA, AFP

Le ministre soviétique des Affaires étrangères, M. André Gromyko, a remis aujourd'hui une "très énergique" protestation à l'ambassadeur américain à Moscou à la suite de l'explosion d'une bombe à l'entrée de l'immeuble abritant les services culturels et commerciaux de l'ambassade soviétique à Washington.

L'ambassadeur, M. Jacob Beam, a exprimé les regrets de son gouvernement au cours d'une rencontre tenue à sa demande afin de discuter les incidents de plus en plus nombreux survenus à Moscou et aux Etats-Unis en rapport avec le traitement des Juifs en URSS.

A Washington, le gouvernement américain a vigoureusement condamné l'incident de la bombe et le secrétaire d'Etat par interim, M. John Irwin, a précisé que des mesures immédiates ont été prises pour assurer une meilleure protection de l'ambassade d'URSS et de toutes ses dépendances.

M. Irwin a déclaré: "Le gouvernement des Etats-Unis condamne catégoriquement l'acte de vandalisme absurde et répréhensible qui a été perpétré ce matin... Nous sommes grandement soulagés d'apprendre qu'il n'y a pas eu de blessés et que les dégâts matériels n'ont apparemment pas été considérables. Tous les efforts seront faits pour appréhender les responsables de cet acte criminel."

Ces incidents qui risquent de se refléter fâcheusement sur les relations entre les Etats-Unis et l'URSS, se rattachent directement aux procès qui ont ou seront intentés en Union soviétique dans un avenir prochain à des Juifs accusés d'avoir voulu détourner un avion pour se rendre en Israël.

Ces procès ont déclenché une série de manifestations de la part de certains groupes juifs américains. Jusqu'ici, 12 Juifs ont été condamnés en URSS par rapport à la présumée tentative de détournement d'avion. Le dernier condamné, le major Wolf Zalmanson, cité devant le tribunal militaire de Leningrad, a écopé hier d'une sentence d'emprisonnement de dix ans.

D'après l'agence UPI, les autorités soviétiques se proposeraient de procéder dans un avenir plus ou moins rapproché à trois autres procès, toujours rattachés à l'affaire de détournement, qui impliqueraient plus d'une vingtaine d'autres Juifs.

"Jamais plus"

La bombe, qui a explosé ce matin à l'extérieur de l'édifice des services culturels de l'ambassade soviétique dans la capitale américaine, a causé quelques dégâts matériels mais ne semble avoir fait aucun blessé.

Peu après la déflagration, une jeune femme qui a refusé de s'identifier, a téléphoné au bureau de Washington de l'agence Presse Associée: "Je ne vous donnerai ce message qu'une fois, dit-elle. Notez-le donc. Une bombe a explosé près de l'immeuble des services culturels soviétiques de la 18e rue. C'est un exemple de ce qui peut se produire à l'avenir. Laissez notre peuple s'en aller. Jamais plus."

L'expression "Jamais plus" est devenue le mot d'ordre de la "Ligue de défense juive", une organisation militante responsable de plusieurs manifestations antisoviétiques qui ont eu lieu au cours de l'an dernier. Un interlocuteur anonyme avait également recouru à ce slogan lorsque, le 25 novembre dernier, une bombe avait éclaté près des bureaux de la compagnie d'aviation soviétique "Aeroflot".

Quelques heures après la déflagration, ce matin, un inconnu a téléphoné au bureau de New York de l'agence United Press International pour affirmer que ce n'était là que le commencement d'un "mouvement concerté", qui s'étendra à 22 villes américaines.

Plusieurs manifestations et attentats contre des citoyens, des artistes et des édifices soviétiques ont été signalés au cours des derniers mois aux Etats-Unis, en guise de protestation contre les mauvais traitements dont les Juifs seraient l'objet en URSS.

Pendant ce temps, à Moscou, quatre délégations d'ouvriers ont déposé aujourd'hui à l'ambassade américaine une protestation contre le traitement réservé aux citoyens soviétiques résidant aux Etats-Unis. Déjà, hier, cinq autres délégations avaient formulé des doléances du même genre. Dans les milieux occidentaux, on n'exclut pas la possibilité qu'une manifestation soit organisée, demain, devant les bureaux de l'ambassade américaine.

Le mécontentement des Soviétiques a commencé à se manifester autrement que par des notes de protestation.

Deux Américains sont menacés

Deux incidents, qui se sont produits mercredi et jeudi, ont été signalés. Au cours du premier, le diplomate américain Robie E. Palmer a été accosté, au sortir d'un théâtre de Moscou, par trois citoyens soviétiques qui ont dénoncé les manifestations juives aux Etats-Unis. L'un de ses interlocuteurs a même saisi le diplomate par les revers de son manteau et l'a secoué sans toutefois lui faire quelque mal que ce soit. Puis les trois hommes ont permis ensuite au diplomate de monter dans sa voiture, en compagnie de sa femme, après lui avoir demandé s'il aimerait voir sa voiture démolie ou encore recevoir une bonne fessée.

Le diplomate américain a déclaré plus tard qu'il ne croyait pas qu'il se soit agi là d'un incident tout à fait spontané. Les trois hommes, dit-il, ne lui semblaient pas être de simples citoyens. "Ils ont fait état de la politique officielle de l'Union soviétique en rapport avec le traitement que subissent certains citoyens soviétiques aux Etats-Unis.

Le deuxième incident est survenu, hier soir, près du Kremlin. Un homme d'affaires américain, M. Erastus Corning, de la Pan American World Airways, a été menacé par quatre Soviétiques dans un terrain de stationnement, près de l'hôtel Métropole. Durant une quinzaine de minutes, les Soviétiques ont "fait la leçon" à l'Américain et lui ont demandé à lui aussi s'il apprécierait de recevoir une raclée. Comme il s'agissait de colosses, M. Corning n'a pas cru bon de pousser le débat trop loin.

Le malaise en Irlande est avant tout économique

LONDRES (AFP) — Les causes véritables des dissensions qui opposent catholiques et protestants en Irlande sont beaucoup plus économiques que religieuses, telle est la conclusion d'une étude approfondie publiée aujourd'hui sous le titre "Les deux Irlandes" par le "Groupe pour les droits des minorités". Il s'agit d'une organisation indépendante patronnée par des personnalités britanniques et étrangères, qui s'est donnée pour tâche d'attirer l'attention de l'opinion publique sur la situation de certaines minorités.

Le rapport rappelle tout d'abord qu'environ 30 pour cent de la population d'Irlande du Nord est catholique et que l'Irlande du Sud compte environ 5 pour cent de protestants.

En ce qui concerne l'Ulster, le rapport affirme que le problème est celui de la classe ouvrière. Après avoir souligné qu'aucun trouble ne s'est produit dans les quartiers résidentiels de Belfast, le rapport rappelle que les émeutes se sont déroulées dans les "véritables ghettos" de la ville où habitent les pauvres qui "réagissent immédiatement à tout ce qui peut menacer leur précaire stabilité". "Le chômage, indique encore le rapport, est sensiblement plus élevé qu'en Grande-Bretagne et atteint dans certaines localités (catholiques) de l'Ouest de 12.5 à 23 pour cent de la population masculine.

L'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun risque d'intensifier encore les difficultés économiques des deux Irlandes, estime le rapport qui ajoute que la "seule façon d'y porter remède est l'assistance intercommunautaire dans tous les domaines".

"Depuis des siècles, conclut le document, l'influence du Royaume-Uni a été prédominante en Irlande. Bientôt, son rôle va être profondément modifié. Le moment semble être particulièrement propice pour que les Irlandais du Nord et du Sud décident enfin de se tendre la main."

Appel de l'OUA au Commonwealth

ADDIS ABEBA, (AFP) — L'Organisation de l'unité africaine (OUA) a lancé aujourd'hui un appel à tous les pays "épris de paix et de liberté pour qu'ils s'opposent à la reprise des ventes d'armes britanniques à l'Afrique su Sud et évitent ainsi que la conférence des premiers ministres du Commonwealth, le 14 janvier à Singapour, ne devienne "un nouveau Munich".

Il y va de la survie même de l'Afrique, affirme l'OUA, qui souligne que toute reprise des livraisons de matériel militaire du Royaume-Uni au régime de Pretoria constituerait un acte "inamical et hostile" qui ne laisserait d'autre choix au continent africain que d'en tirer les conséquences logiques.

Israël expose à Jarring les conditions d'une négociation de paix "fructueuse"

d'après PA, Reuter, UPI, AFP

L'émissaire de l'ONU, M. Gunnar Jarring, rencontre aujourd'hui à Jérusalem le premier ministre Golda Meir et le ministre des Affaires étrangères, M. Abba Eban.

M. Jarring, qui a entrepris ce voyage depuis le siège des Nations unies à New York, sur l'invitation pressante d'Abba Eban, a déclaré, à sa descente d'avion à l'aéroport de Lod, en banlieue de Tel Aviv, qu'après ses entretiens avec les dirigeants israéliens, il ne se rendra dans aucune autre capitale de la région et rentrera directement aux USA.

A Jérusalem, des sources bien informées déclarent que Mme Meir et M. Eban vont exposer au médiateur Jarring les trois points qu'Israël considère essentiels à de fructueuses négociations de paix au Moyen-Orient :

1 — Un cessez-le-feu illimité au cours des négociations :

2 — Le déroulement des séances de négociations dans un endroit plus rapproché du Moyen-Orient, à Chypre par exemple. Il ne s'agit pas là cependant d'une condition "sine qua non" mais d'une nette préférence de Tel Aviv.

3 — les négociations au niveau des ministres des Affaires étrangères plutôt qu'au niveau des ambassadeurs.

Parlant à un rallye politique hier à Tel Aviv, le premier ministre Golda Meir a précisé qu'à son avis, la véritable tâche du Dr Jarring n'est autre que d'arriver à amener les parties au conflit du Moyen-Orient à la table des négociations.

Israël, a déclaré Mme Meir, désire sincèrement la paix et est prêt à entreprendre les négociations sans conditions préalables. Le premier ministre a toutefois fait cette mise en garde à la RAU: si les Arabes décident de reprendre les hostilités, ils seront de nouveaux vaincus, comme ce fut le cas en 1948, 1956 et 1967.

Du côté arabe, on persiste à déclarer qu'il n'est pas question de prolonger à nouveau le cessez-le-feu au delà du 5 février à moins qu'au cours des négociations, Israël ne présente un calendrier de retrait de ses troupes des territoires occupés depuis 1967.

Les Arabes, de plus, veulent que les négociations continuent d'être assurées au niveau des ambassadeurs et préfèrent qu'elles aient lieu au siège de l'ONU.

Sadate: notre problème c'est Washington

Dans une interview à la chaine de radio-télévision CBS, le président de la RAU déclarait hier soir: "Pour moi, le problème ce n'est pas du tout Israël, mais la politique des Etats-Unis. ...Je ne sais pas ce qu'ils (les américains) veulent tout d'abord. Pourquoi est-ce qu'ils appuient l'occupation de mon pays?"

M. Sadate a également déclaré que les conseillers soviétiques demeureraient en Egypte "parce qu'ils étaient avec nous pendant les mauvais moments".

"Nous leur avons donné des facilités (bases en Méditerranée) et, retenez bien ça, je continuerai de leur en donner", a dit le président égyptien.

Laird arrive à Saigon pour y discuter de la réduction des forces américaines

d'après AFP, UPI, PA

Le secrétaire d'Etat à la défense des Etats-Unis, M. Melvin Laird, accompagné de l'amiral Thomas H. Hoover, président du comité des chefs d'états-majors, est arrivé aujourd'hui à Saigon où il doit discuter avec les parties concernées d'autres réductions d'effectifs américains au Vietnam, y compris le rapatriement de 25,000 "marines" d'ici juin prochain.

En Thaïlande, précédemment, les deux hommes avaient conféré avec le premier ministre Thanom Kittikachorn et visité, à U Taphao, la grande base USA, point de départ des B-52 qui bombardent la piste Ho Chi Minh.

Le chef du Pentagone doit avoir des entretiens avec le président Nguyen van Thieu, l'ambassadeur américain Ellsworth Bunker, le général Creighton W. Abrams, commandant en chef des forces américaines au Vietnam, et le général Frederick Weyand, commandant adjoint des mêmes forces.

Le général Weyand s'est rendu à Phnom Penh pour y rencontrer le premier ministre Lon Nol.

D'autre part, on a appris à Saïgon qu'une forte armée sud-vietnamienne se trouve maintenant habilitée à lancer de nouvelles opérations au Cambodge en vue d'y libérer la route 4 dont les communiste se sont emparés à la mi-novembre. En conséquence, l'essence, le pétrole et d'autres articles de première nécessité sont devenus rares, puisque les Cambodgiens n'ont plus accès à leur seul port en eau profonde, Kompong Som.

De leur côté, les forces cambodgiennes ont lancé une offensive pour récupérer la route 4. La nuit dernière, avec l'appui de Nord-Vietnamiens, des troupes vietcong ont attaqué le camp d'entrainement de Srekh Long qui se trouve sur cette route. Elles ont aussi tiré sur des avions khmers qui parachutaient des vivres à la garnison de Kompong Seila.

Aide supprimée

Le gouvernement américain a décidé de supprimer provisoirement une partie de l'aide alimentaire fournie au Sud-Vietnam, dans le cadre du programme d'aide économique, à la suite d'irrégularités commises dans la distribution, a annoncé aujourd'hui un porte-parole de l'ambassade américaine à Saigon. "L'aide reprendra dès que les irrégularités cesseront."

Du Sud-Vietnam, où il doit séjourner trois jours ou plus, on ne le sait pas exactement, M. Laird, qui aura vraisemblablement circulé en dehors de la capitale, se rendra à Hawaii.

L'artillerie jordanienne bombarde des positions des Palestiniens

AMMAN, (AFP) — L'artillerie jordanienne a commencé ce matin à bombarder les positions de la résistance installées dans le village d'Umerrumman, sur l'ancienne route de Jerash, à 40 km au nord d'Amman, annonce un communiqué du commandement général de la résistance palestinienne publié à Amman en fin de matinée.

"A 5h30 (GMT), poursuit le communiqué, l'armée jordanienne a intensifié ses tirs d'artillerie sur nos positions le long de l'ancienne route de Jerash et 15 minutes plus tard les chars des forces royales ont commencé à faire mouvement vers l'hôpital du Croissant-Rouge palestinien situé aux abords d'Umerrumman.

"A 6h00, précise d'autre part le document, les blindés ont ouvert le feu sur l'hôpital tandis que l'artillerie jordanienne pilonnait nos positions à l'ouest de ce secteur".

L'armée jordanienne n'a fourni aucune indication sur ces combats. Il est cependant probable que des accrochages aient opposé dans la matinée les forces jordaniennes aux commandos palestiniens car le général Abdel Halim Hilmi, chef des observateurs militaires du comité interarabe de contrôle, n'a pu se rendre dans cette région. "Ma voiture, a-t-il déclaré à la presse, a été arrêtée par un barrage de l'armée jordanienne sur la route de Zarka et j'ai dû rebrousser chemin".

Bonn lie la ratification des traités de Moscou et de Varsovie au règlement du problème de Berlin

BONN, (AFP) — Le gouvernement du chancelier Willy Brandt a définitivement fixé sa ligne de conduite à l'égard de la politique d'ouverture à l'Est. Après les déclarations souvent contradictoires de différentes personnalités de la coalition gouvernementale socialiste-libérale, qui ont provoqué une certaine confusion dans les milieux politiques de la R.F.A., les journaux font état ce matin d'informations de "source gouvernementale compétente", selon lesquelles le gouvernement a décidé de considérer comme un tout indivisible les traités de Moscou, de Varsovie et la nouvelle réglementation à réaliser à Berlin.

Ces trois éléments essentiels de la "Ostpolitik" seront présentés simultanément à la ratification par le Bundestag. Il avait en effet été question de soumettre isolément au parlement la loi de ratification du traité germano-polonais. Les deux traités ne pourront donc pas entrer en application avant qu'une solution satisfaisante du problème de Berlin ait été trouvée. Le gouvernement de M. Brandt s'est ainsi rapproché du point de vue de l'opposition démocrate-chrétienne (CDU/CSU). En cas de règlement "satisfaisant" à Berlin, il pourrait donc essayer de rallier une large majorité en faveur des deux traités.

Toujours selon les mêmes journaux, le gouvernement de Bonn a également décidé de donner à une solution des problèmes de Berlin rang de priorité sur la réglementation des relations entre la R.F.A. et la R.D.A. Le gouvernement, a-t-on indiqué de source gouvernementale, n'est pas pressé par le temps et ne se soumettra pas non plus à une telle pression: "Puisse l'U.R.S.S. reconnaitre enfin, estime-t-on à Bonn, que ceux qui font trainer les choses se trouvent à Berlin-Est. Ar, le gouvernement du chan pourra être réalisé entre Bonn et Berlin-est. Or, le gouvernement du chancelier Brandt nev eut pas remettre aux calendes grecques la solution du problème de Berlin et partant, la ratification des traités avec l'Est.

Le gouvernement de Bonn ne reconnait, en ce qui concerne notamment les négociations de Berlin, qu'une seule base: la déclaration du 6 juin 1945 par laquelle, les quatre puissances victorieuses ont assumé l'autorité suprême en Allemagne. De ce fait, le gouvernement fédéral ne reconnait pas la validité des accords conclus entre la R.D.A. et l'U.R.S.S. en 1955 et 1964, par lesquels le contrôle sur les voies d'accès à l'ancienne capitale allemande a été confié à Berlin-Est. C'est pourquoi, souligne-t-on de source gouvernementale, Bonn ne négociera avec Berlin-Est à ce sujet que si les quatre puissances donnent le feu vert aux deux gouvernements allemands.

La notion de "mandat" à confier à Bonn et à Berlin-Est par les "Quatre" pour négocier la question des voies d'accès et transit à travers le R.D.N., a-t-on souligné dem ême source, a été abandonnée en raison de l'attitude de la R.D.A. Se référant aux traités signés avec Moscou, celle-ci refuse en effet d'accepter un tel "mandat".

On souligne dans les milieux gouvernementaux de Bonn qu'une communauté de vue complète existe, au sujet des questions de Berlin, entre Bonn et les puissances alliées occidentales.

téléphoto UPI

Un périple électoral

Le sénateur américain Edmund Muskie (démocrate du Maine) pose ici avec le général Moshé Dayan, ministre israélien de la Défense, quelques instants avant leur entretien hier à Tel-Aviv. Le sénateur, aspirant à la candidature démocrate aux élections présidentielles de 1972, a entrepris une tournée mondiale en vue de s'informer sur les problèmes qui agitent les diverses régions de la planète. Les méchantes langues en Israël racontent que le sénateur a inclus ce pays dans son itinéraire en raison du nombre élevé de Juifs qui, aux Etats-Unis, déterminent la victoire ou la défaite d'un candidat à la présidence.

naissances · décès · remerciements · in memoriam

Parents et amis peuvent rendre leurs derniers hommages dans les salons funéraires énumérés ici entre 13 h et 22 h

ANDREONE (Louis) — A l'Hôtel-Dieu de St-Jérôme, Québec, mercredi le 6 janvier 1971, à l'âge de 77 ans, est décédé, après une courte maladie, M. Louis Andreone, époux de feu Annette Chicoine, frère de Rita Pavesy de New York et Elvira Possé de Turin, Italie, oncle de Gloria Beullac de Montréal et grand-oncle de Christiane, Raymond, Paul et Petel Beullac. La dépouille mortelle repose à la maison funéraire
Wray, Walton, Wray
1234, rue de la Montagne
Les funérailles auront lieu vendredi le courant, à 10 heures a.m., à l'église Lady Chapel of St. Patrick's, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges.

AUBERTIN (Gilberte) — A St-Hubert, le 7 janvier 1971, à l'âge de 64 ans, est décédée Mme Henri Aubertin, née Gilberte Gélineau, demeurant 3900, rue Gélineau, St-Hubert. Elle laisse dans le deuil, outre son époux, son fils, Marcel, ainsi que ses petits-enfants. Les funérailles auront lieu lundi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Latour & Demers
5125, rue Armand, St-Hubert
pour se rendre à l'église Immaculée-Conception, où le service sera célébré à 10 h et de là au cimetière de St-Hubert, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BARBEAU (Albert) — A Montréal, le 7 janvier 1971, à l'âge de 82 ans, est décédé M. Albert Barbeau, époux de feu Adrienne Champagne, père de Marcel. Les funérailles auront lieu lundi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Bonnier, Duclos,
3503, rue Papineau,
à 9 h. 35, pour se rendre à l'église Immaculée-Conception, où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BEAUCHEMIN (Aldéa) — A Beloeil, le 6 janvier 1971, à l'âge de 69 ans, est décédée Mme Alphonse Beauchemin, née Aldéa Dubuc, demeurant à 116 rue Ruisseau Nord à Beloeil. Les funérailles auront lieu samedi le 9 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Maurice Demers,
881, rue Mgr Laval,
à 2 h 45, pour se rendre à l'église St-Mathieu de Beloeil, où le service sera célébré à 3 h, et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BERTHIAUME (Adélina) — A Montréal, le 7 janvier 1971, à l'âge de 65 ans, est décédée Mme Henri Berthiaume, née Adélina Trottier. Les funérailles auront lieu lundi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Société Coopérative de
Frais Funéraires,
4848, rue Papineau,
à 8h45 pour se rendre à l'église Immaculée-Conception, où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de Rawdon, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BELLAVANCE (Edgar) — A Montréal, le 6 janvier 1971, à l'âge de 80 ans, est décédé subitement M. Edgar Bellavance, célibataire, demeurant 1601 rue Logan Montréal. Les funérailles auront lieu samedi le 9 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Donat Martin & Fils
105 rue Saint-Eustache
à Saint-Eustache
à 3 h 30 pour se rendre à l'église Sainte-Marthe-sur-le-Lac où le service sera célébré à 4 h p.m. et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BISSON (Yvette) — Montréal-Nord, le 7 janvier 1971, à l'âge de 44 ans, est décédée Yvette Saint-Pierre, épouse de Léopold Bisson demeurant au 12355 rue Langelier. Les funérailles auront lieu lundi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
A. Savaria Ltée
5001 Boul Henri-Bourassa est
à 9 h 45 pour se rendre à l'église Ste-Colette où le service sera célébré à 10 h et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Salon fermé entre 5 et 7 h.

BOUCHARD (Arthur) — A Montréal, le 7 janvier 1971, à l'âge de 81 ans, est décédé M. Arthur Bouchard, autrefois de Gaspé, époux de feu Elizabeth Gault. Les funérailles auront lieu samedi le 9 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Société Coopérative
de Frais Funéraires,
4848, rue Papineau,
à 8 h. 45, pour se rendre à l'église St-Pierre-Claver, où le service sera célébré à 9 h., et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BOUTET (Amanda) — A Montréal, le 7 janvier 1971, à l'âge de 84 ans, est décédée Amanda Royer, épouse de feu Théophile Boutet. Les funérailles auront lieu lundi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.S. Vallée Ltée,
2548 est, rue Beaubien,
à 9 h 15, pour se rendre à l'église St-Mathieu, où le service sera célébré à 9 h 30, et de là au cimetière de Bois-des-Filion, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BRISEBOIS (Alexandre) — A Montréal, le 7 janvier 1971 à l'âge de 90 ans, est décédé M. Alexandre Brisebois, ex-pompier de la cité de Montréal, époux de feu Catherine Deraîche, père de Charles-Auguste, Albertine et Germain. Les funérailles auront lieu lundi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
2095, rue De Salaberry,
à 8h.30, pour se rendre à l'église St-Joseph-de-Bordeaux, où le service sera célébré à 9h., et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BOUTIN (Maria) — A Montréal, le 7 janvier 1971, à l'âge de 83 ans, est décédée Mme Joseph-Edouard Boutin, née Maria Laroche, demeurant à 1448 - 6e avenue, P.A.T. Les funérailles auront lieu lundi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
T. Sansregret Ltée,
11630, rue Notre-Dame est,
pour se rendre à l'église St-Marcel, où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière de La Patrie, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CANTIN (Léo) — A Montréal, le 5 janvier 1971, à l'âge de 73 ans, est décédé M. Léo Cantin, rentier, époux en 1res noces de feu Rose-Anna Labine, en 2es noces de feu Graziella Rochette et en 3es noces de feu Agathe Deschamps; demeurant à 2857 boul. St-Charles, Lachenaie. Les funérailles auront lieu samedi le 9 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Jos Guay et Fils,
756, rue St-Louis, Terrebonne,
à 9 h 30, pour se rendre à l'église paroissiale de Lachenaie, où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CAOUETTE (Jacques) — A St-Eustache, le 7 janvier 1971, à l'âge de 18 ans, est décédé Jacques Caouette, fils de Jean-Claude Caouette et de Simone Chapelain, demeurant à 46, 3e av. Paroisse Saint-Eustache. Il laisse dans le deuil son frère Denis, sa soeur Suzanne, sa belle-soeur Danielle Pêcheux. Les funérailles auront lieu lundi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Alban Mallette & Fils
146, rue St-Louis, St-Eustache
à 9 h 45 pour se rendre à l'église paroissiale où le service sera célébré à 10 h et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CHAPUT (Ferdinand) — A Montréal, le 7 janvier 1971, à l'âge de 72 ans, est décédé M. Ferdinand Chaput, époux de Aurore Samson, demeurant 4853 Clarke, père d'un fils : André. Les funérailles auront lieu samedi le 9 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Alfred Dallaire Inc.
4340, rue St-Denis
à 8 h 40, pour se rendre à l'église St-Enfant-Jésus, où le service sera célébré à 9 h et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CHARBONNEAU (Francis) — A St-Lambert, le 7 janvier 1971, à l'âge de 76 ans, 8 mois, est décédé M. Francis Charbonneau, époux de feu Valéda Courtemanche. Les funérailles auront lieu samedi le 9 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
63, av. Lorne, St-Lambert
à 2 h 20, pour se rendre à l'église paroissiale de St-Lambert, où le service sera célébré à 2 h 30, et de là au cimetière de Granby, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CHALIFOUR (Onésime) — A Montréal, le 6 janvier 1971, à l'âge de 66 ans, est décédé M. Onésime Chalifour, époux de Jeannette Marcoux, outre son épouse il laisse dans le deuil ses enfants, Jean-Louis, Jacques, Mme W. B. Gushell (Hélène), Pierre, Mme André Monette (Yolande), Mme Assad Azar (Henriette), Mme Gilles Rivard (Ginette), Gilles et Micheline. Les funérailles auront lieu lundi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Roland Bisson Enrg.,
130, rue Henri-Bourassa est,
à 9 h. 45, pour se rendre à l'église St-André-Apôtre, où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Exposé vendredi à 7 h. p.m.

CHIASSON (Amanda) — A Montréal, le 6 janvier 1971, à l'âge de 89 ans, est décédée Mme veuve Aristide Chiasson, née Amanda Lapierre. Elle laisse dans le deuil une soeur Mme Onésime Vigneault (Louise), ses enfants adoptifs Jean Leblanc et son épouse Rose Cyr, Mme Hazel Prunier, ses petits-enfants Michel, Carol Ann, et Michael et 3 arrière-petits-enfants et plusieurs neveux et nièces. Les funérailles auront lieu samedi le 9 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
4505 ouest, rue Notre-Dame
à 10h15 pour se rendre à l'église St-Zotique, où le service sera célébré à 10h30 et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CORMIER-RIVEST (Alberta) — Subitement, à L'Assomption, le 6 janvier 1971, à l'âge de 78 ans, 9 mois, est décédée Mme veuve Armand Cormier, née Alberta Rivest, demeurant au 133 boul. L'Ange-Gardien à l'Assomption, mère de Simone de L'Assomption, du docteur Guy Cormier, dentiste à Shawinigan-Sud et de Claude de Montréal. Les funérailles auront lieu samedi après-midi le 9 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Résidence Funéraire
Edgar Guilbault
371, boul. L'Ange-Gardien,
à L'Assomption
pour se rendre à l'église paroissiale, où le service sera célébré à 2 h. 30 et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Salons fermés de 5 à 7.

CREPEAU (Maria) — A Montréal, le 5 janvier 1971, à l'âge de 78 ans, est décédée Mme veuve Jules Crépeau, née Maria Conte, mère de 10 enfants. Les funérailles auront lieu samedi le 9 courant. Le convoi funèbre partira des salons
René Thériault Ltée
1120 est, rue Jean-Talon
à 9h45 pour se rendre à l'église St-Arsène, où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière de St-Calixte, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

d'AUTEUIL (Jean-Charles) — A Montréal, le 7 janvier 1971, à l'âge de 76 ans, est décédé M. Jean-Charles d'Auteuil, époux d'Yvette Richard. Les funérailles auront lieu samedi le 9 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
angle boul. Décarie et
av. Notre-Dame-de-Grâce,
à 9 h. 45 pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-Grâce, où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DESCARRIES (Théo.-M.) — A Outremont, le 7 janvier 1971, à l'âge de 86 ans est décédé M. Théo.-M. Descarries laisse dans le deuil ses deux filles Mme avocat, époux de Marie-Anne Huot, II J.E. Granda (Marie), Mme Daniel Caisse (Rollande) et son petit-fils Michel Caisse. Les funérailles auront lieu samedi le 9 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. S. Vallée Ltée
1111, rue Laurier ouest
à 9 h. 45 pour se rendre à l'église Saint-Viateur où le service sera célébré à 10 h et de là au cimetière de Lachine, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DE SERRES (Armand) — A Lacolle, le 7 janvier 1971, à l'âge de 61 ans, est décédé après une longue maladie, M. Armand De Serres, époux de feu Cécile Capiello, père de Lise, frère de Roland, Marielle (Mme Léopold Massé) et Lucille. Les funérailles auront lieu lundi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Raoul Serres
à Lacolle
pour se rendre à l'église paroissiale, où le service sera célébré à 10 h.

DESORMEAUX (Raoul) — A Montréal, le 6 janvier 1971, à l'âge de 62 ans, est décédé M. Raoul Desormeaux, employé de la Foundation Co. [illegible]gnie Ltd., époux de Cécile Rouleau, laisse sa fille: Mme Maurice McKay (Monique) et son petit-fils, Martin. Les funérailles auront lieu samedi le 9 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Magnus Poirier Inc.,
6520 rue St-Denis,
à 9 h. 30, pour se rendre à l'église St-Albert-le-Grand, où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière de Pointe-Fortune, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DI MASSIMO (Ida) — A Montréal, le 6 janvier 1971, à l'âge de 55 ans, est décédée Mme Edouard Di Massimo, née Ida Piperno, mère de Gino et de Mme Tony Minnicci (Rita). Les funérailles auront lieu samedi le 9 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
400 est, boul. Henri-Bourassa
à 10h45 pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-la-Défense, où le service sera célébré à 11 h., et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DESFORGES (Aldège) — Subitement à Greeces Point, le 4 janvier 1971, à l'âge de 75 ans, est décédé le cap. Aldège Desforges, époux de Aimée Rochon, père de M. Réjean Desforges, de St-Philippe-d'Argenteuil, employé à l'Hydro-Québec, Réjeanne (Mme Bernard Ranger), de Longueuil, Mlle Pierrette Desforges, de Lachute; 2 frères, MM. Gaston, Roland Desforges, de Greeces Point, 1 soeur, Mme Lucien Larose (Françoise), de Montréal. Les funérailles auront lieu vendredi le 8 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Jean Desforges,
1, rue Principale, à Grenville,
à 1 h 15, pour se rendre à l'église paroissiale de St-Philippe-d'Argenteuil, où le service sera célébré à 2 h, et de là au cimetière paroissial, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUBE (Camille) — A Montréal, le 5 janvier 1971, à l'âge de 55 ans, est décédé M. Camille Dubé, fils de feu Clément Dubé et de Rose-Alma Bousquet; demeurant à 2475 est, Marie-Anne. Les funérailles auront lieu samedi le 9 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
4737, rue Delorimier,
à 9 h 45, pour se rendre à l'église St-Louis-de-Gonzague, où le service sera célébré à 10 h, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

FOURNIER (Amélia) — A Montréal, le 7 janvier 1971, à l'âge de 52 ans, est décédée Mme Calixte Fournier, née Amélia Robert; demeurant rue St-Georges Lemoine; mère de Mme Raymond Major (Sybel), Mme Peter Marulus (Marion) Alvin, son épouse Ghislaine Gagnon, ainsi que plusieurs petits-enfants. Les funérailles auront lieu samedi le 9 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Giguère & Tomasso Inc.,
8989, rue Hochelaga
à 10 h. 30 pour se rendre à l'église St-Victor, où le service sera célébré à 11 h. et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

FRENETTE (Jeannine) — A la Pointe-Saint-Charles, le 1er janvier 1971, à l'âge de 9 ans, est décédée Jeannine Frenette, fille de Henri Frenette et de Jeannine Perreault demeurant au 2642 rue Châteauguay. Les funérailles eurent lieu lundi le 4 janvier à l'église Saint-Charles, inhumation au cimetière de Saint-Jean Province de Québec.

FREY (Jeanne) — A Montréal, le 6 janvier 1971, à l'âge de 77 ans, est décédée Mme Jeanne Frey, née Jeanne Gillet, épouse de Henri Frey. Elle laisse dans le deuil ses frères Léon, Jean et son épouse Denyse De Samayan, ses neveux Maurice Gillet, son épouse Lucille Gauvreau, Jean Gillet, son épouse Fernande Dionne et Robert Gillet, sa nièce Mme Pierre Robert (Denise Gillet). Les funérailles auront lieu samedi le 9 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Roland Bisson Enrg.
1415 est, rue Fleury
à 9h45 pour se rendre à l'église St-Charles-Garnier, où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

FUGERE (Ezarina) — A Montréal-Nord, le 7 janvier 1971, à l'âge de 80 ans, est décédée Mme Euclide Fugère, née Ezarina Languedoc, épouse en 1ères noces de feu Ernest Garant. Les funérailles auront lieu lundi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Giroux et Fils Inc.,
11,130 boul. Pie IX,
pour se rendre à l'église Saint-Vincent-Marie-Strambi, où le service sera célébré à 2 h., et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GIRARD (Valma) — A Montréal, le 7 janvier 1971, à l'âge de 77 ans, est décédée Mme veuve Roméo Girard, née Valma Quenneville, demeurant 5590, 26e Avenue, Rosemont. Les funérailles auront lieu lundi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Alfred Dallaire Inc.,
3254, rue Bellechasse, angle Montée St-Michel,
à 8 h. 30, pour se rendre à l'église St-Jean-Baptiste-Marie-Vianney, où le service sera célébré à 9 h., et de là au cimetière de St-Anicet, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GUERTIN (Jeanne) — A Montréal, le 7 janvier 1971; au Pavillon Ross, de l'hôpital Royal Victoria, est décédée Jeanne Sullivan, épouse de Fernand Guertin, C.R. Elle laisse dans le deuil son époux, Me Fernand Guertin, sa fille Suzanne Carreau; ses soeurs: Lucienne, épouse de Patrick Skelly; Béatrice, épouse de Bourget Pérusse; Simone, épouse de Harry Nicholson, Irène, épouse de Russel Gill et ses frères John, René et Robert Sullivan. Les funérailles auront lieu le 11 courant. Le convoi funèbre partira du Salon Funéraire
J. R. Deslauriers Ltée,
5650 Côte-des-Neiges,
pour se rendre à l'église Saint-Antonin, 5391 Snowdon, où le service sera célébré à 10:00 hres a.m. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture.

GUILBAULT (Georges-Etienne) — A Laprairie, le 6 janvier 1971, à l'âge de 73 ans, est décédé M. Georges-Etienne Guilbault, époux de Jeanne-Alice Brunelle; demeurant à 224 Chemin St-Jean, Laprairie. Les funérailles auront lieu samedi le 9 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Henri Guérin Enrg.,
425, chemin St-Jean,
à 1 h. 30, pour se rendre à l'église de la Nativité, où le service sera célébré à 2 h. p.m., et de là au cimetière de St-Lambert, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAFLEUR (Dosithée) — A Montréal, le 5 janvier 1971, à l'âge de 89 ans, est décédé M. Dosithée Lafleur, époux de feu Maria Champagne, demeurant chez sa belle-fille Mme Dorothée Lafleur (Mignonne Brunelle). Les funérailles auront lieu samedi le 9 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Paul & Fortin
835 est, rue Laurier
à 8 h. 45 pour se rendre à l'église St-Denis ou le service sera célébré à 9 h. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAFRENIERE (Denis) — A Montréal, le 7 janvier 1971 à l'âge de 72 ans, est décédé M. Denis Lafrenière ex-employé de la ville de Montréal, époux en premières noces de feu Alice Boisseau et en deuxièmes noces d'Antoinette L'Heureux. Les funérailles auront lieu lundi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Omer Duquette Inc.
1350 rue Beaubien est
à 9 h 30 pour se rendre à l'église St-Etienne où le service sera célébré à 10 h et de là au cimetière de Lavaltrie où un libéra sera chanté, lieu de la sépulture. Parents et amis son priés d'y assister sans autre invitation. Exposé vendredi soir à 7 h.

LALLIER (André-Jean) — A Montréal, le 6 janvier 1971, à l'âge de 39 ans, est décédé M. André-Jean Lallier, époux de Renée Gauthier, fils du Dr et Mme Albert Lallier (Berthe Lavigne). Les funérailles auront lieu samedi le 9 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
400 est, boul. Henri-Bourassa,
à 8 h 20, pour se rendre à l'église Ste-Madeleine-Sophie, où le service sera célébré à 9 h, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAMOUREUX (Ubald) — A Montréal, le 6 janvier 1971, à l'âge de 65 ans, est décédé Ubald Lamoureux, époux de Lucette Chouinard, demeurant 3450 Lafontaine. Les funérailles auront lieu samedi le 9 courant. Le convoi funèbre partira des salons
T. Sansregret Ltée,
3198, rue Ontario est
pour se rendre à l'église, Très-St-Rédempteur où le service sera célébré à 10 h et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

REMERCIEMENTS

DUCEPPE (Graziella) — Les enfants de Mme Graziella Duceppe remercient sincèrement les personnes qui ont bien voulu leur témoigner des marques de sympathies à l'occasion de la mort de Mme veuve Léopold Duceppe, née Graziella Trudel, survenue le 5 novembre 1970, soit par offrande de messes, de fleurs, de sympathies, soit par bouquet spirituel, télégrammes, visite ou assistance aux funérailles. Les personnes ayant omis de s'inscrire sont priées de considérer ces remerciements comme personnels.

LANGLOIS (Céline) — A Montréal, le 5 janvier 1971, à l'âge de 82 ans, est décédée Mme veuve Michel Langlois, née Céline Laflamme, 2609 Aylwin. Elle laisse dans le deuil ses fils : Albert, Ludger et Martial, sa fille Eléonore. Les funérailles auront lieu samedi le 9 courant. Le convoi funèbre partira des salons
T. Sansregret Limitée,
3198 est, rue Ontario,
pour se rendre à l'église Sainte-Jeanne-d'Arc, où le service sera célébré à 10 heures et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LECLAIR (Jules) — A Montréal, le 7 janvier 1971, à l'âge de 93 ans, est décédé Jules Leclair, né à Terrebonne, autrefois de Roxton Falls, époux de feu Esther Soucisse. Les funérailles auront lieu lundi le 11 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Magnus Poirier Inc.
6520, rue St-Denis
à 10 h 45, pour se rendre à l'église St-Etienne, où le service sera célébré à 11 h et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LIMOGES (Oliva) — A St-Léonard, le 7 janvier 1971, à l'âge de 72 ans, est décédée Mme Wilfrid Limoges, née Oliva Nantel. Les funérailles auront lieu lundi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
4036, rue Bélair,
à 10h30 pour se rendre à l'église Ste-Angèle-de-Mérici, où le service sera célébré à 11 hrs et de là au cimetière de Richelieu, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MAROT (Clérilda) — A Montréal, le 6 janvier 1971, à l'âge de 91 ans, est décédée Mme veuve Hector Marot, (Clérilda Prévost), mère de Jeannette (Mme veuve Ernest La Fontaine), Margot, Berthe, Yvonne (Mme veuve Alfred Pigeon), Alice, épouse de Joseph Payette, Charles, époux de Lucienne Lecault, Gaston, époux de Suzanne Biron, sa soeur, Mme veuve Dollard Lafleur (Laura Prévost). Les funérailles auront lieu samedi le 9 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. A. Guilbault Inc.,
5359, boul. St-Michel,
à 10 h 40, pour se rendre à l'église St-Jean-Berchmans, où le service sera célébré à 11 h, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MARTEL (Ferdinand) — A Montréal, le 5 janvier 1971, à l'âge de 62 ans, est décédé M. Ferdinand (Ti-Loup) Martel; père de Mme Thérèse Gendron, M. Lucien Martel. Les funérailles auront lieu samedi le 9 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Adolphe Lemay Inc.,
17, avenue Laurier est,
à 9 h. 45, pour se rendre à l'église St-Enfant-Jésus, où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MARTELLA (Rock) — Subitement à Delson, le 7 janvier 1971, à l'âge de 58 ans, est décédé Rock Martella, autrefois épicier Richelieu de la rue Hochelaga, époux de Ersilia Arcangeli, demeurant rue du Collège à Delson. Il laisse dans le deuil ses soeurs Mme Carmine Martella (Rita), MMe Jack Delleci (Marie), Mme Guido Di Rocco (Lise), Mme Léo Lavallée (Arsilia); ses 2 frères Adélard, son épouse Germaine Duchesne, Joseph, son épouse Angéline Arcorane; 2 belles-soeurs Mme Louis Cardinal, Mme veuve Primo Arcangeli, ainsi que plusieurs neveux et nièces. Les funérailles auront lieu lundi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Giguère et Tomasso Inc.,
8989, rue Hochelaga,
à 9 h. 30, pour se rendre à l'église Santa Domenico Savio, où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MARTIN (Euclide) — A Laprairie, le 7 janvier 1971 à l'âge de 74 ans, est décédé M. Euclide Martin époux de Elisabeth Tessier, demeurant à 535 St-Paul. Les funérailles auront lieu lundi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Henri Guérin Enrg.
425 Chemin Saint-Jean
à 10 h pour se rendre à l'église Nativité où le service sera célébré à 10 h 30 et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

McDONALD (Flore) — A Montréal, le 7 janvier 1971 à l'âge de 82 ans, est décédée Mme veuve John McDonald, née Flore Blain, demeurant au foyer St-François. Les funérailles auront lieu samedi le 9 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Omer Duquette Inc.
1350 rue Beaubien est
à 9 h 45 pour se rendre à l'église Saint-Ambroise où le service sera célébré à 10 h et de là au cimetière de Saint-Maxime, Ville Lemoyne, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

McELLIGOTT (Léontine-Ellen) — A sa résidence, le 8 janvier 1971, est décédée Léontine-Ellen McElligott, mère bien-aimée d'Ellen (Mme Frank Hawke), James-H. "Jim", Robert-E. "Bob"; chère belle-mère de Frank, Rita et Noella; Nana chérie de Richard, Donald, Diane, Michael, Jimmy et Caroline; lui survivent 1 frère: Arthur Côté de Haute-Rive, Québec, plusieurs neveux et nièces. Les funérailles auront lieu lundi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
2095, rue De Salaberry,
à 9 h 30 pour se rendre à l'église Notre-Dame-duBel-Amour, où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière de St-Sauveur-des-Monts, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PARADIS (Yvonne) — A Montréal, le 7 janvier 1971, à l'âbe de 62 ans, est décédée Yvonne Bissonnette, épouse de feu Alphonse Paradis, demeurant à Rosemont. Les funerailles auront lieu lundi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Alfred Dallaire Inc.
3254, rue Bellechasse
angle boul. St-Michel
à 9 h 45, pour se rendre à l'église St-Marc de Rosemont, où le service sera célébré à 10 h et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PROULX (Gérard) — A Montréal, le 6 janvier 1971, à l'âge de 64 ans, est décédé M. Gérard Proulx, époux de Eva Joyce; père de André, Jacques, Mme Gilles Emond (Micheline), Mme Al Graham (Claudette). Les funérailles auront lieu samedi le 9 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Roland Bisson Enrg.
130 est, boul. Henri-Bourassa,
à 9 h. 45, pour se rendre à l'église Ste-Madeleine-Sophie, où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

JEAN XXIII

Vive reconnaissance à Jean XXIII pour faveur obtenue. G.L.

PAQUIN (Guy) — A Montréal, le 5 janvier 1971, à l'âge de 24 ans, est décédé M. Guy Paquin, époux de Diane Imanti. Les funérailles auront lieu samedi le 9 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
3661 est, rue Jean-Talon,
à 9 h. 45, pour se rendre à l'église St-Mathieu, où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

QUESNEL (Oscar) — Subitement à Lachute, le 7 janvier 1971, à l'âge de 82 ans, est décédé M. Oscar Quesnel, époux de feu Bernadette Paradis. Les funérailles auront lieu lundi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Omer Duquette Inc.,
1350, rue Beaubien, est,
à 8h30 pour se rendre à l'église St-Jean-de-la-Croix, où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

RAYLE (Albina) — A l'hôpital Charles Lemoyne, le 7 janvier 1971, à l'âge de 94 ans et 5 mois, est décédée Dame Ovila Rayle née Albina Bonnier épouse feu Ovila Rayle. Les funérailles auront lieu samedi le 9 courant. Le convoi partira de la résidence funéraire
E. Darche & fils Inc.
86 rue St-Charles ouest, Longueuil
à 9 h 45 pour se rendre à l'église Saint-Pierre-Apôtre où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière de l'Est de Montréal, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

REYNOLDS (James H.) — A Valleyfield, le 6 janvier 1971, à l'âge de 85 ans, est décédé M. James H. Reynolds, époux de feu Valentine Lecompte. Les funérailles auront lieu samedi le 9 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. A. Larin & Fils
212, rue St-Laurent
pour se rendre à l'église du Sacré-Coeur, où le service sera célébré à 2 h 30 et de là au cimetière de Valleyfield, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

RICHER (Gabrielle) — A Montréal, le 7 janvier 1971, à l'âge de 61 ans, est décédée Mlle Gabrielle Richer, fille de feu Henri Richer et de feu Bernadette Tétreault, soeur d'Yvette. Les funérailles auront lieu samedi le 9 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Magnus Poirier Inc.,
6520 rue St-Denis,
à 8 h. 15, pour se rendre à l'église St-Edouard, où le service sera célébré à 8 h. 30, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

RIVEST-LEBEAU (Marguerite) — A L'Assomption, le 5 janvier 1971, à l'âge de 56 ans, est décédée Mme Gérard Rivest, née Marguerite Lebeau, demeurant au 140 ave du Parc à L'Assomption, soeur de M. le Curé Jean-Paul Lebeau de St-Paul-l'Ermite et de soeur Thérèse Eva des Soeurs de Ste-Anne à Sherbrooke. Les funérailles auront lieu samedi le 9 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Résidence Funéraire
Edgar Guilbault
371, boul L'Ange-Gardien,
à L'Assomption
pour se rendre à l'église paroissiale de l'Assomption où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière de St-Paul-l'Ermite, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Salons fermés de 5 à 7.

ROCH (Armand) — A Montréal, le 7 janvier 1971, à l'âge de 67 ans, est décédé M. Armand Roch, fils de feu Paul-Horace Roch, et de feu Maria Prud'Homme. Les funérailles auront lieu samedi le 9 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltee
5551, rue Wellington, Verdun,
à 8 h. 30, pour se rendre à l'église Notre-Dame de Montréal, où le service sera célébré à 9 h., et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

ROCHON (Léo-Paul) — A St-Benoit-des-Deux-Montagnes, le 7 janvier 1971, à l'âge de 64 ans est décédé M. Léo-Paul Rochon, époux de Béatrice Carrière, demeurant 49 Rang Frenière, St-Benoit; frère de M. Robert Rochon, maire de la paroisse de St-Benoit. Les funérailles auront lieu lundi après-midi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Jacques Vendette,
41, rue Ste-Madeleine, à
St-Benoit-des-Deux-Montagnes,
pour se rendre à l'église paroissiale, où le service sera célébré à 2 h. 30, et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Salons fermés de 5 à 7.

ROY (Marie-Anna) — A Laflèche, le 7 janvier 1971, à l'âge de 78 ans, est décédée Marie-Anna Nantel, épouse en 1res noces de Joseph Bélanger, et en 2mes noces de feu Ernest Roy, mère de Fleurette (Mme Adrien Lapointe). Les funérailles auront lieu samedi le 9 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Ed Darche et Fils Inc.
3219, rue Grande-Allée
à 10 h 45, pour se rendre à l'église Notre-Dame de L'Assomption, où le service sera célébré à 11 h, et de là au cimetière de St-Maxime, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

SANSFAÇON (Claude) — A Montréal, le 7 janvier 1971, à l'âge de 39 ans, est décédé M. Claude Sansfaçon, époux de Roberte Marsan, père de Claudine, Guy, Sylvie; lui survivent sa mère et ses soeurs. Les funérailles auront lieu lundi le 11 courant. Le [illegible]voi funèbre partira des salons
Jos. Lussier [illegible]
4733, rue Pa[illegible]
à 9h45 pour se rendre [illegible]se St-Stanislas, où le service [illegible]ore à 10 hrs et de là au cimeti[illegible] Côte-des-Neiges, lieu de la sép[illegible] [illegible]arents et amis sont priés d'y ass[illegible]ans autre invitation.

SAVARD (Pierre) — A [illegible]che, le 7 janvier 1971, à l'âge [illegible]ans, est décédé M. Pierre Savar[illegible]oux de Julia Chartier, demeurant 718 Houde, St-Eustache. Les funérailles auront lieu lundi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Alfred Dallaire Inc.,
2590, rue Rouen,
à 8 h. 45, pour se rendre à l'église St-Anselme, où le service sera célébré à 9 h., et de là au cimetière de Longueuil, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

ST-PIERRE (Annette) — A Ste-Anne-des-Monts, le 31 décembre 1970, à l'âge de 56 ans, 11 mois, est décédée Dame Annette Lever, épouse de Omer St-Pierre, industriel, elle laisse dans le deuil, outre son époux, ses enfants, gendre, et belles-filles: Val-Maurice (Nicole Jacob), Gaston (Loïs Staley), Jacques (Monique Bessette), Louise (Mme Yves Labrecque), France, Michel, Pierre-Louis, Nicole, ses petits-enfants : Brigitte, Patrice et Sonia St-Pierre, Andrée, Lucie et Martin Labrecque, ses frères et soeurs, beaux-frères et belles-soeurs : M. et Mme Charles Bernatchez (Maria Lever), Madame Carmen De-Bloles-Lever, M. et Mme Jean-Louis Lever, Mme Philippe D'Anjou (Alma Gasse Lever), Mlle Yvonne Lever, Mme Simone Lever-Couturier, M. et Mme Roger Lever, Soeur Marie-Anne St-Pierre, R.S.R., M. et Mme Albert St-Pierre, Mlle Berthe St-Pierre, M. et Mme Antoine St-Pierre, M. et Mme Louis-Marie St-Pierre, Soeur Gertrude St-Pierre, R.S.R., M. et Mme Maurice Beaulieu (Blanche St-Pierre), Soeur Marthe St-Pierre, R.S.R. ainsi que plusieurs neveux et nièces. Les funérailles et l'inhumation ont eu lieu le 4 janvier à Ste-Anne-des-Monts.

TALLARD (Alice) — A Laprairie, le 7 janvier 1971, à l'âge de 67 ans, est décédée Mme Jacques Tallard, née Alice Riel. Les funérailles auront lieu samedi le 9 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Henri Guérin Enrg.,
425, chemin St-Jean, Laprairie,
pour se rendre à l'église de la Nativité, où le service sera célébré à 1 h. p.m., et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

THEORET (Cléophas) — A St-Eustache, le 6 janvier 1971, à l'âge de 70 ans, est décédé M. Cléophas Théoret, chauffeur de Terminus Taxi, époux de Marcelle St-Jean, demeurant à 373, rue St-Eustache. Les funérailles auront lieu samedi le 9 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Donat Martin et Fils
105, rue St-Eustache
à 1 h. 45 pour se rendre à l'église paroissiale de St-Eustache, où le service sera célébré à 2h. et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

VERREAU (Anatnole) — A Verdun, le 6 janvier 1971, à l'âge de 68 ans, est décédé M. Anathole Verreau, époux de Yvonne Prégent, père de Mme Alphonse Tanguay (Thérèse), Jacques et son épouse Thérèse, Mme Jacques Racette (Claudette), Mme Yvon Quenneville (Jacqueline), demeurant 5238 Wellington. Les funérailles auront lieu samedi le 9 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
L. Thériault Inc.,
512, rue de l'Eglise,
à 8 h 40, pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-Lourdes, où le service sera célébré à 9 h, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. S.V.P. Pas de fleurs.

Nécrologie

DUMAINE (Allard)

A St-Hyacinthe le 29 décembre 1970 est décédée Edouardina Allard (Loulou) épouse de Adrien Dumaine i.a. demeurant 2247 rue Bernier, St-Hyacinthe. Outre son époux, elle laisse dans le deuil ses soeurs Marie-Anne, Marguerite (Mme Aimé Boucher, de Montréal), Emérentienne (Mme Clément de la Chevrotière, de Québec), son frère le juge Félix Allard, d'Amos. Cécile i.a. de Montréal, Berthe, de St-François du Lac. Ses belles-soeurs Mme Félix Allard (Jeanne Hébert), Mme Raoul Dumaine (Eva Paré, de Cap de la Madeleine), Eva et Albia Dumaine, de St-Guillaume. Plusieurs neveux, nièces, petits-neveux et petites-nièces. Le service funèbre fut célébré le 2 janvier à l'église du Sacré-Coeur de St-Hyacinthe. Libera et inhumation à St-Guillaume. —

REMERCIEMENTS

Mme ANNA GOSSELIN

A Montréal le 25 décembre 1970, à l'âge de 90 ans est décédée Mme Anna Gosselin (Thibault). Elle laisse dans le deuil ses 2 fils Emery et Armand Gosselin, 3 brus Mme Simone Gosselin, Mme Rosa Gosselin, Mme veuve Aurore Gosselin.

La famille remercie sincèrement toutes les personnes qui lui ont témoigné de la sympathie à l'occasion du décès, soit par offrande de messes, envoi de fleurs, télégrammes, soit par visite ou assistance aux funérailles.

Les personnes ayant omis de s'inscrire ou de faire part de leur adresse sont priées de considérer ces remerciements comme personnels.

FLEURISTE
A. Jules d'Alcantara Inc.
526-5955
3033 SHERBROOKE E.

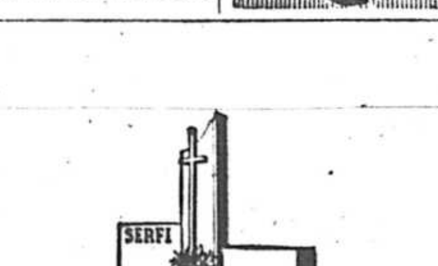

FAITES CONFIANCE À UNE MAISON RÉPUTÉE
Ne prenez pas le risque d'être désappointé, nos artistes-sculpteurs créeront, dans les plus beaux granits, une véritable pièce d'art. Nous vous offrons une variété de monuments à des prix convenant à toutes les bourses.
Pamphlet gratuit sur demande
SEBASTIANO AIELLO
Artiste-sculpteur
BUREAU : 6776 EST, SHERBROOKE
Terrain des monuments • A côté du cimetière de l'Est
6811 EST, SHERBROOKE — 259-6917
OUVERT TOUS LES SOIRS JUSQU'A 8 H.
SAMEDI ET DIMANCHE JUSQU'A 5 H.

L'URSS annule un programme d'échanges académique

TORONTO (PC) — Un porte-parole de l'Université de Toronto a déclaré, jeudi, que l'Union soviétique a annulé un programme d'échanges académique, à cause d'un récalcitrant russe qui ne veut pas retourner dans son pays.

Ce même personnage a annoncé que trois Russes, qui étudiaient dans cette institution, dans les cadres de ce programme d'échanges, avaient reçu l'ordre de rentrer dans leur pays.

Les trois jeunes gens doivent se rendre à Ottawa, dimanche, et partiront de Montréal, mardi prochain.

La dispute, dit-il, tourne autour du Dr Boris Dotsenko, un physiciste de la science nucléaire, qui a obtenu asile politique au Canada, il y a trois ans et qui étudie actuellement à l'Université de Toronto, avec une bourse de recherche.

Le porte-parole a donné les informations suivantes. Le 25 novembre dernier, Evgeny Bobrov, conseiller en science et technologie à l'ambassade soviétique à Ottawa, a téléphoné au Dr Claude Bissell, de l'Université de Toronto. Il l'a avisé que si on permettrait au Dr Dotsenko de continuer ses études, le programme d'échanges serait discontinué. Le Dr Bissell a répondu que Dotsenko ne faisait pas partie de la faculté de l'université et que celle-ci ne pouvait l'empêcher d'étudier.

Lettre ouverte

L'ambassade soviétique n'a pas jugé la réponse du Dr Bissell satisfaisante et a annulé le programme, mercredi.

Il ignorait si trois étudiants canadiens et un membre de faculté, actuellement aux études en Russie, seraient retournés au Canada.

Ce programme d'échanges avait débuté en 1963, et, depuis ce temps, 35 étudiants de chacun des deux pays, en ont profité.

Le Dr Dotsenko, qui était venu au Canada comme scientiste, dans ce programme d'échanges, à l'Université de l'Alberta, a écrit une lettre ouverte à l'Union soviétique, en août dernier. Dans cette lettre, il accusait la police secrète russe de lui avoir ordonné de s'infiltrer dans la communauté scientifique de ce pays.

Le professeur Gordon Skilling, responsable de ce programme d'échanges, a dit que l'essai avait été profitable, de part et d'autre, mais que "nous n'avons pas l'intention de faire des concessions, sur d'autres sujets, juste pour le plaisir de continuer l'expérience".

A Ottawa, le sous-secrétaire aux Affaires extérieures, M. A. E. Ritchie, a invité l'ambassadeur soviétique à une entrevue pour lui exprimer la crainte que cette affaire compromette d'autres échanges.

L'ambassadeur n'avait aucune information au sujet des quatre Canadiens qui étudient actuellement en Union soviétique.

Ce programme d'échanges concerne seulement l'université et les autorités soviétiques.

"Nous sommes inquiets, a dit M. Ritchie, parce que ce programme d'échanges est utile et nous regretterions le voir prendre fin."

Dans les milieux du gouvernement, on craint les répercussions de l'affaire sur la visite en Russie de M. Jean-Luc Pépin, ministre du Commerce, plus tard, ce mois-ci.

M. Trudeau doit aussi visiter la Russie en mai.

Webster reçoit le trophée Lombardi

WASHINGTON (AP) — **Alex Webster,** l'ancien centre-arrière des Alouettes de Montréal qui est aujourd'hui instructeur-chef des Giants de New York de la ligue Nationale de football, a été nommé titulaire du trophée commémoratif **Vincent T. Lombardi,** à titre d'instructeur par excellence de la Conférence Nationale de football en 1970.

Le chiffre d'affaires de l'assurance-vie en 1970: hausse probable de $200 millions

L'Association canadienne des compagnies d'assurance-vie croit que, pour 1970, le total des ventes d'assurance-vie au pays augmentera de plus de $200 millions par rapport à 1969.

Cependant, l'augmentation découle surtout de l'accroissement des contrats collectifs d'assurance-vie, qui accusent une augmentation de 6 pour cent. Les ventes d'assurance-vie individuelle, en 1970, ont été légèrement inférieures au chiffre de 1969, qui était un chiffre sans précédent.

Vente d'assurance-vie	1969	1970*
	(en millions de $)	
Individuelle	$ 8,787	$ 8,700
Collective	5,497	5,800
Total	$14,284	$14,500

*Projections

L'augmentation des ventes d'assurance collective témoigne d'une meilleure protection et d'une meilleure sécurité conférées aux employés par leurs employeurs. Dans plusieurs négociations de conventions collectives aujourd'hui, un programme d'assurance-vie collective approprié est l'un des principaux éléments que souhaitent à la fois la main-d'oeuvre et le patronat. Cet avantage, important aux yeux des hommes et des femmes de la main-d'oeuvre, est susceptible de prendre encore plus d'importance dans les années 1970. Cependant, l'assurance collective qui, d'ordinaire, prend fin avec l'emploi, ne peut jamais remplacer à elle seule un programme complet d'assurance-vie personnelle.

Placements

Un relevé préliminaire touchant 16 des plus importantes compagnies d'assurance-vie permet de prévoir que l'infusion de nouveaux capitaux dans les placements sera légèrement moindre en 1970 qu'en 1969. Au cours de l'an dernier, ces compagnies d'assurance-vie ont augmenté leurs placements au Canada d'environ $550 millions. En 1970, on prévoit que cette augmentation aura légèrement diminué et s'établira à environ $520 millions.

Ces fonds représentent une contribution d'importance à la croissance de l'économie canadienne sous forme d'emplois, de services et d'habitations. Les hypothèques et les biens-fonds continuent de représenter l'élément le plus important des placements des compagnies d'assurance-vie; le portefeuille s'est accrû de près de $200 millions durant l'an dernier et, de plus, environ $440 millions de remboursements hypothécaires ont été remployés dans des hypothèques.

Cependant, les prêts sur police aux assurés ont continué de représenter le second élément en importance; ils ont été d'environ $100 millions en 1970, une légère augmentation sur 1969. Cependant, on prévoit, au cours de la prochaine année, une légère diminution de ces sorties de fonds, au fur et à mesure que les taux généraux d'intérêt auront tendance à diminuer.

Les prêts sur police constituent un service contractuel que confèrent la plupart des polices permanentes d'assurance-vie, mais ces prêts, consentis à des taux d'intérêt fixe, ont tendance à devenir plus populaires lorsque les autres taux d'intérêt sont élevés ou lorsqu'il est difficile d'obtenir des emprunts d'autres sources. Si les conditions monétaires sont assouplies en 1971, il est probable que les emprunts sur police décroîtront.

En raison de l'incertitude des conditions du marché, les placements d'assurance-vie, en 1970, se sont de nouveau repliés sur les principaux marchés d'obligations corporatives plutôt que d'actions ordinaires. Les achats d'actions ordinaires ont semblé accuser un déclin en 1970, alors qu'ils se sont chiffrés par $65 millions à rapprocher de $108 millions en 1969. Cependant, les achats d'obligations corporatives ont marqué un brusque saut de $13 millions en 1969 pour atteindre un chiffre estimatif de $95 millions en 1970.

Nouveaux services

Dans le domaine de la législation et de la réglementation, on a enregistré des progrès considérables; en 1970, on a ouvert plus large la voie aux compagnies d'assurance-vie, leur permettant ainsi d'offrir de nouveaux services au public. Des amendements apportés à la loi fédérale ont permis aux compagnies d'assurance-vie d'acquérir des sociétés de fonds mutuels et autres filiales, de même que de procurer des services connexes.

Dans la plupart des provinces, on a clarifié, avec les surintendants des assurances ou avec les commissions provinciales des valeurs mobilières, les directives formulées à l'égard des contrats "variables" (les contrats d'assurance-vie reposant sur des fonds habituellement composés d'actions ordinaires).

Les fonds réservés

Ces faits nouveaux se reflètent dans la croissance de fonds spéciaux d'assurance-vie constitués principalement d'actions ordinaires. Ces fonds particuliers, dits "caisses séparées" ou "fonds réservés", servent surtout à capitaliser les nouveaux contrats variables, à la fois dans les secteurs des polices collectives ou individuelles. A la fin de 1968, les compagnies d'assurance-vie au Canada détenaient $283 millions dans les fonds réservés.